COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LVII.

Contenant les Mémoires de PIERRE-VICTOR PALMA CAYET.

XVIe SIECLE.

IL paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi régulierement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour douze Volumes à Paris, eſt de 54 liv. pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du premier Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 liv. 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. CUCHET, Libraire, rue & hôtel Serpente, à Paris, & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

284 i 26

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LVII.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1789.



SUITE
DES
MÉMOIRES
DE
VICTOR PALMA CAYET,
OU
CHRONOLOGIE NOVENAIRE.
XVIe SIECLE.

SUITE

DES

MÉMOIRES

DE

VICTOR PALMA CAYET,

OU

CHRONOLOGIE NOVENAIRE,

XVIe SIÈCLE.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
VICTOR PALMA CAYET,
OU
CHRONOLOGIE NOVENAIRE,
CONTENANT
L'HISTOIRE DE LA GUERRE
SOUS LE RÈGNE DU TRÈS-CHRÉTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE HENRI IV;
LIVRE TROISIEME.

C'EST honneur que d'entreprendre, mais quand il en ſuccede quelque choſe de ſiniſtre, on en eſt blaſmé, ainſi qu'il advint de l'entrepriſe que ceux de l'Union firent ſur Sainct-Denis : Le Sieur de Belin, Gouverneur de Paris, voulant s'aider de la commodité du temps, entreprint avec le Chevalier d'Aumale de faire ſurprendre Sainct-Denis durant la grande froidure qu'il faiſoit en ce temps là. Il ſembloit que tout rioit à leur deſſein, car ils avoient faict recognoiſtre que l'on pouvoit paſſer les foſſés par-deſſus la glace, & entrer ayſément dans Sainct-Denis : auſſi que deux jours auparavant Monſieur de Lavardin avoit quitté le gouverne- 1591.

1591. ment de cette ville au ſieur de Vic. Ils trouverent tant de facilité à leur entrepriſe, que le Chevalier voulut lui-meſme l'exécuter, avec la garniſon qui eſtoit dans Paris : pour ce faire ils s'acheminerent la nuict du troiſieme Janvier, & arriverent près de Sainct-Denis, ſans que les Royaux en euſſent eſté advertis : tout d'un temps trois à quatre cents hommes deſcendirent dans le foſſé, paſſerent par-deſſus la glace, & entrerent ayſément dans la ville, car les murailles en d'aucuns endroicts n'y ſont pas de la hauteur d'une toiſe : en meſme temps ledit Chevalier avec pluſieurs hommes garnis de pinces, tenailles, & autres uſtencilles ouvrirent la porte de la ville du coſté de Paris, & entrerent tous dedans, cheminans droict vers l'Abbaye. Au premier bruit la guette qui eſtoit au clocher ſonna ſi fort l'alarme, que les Royaux furent incontinent ſur pieds : le ſieur de Vic eſtant à cheval devant l'Abbaye, & ayant ſçeu que la porte de Paris eſtoit ouverte, & que ceux de l'Union la tenoient, commanda aux Lanſquenets de ſe couler le long des murailles & taſcher à la regaigner : ce pendant que lui avec les ſiens iroit le long de la ruë droict à ceſte meſme porte : mais il n'eut pas cheminé cinquante pas qu'il trouva le Chevalier d'Aumale en teſte ſuivy des ſiens, crians tuë, tuë : or la ruë eſt fort eſtroitte en ceſt endroict-là, où la valeur y eſtoit plus requiſe, que le nombre d'hommes : de Vic

vient aux mains, aucuns habitans ſortirent auſſi avec des eſpées à deux mains, & autres armes pour le ſecourir; mais cependant que le combat s'opiniaſtroit en ceſt endroit là, les Lanſquenets qui eſtoient allés le long de la muraille, regaignerent la porte, & repoulſerent la cavalerie des Pariſiens ainſi qu'elle y entroit la trompette ſonnante: auſſitoſt ce bruit courut parmy ceux de l'Union que la porte eſtoit regaignée par les Royaux, dont ils prirent telle eſpouvante que chacun d'eux ne ſongea plus qu'à ſe ſauver par deſſus les murailles par où ils eſtoient entrés: le Chevalier d'Aumale ne ſe voyant ſuivy commença auſſi à ſe vouloir retirer en combattant: mais il fut pourſuivy de ſi près, qu'il fut renverſé mort en la chaleur du combat, avec quelque vingtaine des ſiens, ſans pouvoir eſtre recognu. Le ſieur de Vic ayant ainſi repouſſé ceux de l'Union en fit rendre graces à Dieu: & ſe voulant enqueſter de quelques priſonniers comment ceſte entrepriſe avoit été faicte, ils l'aſſeurerent que ledit Chevalier d'Aumale eſtoit entré dans la ville, & avoit long-temps combattu à pied, & ne ſçavoient qu'il eſtoit devenu: auſſi-toſt il fit aller recognoiſtre les morts, leſquels avoient eſté deſià deſpouillés: les bleſſures du Chevalier furent cauſe du commencement que l'on ne le recognoiſſoit point, mais eſtant apporté à l'eſpée royale, il fut recognu. A la pointe du 1591.

1591. jour ſon Trompette vint à Sainct-Denis pour le recommander s'il eſtoit priſonnier : ſon corps luy eſtant montré, il alla reporter les triſtes nouvelles de ſa mort aux Pariſiens : Depuis le ſieur de Vic le fit porter dans l'Abbaye Sainct-Denis, & fut mis dans la Chapelle Sainct-Martin, où faute de cercueil un rat luy rongea le bout du nez, dont le ſieur de Vic faſché du peu de ſoin des Pariſiens, leur manda, que s'ils n'envoyoient un cercueil, qu'il le feroit enterrer ainſi qu'il eſtoit. Le cercueil apporté, il fut mis dedans, & fut aſſez long-temps dans ceſte chapelle couvert d'un poyle de damas blanc aux armes d'Anjou, que les moynes mirent ſur lui.

Le Roy fut incontinent adverty de cela, car il arriva en ce temps là à Senlis, du retour de la retraicte du Duc de Parme, où on lui communiqua auſſi un deſſein de ſurprendre Paris ; ny luy ny quelques-uns de ſon Conſeil n'eſtoient point d'opinion de l'entreprendre ; mais on fit les choſes ſi faciles, que l'on en tenta l'exécution, laquelle ne ſe put faire ſans que les Pariſiens en fuſſent advertis. Sa Majeſté donc ayant mandé au Duc de Nevers qui eſtoit en Brie, au Duc d'Eſpernon qui eſtoit en Picardie, & à toutes les garniſons voiſines, de le venir trouver, tous ſe rendirent en la France, entre Senlis & Saint-Denis, la nuict du vingtieſme Janvier, & s'acheminerent droict à Paris du coſté

de la porte Sainct-Honoré. Le deſſein des Royaux 1591.
eſtoit de ſe ſaiſir de la porte Sainct Honoré par intelligence ou facilité, & de donner en meſme temps en bas le long de la riviere, laquelle eſtoit lors petite & ne donnoit juſques à la muraille de la porte Neufve, eſtant facile d'y paſſer dix ou douze de front ſans mouiller le genouil : plus, de donner auſſi l'eſcalade en divers lieux : tout ce qui eſtoit neceſſaire pour une telle entrepriſe ne fut oublié à la maiſon ; car ils avoient eſchelles ponceaux, mantelets, clayes, maillets & autres inſtrumens, avec deux pieces de canon pour rompre les barricades que les Pariſiens voudroient faire.

Pour l'exécution il y avoit ſoixante Capitaines couverts d'habits de payſans conduiſans des chevaux & charettes. Après eux marchoit la premiere troupe conduite par Monſieur de Lavardin avec cinq cents cuiraſſes & deux cents harquebuſiers. La ſeconde troupe eſtoit de quatre cents hommes armez de cuiraſſes & huit cents harquebuſiers conduits par le Baron de Biron. Celle là eſtoit ſuivie d'autres grandes troupes conduites par le ſieur de la Nouë, & après luy marchoient les Suiſſes & le canon. Le Roy eſtoit au bout du fauxbourg avec Monſieur de Longueville, le Duc d'Eſpernon & autres, tous à pied, & n'y avoit que Monſieur de Nevers à cheval, accompagné de cinquante ou ſoixante.

1591. Toutes ces troupes eſtans ainſi diſpoſées & ayans faict un ſilence admirable, arriverent ſur les trois heures du matin dans le fauxbourg Sainct-Honoré ; douze Capitaines des ſoixante deguiſez, conduiſans chacun un cheval chargé de farines, s'advancerent juſqu'à la porte de la ville (les autres eſtans demeurez vis-à-vis des Capucins) où arrivez demanderent qu'on euſt à les faire entrer : mais les Pariſiens ayant eſté advertis qu'il y avoit une entrepriſe ſur leur ville, eſtoient en continuelle alarme. Le ſieur de Tremblecourt qui eſtoit à la porte Sainct-Honoré (laquelle on avoit terraſſée dès le ſoir avec de la terre & du fumier) enqueſta ces apporteurs de farines, s'ils avoient point veu les ennemis ; mais ils luy reſpondirent ſi nayfvement en langage ordinaire de payſans, *qu'ils avoient veu quelque quinze chevaux qui battoient les chemins, deſquels ils s'eſtoient cachez, & craignoient qu'ils ne les vinſſent coutelaſſer & voler dans les fauxbourgs*, qu'aucuns qui eſtoient là en garde, bien qu'ils ſceuſſent l'entrepriſe des Royaux, leur dirent, que la porte eſtoit terraſſée, & qu'ils allaſſent paſſer le long de la riviere, où on les recevroit par un bateau. Ayans ouy ceſte nouvelle ils ſe retirerent dans le fauxbourg, & rapporterent au Roy ce qu'ils avoient entendu. Sa Majeſté ayant cognu que ceſte entrepriſe eſtoit découverte, toutes les troupes eurent commandement de s'en retourner en leurs

garniſons, & luy ſe retira à Senlis, ſans y avoir 1591.
rien eu de perte de part ny d'autre. Voylà ce qui ſe paſſa en ceſte entrepriſe, en laquelle les Pariſiens n'ayans receu qu'un alarme, ne laiſſerent d'en faire chanter le *Te Deum*, & ordonnerent qu'à perpetuité en un tel jour ils en feroient une feſte qui s'appelleroit la journée des Farines. Ceſte feſte eſtoit la cinquieſme qu'ils inventerent, car ils en avoient faict auparavant quatre autres; ſçavoir, la journée des Barricades, la journée du Pain ou la Paix, de la levée du ſiege & de l'eſcalade: toutes ces feſtes furent depuis abolies à la réduction de Paris, ainſi que nous dirons cy-après.

Monſieur de Mayenne qui eſtoit en Tieraſche, où il batit & print quelques chaſteaux ſur la frontiere, eſtant adverty de ceſte entrepriſe, deſpeſcha ſoudain le ſieur du Peſché avec nombre de ſoldats choiſis ez regimens des Eſpagnols & Neapolitains, qui en amena une partie dans Paris, & l'autre fut miſe dans Meaux, ſur un bruit qui courut que le Roi vouloit l'aſſieger.

Les Seize de Paris ſe rejouirent de ceſte garniſon, & continuerent leurs pourſuittes pour le rétabliſſement de leur Conſeil général de l'Union; voici la requeſte qu'ils envoyerent à Monſieur de Mayenne au mois de Février.

Monſeigneur, les habitans Catholiques de la ville de Paris vous remonſtrent très-humblement,

1591. que ayant dès il y a plus de ſix ans deſcouvert tous les artifices dont on uſoit pour dreſſer & applanir aux hérétiques le chemin de la Couronne : Ils ont commencé à faire des Aſſemblées, & tenir des Conſeils où rien ne manquoit, que l'authoriſation du Souverain, qui nous eſtoit contraire, comme pouvez ſçavoir Monſeigneur, & combien de ſalutaires advertiſſemens & ſecours voſtre maiſon en a reçu, & comme à ceſt exemple, ont eſté dreſſé des Conſeils par toutes les villes Catholiques, deſquelles venoient ordinairement divers advis audit Conſeil général, de tout ce qui ſe paſſoit en chacune province, defferans à ceſte ville de Paris, comme à leur premier patron & exemplaire ; ce qui a duré juſques au malheureux jour 23. Decembre 1588. auquel voyant que le maſque de toute impiété eſtoit deſcouvert, & qu'on attaquoit les Catholiques avec forces, leſdits ſupplians ont jugé eſtre expédient s'oppoſer ouvertement à ceux que l'on avoit laiſſés en ceſte ville pour l'execution des Conſeils de Blois, tellement que les Catholiques par le moyen de tels conſeils ſe rendirent les plus forts en ceſte ville, tindrent les portes ouvertes à ceux qui eſchapperent peu à peu des embuſches des ennemis, & de leurs mortelles priſons ; ce qu'ils ont continué juſques à votre venue très-deſirée : après laquelle a eſté le Conſeil général eſtably

de tous les corps de la ville, & l'eſtabliſſement 1591.
emologué & verifié és Cours Souverainnes, recogneu & approuvé par les provinces & villes Catholiques, loué & advoué par le Sainct Siege, Princes & Potentats Chreſtiens : Et par lequel vous auriez eſté volontairement eſleu Lieutenant general de ceſt Eſtat & couronné de France : depuis laquelle eſlection le Conſeil ſe tenant tous les jours, a conſervé cette ville, & donné pied ferme à la forme & domination ſous leſquels les Catholiques vivent maintenant ; & a eſté ce Conſeil à ceſt effet etably par un très-ſage advis pour aſſoupir le deſir de vengeance, cauſé des entrepriſes & hardies executions neceſſaires en ſi grand changement ; & a ceſte compagnie ſervi de barre entre les officiers & le peuple, pour empeſcher la violence des uns, & les practiques & menées des autres ; les bons ſe repoſans volontairement, & les meſchans par force, ſur le jugement dudit Conſeil, lequel eſtoit compoſé de gens de diverſes qualitez : tellement que quiconque y avoit affaire y trouvoit de ſes ſemblables qui les recevoient avec bon viſage, & expedioient avec diligence. En quoy faiſant vous, Monſeigneur, & le peuple eſtiez ſervis franchement & rondement, & les affaires s'expedioient à la lumiere & devant les yeux de tous, & vous aydoient ceux dudit Conſeil de leurs moyens, credit & authorité, laquelle

1591. eſtoit ſi bien eſtimée, que toutes leſdites provinces y envoyoient leurs deputez avec procuration, & les Princes Chreſtiens leurs Agents avec memoires & inſtructions : les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe & tous les Catholiques y eſtoient bien venus & promptement expediez : tellement que ceux qui commandoient ez places prochaines de la ville, ne refuſoient d'y venir rendre conte de leurs affaires & deſportements : Mais comme deſiriez eſtre aſſiſté de Conſeil en vos armées, vous euſſiez tiré près de vous quelques-uns dudit Conſeil, aucuns faiſoient quelque doute, ſi durant le regne de Charles dixieſme, ils pouvoient ſans confirmation exercer leurs charges, leſquelles d'ailleurs leur eſtoient très-onereuſes pour les avoir fort long-temps exercées ſans aucune remiſe ny relaſche, ſe ſont reſolus de prendre quelque temps de vacations, & ainſi different de s'aſſembler juſques à preſent, ſuivant un arreſt qui en auroit eſté par eux donné, ſans toutesfois que ledit Conſeil ait eſté revoqué, attendu qu'il a eſté eſtably pour ſervir juſques à l'aſſemblée des Eſtats : A ces cauſes, & que de l'intermiſſion dudit Conſeil ſont enſuivis pluſieurs grands & infinis deſordres, auſquels il n'eſt poſſible de remedier, ſinon par la continuation dudit Conſeil, leſdits ſuppliants requierent très-humblement ladite continuation, affin qu'eux & tous autres Catholiques unis, y

puiſſent faire leurs plaintes deſdits deſordres & y trouver le remede pour le bien & advancement de la Religion Catholique, conſervation de l'Eſtat ſous votre authorité, & en particulier de ceſte ville, & deſdits Supplians, leſquels continueront leurs prieres pour l'accroiſſement de voſtre grandeur & de voſtre proſpérité. 1591.

Ceſte Requeſte eſtoit accompagnée de Memoires preſque ſemblables en ſubſtance à ceux qu'ils preſenterent au ſiege de Corbeil audit ſieur Duc de Mayenne, où ils diſoient:

Que ſi peu qui reſtoit de Princes Catholiques eſtoient ſi mal accompagnez de la Nobleſſe, & aſſiſtez de Conſeil, que pour parler humainement l'on ne pouvoit eſpérer qu'une prochaine ruyne de leur party, le ſalut duquel dependoit de la ville de Paris, qui avoit eſté ſi cruellement traictée par les grands & ſes ſuperieurs, que ſes ennemis meſmes ne luy euſſent ſceu faire pis: & que l'on voyoit bien que la tyrannie de la Nobleſſe, & l'injuſtice des Chefs de la juſtice, ruinoient l'autorité & puiſſance des Eccleſiaſtiques, & la liberté du peuple, s'il n'y eſtoit promptement remedié. Qu'aucuns meſmes des Magiſtrats que le peuple avoit inſtituez avoient connivé au mal, tolléré & ſouffert l'execution d'une infinité d'injuſtices: conſenty l'eſlargiſſement des Gentilhommes priſonniers contraires au party de l'Union,

1591. & des chefs de juſtice, leſquels maintenant ſe vengeoient contre les Catholiques : & avoient baillé paſſeport pour faire ſortir les biens des heretiques ; ce qui avoit enflé le parti contraire de forces & de moyens, au détriment du party de l'Union des Catholiques, qui eſtoit demeuré ſeul chargé dans Paris, de toutes les charges de la guerre, & de toutes les levées ordinaires & extraordinaires que l'on y faiſoit : & les deniers ſi mal menagés, qu'il n'en eſtoit rien tourné au bien de la ville, qui eſtoit demeurée ſans ſecours & enveloppée de toutes parts comme elle eſtoit à preſent, de ſes ennemis, & ſans aucun ſoulagement, eſtant les bons Catholiques, denuez de moyens, & le peuple fort neceſſiteux ; de ſorte que l'on pouvoit dire avec vérité, que ſi leurs ennemis euſſent eux-meſme eſtably des Agents en la ville de Paris, ils n'euſſent pas mieux faict leurs affaires que l'on avoit faict : & qui plus augmentoit leur mal, c'eſtoit que quand aucuns des Catholiques affectionnez à l'Union s'en eſtoient voulu plaindre & remuer, prévoyants la ruine de la Religion, & de l'Eſtat ſous un tel deſordre, on les avoit calomniez juſques à les appeller voleurs, gens de neant, & qui ne cherchoient qu'à mettre la ville en confuſion, pour faire leurs affaires, ſemé des billets contr'eux, & uſé de toutes les aſtuces qu'il étoit poſſible pour faire

perdre leur creance. Voylà leurs plaintes : pour y apporter remede ils propoſoient encor trois points, outre ce que deſſus. I. Que tous ceux de Paris qui auroient ſuivy le party contraire (1. Royal) aydé à iceluy par intelligence de conference, preſté argent, donné advertiſſement, ou ſe ſeroient abſentez de la ville depuis la publication faicte pour r'appeller les abſens, & des deffenſes faictes de n'abandonner ladicte ville, fuſſent déclarez hérétiques ou fauteurs d'iceux, & que comme tels leurs biens meubles & immeubles fuſſent ſaiſis & vendus, & les deniers mis ez mains de ſix Bourgeois de Paris, pour eſtre employez aux affaires & deſengagement de ladite ville, entretennement des garniſons d'icelle, & pour recompenſer ceux de la ville qui en ſeroient dignes, ſans pouvoir eſtre leſdits deniers convertis à autre uſage. 1591.

II. Qu'une Chambre fuſt de nouveau eſtablie, laquelle ſeroit compoſée tant de Conſeillers que d'Advocats, pour juger en dernier reſſort des accuſations contre les heretiques, leurs fauteurs & adherans, & des conſpirations contre l'Union des Catholiques : laquelle Chambre jugeroit auſſi tant en matière civile que criminelle des cauſes des Catholiques (1. des Seize) qui ont aſſiſté & aydé à l'empriſonnement faict d'une partie de

1591. Meſſieurs de la Cour de Parlement le 6 Janvier mil cinq cents quatre-vingts neuf.

III. Que toutes les villes ſeroient priées de renouveller le ſerment de l'Union, & de ſe joindre avec la Ville de Paris, & faire par enſemble un fond eſgal & ſelon leurs moyens, pour faire la guerre aux Heretiques, & à leurs adherents.

Ces Requeſtes, ces Memoires & ces inſtructions furent veus au Conſeil eſtably près M. de Mayenne : on cognut par iceux encor plus la paſſion & l'animoſité des Seize, & que tout leur zele, & toutes leurs belles paroles dorées qui n'avoient autre ton que l'ordre & la reformation, n'eſtoient que pour faire naiſtre encores plus de diviſion, veu que l'on recognoiſſoit par iceux qu'ils ne vouloient eſtre ſubjets à aucune juſtice, qu'à celle qu'ils eſtabliroient d'eux meſmes: qu'ils ne vouloient plus obeyr au Parlement: que leur intention n'eſtoit que de ruiner toutes les bonnes familles qui reſtoient encor à Paris, ſous de legers pretextes, affin que leurs biens fuſſent donnez pour recompenſe à ceux de Paris, qui en ſeroient dignes (1. des Seize.) Bref eux & leurs Predicateurs en vouloient à tous ceux du Conſeil que le Duc Mayenne avoit eſtably près de luy, lequel Conſeil eſtoit compoſé des plus grandes & notables familles du party de

l'Union : & euſſent voulu faire reſtablir ledit Conſeil general dans Paris, auquel quelques Prédicateurs avec le peuple y euſſent exercé leurs paſſions : la ſuitte de ceſte Hiſtoire le monſtrera aſſez évidemment : Ledit Conſeil des Seize contrefaiſant le Conſeil de quelque Republique, reſcrivit auſſi au Pape en ce meſme mois de Février la lettre ſuivante, 1591.

TRES-SAINT PERE, Ce qui plus allegrement nous a fait embraſſer & pourſuivre les premices de l'Union ſaincte en ceſte ville & autres de ce Royaume, pour la deffence & conſervation de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, a eſté après avoir conſulté & propoſé toutes les difficultez & hazards qui s'y pourroient preſenter : l'eſperance que nous avons eue en Dieu, qu'enfin il nous en feroit ſortir heureuſement & glorieuſement ; nous n'avons point eſté deceus : car bien que nous avons beaucoup ſouffert, tant par les traverſes d'aucuns des noſtres, que par la puiſſance & malice de nos ennemis : ſi eſt-ce qu'il a pleu à Dieu nous delivrer & conduire juſques en ces tours, eſquels lors que nous eſtimions eſtre eſloignez de tout ſecours, nous avons non-ſeulement reçeu ceſte grande & immenſe conſolation, qu'il ait voulu vous choiſir ſon Lieutenant & Vicaire general en ſon Egliſe, mais auſſi qu'ayant gouſté des premiers fruicts de voſtre paternelle

1591. *benediction, par les largesses, dont voſtre Saincteté a daigné honorer & ſecourir les Catholiques de ceſte ville en leur extreme neceſſité, laquelle nous croyons vous avoir eſté repreſentée par M. le Cardinal Gaetan Legat, la preſence & conſtance duquel au plus fort de toutes vos afflictions (deſquelles il a eu ſa bonne part) nous a entiérement conſolez & corroborez: ſi que nous pouvons dire (avec verité) qu'après Dieu & le Roy catholique nous luy devons noſtre conſervation, eſperant de voſtre Saincteté la perfection de l'œuvre. Or Treſſ. P. chacun des Catholiques s'eſt rejouy de ces heureuſes nouvelles & en a rendu à Dieu & à vous en public & en particulier les actions de graces poſſibles, & nos Magiſtrats faict leur devoir de vous en remercier: Nous autres qui ſur tous ſommes en horreur à l'ennemy, & le but auquel fort ſouvent les foibles Catholiques lancent les traicts de leur impatience, devons très-humbles remerciements à voſtre Saincteté, à laquelle nous oſons teſmoigner combien l'excez d'allegreſſe & de contentement que nous en avons reçue, nous oblige & donne force & courage de perſeverer, voire d'autant plus que nous eſperons, que prenant voſtre Saincteté nos affaires en protection ſous laquelle nous nous rengeons, & la ſupplions nous y recevoir, elle nous tirera de nos miſeres & nous donnera par ces prieres envers Dieu un*

Roy

Roi très-Chreſtien, qui ſçaura bien comme fils aiſné luy rendre l'obéyſſance deue, par le moyen de laquelle la Saincte Religion pourra eſtre conſervée en ce deſolé Royaume, l'eſtat d'iceluy maintenu en ſon entier, & le pauvre peuple Catholique jouir du repos qu'il doit deſirer, pour ſervir à Dieu, & à ſon Egliſe. Et d'autant que c'eſt le ſeul remede pour mettre fin à nos calamitez, & nous delivrer de l'entiere ruine de laquelle nous ſommes menacez, Nous ſupplions voſtre Saincteté s'y vouloir employer, & nous, & noſtre poſtérité, luy ſerons infiniment tenus, & lui en dirons à toujours louanges & remerciements. Treſſainct Pere, après avoir baizé tres-humblement vos pieds ſacrez, nous prions le Createur donner à voſtre Saincteté, très-parfaicte ſanté, très-bonne, très-longue & très-heureuſe vie. A Paris, ce 24 Fevrier 1591. De voſtre Saincteté, les très-humbles, très-devots, & très-obeyſſans ſubjets & ſerviteurs Ceux du Conſeil des ſeize quartiers de la ville de Paris, qui ont prie huict d'entre eux ſouſcrire pour toute la compagnie. Signé Genebrard, Boucher, Aubry, de Lanoy, de Buſſy, de la Bruyère, Crucé, Senault. 1591.

Sa Saincteté leur fit une ample reſponce ainſi que nous dirons cy-après en ſon lieu : Voyons cependant pluſieurs exploits militaires qui ſe firent

1591. en plusieurs endroicts de la France au commencement de ceste année.

Nous avons dit l'an passé que Monsieur de la Chastre après le siege de Corbeil fut renvoyé vers Orleans & le Berry avec une petite armée: on lui avoit promis de lui envoyer encor quelques troupes, en attendant lesquelles peu après qu'il fut arrivé à Orleans il resolut d'aller assieger Aubigny près de Sanserre en Berry. Ayant donné ordre que l'on luy amenast de la grosse tour de Bourges, trois canons & une coulevrine, avec des munitions, il partit d'Orleans avec encore deux coulevrines & quantité de munitions, & s'achemina droict à Aubigny, qu'il fit incontinent investir. Les Royaux qui avoient descouvert son dessein renforcerent la garnison d'un regiment, & se resolurent de se bien defendre, & luy de les bien attaquer, ce qu'il fit avec telle diligence que la seconde nuit qu'il eust faict investir ceste ville, il fit mettre son canon en batterie: Les sieurs de Chastillon de Colligny, de Montigny, de Requien, de Tannerre, & autres Seigneurs du party Royal, s'assemblerent incontinent vers Gyan pour faire lever ce siege. Monsieur de la Chastre ayant esté adverty de ceste assemblée, & qu'ils estoient resolus d'aller à luy dans six heures, fit assembler les Capitaines de son armée:

les uns furent d'opinion que l'on ne devoit commencer la batterie que l'on ne fuſt eſclaircy de la puiſſance des Royaux, pour entreprendre plus ou moins, afin de ne recevoir quelque honte ou ruine : leur raiſon eſtoit, que pour tenir ceſte ville aſſiégée, l'armée eſtoit contraincte d'eſtre ſeparée à cauſe d'une petite riviere & d'un eſtang, & qu'il eſtoit aiſé à juger que les Royaux y venants forts pour la ſecourir, ils leur feroient quitter du moins un coſté, & jetteroient dedans la ville des forces baſtantes pour leur reſiſter. Nonobſtant ces raiſons Monſieur de la Chaſtre voulut eſſayer d'emporter Aubigny devant que la Nobleſſe royale y fuſt venue au ſecours, diſant qu'il ne pouvoit croire qu'ils fuſſent ſi toſt preſts. 1591.

Son opinion eſtant ſuivie de quelques Capitaines, il fit armer ſoudain & monter à cheval tous les ſiens, aſſigna à chacun ſa place de combat, donnant au ſieur de Comnene Mareſchal de ſon armée la garde du dehors ; & luy & le Baron ſon fils ſe rendirent ſi ſoigneux de la batterie, qu'en peu de temps il y eut breche, laquelle fut rendue aux ſoldats en tel eſtat qu'elle ſe pouvoit gaigner : Vaudargent lui ayant demandé la pointe de l'aſſaut, il y alla avec ſon régiment aſſez bravement ; mais ſans nulle execution ; car les Royaux le repouſſerent ſi vifvement d'entre les poultres, ſoliveaux & maſures des maiſons abattuës, qu'il

1591. fut contrainct de ſe retirer avec perte. Le Viſcomte avec ſon regiment de Lanſquenets penſant eſtre plus heureux, alla donner droict à la breſche pour l'emporter, mais il en fut repoulſé ſi rudement, qu'il n'eut loiſir de s'y loger, ni autour de là, non plus que Vaudargent : Après pluſieurs conſeils, Monſieur de la Chaſtre ſçachant que la Nobleſſe Royale tenoit la campagne, leva ſon ſiege, & alla loger à une lieuë d'Aubigny, & le lendemain à la Chapelle d'Angiron, d'où trois jours après il renvoya les trois canons à Bourges, ne retenant que les coulevrines, avec leſquelles il s'achemina à petites traictes vers Sangoing, qu'il aſſiegea à la faveur des troupes du ſieur de Neuvy le Barrois, lequel vint le joindre du coſté de Bourbonnois : Ceſte ville eſtant ſans garniſon les habitans ſe rendirent incontinent. De là l'armée s'achemina au Chaſtelet, mais Monſieur de la Chaſtre ayant dreſſé ſa batterie, reçut advis que les ſieurs de Chaſtillon, de Montigny, & les ſuſdits Seigneurs royaux avec ſix cents cuiraſſes devoient loger à quatre lieuës de luy, ce qui luy fit encore lever le ſiege de devant ce chaſteau, jugeant qu'ils ne s'eſtoient ainſi aſſemblez pour le quitter ſoudain, & qu'il luy ſeroit impoſſible de là en avant de ſuivre en leur preſence aucune entrepriſe d'importance. Ayant donc levé encor ce ſiege, il s'alla loger à Chaſteau-melian, d'où deux

jours après il partit, & tira droict entre Moulins & Dun-le-Roy, faiſant toujours marcher ſon armée en eſtat de combattre : les Royaux ayant peu d'infanterie & point de canon, ne laiſſoient toutesfois de le coſtoyer, & penſoient l'attraper aux paſſages de quelques rivières ; mais luy qui avoit bonne cognoiſſance de ſon gouvernement, & de l'eſtat des Royaux, ſe fit faire voye & paſſage avec ſes coulevrines, & fit ſi bien qu'il arriva à Dun-le-Roy où il ſépara ſon armée, & la mit en garniſon en pluſieurs villes du Berry : Quant à luy il ſe retira à Bourges, où il ne fut gueres qu'il luy fallut aller à Orleans, ſur l'advis qu'il reçut que le Roy eſtoit en la Beauſſe pour aſſieger Chartres, ainſi que nous dirons cy après là où auſſi ledit ſieur de Chaſtillon & les Seigneurs Royaux, qui auroient empeſché ledit ſieur de la Chaſtre de rien faire avec ſon armée en Berry, ayant repaſſé Loire, allerent le joindre. Voylà ce qui ſe paſſa en Berry ſur la fin du mois de décembre de l'an paſſé & au mois de Janvier de la preſente année. 1591.

En ce meſme temps Monſieur le Prince de Conty & ſon armée paſſerent Loire, pour aller reprendre Moleon, dont ceux de l'Union s'eſtoient emparez ſur le Capitaine Chalenton : Ceſte ville aſſiegée & battuë, les ſurpreneurs furent contraints de ſe rendre audit ſieur Prince vies & bagues ſauves.

1591. De là ledit ſieur Prince s'achemina à Chemillé, ville ſur les marches de Poictou & d'Anjou, dans laquelle eſtoit le ſieur de la Perraudiere pour l'Union, lequel après avoir valeureuſement ſouſtenu trois aſſauts, capitula, & rendit ceſte place à compoſition de vies & bagues ſauves.

Après ces effects ledit ſieur Prince repaſſa Loire, & vint à Duretail en Anjou, où il receut les nouvelles que le Vicomte de la Guierche qui commandoit pour l'Union dans Poictiers ayant amaſſé de cinq à ſix cents chevaux, quatre mille hommes de pied & trois canons, avoit prins pluſieurs chaſteaux aux environs de Poictiers, s'eſtoit ſaiſi de Mirebeau, dont ceux de Poictiers avoient pillé le chaſteau appartenant à Monſieur de Montpenſier, & qu'ils tenoient aſſiégé dedans Belac Meſſieurs d'Abin.

Ledit ſieur Prince ayant redreſſé ſon armée en laquelle Monſieur d'Amville à preſent Admiral de France, tenoit le ſecond lieu, accompagné de Meſſieurs de Rambouillet & de la Rochepot, deſirant ſecourir Belac, partit de Duretail, print en chemin le chaſteau de Vaux & en chaſſa l'Union, & de là s'en alla paſſer Loire, mandant à Monſieur de la Trimoüille qui eſtoit à Touars, & à Monſieur de Malicorne, Gouverneur de Poictou, de le venir trouver avec le plus de forces qu'ils pourroient : ceſtuy-cy n'y faillit point, & accompagné des ſieurs de la Boulaye, de Saint-

Gelais, des Roches Baritaut, de Parabelle & de Choupes, ſe vint rendre auprès dudit ſieur Prince à Latilly, lequel s'en alla de-là loger à Vivonne : mais le ſieur de la Trimoüille ayant aſſemblé quelques troupes, quoy que Monſieur le Prince luy euſt mandé de le venir trouver, n'y vint point, ains s'en alla droict à Bélac, afin d'avoir l'honneur d'en avoir lui ſeul fait lever le ſiege : Le Vicomte de la Guierche le voyant venir, penſant que ce fut toute l'armée dudit ſieur Prince, quitta ſon ſiege, & ſe retira à Montmorillon, ville ſur la riviere de Guartempe, là où il laiſſa ſon infanterie & ſon canon, & ſe retira dans Poictiers. Monſieur d'Anville ſur ceſte retraicte tint de rudes paroles audit ſieur de la Trimoüille, après qu'il ſe fut joint à l'armée, (car il eſtoit ſon oncle) & lui fit cognoiſtre ſa faute, lui monſtrant comme ſans doute ledict ſieur Vicomte euſt pu eſtre entierement deffaict audit ſiege, s'il ne ſe fuſt point advancé ſeul pour ſecourir Belac, & qu'il ſe fuſt rendu en l'armée ainſi qu'il luy eſtoit commandé : auſſi ceſte deffaicte euſt contraint Poictiers de ſe rendre, & euſt apporté la paix en toute ceſte grande Province. 1591.

Monſieur le Prince ſans s'arrêter à Belac, fit paſſer ſon canon au travers de la riviere à Luſſac, & alla à Montmorillon, qu'il fit incontinent inveſtir : il y fut bien combattu dans un

1591. des fauxbourgs, qui fut prins & reprins par pluſieurs fois ; enfin eſtant demeuré aux Royaux, & les approches faictes, on commença en meſme-temps à battre la ville, tant par le coſté d'une Egliſe, dont le deſſus de la voûte fut incontinent gaigné, que le Chaſteau qui en eſt à la main droicte ; après un long combat, les Royaux entrerent en meſme-temps dans le Chaſteau & dans toute l'Egliſe, où ils mirent un drapeau blanc au haut du clocher ; puis toutes les troupes donnerent de telle furie, qu'ils emporterent toute la ville ; pluſieurs ſe penſans ſauver, ſe noyerent, & ceux qui eſchapperent l'eau, tomberent ſous les armes du ſieur de Choupes qui eſtoit en bataille de ce coſté-là, tellement qu'il fut tué à la priſe de ceſte ville, de douze à quinze cents ſoldats, tous les Capitaines pris, dont quelques-uns furent pendus, entr'autres Bel-arbre & la Forge ; le ſieur de Boiſſeguin les penſa ſuivre, ſans quelques-uns qui intercéderent pour luy. Ledit ſieur Prince fit faire ceſte exécution pour les cruautez que ledit ſieur Vicomte de la Guierche avoit fait faire peu de jours auparavant à la priſe de l'Abbaye Sainct Savin, où il fit pendre le Capitaine Tailliefer (qui eſtoit un vaillant ſoldat, & après avoir ſouſtenu deux aſſauts & s'être rendu à compoſition) & tailler en pieces tous ſes ſoldats contre la capitulation,

qui portoit qu'ils ſe pourroient retirer vies & bagues ſauves. En ceſte priſe, ledict ſieur Prince gaigna les trois canons dudit Vicomte, & quinze enſeignes, leſquelles il envoya au Roi; Sainct Savin, le Bourg Archambault, le Blanc en Berry & Angles ſe rendirent, toute ceſte contrée devint royale. L'armée dudit ſieur Prince s'achemina du depuis à Chavigny, à Mirebeau, & juſques aux fauxbourgs de Poictiers, ainſi que nous dirons cy après. Retournons voir ce que fit le Roy après l'entrepriſe des farines ſur Paris. 1591.

Le fait de Paris ayant ſuccédé, comme nous avons dit cy deſſus, ſans perte de part ni d'autre, le Roy retiré à Senlis print ſon chemin vers la Brie, & ſe rendit à quatre lieues de Provins, accompagné du Duc de Nevers, chacun eſtimant qu'il vouluſt aſſieger ceſte place. Il en fit ſemblant, de ſorte que l'Union y envoya promptement cinq ou ſix cens pietons, & deux cens chevaux. Mais voyans qu'il ne faiſoit point d'approches, ils crurent qu'il en vouloit à ceux de Troyes ou de Sens, & furent confirmez en ceſte opinion, entendans que le Roy marchoit vers Montereau faut-yonne. La-deſſus fut ſemé un autre bruit que Sa Majeſté alloit à Tours remédier à une querelle ſurvenue au Conſeil entre Monſieur le Cardinal de Bourbon, & Monſieur

1591. le Cardinal de Lenoncourt ; mais il ſe tint caché dix ou douze jours avec le Duc de Nevers, ayant mandé au Mareſchal de Biron (lequel eſtoit avec l'armée vers Mante, de retour de Normandie, d'où il amenoit les poudres & les boulets que l'on avoit envoyé d'Angleterre, qu'il reçeut à Dieppe, après avoir pris Caudebec, Harfleur, Feſcamp, & autres places : bref, toute la Normandie ſe remit à l'obéyſſance du Roy, hormis le Havre, Roüen, Pontoiſe, Louvier, & deux ou trois autres places) qu'il feigniſt de traverſer la Beauſſe pour le venir joindre ; mais que ſoudain il tournaſt la teſte vers Chartres pour l'inveſtir, avant qu'il y puſt entrer aucun ſecours, d'autant que la ville n'avoit que peu de garniſon avec les Bourgeois encore diviſez, pluſieurs y eſtans affectionnez au party du Roy, nommément l'Eveſque, qui eſtoit de la maiſon de Thou : Ce que le Mareſchal exécuta ſi promptement, & tant à propos, que Chartres fut inveſty le neuf Février. Le Roy ſe rendit le lendemain à Eſtampes, où il reçeut nouvelles que le régiment du Capitaine la Croix Cautereau, compoſé de ſoixante cuiraſſes & de deux cens harquebuſiers, ſorty d'Orléans pour entrer dans Chartres, avoit été entierement desfait, & n'en eſtoit eſchappé que cinq montez à l'advantage, dont la Croix en eſtoit l'un.

Tous les Gouverneurs des villes de l'Union avoient bien préveu que ce que le Roy tournoioit ainſi, eſtoit pour ſe jetter tout-à-coup ſur quelque place, ainſi (diſoient-ils) que faict un oyſeau de proye pour empieter quelque gibier : Pontoiſe, Meaux, & pluſieurs autres villes avoient renforcé leurs garniſons, meſme Monſieur de la Chaſtre ayant reçeu advis que Chartres eſtoit inveſty, s'achemina en diligence de Bourges à Orléans ſur la fin de Février, cognoiſſant que les diviſions des habitans de ceſte ville avoient beſoin de ſa préſence, & meſmes le Roy eſtant ſi proche d'eux, & auſſi pour taſcher de donner quelque ſecours à ceux de Chartres ; ſi toſt qu'il fut arrivé à Orléans, il envoya battre l'eſtrade par des chevaux-légers juſques dans l'armée du Roy, qui luy rapporterent de quelle façon Chartres eſtoit aſſiégé, ſurquoy il ſe réſolut de faire jetter deux cents hommes de pied, conduits par le Capitaine Larchenau, qui ſe devoient couler en deux nuicts parmy l'étenduë de l'armée du Roy, feignans eſtre Royaux, & en la troiſieſme traicte qu'ils pénétreroient juſques ſur les foſſez & aux portes. Ce ſecours party avec guides, & ſignal pour eſtre reçeus dans Chartres, fut deſcouvert incontinent, (car le Roy avoit donné ordre ſur tout, que l'on print garde du coſté d'Orléans) ſi que pourſuivis, la plus-part 1591.

1591. fut taillé en pieces, les autres ayans gaigné une maiſon, capitulerent & demeurerent priſonniers.

Cependant ceux de Chartres (qui avoient pour Gouverneur le ſieur de la Bourdaiſiere) ſe deffendirent ſi courageuſement, qu'ils repoulſerent par pluſieurs fois les Royaux du ravellin de la porte des Eſpars, que l'on avoit attaqué, quoy que les aſſiegez n'euſſent pas beaucoup de garniſon, & peu de Nobleſſe, outre les ſieurs de Grammont & du Peſcheray, qui s'y eſtoient jettez ſur la nouvelle d'un ſiege ; celuy-cy fut tué d'une harquebuzade à la conſervation de ce ravelin, où il avoit acquis de l'honneur.

Ce ſiege tira en longueur, & le camp y ayant ſéjourné près de deux mois & demy, le Roy fit faire breſche du coſté de Galardon, où Monſieur de Chaſtillon ayant trouvé l'invention d'un pont de bois couvert, qu'il fit dreſſer dans le foſſé, par où on euſt eſté ſans danger juſques au pied de la breſche, fut cauſe que les Chartrins prévoyants leur ruine, entrerent en capitulation, qu'ils accorderent le Vendredy Sainct ; laquelle contenoit que ſi dedans huict jours ils n'eſtoient aſſiſtez par le Duc de Mayenne, ils ſe rendroient au Roy. Ils envoyerent des Députez vers ledit Duc, lequel envoya Faucon ſon maiſtre d'hoſtel, & le ſieur de Jauge maiſtre-de-Camp, avec

dix ou douze chevaux, pour taſcher d'entrer dans la ville, avec intention & charge de faire opiniaſtrer les aſſiegez. Mais ayans eſté pris le Vendredy dix-neufieſme jour d'Avril, ſur les quatre heures du ſoir, le Roy entra en armes dedans Chartres, & y coucha trois nuicts. Le Samedy matin leſdits ſieurs de la Bourdaiſiere & de Grammont, ſuivis des ſoldats de la garniſon, & de ſept ou huict cents perſonnes, ſortirent avec les armes, & ſoudain le Mareſchal de Biron y entra avec douze cents harquebuſiers & trois cents chevaux, garniſon y aſſignée, & en fut le gouvernement redonné au ſieur de Sourdis, lequel paravant y commandoit. Il ſortit auſſi force Dames & Damoiſelles en carroſſes & chariots, qui ſe firent conduire à Orléans. Chartres eſtoit tellement retranché & fortifié par dedans, qu'il fut jugé plus fort qu'Orléans ; auſſi le Roy ne voulut rien hazarder, autrement il y euſt perdu la plupart de ſes forces. Tous les retranchemens eſtoient beaux & bien-faicts : Du depuis l'on y fit baſtir une Citadelle : les Royaux ne perdirent en ce ſiege perſonne de qualité que le ſieur de Belesbat. Le Roy ayant tiré quelques ſommes de deniers des habitans, & après avoir réduit Auneau & Dourdan à ſon obéyſſance, partit incontinent pour aller ſecourir Chaſteau-tierry, que le Duc de Mayenne avoit aſſiegé 1591.

1591. pour penſer faire divertir au Roy le ſiege de Chartres ; mais en chemin Sa Majeſté reçeut les nouvelles que le Vicomte Pinard ayant abandonné la ville, s'eſtoit retiré au chaſteau, où il avoit capitulé avec le Duc, ce qui fit retourner Sa Majeſté à Senlis. Quiconque perd une place eſt ſubject à divers jugemens ; ce Vicomte n'en fut exempt, & pluſieurs diſoient qu'il euſt pu & deu faire mieux qu'il n'avoit fait, & que le marché de la reddition de ceſte place en eſtoit fait long temps auparavant. Le Duc donna le gouvernement au ſieur Peſché : ceſte priſe fit que ceux de l'Union porterent plus patiemment la perte de Chartres, & diſoient qu'elle leur demeuroit comme par forme de repréſaille ; mais il y avoit à dire plus de la moitié. Le Duc de Mayenne voyant que le Roy repaſſoit la Seine, mit ſes gens en diverſes garniſons, n'eſtant aſſez fort pour tenir la campagne, & meſmes Monſieur de la Chaſtre luy envoya encore ſes Lanſquenets avec le Régiment de Vaudargent, pource que les villes de l'Union en Berry, ne pouvoient plus endurer de leurs déportemens.

Peu après ce ſiege, Monſieur de Chaſtillon eſtant allé en ſa maiſon qui eſt ſur la riviere de Loin, devint malade, dont il mourut ; il eſtoit de la Religion prétenduë réformée, en laquelle il avoit été inſtruit par ſon feu pere l'Admiral

de Coligny ; toutesfois estant d'un esprit noble & grand, on espéroit de luy oster ceste opinion par instructions dociles, ainsi que l'on avoit faict à son frere le sieur d'Andelot, l'an passé, sa mort empescha ce bon dessein. C'estoit un Seigneur brave & vaillant, & sur-tout bien entendu aux Mathematiques, science que les Nobles qui veulent parvenir aux plus grandes charges militaires, doivent curieusement sçavoir : Il en monstra aussi des effects audit siege de Chartres, en l'invention du pont qu'il fit faire pour aller à l'assaut. 1591.

Durant aussi ce siege, Monsieur de Luxembourg revenu de Rome y vint trouver le Roy : or il avoit donné charge à un Gentil-homme qu'il avoit laissé à Rome, de bailler une sienne lettre à celuy qui seroit esleu Pape, laquelle contenoit amplement l'Estat de la France, ce que le Gentil-homme fit, & le Pape Grégoire quatorziesme lui promit du commencement d'y respondre ; mais du depuis il ne le voulut faire estant diverty par les Ministres d'Espagne, dequoy ayant eu advis ledit sieur Duc de Luxembourg, il luy rescrivit ceste lettre, que nous avons mise icy au long pource qu'elle donne à cognoistre beaucoup de choses qui se sont passées à Rome, aussi que l'on y void le respect que Messieurs les Princes du sang, Ducs, Pairs, Mareschaux & Officiers

1591. de la Couronne ont porté au S. Siege durant ces troubles, & comme il a eſté preoccupé des ennemis de la France.

Treſſainct Pere, De ce que j'ai creu eſtre de mon devoir, & de la charge que j'ay euë de tous les Princes du ſang, Ducs, Pairs, Mareſchaux, Officiers de la Couronne de France, qui ſuivent le Roy, je penſe m'en eſtre aquitté le mieux qu'il m'a eſté poſſible, tant que j'ay eſté à Rome, de leur part du vivant du feu Pape Sixte, y ayant apporté non-ſeulement ce que j'ay cogneu eſtre propre pour la tranquilité de ce Royaume, mais encore veritablement ce que j'ay ſceu eſtre pour le bien & advancement de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & le repos univerſel de toute la Chreſtienté. Incontinent après mon depart de Rome, j'en eſcrivis fort amplement au College des Cardinaux: & pour ce que la paſſion d'aucuns d'entr'eux empeſcha que mes lettres ne fuſſent veuës ne reçeuës au Conclave, je m'adviſay d'en laiſſer une pour celuy qui par la divine inſpiration, ſeroit eſlevé en la dignité Pontificale. Celuy qui avoit charge de la preſenter m'a fait entendre que V. S. l'avoit humainement reçeuë, & que meſme elle eſtoit diſpoſée d'y reſpondre, & pourvoir en ce qu'elle jugeroit eſtre à propos. Mais entendant qu'elle a eſté divertie de me faire ceſt honneur, & me doutant bien que ceux qui ont gaigné ceſt advantage, s'efforceront de luy perſuader de faire encore pis contre la France, j'ay voulu prevenir ce mal, adjouſtant ceſte mienne lettre à mes precedens advertiſſemens, & remonſtrer en toute humilité à V. S. que ceux qui ne nous veulent point de bien, & qui fondent leur ambition ſur nos ruines, ne cherchent (ſous le pretexte de Religion) qu'à embarquer tout le monde avec eux & le ſouſlever contre nous. Et pour faire croire

croire que c'eſt pour la Religion ce qu'ils en font, ils vou- 1591.
droient bien que V. S. preſtaſt ſon authorité & ſon adveu, à la guerre qu'ils nous braſſent, affin que cela donnaſt d'autant plus de couleur à leurs pernicieux deſſeins, mais en effect ils n'en feroient pas grand conte, ſi l'eſpérance d'en tirer de l'argent ne les convioit d'avantage que le zele de la Religion. Et pour parvenir à ce point, ils promettront quant à eux, d'y fournir de leur part beaucoup plus qu'ils ne demanderont à voſtre Sainteté, affin de l'engager plus ayſément en une guerre, de laquelle elle ne ſe puiſſe après facilement retirer, & en laquelle ils eſpuiſeront les finances de V. S. qui pourroient bien mieux ſervir autre part, qu'à nous ruiner : ils ſont d'ailleurs aſſez ſubtils pour le deſirer à fin de ne laiſſer en ſon entier un fond de deniers ſi notable & ſi proche du Royaume de Naples, qu'on ſçait bien eſtre du Domaine de l'Egliſe : la conſidération de tout cela ne me travaille point : les menaces de la guerre ne me troublent point l'eſprit, j'en ay accouſtumé le bruit : & la Nobleſſe de France y eſt tellement apriſe, qu'elle avec l'appuy de ſes amis n'en peut craindre une nouvelle de quelque part qu'elle vienne. Mais ce qui me trouble, ce qui me paſſionne, & qui peut apporter beaucoup d'esbahiſſement aux bons François, vrais Catholiques, fils de ceux qui ont maintenu le Saint Siege envers tous & contre tous, qui l'ont augmenté de richeſſes & de grandeurs, ſera de voir V. S. en laquelle pendant ceſt orage de guerre, ils eſperent de trouver un port de tranquillité, non-ſeulement s'abandonner à la mercy des vents, par maniere de dire, mais quaſi les expoſer en proye à leurs cruels ennemis. Le Pape Sixte, d'heureuſe memoire, circonvenu par les artifices de nos adverſaires, avoit au commencement eu la meſme volonté, & avoit commencé de s'y employer à bon eſcient. Mais depuis

1591. qu'il eut recogneu la vérité de nos affaires, & deſcouvert l'ambition de ceux qui depuis fort long-temps ont commis les maux qu'on void maintenant eſclorre, il changea de reſolution, & ce qu'il avoit projetté avec violence, il reſolut de l'executer avec la douceur; ce qu'il avoit voulu faire comme ennemy, il commença à le faire comme Pere. Auſſi ai-je ceſte ferme croyance, que Dieu permettra que les ennemis de la memoire de ce Sainct Pere & qui en veulent obſcurcir la ſouvenance en blaſmant ceſte ſienne ſaincte intention, ſeront ceux qui la rendront plus illuſtre & plus belle, par le contraire evenement de ce qu'ils penſent, attendu que les gens de bien cognoiſtront que Sa Saincteté eſtoit vrayement conduite de l'Eſprit de Dieu, au chemin qu'elle tenoit pour appaiſer nos troubles. Dieu eſt juſte, & comme tel, ne voudra que la juſtice de la cauſe des bons François ſoit foulée aux pieds, ains qu'elle ſera prudemment conſiderée par V. S. La France a eu premierement recours à la divine bonté, & puis par mon entremiſe au Sainct Siege, duquel juſques icy elle n'a receu aucun deſplaiſir, que ce qui eſt procedé de la mauvaiſe volonté de certains Miniſtres qui ſe ſont portez, non comme juges equitables, mais comme parties paſſionnées, non pour y faire luire la paix, mais pour y allumer la guerre. Je ſupplie très-humblement Votre Saincteté penſer que les François devront faire maintenant, s'ils ſe trouvent non-ſeulement abandonnez d'elle, mais auſſi pourſuivis ouvertement. Il y auroit à craindre que là où ils ne pourront apporter aſſez de réſiſtance d'eux-meſmes, ils n'en cherchent ailleurs, pour ſe défendre de leurs ennemis par leurs ennemis, & que pour dernier refuge ils ne s'allient pluſtoſt avec qui que ce ſoit, que de ſe ſouſmettre à nulle autre domination, qu'à celle que les loix du Royaume ont eſtablies, pour légitimes ſucceſſions de la Couronne Fran-

çoiſe, ce que je dis d'apprehenſion du mal que je prevois inévitable, dont l'ennuy me redouble, quand je conſidere que deviendra la Religion, & en quel danger elle ſera expoſée. Et ſi elle venoit à ſe perdre (Dieu me retire pluſtot de ce monde, affin de ne voir un tel malheur en mon vivant) qui en ſera coulpable, ſinon ceux qui ſous le faux pretexte de Religion, & qui aveuglez d'ambition & d'avarice, favoriſent l'injuſtice d'une telle guerre? On nous veut faire entendre, que V. S. envoye de l'argent aux Pariſiens, & qu'elle promet beaucoup d'aſſiſtance à leur party: on dit d'avantage qu'elle envoye un Prelat en France, pour y voir les affaires, & en eſtre advertie par luy ſelon la verité. Je ne puis croire le premier, ne me pouvant perſuader tant de precipitation de ſa part, que de nous vouloir condamner ſans nous ouyr, comme cela ſeroit un prejugé. Quant à la venuë du Prelat, j'en loue la reſolution, mais il eſt à deſirer qu'il ne face comme ceux qui y ſont venus devant luy, qui ayans charge de voir l'Eſtat de la France, & en donner advis, ſe joignirent au party des Rebelles: & qu'il ne vienne avec volonté de nous ruiner, mais d'apaiſer la guerre: qu'il n'ait l'eſprit preoccupé de paſſion, l'ame aveuglée d'avarice, d'ambition, & des penſions d'Eſpagne: en ſomme que ne penchant ny d'un coſté ny d'autre, il veuille tenir la ballance juſte & rapporter à V. S. la verité de nos diviſions: mais je ne doute point, que par ſon extreme prudence, elle ne face eſlection d'un perſonnage pourveu de ſi bonne qualité, qu'elle ſoit hors de crainte d'en eſtre trompée, comme le Sainct Siege l'a eſté cy-devant, & nous exempte des dangers, où par tel inconvenient nous nous ſommes trouvez. Car quant à moy, quelques advis qu'on me donne de beaucoup de lieux, quoy que pluſieurs perſonnes veuillent dire que Voſtre Saincteté ſe laiſſe aller aux perſuaſions des Miniſtres & 1591.

1591. penſionnaires d'Eſpagne, toutefois je ne l'ay jamais voulu croire, oppoſant toujours à leurs advertiſſements, ce qu'elle me daigna dire quand je la rencontray en Toſcane auprès de Torniceri, comme elle s'acheminoit à Rome, pour ſe trouver à l'eſlection d'un pape, après la mort de Sixte cinquieſme. Car entr'autres choſes elle me fit ceſt honneur de me dire, Qu'il eſtoit néceſſaire que le Roy de France fuſt Roy de France, & celuy d'Eſpagne Roy d'Eſpagne, & que la grandeur de l'un ſerviſt comme de barriere à l'ambition de l'autre. Par ce peu de mots j'ay fermé la bouche à pluſieurs, & deſcouvert en meilleure part la creance qu'ils avoient de V. S. M'eſtant toujours reſervé de luy faire entendre comme je fais, la ſuppliant très-humblement, que toutes les fois qu'il ſera queſtion de traicter de nos affaires, qu'elle ſe daigne ſouvenir & croire que l'intention de tous les Princes du ſang, Ducs, Pairs, Mareſchaux, Officiers de la Couronne, de toute la Nobleſſe, & de tous les bons François, eſt de n'eſtre jamais autres que très-Catholiques, eſperans par leurs ſervices, de pouvoir obliger leur Roy de recognoiſtre la verité de la Religion Catholique, Apoſtolique-Romaine, pour en faire la profeſſion comme tous ſes predeceſſeurs ont fait. Et quant aux autres François qui ſuivent le party contraire, ce ſont perſonnes corrompues par l'ennemy, qui pour ſe maintenir, ont attiré le pauvre peuple, & l'ont abuſé ſous le pretexte de Religion : là-deſſus conſiderera, s'il luy plaiſt, que pendant une telle guerre, le moyen d'inſtruire le Roy, & le ramener à la cognoiſſance de la vraye Foy, nous eſt oſté, & le repos des Chreſtiens & Catholiques d'autant retardé : le zele que j'ay à ma Religion, & la cognoiſſance que j'ay de ces affaires pout les avoir maniées à Rome, & meſme pour obvier & prevenir les ſubtilitez, dont nos ennemis uſent à l'endroit de ceux qu'ils veulent circon-

venir, ſont que tant plus librement j'ay oſé prendre la hardieſſe d'en eſcrire à V. S. & accompagner par ceſte mienne lettre, celle qui ſera preſentée par ce Gentilhomme de la part des Princes & Nobleſſe qui ſont en ceſte armée, lequel ils ont expreſſément depeſché vers V. S. en attendant que les autres Princes & Nobleſſe (maintenant diſperſez par le Royaume) y envoyent tous enſemble de leur part pour ſe conjouir avec elle de ſon aſſomption au Pontificat, & luy faire plus amplement entendre l'eſtat auquel maintenant nous ſommes, comme ſans doute ils feront bien-toſt, & principalement s'il plaiſt à V. S. me tant honorer que de m'advertir par ce meſme Gentilhomme; comme elle aura agreable ceſte ambaſſade, & enſemble me faire ceſt honneur de prendre en bonne part ce que je lui eſcris, croyant que mes paroles ne procedent que d'une extreme ſincerité de conſcience, & d'affection que j'ay au bien, en ma Religion, & au repos de ma patrie, de laquelle je ne ſerai jamais deſerteur, comme je n'oublieray auſſi l'obeiſſance & le ſervice que je luy dois, de laquelle baiſant très-humblement les pieds, je prie Dieu, Très Sainct Pere, vouloir aſſiſter & conduire par ſon S. Eſprit, & luy donner très-heureuſe & longue vie. Au Camp devant Chartres, le 8 Avril 1591. Voſtre très-humble & très-obeyſſant fils & ſerviteur, *François de Luxembourg.* 1591.

Avant que de dire comme le Pape (au lieu d'embraſſer la cauſe de tant de Princes François, qui le ſupplioient d'eſtre pere & non partial) envoya ſecours d'hommes & d'argent à ceux de l'Union, & de ce qui en advint; voyons ce qui ſe paſſa au commencement de ceſte année en Dauphiné, en Provence & en d'autres endroicts.

Le ſieur d'Albigny, Commandant dans Grenoble

1591. pour l'Union, ſe trouvant preſſé par le ſieur Deſdiguieres, & ſe voyant ſans eſpérance d'eſtre ſecouru ny du Duc de Savoye qui eſtoit aſſez empeſché en ſon entrepriſe de Provence, en la guerre de Geneve, ny du Marquis de Sainct-Sorlin, qui commandoit à Lyon, rendit Grenoble audit ſieur Deſdiguieres, auquel les habitans par la compoſition payerent ſoixante mille eſcus. Ceſte ville s'appelloit jadis Accuſion; depuis on la nomma Cullarone: mais ayant eſté aggrandie par l'Empereur Gratian, il la fit appeller Grationopolis, & en François Grenoble: elle eſt preſque en figure d'ovale, ſituée en une plaine fertile, arrouſée du fleuve d'Iſere, qui deſcend des Alpes, commandée d'un haut coſteau, au pied duquel eſt le fauxbourg de Sainct Laurens, & enceinte de vieilles murailles. Le Roy François I. avoit propoſé d'accroiſtre ceſte ville; mais ſon deſſein après ſa mort ne fut pourſuivy. Ledit ſieur Deſdiguieres y ayant reſtably le Parlement & la Chambre des Comptes qui en avoient eſté transferez, comme nous avons dit, mit le ſieur de la Boiſſe pour y commander avec trois cents hommes de guerre, fit faire pluſieurs belles fortifications, & ceſte ville depuis par ſa vigilance a eſté maintenue en l'obeyſſance du Roy. Ceſte reddition ayant pacifié le Dauphiné, ledit ſieur Deſdiguieres s'achemina avec toutes ſes troupes en Provence, pour ſecourir Monſieur de la

Valette, qui avoit ſur les bras le Duc de Savoye, lequel à la faveur de la Comteſſe de Saux, & de ſes partiſans, eſtoit entré dans Marſeille, le ſecond jour de Mars, où les habitans luy jurerent obeyſſance & fidelité comme à leur Gouverneur & Protecteur de la Provence. 1591.

Ces choſes-là ne plaiſoient point au Duc de Mayenne ny au Comte de Carſes, ny à beaucoup des habitans de Marſeille : ils jugerent incontinent des deſſeins de ce Duc ſuivant ce qui a eſté dit cy-deſſus, lequel ne ſe voyant aſſez fort de ſon eſtoc pour ſe faire maiſtre de cette province, & reſiſter tant aux Royaux, qu'au Comte de Carſes & à ſes partiſans, ſe reſolut d'aller en Eſpagne pour avoir ſecours d'hommes & d'argent. Son prétexte fut que le Turc (diſoit-il) levoit une grande armée en faveur du Roy pour ſe jetter en la Provence : pour y reſiſter les Provençaux ſes partiſans aſſemblez à Marſeille envoyerent auſſi ſix Deputez avec luy en Eſpagne pour demander ſecours, ſçavoir deux du Parlement d'Aix, deux Conſuls de Marſeille, & deux au nom de toute la Province.

Le Duc avant que d'aller en Eſpagne pourveut à ce qu'il jugea néceſſaire pour la conſervation de ſon party en Provence, & laiſſa pour y tenir la campagne le Comte de Martinengue avec mille chevaux & deux mille hommes de pied : puis

1591. il partit environ la my-Mars, & arriva heureuſement à Barcelone: Le Prince d'Eſpagne (aujourd'huy Roy) ſon beaufrère l'y reçut avec toute demonſtration d'amour : delà il s'achemina à Madrid, où les Deputez Provençaux cognurent que toute la determinarion de leurs ſecours dependoit du Roi d'Eſpagne ſeulement.

Cependant que ce Roy & le Duc conferoient pour trouver les moyens de s'aſſeurer de la Provence, voici un revers de fortune qui ſurvint à l'armée du Savoyard à Eſparon de Palieres le 15 d'Avril.

Les ſieurs de la Valette & Deſdiguieres s'eſtans joincts au village de Vivon dez le quatorzieſme Avril, faiſans enſemble neuf cents maiſtres & deux mil harquebuziers, ſe reſolurent d'attaquer les Savoyards & d'avitailler Berre qu'ils tenoient aſſiegé. Or eſtans advertis que les Savoyards avec quelques Provençaux au nombre de mille Maiſtres & de dix-huict cents harquebuſiers eſtoient logez en trois villages, leur advantgarde audit Eſparon de Pallieres, la bataille à Rians, & l'arriere-garde à S. Martin de Pallieres, diſtans les uns des autres de demie lieuë, & à deux lieuës de Vivon, reſolurent d'attaquer les Savoyards & aller droict à eux, ce qu'ils firent en ceſt ordre: Les troupes du Dauphiné conduites par le ſieur Deſdiguieres faiſoient l'advantgarde, à

la teſte de laquelle eſtoient auſſi les ſieurs du Poët & de Mures. Le ſieur de la Valette conduiſoit le gros de la bataille : Et le ſieur du Buous faiſoit l'arrieregarde avec cent Maiſtres. Les Royaux cheminans en ceſt ordre arriverent ſur un coſtau près d'Eſparon, juſtement à l'oppoſite où les Savoyards s'eſtoient rangez auſſi en bataille ; non toutesfois ſi avant dans la plaine que les Royaux euſſent deſiré, car ils avoient fait advancer à faveur de quelques foſſez & hayes leur infanterie au devant de leur cavalerie. 1591

Cependant que l'armée Royale s'advançoit dans la plaine, l'arrieregarde des Savoyards logée à Sainct Martin joignit ceux d'Eſparon ; ainſi rangez, & eſtans advancez à la portée du moſquet, le ſieur Deſdiguieres leur envoya un regiment en flanc, qui à la premiere ſalve leur fit quitter leur champ de bataille, & ſe retirerent ſur un petit coſtau qui étoit au deſſus du village, dont le derriere leur eſtoit libre : Tout auſſi-toſt l'avantgarde Royale gaigna ce champ, où elle fit ferme, cependant que l'infanterie eſcarmouchoit d'une part & d'autre celle des Savoyards logée au village, dont la Royale eſſayoit de la chaſſer : mais voyant qu'il ne ſe pouvoit faire qu'avec beaucoup de perte, pour eſtre le Savoyard haut & advantageuſement logé, le ſieur Deſdiguieres avec ſon avantgarde fit un grand tour & trouva le moyen

1591. de gaigner le derriere de ſon ennemy. Ce que voyant un eſcadron de deux cents chevaux conduits par le Comte du Bar, & que ledict ſieur Deſdiguieres venoit droit à luy, il s'esbranla par deux fois, & enfin print la fuite, laiſſant l'infanterie, & environ trois cents chevaux engagez dans le village. Ceſt eſcadron fut ſuivy juſques à ce qu'il ſe jetta ſur les bras du Comte de Martinengue dans Rians. Eſtans joints ils firent une charge aux Royaux, qui la ſouſtindrent fermement, & combattirent de telle vigueur qu'ils les mirent en route, en les menant battant une lieuë durant. En ceſt exploict les Savoyards firent perte de deux cents maiſtres, trois cornettes, & un guidon : le reſte ſe retira en déſordre à Rians. Au meſme temps que cette route ſe faiſoit, les Royaux travailloient à gaigner le village où leur ennemy s'eſtoit barriquadé à la haſte : mais la nuict eſtant ſi proche, & les Savoyards ſi advantageuſement logez, pour ce jour ils ne gaignerent que quelques maiſons, où ils ſe barriquaderent, poſans des gardes à l'entour, afin que ceux de dedans ne ſe ſauvaſſent à la faveur de la nuict & du pays aſſez propre pour l'infanterie : ainſi l'armée Royale ſe campa à la plaine.

Le lendemain quelques ſoldats qui s'eſtoient retirez tant dans une égliſe où eſtoit le ſieur de Cucuron, que dans un colombier, & dans un

moulin à vent, juſques au nombre de deux cents, ſe rendirent à diſcrétion : quelques-uns de qui on pouvoit tirer rançon furent pris priſonniers, le reſte fut pendu. 1591.

Le lendemain 17, ceux qui eſtoient au village d'Eſparon, preſſez de faim & de ſoif, empeſchez d'une grande quantité de morts ou bleſſez, & ſans eſperance d'aucun ſecours, ſe rendirent la vie ſauve : & à l'inſtant, après la foy donnée, ſortirent trois cents chevaux, & mille hommes de pied deſarmez & tenus priſonniers : Entre autres le ſieur Alexandre Vitelly, le ſieur de Sainct Roman, & trente Capitaines, tant de cavalerie que d'infanterie. En ceſte desfaicte les Royaux gaignerent quinze drapeaux, & une infinité de chevaux & bagage. Tout le butin venu à cognoiſſance fut party par moitié entre les ſieurs de la Valette & Deſdiguieres, & depuis diſperſé aux compagnies. Le Savoyard perdit cinq cents maiſtres, tant morts que priſonniers, & quinze cents harquebuziers. Les Royaux y perdirent le jeune Buous, une vingtaine de morts, & une centaine de bleſſez : Voilà ce qui advint à Eſparon de Palieres. Du depuis auſſi les Savoyards (comme diſent les Hiſtoriens Italiens) parurent pluſtoſt aſſiegez que deffenſeurs de ceſte province.

Le Duc de Savoye retourné d'Eſpagne avec preſents, ayant obtenu des penſions pour ſes

1591. enfans, & assignation de deniers pour faire la guerre, se trouva embarrassé en beaucoup d'endroits; car si les siens furent battus en Provence, les autres ne furent gueres plus heureux auprès de Geneve : Nous avons dit l'an passé que Monsieur de Sancy estoit allé par commandement du Roi pour lever des Suisses, & faire la guerre en Savoye du costé de Geneve : ce qu'il executa au commencement de ceste année. Estant à Basle, trois compagnies de cavaleries d'Italiens l'y vindrent trouver, conduites par Pausanias Braccioduro, par le Comte Mutio Porto, & par Nicolas Naso, lesquelles le sieur de Maisse Ambassadeur du Roi à Venise avoit faict secrettement lever. Ledit sieur de Sancy ayant descouvert qu'il y avoit huict soldats bien montez dans Basle, envoyez par les Agents d'Espagne, lesquels portoient sur eux cent mil escus d'or bien cousus dans des corps de pourpoint, & dans la selle de leurs chevaux, pour payer une levée qui se faisoit en Allemagne pour l'Espagnol, donna charge au capitaine Moron de les suivre avec douze cavaliers qu'il lui donna, ce qu'il fit si diligemment qu'il les attrapa sur les terres de l'Archiduc d'Austriche dans le bois de Reinfelt; où les ayant attachez à des arbres, & coupé les jambes de leurs chevaux, il prit les cent mil escus, avec plusieurs belles pierreries de grand prix lesquelles ils portoient pour faire

des preſents de la part du Roi d'Eſpagne. Moron ayant executé ſon entrepriſe s'en retourna trouver le ſieur de Sançy, auquel (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) il conſigna ſa priſe fort fidellement. 1591.

Après ceſte priſe ledit ſieur de Sancy s'achemina vers Geneve avec cent cinquante bons chevaux, les compagnies de Braccioduro, & de Mutio, & cinq compagnies de Suiſſes ſous la conduitte du Colonel Diesbach: il y arriva le 22 de Decembre de l'an paſſé, où y ayant trouvé auſſi quelque cavalerie, trois compagnies d'Argoulets, neuf compagnies d'infanterie, fit de toutes ces troupes un corps d'armée de deux mil combattans, avec laquelle il alla inveſtir le premier jour de ceſte année le Chaſteau de Buringe, & commença à le faire battre de deux canons, une coulevrine, & un fauconneau. Sur l'advis qu'eurent les garniſons Savoyardes de Rumilly, d'Anecy & de la Roche, comme ledit ſieur de Sancy tiroit à Buringe, ils s'aſſemblerent environ trois cents lances, pour faire quelque entrepriſe ſous la conduite de Chriſtoffe Guevara Eſpagnol: mais aucuns de ceux de Geneve prompts à la picorée, eſtant allez juſques auprès de la Roche où ils s'eſtoient aſſemblez, furent cauſe qu'ils monterent tous à cheval pour courir après eux, les uns armez, les autres non, & ſuivirent

1591. ſi viſtement la piſte de ces coureurs qu'ils ſe trouverent à demy lieue de Buringe où eſtoit le quartier des Italiens, leſquels ils euſſent ſurprins s'ils n'euſſent faict tant de bruit & de huées qu'ils faiſoient, ce qui donna occaſion à Braccioduro & à vingt cinq des ſiens de monter à cheval fort promptement (ſans cuiraſſes pour la plus-part, car les lanciers Savoyards ne leur donnerent pas loiſir de les prendre) & ſans s'eſpouvanter il alla les recognoiſtre, & leur fit une charge aſſez furieuſe, d'où il retourna incontinent en une place de combat qu'il avoit choiſie, & là où il trouva encor ſoixante cavaliers François qui s'y eſtoient rendus: ayant de tout fait deux troupes de cavalerie, il dit tout haut à un des ſiens, allez dire à tels & tels qu'il nomma qu'ils s'advancent avec leurs compagnies, & qu'ils aillent couper le chemin en un tel endroit: Ceſte parole qui n'eſtoit qu'une feinte, fut occaſion qu'un Milanois du party Savoyard, ſe mit à crier *Volta, che, ſiamo in mezo*: ce qu'ils firent à l'inſtant. Braccioduro qui les vit tourner donna ſi à propos, & leur fit une ſi rude charge, qu'ils ſe mirent à la fuite penſans devoir eſtre aſſaillis par devant & par derriere, & furent ainſi pourſuivis juſques aux portes de la Roche. En combattant & en fuyant il y en eut quatrevingts de tuez avec leur

Conducteur Guevara : pluſieurs y demeurerent auſſi priſonniers : les victorieux gaignerent trois cornettes & quarante bons chevaux. 1591.

Le lendemain ceux du Chaſteau de Buringe ayant eſté batus de 72 coups de canon, demanderent à parlementer, mais voyans que l'on ne les vouloit recevoir qu'à diſcrétion, ſortirent par une porte de derriere, gaignerent le pont que les aſſiegeans ne pouvoient garder pour eſtre commandé trop à deſcouvert du Chaſteau, & ſe ſauverent en aſſez de deſordre à Bonne près de là; fors huict qui furent tuez en s'enfuyant, & trois de pris, dont l'un ſervit de bourreau pour pendre les autres deux. Ce chaſteau fut peu après deſmoly, mais les Savoyards depuis le raccommoderent & terraſſerent, & le rendirent auſſi fort qu'il eſtoit auparavant.

Sur la fin de Janvier le ſieur de Quiry arriva avec quelque cavalerie & infanterie à Geneve : le premier de Fevrier, l'armée ſe trouvant eſtre de trois mille hommes, tant François que Suiſſes, & de quatre cents chevaux, en entra dans le Bailliage de Thonon avec cinq canons, où il y eut beaucoup d'hoſtilitez exercées. Compois qui commandoit pour le Savoyard dans Thonon, ſe voyant n'avoir que deux cents cinquante hommes pour en défendre la ville & le Chaſteau, après avoir fait ſemblant de s'y vouloir opiniaſtrer,

1591. abandonna la ville & ſe retira avec quatre-vingts des ſiens au Chaſteau, envoyant le reſte à Eſvian. Quitry ayant fait tirer quatre-ving coups de canon, ſans beaucoup d'effect, fit travailler à la mine en telle diligence que le 6 de ce mois il fit jouer deux mines leſquelles firent quelque ouverture, & donnerent la mort à 30 des aſſiegez, ce qui les occaſionna de ſe rendre à compoſition la vie ſauve ſeulement, excepté à Compois & à trois des ſiens, qui ſortirent avec la dague & l'eſpée ſeulement. On trouva dans ceſte place force butin.

De Thonon l'armée s'achemina à Eſvian, où commandoit le Capitaine Bonvillars; ceſte villette eſt au bord du lac, à deux lieuës de Thonon : les Savoyards en voulurent deffendre l'entrée des ſauxbourgs, mais l'on fit jouer le canon ſi rudement, qu'ils furent contraints de l'abandonner, puis tout d'une ſuite on planta un petard à la porte de la ville, laquelle eſtant enfoncée, & quelques autres endroits gaignez, en meſme-temps toute l'armée entra dans la ville, en laquelle tous actes d'hoſtilité furent exercez. Bouvillars s'étant retiré au Chaſteau qui eſt aſſez bon, & hors de ſape & de mine, pource qu'il eſt en lieu mareſcageux, fit mine d'y vouloir mourir pluſtoſt que ſe rendre, mais après quelques volées de canon, ayant tenu quatre jours,

il

il ſe rendit vies & bagues ſauves, & fut conduit en ſeureté. 1591.

L'armée ayant fouragé les bailliages de Thonon & d'Eſvian, ſur la fin de Fevrier, retourna vers Bonne, les pluyes & les chemins rompus empeſcherent de pouvoir plus traîner le canon, toutesfois l'on en mena deux pieces, dont on battit le Chaſteau de Polinge, qui ſe rendit, mais l'advis que reçeut Monſieur de Sancy, que D. Amedée, Olivares & Sonas avoient aſſemblé leurs troupes, qui eſtoient de ſix cents maiſtres, quatre cents argoulets à cheval, & de cinq mil pietons, leſquels venoient droict à luy fut cauſe qu'il fit remener ſes cinq canons dans l'arcenal de Geneve ; & ayant envoyé recognoiſtre l'armée Savoyarde, & prins un Savoyard qui ſervoit de guide à D. Amedée, duquel il tira une partie des deſſeins dudit Amedée, il réſolut avec les ſieurs de Quitry & de Conforgien, de faire mettre le feu dans quelques Chaſteaux, & en retirer les ſoldats qu'il y avoit mis pour les garder, puis de ſe camper en lieu advantageux pour y attendre les Savoyards ; ce qui fut fait, & l'armée quittant le logis de Buringe, ſe vint loger à une lieuë de Geneve, où la place de la bataille fut priſe ſur le haut de Monthou.

Dom Amedée eſtant arrivé à Buringe, le Ven-

1591. dredy douzieſme de Mars, y fit en diligence redreſſer le pont, ſur lequel ayant faict paſſer ſon infanterie, il ſe vint loger en pluſieurs villages autour de Bonne : Les ſieurs de Sancy & de Quitry qui dreſſoient leurs bataillons, penſoient que ce jour là, pour ce qu'il eſtoit plus de midy, les uns & les autres ne feroient rien autre choſe que de faire monſtre de leurs forces ; mais il en advint autrement. Or ils avoient campé leur armée ſur la coline de Monthou, entre Geneve & Bonne, au pied de laquelle eſt une petite vallée de ſoixante pas, qui a à ſes deux bouts deux chemins qui conduiſent à Monthou : pour en empeſcher la venuë aux Savoyards, on avoit mis d'un coſté le ſieur d'Arimon dans quelques maiſons qui y ſont proches de là, avec deux compagnies d'infanterie, & de l'autre coſté proche d'un bois, le régiment du Baron de Santanne : Les quatre compagnies d'Italiens ſervoient d'advantgarde. Le ſieur de Sancy avec les Suiſſes & l'infanterie Françoiſe, faiſoit le corps de la bataille, ayant à coſté droit la cavalerie de Geneve, & de l'autre coſté deux compagnies d'infanterie proches d'une maiſon, avec quelques fauconneaux, & pour l'arrieregarde eſtoit la cavalerie Françoiſe du ſieur de Quitry. Ceſte armée rengée de ceſte façon & en lieu advantageux, fit juger deſlors qu'elle valoit bien celle

des Savoyards, encores qu'elle fuſt moindre de moitié tant en cavalerie qu'infanterie. 1591.

Auſſi-toſt que les Savoyards furent arrivez à la Baigue, leur chef D. Amedée ſe reſolut de faire taſter la valeur de ſes ennemis, & quoy qu'il en euſt recognu l'ordonnance, & la diſpoſition être bonne & forte, il commanda à cinq cents harquebuſiers & mouſquetaires de gaigner le bois & les maiſons où eſtoient le régiment de Santanne & le ſieur d'Arimon[illegible]ce qu'ils firent fort bravement, & en chaſſerent les François ; puis ſuivis d'Olivares, Eſpagnol, avec huict cents autres harquebuſiers, ils gaignerent tous les bois, foſſez & hayes, juſques auprès du bataillon des Suiſſes : Sonnas qui les ſuivoit avec quatre cents chevaux pour les ſouſtenir, & paſſer outre ſuivant le progrez qu'ils feroient, s'advança de paſſer la derniere haye pour entrer en la plaine ; mais ſi toſt que le Baron de Conforgien qui conduiſoit la cavalerie de Geneve à la main droicte du bataillon des Suiſſes, le vid à demy paſſé (car le chemin y eſtoit eſtroit, & n'y pouvoit entrer qu'à la file), le chargea ſi à propos, que Sonnas & tous ceux qui eſtoient paſſez avec luy, furent renverſez morts par terre, le reſte print la fuite, & ſe ſauva juſques au gros de la bataille, où eſtoit Dom Amedée ; l'infanterie qui avoit gaigné les hayes

1591. & les bois, ſe voyant abandonnée de la cavalerie, & que l'on les venoit charger, commencerent à ſe retirer à la faveur de leur gros qui eſtoit proche, ce qui ne ſe fit ſans confuſion, & ſans la mort de pluſieurs. Les ſieurs de Sancy & de Quitry ayans rallié leurs gens non ſans peine, ſe retirerent & ſe joignirent en un corps, après avoir entierement deſpouillé les morts qui ſe trouverent au nombre de trois cents, entre leſquels il [illegible]voit outre Sonas près de cent Gentils-hommes. Les deux armées ayans demeuré encore à la veuë l'une de l'autre demie-heure, la nuict ſurvenuë, chacun commença à deſloger. Dom Amedée repaſſa l'Arve, & alla loger à la Roche & à Bonneville, & Monſieur de Sancy à Geneve.

Tous ces pays-là eſtoient ſi ruinez de la guerre, que les deux armées furent contraincts de s'en eſloigner : Dom Amedée ſe retira vers Chambery, & les François, le vingt troiſieſme de Mars, prindrent le chemin de la Franche-Comté par Roman-Monſtier, après avoir laiſſé le ſieur de Chaumont & le Capitaine Craon, pour faire la guerre dans Geneve. Voylà ce qu'il advint en la guerre de Geneve & de Savoye, le long de ceſte année, car du depuis ceſte journée tout ſe paſſa en courſes, tant de part que d'autre, & ne s'y fit rien de memorable

outre l'ordinaire. Monſieur de Sancy fit ceſt exploict affin (comme diſent les Hiſtoriens Italiens) d'empeſcher *il Duca di Savoya, ne' ſuoi paeſi, divertendogli le forze con le quali faceva progreſſi importanti in Provenza* : La deffaicte des Savoyards à Eſparon de Pallieres, ainſi que nous avons dit cy-deſſus, donne aſſez à cognoiſtre au lecteur en quel eſtat devindrent les affaires du Duc de Savoye en ce temps-là. 1591.

Sur la fin de ce meſme mois de Mars, Monſieur de Brion fut ſurpris en ſa maiſon de Mirebeau en Bourgogne, par le ſieur de Guyonnuelle, lequel l'emmena priſonnier après avoir tué huict de ſes ſerviteurs, pillé vingt mille eſcus en argent, cent cinquante chevaux, force bleds, & une grande quantité de précieux meubles & armes. Ce Seigneur de l'une des plus nobles & anciennes familles de la Bourgogne, ſe tenoit à cauſe de ſon aage comme neutre en ſa maiſon où d'un party que d'autre chacun y eſtoit bien venu ; mais ſes richeſſes furent cauſe que Guyonnelle (qui ſe déclara du depuis Eſpagnol) ſur un pretexte que le Marquis fils dudit ſieur de Brion eſtoit avec le Roy, le ſurprit, & ruyna de meubles ceſte belle maiſon. Si nous mettions icy toutes les ſurpriſes, pillements, meurtres, & hoſtilitez qu'aucuns tant d'un que d'autre party, commirent en ce temps là, aucuns deſquels ont

1591. eſté punis, d'autres non, cela meriteroit un trop gros volume. Voyons maintenans ce qui ſe paſſa au commencement de ceſte année en Italie.

Toutes les Provinces d'Italie furent tellement affligées de la famine, que les Potentats & les Republiques pour le ſoulagement de leurs peuples, chacun en ſa ſouveraineté, firent pluſieurs proviſions; les uns envoyérent acheter des bleds en Sicile, les autres preſterent de l'argent aux Communautés des villes, qui envoyerent acheter des bleds où ils penſoient qu'il y en euſt à commodité, affin de ſuſtenter le pauvre peuple: Mais Rome ſur toutes les autres villes fut la plus affligée, car on fut contraint d'y faire nombrer le peuple au commencement de Fevrier, où il s'y trouva cent dix-ſept mille ames, (après que l'on en euſt faict ſortir tous les pauvres & toutes les bouches inutiles) pour leſquelles nourrir, par la recherche qui fut faicte, il ne ſe trouva que trente mille *rubio* de bled, qui eſt une meſure un peu plus grande que le ſeptier de Paris, dont il en eſtoit conſumé tous les jours quatre cents, quoy que l'on ne diſtribuaſt que dix-huict onces de pain par jour, pour chaſque teſte. Le Pape ayant envoyé de tous coſtez pour avoir des bleds, & nul navire ne revenant à bon port, fut contrainct de prier le Grand Duc de Florence de ſecourir Rome: Ce Prince, qui

ſoigneux en avoit fait bonne proviſion, en envoya pluſieurs vaiſſeaux chargez, mais à cauſe des tempeſtes qui regnerent en ce temps là ſur la mer, ils ne purent entrer ſi toſt dans la bouche du Tibre pour monter à Rome; ce mauvais temps continuant juſques au mois de Mars, les Romains furent contraints de ne manger que dix onces de pain par jour, d'où il advint que l'obſervance du Careſme ne ſe fit dans Rome ceſte année, & pour ce que le *rubio* valoit trente-deux eſcus, affin de ſuſtenter le menu peuple, Sa Saincteté leur permit de manger de la chair de bufle, qu'il fit vendre à cinq quadrins la livre, ce qui continua juſqu'au commencement de May, que les Galeres de Sa Saincteté arriverent auſſi chargées de quantité de bleds, leſquels abaiſſerent lors de prix, *per mancamento de molte miglata di perſone già morte per la neceſſità del vivere*, & par les maladies de fievres peſtilentieuſes, qui regnerent principalement en l'Abbruzze, en la Marque, en l'Umbrie & en la Romagne, où la mortalité fut ſi grande, qu'en beaucoup d'endroicts les terres y demeurerent ſans eſtre labourées. 1591.

A ceſte affliction de famine, l'Italie en avoit encore une autre qui la travailloit beaucoup. La terre eſtoit pleine de bannis, & les coſtes maritimes de Corſaires: ceux cy avec ſept fuſtes prindrent pluſieurs navires chargez de grains, & fallut

1591. que les Galeres du Pape uſaſſent de grande diligence, allant tantoſt le long d'une coſte, tantoſt de l'autre pour aſſeurer la navigation; & pour remedier à ceux-là, le Pape Grégoire quatorzieſme commença ſon Pontificat par un banniſſement qu'il fit contre Alfonſe Picolomini (bien qu'il fuſt ſon parent) & contre quinze Seigneurs, & cinq cents de leurs complices, leſquels il déclara criminels de leze-Majeſté, confiſqua leurs terres & biens, & donna la Comté de Montemarcian, (qui eſt un petit lieu en la Marque qui appartenoit audit Picolomini) à Hercules Sfondrate, nepveu de Sa Saincteté, laquelle Comté il erigea depuis en Duché, ainſi que nous dirons tantoſt. Picolomini qui reſtoit rejouy de l'aſſomption au Pontificat de ſon parent, & qui avoit fait un preſent à celuy qui luy en apporta les nouvelles, ſe voyant avec les autres bannis pourſuivy tant par le Pape, que par le Grand Duc, duquel il avoit eſté fort favory, & qui avoit obtenu une fois ſa grace du Pape Gregoire treizieſme, partit de la campagne avec Sciarra & ſes autres Compagnons, après qu'ils y eurent fait une infinité d'embraſemens & de cruautez, & s'acheminerent par bois & deſerts vers Narvi, & de là vers Foligni, toujours pourſuivis ou des gens du Pape, ou de ceux du Grand Duc, que conduiſoit le Colonel Biſaccione, & d'un autre Colonel Pierçonte, qui le pourſuivoit avec

cent cinquante Albanois, pour ſe venger en une ſi belle occaſion d'une querelle qu'il avoit contre luy : leſdits Bannis ſe voyans ainſi pourſuivis, Sciarra ſe ſepara de Picolomini avec tous ſes complices, & s'en retourna vers la campagne & vers les confins du Royaume de Naples, laiſſant Picolomini peu accompagné, lequel prit ſon chemin vers la Marque, pour s'embarquer & ſauver par la mer Adriatique ; mais feignant d'aller à Jeſi, il tourna court à main droite eſperant trouver quelque barque ſur laquelle il ſe mettroit ; ce deſſein ne luy ayant reüſſi, il tourna derechef à main gauche, penſant mieux ſe ſauver ; mais il tomba ſous les armes de Biſaccione auprès de Ceſenatico, lequel le conduit incontinent à Imola, pour le mener à Florence : le Gouverneur d'Imola s'y oppoſa, diſant qu'il eſtoit juſticiable du Pape pour les maux qu'il avoit commis aux terres de l'Egliſe : Biſaccione ſe voyant réduit en ces termes, & cognoiſſant que ſes labeurs ne tourneroient point à l'honneur de ſon Seigneur le Grand Duc, ſi ceſte affaire ſe diſputoit civilement, il ſe réſolut d'enlever d'Immola ſon priſonnier par la force, & laiſſer après le fait le ſoing au Grand Duc d'y remedier. Pour ce faire il mit à une des portes de la ville quelques-uns des ſiens, & luy avec le reſte, s'en alla enlever de la priſon Picolomini, ce qu'il fit, & le mena à Florence, où peu de jours après il eut la teſte tranchée : 1591.

1591. aucuns autheurs disent, que l'on le fit mourir *appicato al ferro' di ribelli*. Bisaccione fut depuis en peine pour l'avoir enlevé des prisons d'Imola, & ses biens qu'il avoit sur les terres de l'Eglise furent saisis; mais le Grand Duc ayant fait remonstrer l'importance de ceste affaire à Sa Saincteté, & excusé ce faict, Bisaccione rentra aux bonnes graces du Pape: Marco Sciara avec les autres bannis, bien qu'ils fussent poursuivis de Virginio Ursino, ne laisserent de faire une infinité de massacres, de bruslements & de pilleries; bref, plusieurs ont escrit que l'Italie fut en ce tems-là, autant affligée de la famine & des bannis, que la France & la Flandre le furent des guerres civiles.

Quelques uns des Princes & Republiques qui doivent obeyssance au Pape à sa nouvelle eslection, envoyerent incontinent leurs Ambassadeurs à Rome; mais Sa Saincteté manda à quelques-uns qu'ils retardassent de venir faire ceste ceremonie jusques à un autre temps. Cependant il ne laissa de faire traicter le mariage de son nepveu le Comte Hercules Sfondrate avec la fille du Prince de Massa; & sa belle sœur Sigismonde, mere dudit Hercules, arriva incontinent à Rome avec ses deux autres fils, à l'un desquels Sa Saincteté donna son chapeau de Cardinal, avec le titre de Saincte Cecile, & l'autre nommé François fut faict Chastellain du Chasteau Sainct-Ange.

Au commencement de Mars après que le ma- 1591.
riage euſt eſté conſumé d'Hercules Sfondrate, & de la Princeſſe de Maſſa, en une maiſon de Paul Sforza, Sa Saincteté crea aux Quatre-Temps de Careſme, quatre Cardinaux, ſçavoir, Odoard Farneſe, Octavien Acquaviva, fils du Duc d'Atri, Paravicien, Eveſque d'Alexandrie, & Plato, Auditeur de la Rote. Peu auparavant ceſte creation moururent les Cardinaux de Caraffe & de Sainct-George, tous deux grands Prelats.

Le Pape ne ſe reſſouvenant plus des paroles qu'il avoit dictes eſtant Cardinal à Monſieur de Luxembourg en leur rencontre à Torniceri, *Qu'il eſtoit neceſſaire que le Roy de France fuſt Roy de France, & celuy d'Eſpagne Roy d'Eſpagne, & que la grandeur de l'un ſerviſt comme de barriere à l'ambition de l'autre*, ſe rengea du tout du party de l'Eſpagnol, par le moyen duquel (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) il avoit eſté eſleu Pape. Le vingtieſme du mois de May il fit partir de Rome Landriano, avec tiltre de Nunce, pour faire publier en France un Monitoire contre Meſſieurs les Princes du ſang, Ducs, Pairs, Mareſchaux, & autres Officiers de la Couronne, qui ſuivoient le Roy, lequel de nouveau il aggrava de nouvelles cenſures. Et ſur ce que Deſportes, Secretaire du Duc de Mayenne, eſtoit allé à Rome luy demander du ſecours d'hommes & d'argent au nom de la Ligue, il leur

1591. promit de payer ſix mille Suiſſes, qui ſeroient levez pour leur ſecours aux Cantons Catholiques, & qu'il leur envoyeroit ſon propre neveu avec mille chevaux Italiens & deux mille hommes de pied. Ceux de l'Union en France ne manquerent de faire publier par-tout la nouvelle de ce ſecours, & de ce Monitoire. Le Cardinal de Lorraine eſtant arrivé à Rome ſur la fin de Mars, requiſt Sa Saincteté que ce ſecours fuſt envoyé en Lorraine pour s'oppoſer à l'armée Allemande que le Prince d'Anhalt levoit pour le Roy Très-Chreſtien, à la diligence du Vicomte de Turenne, & de ſecourir ſon pere le Duc de Lorraine d'un preſt de deux cents mille eſcus; ce qu'il ne put obtenir de Sa Saincteté. Les Agents de l'Union à Rome, qui luy demandoient auſſi permiſſion d'allíener en France du temporel de l'Egliſe en furent eſconduits.

Le Pape au printemps de ceſte année ſe trouva aſſez mal diſpoſé eſtant malade de la pierre; mais ayant eu ſoulagement par quelques Medecins au commencement du mois de May, il s'employa du tout pour executer ſon deſſein, & envoyer des gens de guerre en France: il envoya le Colonel Luſi pour faire la levée des Suiſſes; mais du commencement il y trouva de la difficulté, pour ce que le frere du Colonel Phifer eſtoit à Rome ſollicitant le Cardinal Caëtan de luy faire delivrer cent mille ducats que l'on leur devoit à cauſe des ſervices qu'ils

avoient faicts l'an passé. Le threſor temporel de l'Egliſe qui eſtoit dans le Chaſteau Sainct-Ange amaſſé avec tant de ſoing par le feu Pape Sixte, eſtoit merveilleuſement mugueté, avec deſir de pluſieurs Officiers du Pape d'y toucher & y faire leurs affaires. L'Eſpagnol deſiroit ſur tout de le voir diſſipé; car il craint toujours que les Papes ayans des deniers en reſerve, ne les employent pour effectuer les pretentions qu'ils ont ſur le Royaume de Naples. Pour ce faire, il commanda à ſon Ambaſſadeur le Duc de Seſſe de demander à Sa Saincteté permiſſion d'alliener du bien des Eccleſiaſtiques par tous ſes Royaumes, pour luy ayder à ſupporter la guerre qu'il avoit en pluſieurs lieux contre les heretiques. Ceſte affaire eſtant diſputée au Conſiſtoire, il y fut reſolu que l'on ne permettroit point d'aliener le bien de l'Egliſe, & que l'on prendroit pluſtoſt des deniers au Chaſteau Sainct-Ange. Voilà l'Eſpagnol qui obtint non ce qu'il demandoit, mais ce qu'il deſiroit, bien ayſe de voir les deniers reſervez au Chaſteau Sainct-Ange, qu'il craignoit à cauſe de ſon Royaume de Naples, employez pour lui preparer la voye de s'emparer de la France. Campana qui a eſcrit en faveur de l'Eſpagnol, dit: *Feceſi conto nondimeno, ch'in ſi pochi meſi erano ſtati ſpeci vicino à tre milioni di ducati, la maggior parte per l'occaſion delle guerre di Francia, eſſendo però commune opinione, che d'a ſuoi mi-* 1591.

1591. *niſtri ſoſſe in ciò ſuà Santità non ben ſervito, per la natura facile, & per li troppo candidi coſtumi di eſſo Pontifice, che non ſapeva giudicar quelle malè qualità in altrui, che cognoſceva non eſſere in ſe ſteſſo.* Ceſte nature facile de Sa Saincteté a bien apporté des maux à la France, car les Miniſtres d'Eſpagne luy faiſoient faire ce qu'ils vouloient, & au lieu de reſpondre à la lettre de Monſieur de Luxembourg qu'il lui avoit envoyée, ny de vouloir eſcouter le Marquis de Piſani, Deputé de Meſſieurs les Princes du ſang, Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne, pour luy repreſenter l'eſtat de la France, on luy fit eſcrire la lettre ſuivante au Conſeil des Seize de Paris, pour reſponſe à celle qu'ils luy avoient eſcrite en Fevrier dernier, ainſi que nous avons dit :

Gregoire Pape quatorzieſme, à mes fils bien-aymez les gens du Conſeil des Seize quartiers de la ville de Paris.

Bien-aymez, le ſalut & benediction Apoſtolique vous ſoient donnez : Nous avons receu vos lettres & volontiers les avons leues. Car autre nouvelle ne pourroit plus agreable parvenir juſques à nous, que d'entendre comme ſoubs la protection de Dieu, vous avez eſté delivrez de ce long & faſcheux ſiege, & qu'ayants beaucoup travaillé, beaucoup ſouffert, & porté de meſ-ayſes, & autres charges & incommoditez pour la deffenſe de la foy Ca-

cholique, vous eſtes maintenant ſoulagez & eſ- 1591.
chappez du danger: Mais il faut craindre faire naufrage, quaſi dans le port & ſur le bord de la proſperite: Car qui ſait ſi Dieu, peut eſtre, vous auroit délaiſſé pour quelque temps, lors que vous eſtiez affligez & tourmentez des miſeres paſſees, comme de tempeſtes pour vous eſprouver, feignant paſſer outre (ou pour mieux dire) afin qu'eſmeus à penitençe, car l'homme n'a parfaite cognoiſſance de ſes fautes, ſouvent elles nous ſont cachées, & celles d'autruy quelques fois imputées, vous vous approchiez de luy & luy adheriez de plus près, juſques à ce que le recognoiſſiez en la fraction du pain.

Voſtre cœur donc doit eſtre ardent, & devez perſeverer en ce ſoing continuel, qu'en rememorant les choſes magnifiques que Dieu fait entre vous, qui avec le repos des corps, & proſpérité des biens, il vous muniſſe & fortifie du don ſpirituel, de ſoy, de ſon amour, & de ſa crainte; Voilà comme vous, qui vous eſtes joincts enſemble les premiers, pour la paix & tranquillité de l'Egliſe & union de la Foy Catholique en ce royaume, ayans les premiers experimenté le peril, vous en eſtes eſchappez, & non ſeulement vous eſtes delivrez: mais auſſi par voſtre delivrance vous avez acquis ſalut à ceux leſquels eſtans unis

1591. *avec vous se reposoient en vostre constante resolution & vigilance.*

Nous nous éjouissons grandement en Dieu, par l'occasion que nous en donnez, en ce que recognoissans tenir de lui tout ce bien, & que ne lui en pouvez rendre graces condignes de satisfaction, les lui rendiez par une humble recognoissance & confession, ceste confession est salutaire, de laquelle nous devons user entre les adversitez pour subir en nous, attendant la correction, & nous doit estre engravée dedans le cœur entre les prospéritez pour en faire profit & salut: Par ce moyen il n'y auroit point d'orgueil, d'autant que de don nous confessans l'avoir, nous ne serons poin tausſi coupables d'ingratitude, pour ce que le recognoissant, nous lui en rendons graces, finallement comme telle confession par une pieuse & devote intention a satisfait au veu d'action de graces du passé, conſequemment elle dispose le donateur à nous eſlargir d'avantage à l'advenir. Desormais vous qui avez fait un si beau commencement & tant louable, perseverez constamment & ne desfaillez avant qu'estre parvenus au but de la course: Car, dit nostre Seigneur, non celuy qui aura bien commencé, mais qui aura perseveré jusques à la fin sera sauvé. Ce n'est donc point assez de la resolution & courage

presenté,

preſenté, mais il faut adjouſter & affermir ceſte premiere vertu, d'une conſtance, perſeverer ſans regarder derriere vous, de peur qu'il ne ſourde une ſtatue ridicule au meſme lieu d'où le ſalut eſtoit eſperé. Entre les longues triſteſſes que nous avons reçeu de voſtre tribulation, eſtans ſoigneux de voſtre ſalut, nous avons premierement eu recours à Dieu par ſupplications pour voſtre delivrance, en après divinement inſpirez nous avons adviſé de pourvoir de remedes neceſſaires aux maux, leſquels de toutes parts vous avoient accueillis & comme enſevelis. Premierement nous vous avons aſſigné un ſecours de deniers, voire meſme par deſſus nos moyens, & plus que nos coffres ne permettent, & outtre plus conformement au devoir d'un bon Pontife univerſel & pere commun à tous, lequel doit hayr non les hommes, mais les pechez d'iceux. Nous avons eſleu noſtre cher fils Maiſtre Marcillius Landrianus noſtre Notaire du ſainct ſiege apoſtolique, homme prudent, diſcret & fidelle, & l'avons envoyé noſtre Nunce du S. Siege, au Royaume de France, avec lettres & monitoires, affin qu'il s'employe de tout ſon poſſible à convier de noſtre authorité tous les deſvoyez à revenir avec vous en meſme union, pour la paix & repos de ce Royaume: Et pour faire correſpondre les effects aux promeſſes, nous vous avons envoyé (quoy 1591.

1591. *que avec grands frais & charge de l'Egliſe de Rome) noſtre cher fils & neveu, fils de noſtre frere Hercules Sfondrate, homme noble, Duc de Mont-Martian, avec ſecours d'hommes, tant de cheval que de pied, pour avec les armes les employer à voſtre défenſe & conſervation. Que ſi oultre cela vous avez encores beſoin de quelque choſe cy après, nous y pourvoirons, affin qu'on ne nous puiſſe objecter que nous ayons rien omis de noſtre devoir.*

Nous avons fort agreable ce que nous eſcrivez des louanges de noſtre bien aymé fils, Henry Cardinal Caetan, en partie pour la conſidération de ſes merites, s'eſtant fort bien & louablement acquitté de la charge Apoſtolique, qui lui eſtoit commiſe du ſainct Siege: en partie en contemplation & faveur de tout le Royaume, lequel avec inſtance merveilleuſe il continue nous recommander.

Quant au digne, vous rejouiſſans vous nous congratulez de noſtre promotion au ſuprême pontificat, c'eſt avec raiſon, veu que Dieu pere des miſericordes, lequel departit à tous liberallement avec abondance ſes graces, ne nous a pas eſleus à ceſte ſouveraine dignité de l'Apoſtolat, à cauſe de l'humilité qui ſoit en nous: mais pour le bien & ſalut de ceux qui ſe confient en luy. Autresfois du fort il a tiré la viande, & fait

diſtiller la douceur du miel deſirée. Que ſait-on 1591.
ſi d'un infirme & foible doit iſſir une vertu non eſpérée; & d'un imbécille & caſſé, une vigueur & force non attendue? quelquesfois Dieu choiſit le plus débille pour terraſſer le plus robuſte & puiſſant, & exalte le petit & humble pour déprimer & ravaller le plus horgueilleux & ſuperbe.

Si vous comprenez & gouſtez ces choſes en ſouhaitant le bien : humiliez-vous, rompez vos cœurs, & affligez vos ames; affin que de la contrition & repentance, prenne fin la perſecution que vous ſouffrez.

Que ſi nous bruſlons pour l'amour de vous, ſi pour vous nous ſommes en angoiſſes, ſi pour voſtre ſalut & conſervation nous ſommes travaillez & en detreſſes, ne cerchans autre choſe en cela que de vous veoir garantis du mal & en repos à la louange & gloire de Jeſus-Chriſt, & pour le ſalut commun à tous, que devez vous faire (vous) le procés deſquels eſt ſus le bureau où il s'agit de vos biens? vous devez à la vérité deſpoüiller toutes affections terriennes, mettre en arriere tout appetit & eſpérance de gain & proffit particulier: ne reſpirer en vos âmes, ne porter en vos cœurs, ne vous propoſer devant les yeux que la Religion de la Foy & de l'Egliſe Catholique, de laquelle depend toute voſtre proſpérité, votre tout, voſtre bien eſtre: compoſer toutes

1591. *diviſions, accorder tous diſcords particuliers, ou pour le moins les depoſer & remettre juſques à ce qu'ayez obtenu un Roy très Chreſtien, & vrayement Catholique, ſous l'ombre duquel vous puiſſiez jouyr d'un heureux repos, & ſous la conduite duquel vous puiſſiez ſimboliſer en meſme affection & volonté. Et afin que parveniez au fruit de telle eſperance, nous n'y ceſſerons de le vous procurer par tous les moyens à nous poſſibles, & par nos humbles requeſtes & prieres à Dieu. Cependant nous vous donnons la benediction Apoſtolique, priant Dieu vous faire proſperer en toutes vos affaires. Donné à Rome au Mont Quirinal ſous l'anneau du peſcheur, ce jourd'huy 12 May 1591. Et de noſtre Pontificat le premier.* M Veſtrius Barbianus.

Voilà la reſponſe que manda ſa Saincteté au Conſeil des Seize, tous ceux de ceſte faction en firent grand'eſtime, ſe voyant ainſi aſſeurez de la bonne volonté du Pape: & ſollicitez ſous main par les Miniſtres d'Eſpagne à Paris, ils dreſſerent encore pluſieurs Memoires & inſtructions, pour parvenir au but de leurs deſſeins, qui eſtoit de brouiller tellement les affaires en France, que les guerres civiles y fuſſent entretenues ſans eſpérance de reconciliation: Pour repreſenter leurs plaintes à Monſieur de Mayenne, ils députerent l'Advocat Oudineau & trois d'entr'eux pour l'ac-

compagner : Voicy la copie des inſtructions que l'on leur bailla, par laquelle on cognoiſtra mieux leur intention. 1591.

En premier lieu, remonſtrer à Monſieur, que les deux colonnes du Royaume ſont la piété & la juſtice, leſquelles ſont tellement courbées en ce Royaume de France, qu'elles ſe voyent quaſi abbatuës.

Que pour y remedier, il eſt beſoin de les redreſſer & reſtablir, & à ceſte fin commencer à l'ordre Eccleſiaſtique, lequel eſt le conſervateur de la piété.

Qu'en ceſte ville de Paris, ceſte colomne eſt grandement eſbranlée par ſchiſmes, qui naiſſent & prennent accroiſſement, tant en l'Egliſe Cathedrale de noſtre-Dame de Paris, qu'autres Communautez Eccleſiaſtiques, & jà entre quelques Curez.

Que ce mal procede du default de Prelat & Eveſque, lequel eſt non ſeulement abſent de ſon Clergé, mais tient & ſuit notoirement le party contraire à la Religion & union des Catholiques, & ſeme & fait ſemer par les ſiens ſchiſmes & diviſions ; tant en ceſte ville de Paris, que par tout ſon dioceſe.

Que pour redreſſer ceſte premiere colomne en ceſte ville & Dioceſe, ſera ledit ſieur ſupplié d'eſcrire à ſa Saincteté, à ce qu'il luy plaiſe nous pourveoir d'un autre Eveſque, & cependant qu'il

1591. plaiſe à Monſieur eſcrire à Meſſieurs du Chapitre de ladite Egliſe, d'uſer de leurs privileges & authorité permiſe par les Decrets, pour pourveoir aux charges & dignitez Eccieſiaſtiques qui ſont vacantes tant par mort que par abſence de ceux qui tiennent le party contraire, ou retirez ez villes & pays de l'obeyſſance de l'ennemy.

Pour le regard de la ſeconde colomne, qui eſt la juſtice, remonſtrer à Monſieur, que le peuple de Paris eſt juſques à maintenant obeiſſant ſans Juſtice fort vexé de l'injuſtice, laquelle depuis quelques années a regné comme elle faict encores de preſent. Pour ceſte cauſe qu'il plaiſe à mondit ſieur parachever la purgation du Parlement ſelon les Memoires qui luy ont eſté baillez, & ſeront encores; remplir de gens de bien les places des abſens, & ce juſques au nombre ancien: comme auſſi les Chambres des Comptes & des Monnoyes. Et d'autant que la déclaration faicte par mondit ſieur, pour appeller & recevoir toutes perſonnes dans les villes de l'Union en faiſant le ſerment & autres ſubmiſſions y contenues, pourroit être mal interprétée & pratiquée par aucuns, Qu'il plaiſe à mondit ſieur en amplifiant ladite Declaration, & à ce que les Juges, Gouverneurs & Magiſtrats n'en puiſſent douter, & que leurs jugemens ſoient reſolus ſans ambiguité, il ſoit ordonné que tous ceux qui ont porté les armes, ou

ſervy de conſeil, ayde, d'argent ou eu intelligence avec ceux du party contraire, & qui ſe ſont retirez ez villes & pays d'obeyſſance de l'ennemy, ne ſeront admis en l'exercice d'aucunes offices ſoient publics ou particuliers, mais ſeulement pourront habiter ez villes & parmy les Catholiques, & jouir de leur bien librement comme leurs concitoyens, en faiſant par eux le ſerment de l'Union des Catholiques avec les ſubmiſſions y contenuës, & abjuration du party contraire. Et pour le regard de ceux qui ſe ſont retirez en leurs chaſteaux, maiſons fortes, & fermes, ſans avoir fait aucun acte d'hoſtilité ny eu intelligence avec l'ennemy, Qu'ils ſeront reçeus és villes de l'Union ſans toutesfois exercer aucun eſtat qu'un an après qu'ils auront fait les ſubmiſſions requiſes entre les mains des Magiſtrats, & fait apparoiſtre par ſuffiſante information de leurs deſportemens & actions. Et pour le regard de ceux qui ſe ſont retirez éz villes de l'Union, en faiſant par eux le ſerment & ſubmiſſions, ſi fait ne l'ont, & toutesfois ne pourront entrer que ſix mois après la ſubmiſſion faicte, en leurs eſtats & offices. 1591.

Qu'il plaiſe à mondit ſieur rendre à la ville de Paris l'authorité ancienne, que les Roys ne luy ont jamais oſtée: ſçavoir eſt, en temps de guerre le Conſeil d'Eſtat, & le grand Seel: Et en temps de paix quand les Roys ſe ſont eſlongnez hors

1591. d'icelle ville, l'ont toujours honorée d'un Conſeil d'Eſtat, encores qu'ils n'y emmenaſſent leur Conſeil d'Eſtat & le Seel : affin que les Citoyens n'allaſſent point chercher le ſecours de la Juſtice hors de leurs murs, & pour ce faire qu'il plaiſe à Monſieur, dès à preſent, commander par lettres patentes à ceux qui ſont du Conſeil d'Eſtat de faire leur ſceance en la ville de Paris, de leur envoyer le Seel, pour en uſer ſelon que l'on a fait és dernieres années.

Qu'il lui plaiſe avoir plus grand ſoin de la ville de Paris que par le paſſé, & lui donner autre ſecours qu'il n'a faict : & à ceſt effect deſbouſcher les paſſages occupez par l'ennemy pour la commodité de dehors : & pour l'aſſeurance du dedans de la ville redoubler les garniſons eſtrangeres, & outre icelle y mettre deux cents hommes de cheval, ne la plus laiſſer meſpriſer & non plus honorablement traicter comme ſimple Bicoque, mais la recognoiſtre comme la capitalle du Royaume, & la premiere qui s'eſt oppoſé à la tyrannie, pour le bien de la Religion & de l'Eſtat, & particulierement pour la deffence de ſa maiſon, ayant ſervy d'exemple aux autres pour en faire de meſme, joint qu'elle a ſupporté tous les frais & charges de la guerre tant en général qu'en ſon particulier.

Plus, qu'il lui plaiſe entretenir les garniſons de

la Baſtille & du Bois de Vinſennes, & pourvoir au payement de leur ſolde. 1591.

Qu'il luy plaiſe faire razer les chaſteaux & places fortes qui ſont és environs de Paris, à ce que la ville ne ſouffre plus d'incommoditez, & oſter la retraicte aux ennemis d'icelle.

Et ſur toutes choſes qu'il luy plaiſe faire la guerre contre le Roy de Navarre; hereticque, relaps, & excommunié, & ne point traicter, compoſer, ny meſme conferer avec luy ny ſes Agents, mais les pourſuivre & travailler comme ennemis de Dieu & de ſon Egliſe, le tout ſelon le ſerment & promeſſes reiterées de Monſieur de Mayenne, leſquelles il ſera ſommé & interpellé d'accomplir, comme de la part des Catholiques affectionnez, ils ſont preſts de faire le ſemblable & y employer le reſte de leurs biens.

Le D. Boucher & Oudineau, porteurs de ces memoires, ne receurent du Conſeil de Monſieur de Mayenne la reſponſe qu'ils deſiroient; car toutes leurs demandes couvertes du pretexte de redreſſer dans Paris les colonnes de la Pieté & de la Juſtice, furent incontinent recogneuës eſtre une ſource de deſordre & de confuſion, & que ceux-là qui les faiſoient propoſer deſiroient ſeulement leur profit particulier, & practiquer leurs paſſions. Car quelle apparence (diſoit-on) de demander qu'on mette un autre Eveſque à l'Egliſe de Paris, que

1591. Monſieur le Cardinal de Gondy? Il n'y en a point, car il a eſté tout le long du ſiege dans Paris; & on ſçait qu'il ne s'eſt retiré à ſa maiſon de Noëſy qu'après avoir pris une infinité de peines pour faire avoir la paix & aux Pariſiens, & à la France en general; & n'y a point d'autre priſe ſur luy que celle-là. Mais qui eſt-ce qui deſire jouyr du revenu de l'Eveſché de Paris? C'eſt un des Seize qui ne jouyt pas de ſon Eveſché de S. & voudroit jouyr de celuy de Paris par forme de repreſaille. De dire que Monſieur de Mayenne eſcrive à Meſſieurs du Chapitre qu'ils pourvoyent aux charges & dignitez eccleſiaſtiques, c'eſt autant à dire, qu'il donne l'authorité au Chanoine S. qui eſt du Conſeil des Seize, & qui veut commander au Chapitre de diſpoſer du Clergé de Paris.

De dire que le peuple de Paris eſt ſans Juſtice, c'eſt une mocquerie: n'y a-t-il pas la Cour de Parlement & les autres Cours? A quel propos Monſieur de Mayenne oſtera t il des Compagnies ſouveraines les principaux Conſeillers ſur une ſimple requiſition des Seize, pour mettre en leur lieu les plus remuans de ceſte faction, qui au lieu de Juſtice n'exerceront que leurs paſſions entre leurs Concitoyens. L'on entend trop leur intention, c'eſt qu'ils deſirent faire entrer tant en l'Egliſe de Paris, qu'en la Cour de Parlement, Chambre des Comptes & des Monnoyes, les principaux de leur

faction, & faire que tous ceux qui ſe ſont reti- 1591.
rez en leurs maiſons aux champs pour la neceſſité commune, n'ayent plus de charges de ville, & qu'ils en ſoyent les ſeuls pourveus, auſſi que pour conſerver ces factieux dans Paris en leurs deſſeins, Monſieur de Mayenne leur face donner des garniſons Eſpagnoles afin d'y eſtre les plus forts. Voilà comme on jugea des Memoires des Deputez des Seize, & diſoit-on qu'ils n'eſtoient propres que pour rendre Paris le theatre de toutes cruautez. Le peu de compte que l'on fit de leurs Deputez les mit en de telles manies, qu'ils firent la lettre qu'ils envoyerent au Roy d'Eſpagne, & enſuite leur paſſion occupant leur jugement, ils pendirent le Preſident Briſſon, ainſy que nous dirons cy-après, ce qui du depuis fut cauſe de leur ruine. Nous avons fait ſuivre tout ce que deſſus après la lettre que ſa Saincteté eſcrivit aux Seize, affin que l'on juge mieux quels eſtoient les comportements de ces gens-là.

Auſſi le meſme jour que le Pape leur eſcrivit, (qui eſtoit le douzieſme de May) il fit Duc de Monte-Marcian ſon nepveu le Comte Hercules Sfondrate. Ceſte ceremonie fut celebrée dans l'Egliſe de Saincte-Marie-Majeure, Sfondrate eſtant veſtu comme ſont les Chevaliers de l'Ordre de S. Jacques, ſa Saincteté luy donna le baſton de General de l'armée qu'il devoit conduire en France,

1591. avec deux eſtendards ; en l'un deſquels eſtoit depeint un Crucifix, & l'image de S. Pierre & S. Paul, & en l'autre les armes de ſa Saincteté ; à ceſtuy là il y avoit eſcrit, *Hæc eſt victoria quæ vincit mundum fides noſtra* : & à ceſtuy-cy, *Dextera Domini fecit virtutem, Dextera Domini exaltavit me.*

Le lendemain de ceſte ceremonie, le Duc de Monte-Marcian partit de Rome, & s'en alla vers Milan dreſſer ſes troupes. L'Archeveſque Matteucci, Commiſſaire de ceſte armée, receut deux cents mille eſcus pour en faire l'aſſemblée, qui fut un peu plus longue que l'on ne deſiroit, à cauſe d'une fievre tierce qui retint au lict pluſieurs jours ledit Duc de Monte-Marcian ; ce qui fut cauſe que le plat pays du Duché de Milan, quoy qu'il n'y euſt point de bannis, ne laiſſa d'eſtre auſſi bien affligé que les autres Provinces d'Italie où il y en avoit : car outre l'aſſemblée que l'on y fit des gens de guerre, que le Pape envoyoit en France, le Gouverneur d'Alexandrie de la Paille, & le ſieur de Saſſuolo y aſſembloient auſſi des troupes au nom du Roy d'Eſpagne pour aller en Flandres, leſquelles comme rapportent les Hiſtoriens Italiens, traicterent les payſans de ceſte Duché, *ò con riſcattamenti tirannici, ò con più che barbare inſolenze.* Dix compagnies de Terzo de Sicile, où il y avoit deux mille vieux ſoldats Eſpagnols conduits par Loys Velaſco, eſtans arrivez par mer à Vai, ſejournerent

auſſi quelque temps au Milanois, & s'eſtans joincts avec les troupes de Capizucca & Mareſcotti, levées en la Romagne, s'en allerent eu Flandres. En ce meſme temps auſſi furent levez en ce meſme Duché pour le ſervice du Duc de Savoye, deux mille hommes de pied ſous la conduite des Comtes de Beljoyeuſe, de Rangon & Stampa, & des ſieurs Annibal Viſconte & Landriano, leſquels s'eſtans joincts avec huit vingts cuiraſſes que le Comte François Villa avoit levez au Ferrarois, s'acheminerent pour venir en France, où ils furent desfaits par le ſieur Deſdiguieres, ainſi que nous dirons cy-après. Voilà l'Italie toute en armes pour porter la guerre en la France & en la Flandres; voyons comme l'Allemagne auſſi d'un autre coſté n'en faiſoit pas moins. 1591.

Le Roy tres-Chreſtien, affin de reſiſter à tant de forces, que l'Eſpagne & l'Italie preparoient pour l'aſſaillir, eut recours à ſes alliez, & envoya dez le commencement de ceſte année Monſieur le Vicomte de Turenne (à préſent Mareſchal de France, & appellé le Mareſchal de Boüillon) en Angleterre, demander ſecours d'hommes, d'argent & de munitions. La Royne Eliſabeth luy promit tout ſecours, ce qu'elle fit, meſmes permit à quelques particuliers Anglois de preſter leurs deniers au Roy de France. Ledit ſieur Vicomte partant d'Angleterre pour s'en

1591. aller en Hollande, & de là en Allemagne, ladite Royne luy donna auſſi lettres aux Princes Proteſtans d'Allemagne, les priant de s'esforcer de ſecourir le Roy de France d'hommes & d'argent, contre le Pape, l'Eſpagnol & les Ligueurs, leurs ennemis communs. En l'Aſſemblée que les Princes Proteſtans Allemans firent à Altemburg, ils promirent audict ſieur Vicomte de Turenne, de ſecourir le Roy ſon Maiſtre de dix mille Reiſtres, & de ſeize mille Lanſquenets; Chriſtian, Prince d'Anhalt, y fut eſleu conducteur de ceſte armée d'Allemans; la deſcription de laquelle avec le nom des Princes, Seigneurs, Rit-Maiſtres, Colonels & Capitaines qui la devoient conduire en France, fut incontinent imprimée & publiée par tout; mais comme le fer d'Allemagne, ne ſe remuë point ſans or & ſans argent, ce ſecours fut long à lever, ce qui fut cauſe que ledit ſieur Vicomte de Turenne, eſtant à Francfort le 10 d'Avril, en l'Aſſemblée qui s'y fit des Deputez des Princes Proteſtans qui avoient promis ce ſecours, il leur remonſtra que ſi l'Eſpagnol & les Princes de la Ligue demeuroient victorieux du Roy de France ſon Maiſtre, qu'ils ne pouvoient douter de les avoir ſur les bras, & qu'ils ne tournaſſent toutes leurs armes contre l'Allemagne, pour y contraindre les Princes Proteſtans de recevoir le

Concile de Trente ; ce qui eſtoit toute l'intention du Pape, du Roi d'Eſpagne, & de tous les Princes de la Ligue, & ſi cela advenoit, que leſdits Princes Proteſtans ne perdroient pas ſeulement leur Religion pour laquelle maintenir ils avoient donné tant de batailles, mais auſſi leurs Eſtats & Seigneuries ; bref, (leur dit ledit ſieur Vicomte) du ſecours que vous donnerez d'hommes & d'argent au Roy mon Maiſtre, deſpend la liberté de voſtre Religion, le repos & la tranquilité des Eſtats des Princes vos Seigneurs & Maiſtres. 1591.

Les Deputez des Princes Allemans, après s'eſtre pluſieurs fois aſſemblez, & meſme qu'il eut couru un bruit faux que l'Eſlecteur de Brandebourg, le plus vieil des Princes Eſlecteurs Laïcques de l'Empire, ne vouloit nullement ayder d'argent par preſt ny autrement, & que pluſieurs vouloient ſuivre ſon opinion, nonobſtant par la diligence dudit ſieur Vicomte, ils arreſterent & luy promirent de donner ſecours au Roy ſon Maiſtre ; mais l'ordre qui avoit eſté reſolu à Altembourg fut changé, & d'autres Colonels & Reit-Maiſtres allerent en divers endroicts de l'Allemagne aſſembler leurs troupes, tant en Saxe, Thuringe, Miſne & Sileſie, qu'au Palatinat. Le Prince d'Anhalt ayant convenu avec les autres Princes, combien les gens de guerre

1591. payeroient de toutes ſortes de vivres qu'ils prendroient, toutes les troupes s'acheminerent & ſe rendirent auprès de Francfort ſur le Mein, & le 11 d'Aouſt ils firent monſtre en une plaine proche de Hochlein où il ſe trouva ſix mille huict cents Reiſtres, & dix mille Lanſquenets, leſquels jurerent tous de venir en France, & y combattre pour le Roy trois mois durant. Apres lequel ferment ils s'acheminerent pour gaigner les bords du Rhin, qu'ils paſſerent prez de Vallauff ſur ſoixante & dix bateaux: Comme ceſte armée arriva en France, & comme le Roy alla la recevoir en la plaine de Vandy, le neufieſme de Septembre, nous le dirons cy après en ſon lieu.

Cependant que le Roy practiquoit ainſi ſes alliez, pour tirer d'eux du ſecours, le Duc de Mayenne auſſi envoyoit vers tous ceux de qui il eſperoit eſtre ſecouru. L'armée du Pape, comme nous avons dit, eſtoit loing & tardive à venir; Paris cependant eſtoit merveilleuſement travaillé, car nonobſtant tous les convois de vivres qui y pouvoient entrer, venans de Soiſſons, de Meaux, ou de Pontoiſe, les Pariſiens eſtoient reduits en une extreſme néceſſité; car les Practiciens & ceux de la Juſtice, ny gaignoient rien; les marchands eſtoient ſans trafic, & le menu peuple ſans rien faire; la neceſſité

&

& les maladies après la levée du ſiege, rendirent ceſte ville ſi miſerable, que pour la ſoulager, le Duc de Mayenne envoya au commencement de ceſte année le Comte de Briſſac (qui après avoir eſté pris à Falaiſe, & demeuré ſept mois priſonnier, eſtoit ſorty libre) en Flandres, vers le Duc de Parme, pour le prier de retourner en France. Le Comte eſtant arrivé à Bruxelles, & ayant dit ſa charge au Duc de Parme, il eut de luy pour reſponſe, que le Roy d'Eſpagne ne luy avoit pas commandé de retourner en France, auſſi qu'il ne pouvoit laiſſer la Flandres en l'eſtat auquel à préſent elle eſtoit reduite: Qu'il attendoit le commandement d'Eſpagne de ce qu'il devoit faire, & que d'hommes il n'en avoit lors aſſez pour reſiſter aux Hollandois, toutesfois ce qu'il pourroit, qu'il le feroit. Le Comte de Briſſac voyant qu'il ne pouvoit avoir ſecours de gens de guerre, requiſt au moins ſecours d'argent, ce qu'il obtint; & receut deux cents mille florins, qui ayda à ceux de l'Union pour s'entretenir, juſques au ſecours qui leur vint ez mois de Juillet & d'Aouſt. Puis que nous ſommes tombez ſur les affaires de Flandres, voyons ce qui s'y paſſa depuis que le Duc de Parme y fut de retour de ſon voyage de France. 1591.

Nous avons dit qu'il n'avoit pas trouvé les af-

1591. faires des Pays-bas en tel eſtat qu'il les avoit laiſſées, & que le Prince Maurice luy avoit en ſon abſence bien préparé de la beſogne; pluſieurs ont eſcrit qu'outre cela il y avoit du meſcontentement de quelques Grands Eſpagnols contre luy; ce Duc pour reparer les pertes de l'an paſſé, pratiqua au commencement de ceſte année, de reprendre par intelligences Breda; mais ſon deſſein deſcouvert, les entrepreneurs furent executez à mort. Au contraire ceux de Breda ſurprirent le deuxieſme d'Avril, le Chaſteau de Thurnhout, par le moyen d'un vallet de braſſeur de biere, qui eſtant arrivé dans la porte du Chaſteau avec ſa charrette, jetta la ſentinelle dans le foſſé, tua encor un autre ſoldat, & tint bon dans ceſte porte juſques à ce que l'embuſcade de ceux de Breda, qui eſtoit en une maiſon fort proche, s'y rendit incontinent, qui gaigna ceſte place.

Au printemps de ceſte année, le Prince Maurice & les Eſtats cognoiſſans la foibleſſe du Duc de Parme, ſe délibererent de ne le laiſſer à repos, & de ſe prevaloir du temps & de l'occaſion, employans pour l'execution de leurs deſſeins, la ruſe, la vigilance, la diligence, & toutes leurs forces: tellement qu'après avoir aſſemblé leurs compagnies, tant de cavalerie que d'infanterie, le Prince fit courir un bruit qu'il

vouloit avec quarante gros canons (qu'il avoit fait exprès embarquer) assieger les villes de Bosleduc & de Gheertruydemberghe, & envoya mesme des gens de guerre pour se saisir de quelques digues du costé de Bosleduc, lesquelles il fit semblant de faire percer pour y faire passer ses navires, & fit aussi loger ses troupes auprès de Breda. Le Duc de Parme n'ayant pas grandes forces en Flandres pour assieger & tenir la campagne, envoya seulement renforcer la garnison de ces deux places, & les fournir de toutes sortes de munitions. Mais le Prince qui le vid empesché de ce costé là, partit avec cent navires, & feignit vouloir entrer dans la Meuse, puis tourna son chemin, remontant le Rhin vers Arnhem, & entra dans la riviere d'Yssel, où pousse d'un vent de bize en peu de temps, il se rendit à Doësbourg auprès de Zutphen, d'où le 22 de May, il fit partir quinze ou seize soldats accoustrez en paysans & paysannes, les uns chargez de paniers de beurre, les autres d'œufs, de fromage & d'herbes, lesquels au point du jour arrivez à la porte du grand fort, qui est sur le bord de la riviere, vis-à-vis de Zutphen, ils s'y reposerent quelque temps, attendans qu'elle fust ouverte ; mais ainsi qu'ils l'avoient préjugé il advint, car une partie de la garnison de ce fort ayant ouvert la porte, s'en alla passer l'eau vers 1591.

1591. la ville, ſi bien que les ſoldats du Prince accouſtrez en payſans, s'advancerent pour entrer dans le fort, mais eſtans dans la porte, chacun s'adreſſa à un des ſoldats du corps de garde, qu'ils tuerent. Au bruit le Colonel Veer, qui eſtoit en embuſcade, y accourut incontinent, ſe ſaiſit de la porte, ſe rendit maiſtre du corps de garde, & puis de tout le fort, où le Prince arriva incontinent après de Doëſbourg avec toute ſon armée & ſon artillerie, & inveſtit la ville de Zutphen, faiſant le lendemain dreſſer un pont ſur des bateaux, pour y paſſer cinq chevaux de front ; aux approches le Comte d'Everſtein y fut tué d'une harquebuſade : Mais la diligence dont le Prince uſa pour affuſter, mener, & pointer ſon canon par des matelots forts & habiles qu'il avoit choiſis, fut cauſe que ce meſme jour après quelques canonades tirées, les aſſiegez demanderent à parlementer ; la ville eſtoit grande & forte, mais il y avoit dedans peu de gens de guerre, de munitions & de vivres : ce qui fut cauſe que le Gouverneur & les habitans, jugeans qu'ils n'étoient capables pour ſouſtenir un aſſaut, & voyans qu'ils ne pouvoient eſtre promptement ſecourus, accorderent par capitulation, que le Gouverneur & ſes ſoldats ſortiroient avec l'eſpée & la dague, & autant de bien qu'ils en pourroient emporter ſur leurs dos. Ainſi fut pris le

fort & la ville de Zutphen, dont la priſe en fut pluſtoſt divulguée que le ſiege. 1591.

Ce meſme jour le Prince envoya toute ſa cavalerie inveſtir la ville de Deventer, qui n'eſt qu'à deux lieuës de Zutphen, & à l'inſtant il s'y achemina avec toute ſon armée & ſon canon : puis ayant diviſé ſon armée en deux, fit deux ponts pour aller d'un camp à l'autre, & commença le neufieſme de Juin à l'aube du jour, de faire jouër ving-huit doubles canons contre ceſte ville : Le Comte Herman de Berg qui y commandoit pour le Roy d'Eſpagne, ſommé par un trompette de ſe rendre, luy reſpondit : Dites à mon couſin le Prince Maurice, que je luy donne le bon-jour ; mais que je garderay la ville au Roy mon Maiſtre, tant que l'ame me battra au corps. A ceſte reſponſe ce ne furent plus que canonnades, & ſans aucun relaſche il fut tiré quatre mille coups de canon. Pendant ceſte furieuſe batterie le Prince fit amener quelques navires, ſur leſquels fut dreſſé un pont dans le havre pour aller à l'aſſaut ; mais le pont s'eſtant trouvé court, cela fut ſans effect. Les aſſiegez s'eſtant trouvez avec ſept Enſeignes à la breſche, en repoulſerent quelques Anglois, leſquels marchoient à la pointe, & s'eſtoient jettez du haut en bas du pont, & avoient franchy le cay ; mais ne ſe voyans ſuivis, quelques-uns d'eux

1591. furent tuez, & les autres se retirerent. Le Prince voyant la contenance des assiegez, fit soudain tirer deux volées de canon dans la bresche, qui en tua quantité, & y fut mesme blessé le susdit Comte Herman: ce qui fut occasion que le lendemain ainsi que l'on recommençoit la batterie, les assiegez demanderent à parlementer: le Prince, qui desiroit d'avoir ceste ville, leur accorda incontinent la composition, & permit aux soldats assiegez d'en sortir vies & bagues sauves.

Le Prince poursuivant sa bonne fortune, passant outre, entra au pays Groëningeois, où il assiegea la grande forteresse de Delfziel, qui se rendit à luy le deuxiesme Juillet. Puis il prit aux environs de Groëningue, les forts de l'Offach, d'Immentil, & de Dam, & se prepara pour assieger les Groëningeois. Aussi-tost que le Duc de Parme eut receu nouvelles du siege de Deventer, ne pensant pas que le Prince Maurice deust emporter ceste ville en si peu de temps, il assembla tout ce qu'il put de troupes pour y aller au secours: mais estant arrivé à Marienboom au pays de Cleves, où il avoit deliberé de passer le Rhin, pour attaquer en campagne le Prince & les Hollandois, il en entendit la reddition, ce qui fut cause qu'il n'alla pas plus avant, & demeura quelque temps en ce pays-là, où le sieur de Glem, Gouverneur de Numeghe, & quelques habitans, le vindrent prier de les deli-

vrer du fort de Knotſembourg, dont nous avons parlé cy-deſſus, & lequel eſtoit à l'oppoſite de leur ville. On luy en fit l'expedition ſi ayſée qu'il reſolut d'y aller, & fit paſſer le Rhin à toute ſon armée le quinzieſme de Juillet, ſur les barques, bateaux, & pontons qu'il put recouvrer. Le Duc ainſi entré en la Betuve envoya inveſtir ledit fort de Knotſembourg, où il fit tout ce qu'un Chef de guerre, tel qu'il eſtoit, devoit faire pour aſſieger une place ſi près de ſon ennemi; tellement que la batterie commença le vingt-deuxieſme Juillet avec neuf pieces de canon; mais ce fort n'eſtant que de terre, tout ce qu'il y fit fut ſans effect. 1591.

Auſſi-toſt que le Prince Maurice ſceut que le Duc de Parme eſtoit entré dedans la Betuve, il quitta Groëninghe, & vint paſſer le Rhin à Arnhem en Gueldre, ſur un pont de bateaux qu'il fit dreſſer en toute diligence: ſes troupes paſſées, il dreſſa une embuſcade tant de cavalerie que d'infanterie ſous la conduite du Comte de Solms, & du Chevalier Veer, Colonel des Anglois, laquelle il mit proche le Rhin: puis il envoya recognoiſtre le camp du Duc par deux Cornettes, leſquelles eſtans deſcouvertes, furent auſſi-toſt chargées par Pierre François Nicelly, grand Cavallerizzo, & Capitaine de la compagnie de la garde dudit Duc, lequel commandoit en ce quartier-là avec quatre cents chevaux. Ces deux Cornettes ayant quelque peu

1591. opiniaſtré le combat, ſe mirent en un inſtant à la fuite. Nicelli ne ſe ſouvenant du commandement que le Duc de Parme luy avoit fait le jour d'auparavant en faiſant la reveuë de ſon armée, où il luy commanda expreſſément, que quelque attaque que l'on luy vint faire, de ne s'engager au-delà du premier pont qu'il luy monſtra, fit tout le contraire de ce commandement, & ne penſant à l'embuſcade, que le Prince luy avoit dreſſée, il paſſa ce pont pourſuivant ces deux Cornettes, dont il en print une, & quelques priſonniers, ce qu'il faiſoit pour acquerir de l'honneur : mais auſſi-toſt qu'il eut paſſé l'embuſcade, les fuyards s'arreſterent court, & tournerent teſte : Nicelly ſe voyant attaqué par les flancs de nombre de Moſquetaires, voulut retourner, pour venir regaigner le pont; mais il trouva la cavalerie du Prince en teſte, qui le vint charger ſi rudement, que toute la ſienne eſtant environnée de tous coſtez, fut entierement desfaicte, Nicelly pris avec Alfonſe d'Avalos, frere baſtard du Marquis du Guaſt, Deſiderio Manfredi, Seniganglia, Arnatucci & Padiglia, tous Capitaines de Cavalerie; ces deux derniers bleſſez à mort moururent peu après. En ce combat outre les morts, parmy leſquels il ſe trouva pluſieurs Gentilshommes Italiens & Eſpagnols, les victorieux gaignerent deux cents cinquante chevaux & deux Cornettes, ſçavoir celle de Nicelly & de Jeroſmo

Caraffe, lequel eſtant bleſſé à la teſte, trouva moyen de ſe ſauver. Ceſte desfaicte fut en partie cauſe que le Duc de Parme fut contraint de lever le ſiege de devant Knotſembourg, ce qu'il fit toutesfois en plein midy le vingt cinquieſme Juillet, pour monſtrer au Prince Maurice (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) qu'il ne levoit ce ſiege par contrainte, ains par obeyſſance, & ſuyvant les lettres du Roy d'Eſpagne, qui luy mandoit, *che ſenza dilation di tempo paſſaſſe con quel più di gente ch' aſſembrata haveſſe à ſoccorer le coſe di Francia, laſciando però gli ſtati baſſi in quella miglior ſicureſſa che poteſſe.* 1591.

Pluſieurs firent des diſcours ſur la levée de ce ſiege : ceux qui eſcrivoient en faveur du Prince Maurice & des Eſtats diſoient, Qu'ils avoient chaſſé le Duc de devant Knotſembourg & des environs de Numeghe, & que s'il euſt attendu davantage, qu'il eſtoit certain qu'avec les navires de Hollande qui devaloient pour le venir comme enfermer, ledit Duc euſt eſté entierement desfaict; car (diſoient-ils) il eſtoit tellement contraint de lever ce ſiege, qu'il laiſſa deux pieces d'artillerie en la puiſſance des Hollandois, leſquelles il ne put emmener, & quelques pontons que l'on mit au fond de l'eau, & meſme que le Duc ſortant de Numeghe, les habitans ſe brocarderent tout haut de luy. Auſſi le Prince Maurice deſlors fut maiſtre

1591. de la campagne tant en Gueldres qu'en Friſe, les Eſpagnols n'y oſans paroiſtre hors de leurs garniſons ; ce qui fut cauſe que le Prince n'ayant point d'ennemis à combattre en campagne, il s'en alla aſſieger Hulſt en Flandres au pays de Vaës, qui ſe rendit à luy par compoſition, d'où il s'en revint aſſieger Numeghe, ainſi que nous verrons cy-après.

Ceux qui eſcrivirent en faveur de l'Eſpagne, diſoient que la retraicte que fit le Duc de Parme de devant Knotſembourg, eſtoit digne de grande loüange, pour ce qu'il la fit en plein jour, & à la barbe de ſon ennemy, qui eſtoit plus fort beaucoup que luy, ſans perdre un homme, paſſant un large fleuve avec ſon artillerie, ſa cavalerie, & tout ſon bagage, en cinq heures. Toute retraicte d'armée qui ſe fait de jour au-devant d'une autre armée ennemie, ne s'eſt jamais gueres faicte ſans une deſroute & ſans confuſion ; & toutesfois ce Duc fit ceſte cy ſans perte, par le moyen des tranchées qu'il fit faire, avec des forts, où cependant qu'il faiſoit paſſer l'eau à ſon canon & à ſa cavalerie : il y amuſa ſon ennemy ; puis ayant fait retirer les ſiens de la premiere tranchée qu'il avoit fait faire entre le Vahal & la levée, du coſté d'où venoit le Prince Maurice, il fit faire ferme au premier fort, cependant que ceux de la premiere tranchée ſe retiroient en la ſeconde, & que ſon infanterie

paſſoit l'eau avec tout le bagage : il fit retirer ſes troupes de tranchée en tranchée juſques à la derniere & au dernier fort, où il fit ferme à mille fantaſſins qui paſſerent les derniers. Le Prince ſon fils qui eſtoit venu d'Italie pour le veoir, quoy qu'il fuſt bien jeune d'aage, ſe trouva en ceſte retraicte; le Duc le voyant actif à faire paſſer les troupes ſuivant ce qu'il avoit ordonné, lui dit : *Non vi affannate tanto Rannucchio, ch' aſſai fa preſto chi fà bene.* Il luy vouloit monſtrer qu'il n'eſtoit point contraint de ſe retirer par la force, & qu'ez actions telles que celle-là, il falloit que l'aſſeurance & la patience dominaſſent ſur la crainte du danger & ſur la haſtiveté. Il monſtra à ce coup-là au Prince Maurice qui penſoit le contraindre au combat, qu'un adviſé chef d'armes comme il eſtoit, n'y peut eſtre contraint s'il ne veut. Il l'avoit aſſez donné à cognoiſtre aux François, quand il ſe retrancha au marais prez de Chelles, ainſi que nous avons dit l'an paſſé ; & le leur monſtra encor depuis à Caudebec, ainſi que nous dirons l'an ſuivant. 1591.

Le Duc de Parme s'eſtant retiré dans Numeghe, il tint un Conſeil, où il fut ordonné que Verdugo avec trois cents chevaux & deux mille hommes de pied, demeureroient en Gueldre, pour y deffendre les places que le Prince Maurice y attaqueroit. Que trois compagnies de Lanſquenets feroient

1591. laiſſées dans Numeghe, pour ce que les habitans ne voulurent ſouffrir davantage de garniſon. Et que tandis que ledit Duc iroit prendre les eaux de Spa (*per divertir' la podagra, cagionatagli parte dal bever lungo tempo acqua, parte dell' eſtreme fatiche ſofferte nell' aſſedio di Anverſa, nei cui loghi humidi naturalemente ſtando ſpeſſo anche nell' acqua fin' al ginochio, per volerſi trovar preſente à tute quelle attioni militari*, comme dit Campana), que l'on feroit advancer au ſecours du Duc de Mayenne & de ceux de l'Union en France, D. Charles, Prince d'Aſcoli, fils naturel du Roy d'Eſpagne, qui n'avoit bougé de la frontiere de Flandres & de France, avec quelques troupes. Que l'on taſcheroit auſſi d'appaiſer les Mutinez de Dieſt, Herental & Lieve, pour s'acheminer en France dez que ledit Duc ſeroit de retour de Spa, ſuivant la volonté du Roy d'Eſpagne : de ce qui advint de toutes ces choſes, nous le dirons cy-après. Voyons ce qui ſe fit en France depuis le ſiege de Chartres.

Après le ſiege de Chartres, nous avons dit que le Roy alla à Senlis, & voyant que le Duc de Mayenne ayant repris Chaſteautierry, s'étoit retiré, ſans tenir la campagne, Sa Majeſté ſepara auſſi ſon armée, & les troupes qui reſterent auprès de luy furent logées en divers endroits de l'Iſle de France. Quant à luy il s'en alla à Compiegne, penſant

faire réuſſir la reſolution que le Marquis de Menelay avoit priſe de lui rendre la Fere en Picardie, & de ſe remettre à ſon ſervice ; mais ceſte praticque ne ſceut eſtre ſi ſecrettement menée, qu'elle ne fut deſcouverte ; dont s'enſuivit l'aſſaſſinat dudit ſieur Marquis de Menelay, par des gens qu'apoſterent aucuns de ceux de l'Union, la pluſpart deſquels ont eſté depuis pendus, après que le Roy fut rentré dans Paris. Ceſte place avoit eſté ſurpriſe par ledit ſieur Marquis ſur le ſieur d'Eſtrée qui eſtoit royal, dez l'an 1589, & l'avoit toujours tenuë pour la Ligue. Ce Marquis qui avoit ſceu que ceſte place eſtoit demandée par le Duc de Parme à ceux de l'Union, pour ſervir de retraicte aux armées du Roy d'Eſpagne, ne vouloit que ſes labeurs fuſſent pour l'Eſpagnol, tellement que par l'admonition que Monſieur de Pienne ſon pere lui fit, (qui eſtoit fort affectionné au parti royal) il s'eſtoit reſolu de ſe remettre luy & ſa place en l'obeyſſance du Roy, mais il en advint tout au contraire, car ledit ſieur Marquis fut aſſaſſiné, & la place, dont le Viſſeneſchal de Montelimar fut pourveu du gouvernement par ceux de l'Union, tomba ſous la puiſſance de l'Eſpagnol. Sur ce que le Prince d'Aſcoli vint au ſecours de l'Union, les Relations Italiennes diſent que pour ſa retraicte, *Il Farneſe haneva ottenuta da Principi della Lega, la Ferra*, qui eſt une forte place en Picardie, ſituée 1591.

1591. dans des prairies, où se joignent les rivieres d'Oyse & de Serre, qui environnent & rendent ceste place fort aisée à deffendre, & mal aisée à assaillir : le long siege que le Roy tint devant en l'an 96, ainsi que nous dirons, doit servir d'exemple à l'advenir aux François, de ne donner jamais de place aux Estrangers qu'ils appellent à leurs secours en leurs divisions. Les chefs de l'Union aussi *Malagevolmente s'indussero à dar quella piazza*, pour beaucoup de considérations & de respects, que le Duc de Parme ne trouvoit pas bons, aussi ne voulut-il faire advancer aucun secours que ceste place ne fut livrée à ceux qu'il ordonneroit, ce qu'ayant esté fait, il y envoya une bonne garnison d'Espagnols & de Lansquenets, lesquels affin que les habitans ne fissent quelque entrepriſe contr'eux, y firent une citadelle pour mieux conserver ceste place au Roy d'Espagne.

Durant le susdit siege de Chartres, Monsieur d'Espernon estoit allé avec ses troupes en son Gouvernement de Boulenois, là où en une rencontre, il desfit la cavalerie qui estoit en garnison dans Montreuil, print le Gouverneur & son gendre prisonniers, & quelques autres Capitaines : puis ayant donné l'ordre requis au Boulenois, il revint pour trouver le Roy ; mais passant auprès de Pierrefons, & ayant assiegé ce chasteau, il advint qu'il fut blessé d'vne harquebuzade qui lui perça la jouë

& lui abbatit quelques dents, la balle eſtant ſortie au deſſous du menton, ce qui fut cauſe que ſes gens leverent le ſiege, voyant leur chef bleſſé. 1591.

Après que le Roi fut retourné des environs de la Fere, il vint retrouver ſon armée à Villepreux, où il ſe fit une grande Aſſemblée de Princes & Seigneurs, l'execution de ce qui y fut reſolu ſe verra cy après. Le 29 de May ſa Majeſté en partit & vint loger à Montfort Lamaulry, d'où M. de la Noüe partit pour aller trouver Monſieur le Prince de Dombes, pour l'accompagner à faire la guerre en Bretaigne contre le Duc de Mercœur & les Eſpagnols. Le lendemain le Roy alla à Mante, où les Chevaliers du Sainct Eſprit y firent la ſolemnité de ceſt Ordre dans l'Egliſe Noſtre Dame le jour de la Pentecouſte, là où aſſiſterent Meſſieurs de Nevers, de Luxembourg, de la Guiche & autres Chevaliers dudit Ordre. Le lendemain ledit ſieur Duc de Nevers partit pour s'en aller en ſon gouvernement de Champagne faire la guerre: Et le Roy s'en alla à Vernon pour faire l'entrepriſe ſur Louviers, laquelle s'executa le ſixieſme jour de Juin.

Ceſte entrepriſe fut tramée par un nommé le Capitaine Marin, homme fort accord, lequel ayant eſté mis dans le Chaſteau de Vaudreuil par le ſieur de Raulet Gouverneur pour le Roy dans le pont de Larche, prit tant de cognoiſ-

1591. ſance & familiarité avec les Gentilshommes & autres gens de guerre de ces quartiers là, qu'après que ledict ſieur de Raulet l'eut mit hors de Vaudreuil, pour quelques paroles qu'il y eut entr'eux deux, il ne laiſſa pas de demeurer au pays chez ſes amis, & depuis print cognoiſſance à un habitant de Louviers, qui eſtoit Caporal à la porte par où l'on ſort de Louviers pour aller à Rouen, qui eſtoit fort Catholique, quoy que ſon pere euſt eſté de la Religion pretenduë reformée. Marin ſceut ſi dextrement manier ce Caporal en deviſant des conditions des habitans de Louviers, de leur rudeſſe, & des cruautez qu'ils avoient exercées le temps paſſé, tant contre les huguenots de leur ville & des environs, que contre les Catholiques Royaux, que ce Caporal de parole en parole, luy ouvrit ſon cœur, & luy dit, Qu'autres-fois ceux de Louviers avoient fait mourir ſon pere pour ſa Religion, après l'avoir traiſné ſur une claye & fait mille indignitez, mais que pour cela il n'en vouloit d'autre vengeance. Le Capitaine Marin lui ayant repliqué qu'il en devoit avoir toutesfois du reſſentiment, & que s'il vouloit il pouvoit en tirer la raiſon, en faiſant prendre Louviers pour le ſervice du Roi, qui luy en donneroit recompenſe : Ce Caporal luy dit, Que cela meritoit bien d'y penſer, & qu'une autresfois ils en traicteroient : Sur cela l'un & l'autre

l'autre ſe ſeparerent : Mais Marin ſollicita tant, 1591.
que le Caporal le vint retrouver en une maiſon auprès de Louviers, où ayant deviſé de pluſieurs manieres pour pouvoir remettre ceſte ville en l'obeyſſance royale, le Caporal luy diſt, qu'il en feroit faire la ſurpriſe ſans perte d'hommes, pourveu que l'on luy promiſt que l'on n'y exerceroit aucun pillage, ni aucune rançon. Marin deſirant en ſçavoir la maniere, l'aſſeura qu'il ne s'y feroit aucune hoſtilité : alors le Caporal luy dit, qu'il avoit moyen de faire tenir la porte ouverte, & faire entrer tant de gens de guerre qu'il voudroit dans Louviers, pourveu que l'on y vint à l'heure qu'il diroit, meſme que le Preſtre qui eſtoit à la guette dans le clocher eſtoit de ſes amis, & qu'il le feroit condeſcendre à ſon deſſein, & qu'il ne ſonneroit point quand il deſcouvriroit les Royaux. Marin ayant jugé ce moyen pour le meilleur, dit, qu'il vouloit parler au Preſtre, & qu'il leur falloit encore gaigner un tiers affidé pour s'entredonner les advertiſſemens neceſſaires : Le Caporal luy dit, ne vous ſouciez de cela, j'ay un amy qui eſt Huillier, & duquel ceux de Louviers ont faict mourir le pere de meſme façon que le mien, qui fera ceſte charge : Marin qui veut voir clair en ceſte affaire voulut parler au Preſtre & à l'Huillier, ce qui fut fait, & banqueterent deux ou trois fois en-

1591. ſemble, où il leur fit promeſſe de dix mille eſcus de recompenſe : les voylà tous quatre d'accord : il n'eſt plus beſoin que de l'execution. Or cependant que Marin braſſoit ceſte ſurpriſe il s'adreſſa à Monſieur de Larchan Gouverneur d'Evreux pour le Roy, affin de luy donner des gens pour l'executer, mais ne luy en voulant declarer le ſecret, ce Seigneur ne voulut rien entreprendre. Du depuis il s'adreſſa au ſieur de S. Bonnet, neveu de M. de Pontcarré, qui lui conſeilla d'en parler au ſieur du Raulet : Marin, pour le meſcontentement qu'il avoit de luy, n'y vouloit condeſcendre, mais ledit ſieur Bonnet luy ayant aſſeuré qu'il le feroit rendre content & ſatisfaict, practiqua entr'eux une entrevuë, où ils reſolurent tous trois d'en aller parler au Roy ; ce qu'ils firent à l'inſtant & le vindrent trouver vers Mante ; là où ſuivant la promeſſe du Capitaine Marin, les dix mille eſcus furent promis aux trois entrepreneurs : & à luy, autre dix mille : pour executer ceſte entrepriſe toute l'armée s'achemina vers Louviers : Le Baron de Biron fut chargé d'y conduire les gens de pied, & le ſieur du Raulet & quelques-uns des ſiens de ſe tenir en une embuſcade proche de la ville, pour ſe rendre maiſtres de la porte, en attendant ledit ſieur de Biron : tout ſe prepare pour l'execution : le Preſtre qui eſtoit à la guette du Clocher de Louviers deſcendit & ſe vint rendre à la porte avec le

Caporal. Sept ſoldats determinez entrerent dans la porte de Louviers avec les eſcharpes noires & s'amuſerent à parler au Caporal, pour ſe ſaiſir du corps de garde : l'Huillier va advertir le ſieur du Raulet de s'advancer ; ce qu'il fit, accompagné du Prevoſt Morel, & du capitaine ſainte Catherine & de quelques autres, leſquels ſe rendirent maiſtres de la porte où ledit Caporal fut même bleſſé, n'ayant aſſez toſt pris ſon eſcharpe blanche, & euſt eſté tué ſi le Prevoſt Morel ne l'euſt recognu : ceſte execution ne ſe put faire ſans que l'alarme ne fuſt incontinent donnée par toute la ville. Ce que voyant ledit ſieur du Raulet, il reſolut de donner juſques aux halles avec le Prevoſt Morel & quelques autres, ce qu'ils firent, crians Vive le Roy : mais ils trouverent les habitans qui dez le premier bruit avoient couru aux armes rangez en trois eſcouades, là où il y eut longuement combattu, tant que Fontaine-Martel eut loiſir de rentrer dans la ville, d'aſſembler ſes gens, & de repoulſer ledit ſieur du Raulet, juſques auprès de la porte par où il eſtoit entré : Le Prevoſt Morel eſtant retourné à la porte, il la trouva abandonnée, n'y ayant plus qu'un ſoldat qui avoit mis un drap blanc qu'il avoit trouvé dans le corps de garde, pour ſignal au Baron de Biron, lequel depuis l'entrée du ſieur du Raulet demeura plus d'une grande demie heure à venir, 1591.

1591. ce qui cuyda rendre l'entrepriſe ſans effect. Du Raulet eſtant ainſi contraint de ſe retirer dans la porte, ſe vid pourſuivy de ſoixante harquebuſiers : & Morel eſtant deſcendu d'une guerite où il eſtoit allé pour voir ſi le Baron de Biron ne venoit point, reçeut tant d'arquebuſades dans ſa cuiraſſe, ſans que pas une le bleſſaſt, qu'il en branſla ; en ce péril il s'adviſa de crier, çà, çà, compagnons, c'eſt icy, à moy, à moy, ce qui fut cauſe que les habitans ſe retirerent un peu, penſant qu'il y euſt là quelque embuſcade : mais à l'inſtant entra le Baron de Biron avec ſes troupes qui les repoulſerent juſques aux halles : alors il y eut bien combattu l'eſpace de prez de deux heures, où enfin les Royaux demeurerent maiſtres de la ville, après avoir perdu trente dez leurs : & ceux de l'Union quelque quarante. Fontaine-Martel demeura priſonnier du Roy, avec M. de Sainctes Eveſque d'Evreux, qui fut mené à Caen où il mourut peu de jours après: les ſoldats incontinent ſe mirent au pillage : le Roy y eſtant arrivé, le fit deffendre : mais auſſi-toſt qu'il fut party pour s'en retourner vers Gaillon, le Mareſchal de Biron qui y eſtoit arrivé avec la cavalerie ſouffrit que ceſte ville fuſt entierement pillée, qui eſtoit fort riche pour ce qu'elle n'avoit jamais eſté priſe pour ſa force, & tout le bien du plat pays avoit eſté porté là dedans comme en lieu inexpugnable,

pour y eſtre en ſeureté. Entr'autres choſes il y eut grande quantité de toiles priſes. Ledit ſieur du Raulet y fut laiſſé Gouverneur. Voilà ce qui ſe paſſa en la ſurpriſe de Louviers. 1592.

Quatre jours après le Roy alla coucher à Andely, d'où il partit le quatorzieſme dudit mois de Juin pour aller à Dieppe, y recevoir cinq cents Anglois & des munitions : puis il revint à Giſors le vingt-quatrieſme trouver ſon armée, que le Mareſchal de Biron conduiſoit. De Giſors ſa Majeſté ſe rendit à Mantes, & le vingt neufieſme dudit mois il alla audevant de Madame de Bourbon ſa tante, Abbeſſe de Soiſſons, que ceux de l'Union avoient miſe dehors de ſon Abbaye, quoy qu'elle fuſt plus que ſexagenaire (c'eſtoit une Princeſſe très-vertueuſe) : M. le Cardinal de Bourbon, Monſieur l'Archeveſque de Bourges, & pluſieurs autres Eveſques qui avoient demeuré à Tours depuis la mort du feu Roy tenant le Conſeil d'Eſtat, eſtans mandez par le Roy de le venir trouver, vindrent premierement à Chartres, où ils trouverent Monſieur le Chancelier de Chiverny avec l'autre partie du Conſeil, lequel depuis ne fut plus diviſé : & toute ceſte compagnie vint avec Madame de Bourbon & ledit ſieur Cardinal à Mante : ceſte arrivée ſe paſſa en toutes les honneſtes receptions que l'on peut imaginer entre de ſi proches parens.

Le Roy toutesfois avoit toujours l'œil ſur ce

1591. que faiſoient ſes ennemis : il eut advis ceſte meſme journée que le Vicomte de Tavannes, le ſieur de Villars, & les autres Chefs de la Ligue en Normandie, leſquels eſtoient dans Rouen, avoient une entrepriſe ſur le pont de l'Arche, ce fut ce qui le fit partir dès le lendemain pour s'en aller à Magny, où ayant joinct quelques troupes il retourna ſur le ſoir à Vernon, d'où il partit incontinent avec huit cents cuiraſſes, & douze cents harquebuſiers à cheval & mille hommes de pied ; & arriva en ceſte ſorte à Louviers juſtement au poinct du jour : de là ayant faict armer un chacun, il fit cheminer droict au Pont de l'Arche ; mais ceux de l'Union furent advertis que les Royaux battoient les champs en delibération de les attrapper, ce qui fut cauſe que rien ne parut. Les troupes retournerent trouver le Mareſchal de Biron en l'armée, & le Roi revint à Mantes, d'où il envoya le huictieſme Juillet Monſieur de Luxembourg en Italie vers les Venitiens pour les maintenir en ſon alliance, ainſi qu'il avoit eſté arreſté au Conſeil tenu à Villepreux, dont il a eſté faict mention cy-deſſus. En ce temps pluſieurs choſes qui furent délibérées en ce Conſeil furent executées, entr'autres deux Edicts, l'un pour le retabliſſement des Edicts de pacification, par lequel le Roy caſſoit, revoquoit & annulloit les Edicts de l'an 1585 & 1588, que

le feu Roi avoit eſté contraint de faire par l'im- 1591.
portunité des Princes de la Ligue & tous les jugements, ſentences, & arreſts donnez en conſéquence deſdits Edicts : voulant que les derniers Edicts de pacification advenus entre les Rois de France & ceux de la Religion pretendue reformée fuſſent entretenus, gardez & obſervez par toute la France, ainſi qu'ils eſtoient du vivant du feu Roi : le tout par proviſion, juſques à ce qu'il euſt pleu à Dieu luy donner la grace de reunir tous ſes ſubjects par l'eſtabliſſement d'une bonne paix en ſon Royaume, & pourvoir au fait de la Religion, ainſi qu'il l'avoit promis à ſon advenement à la Couronne.

L'autre Edict contenoit deux clauſes ; par la premiere, le Roy promettoit de maintenir la Religion Catholique, & la ſeconde eſtoit contre le Nunce Landriano, envoyé comme nous avons dit cy-deſſus par le Pape Gregoire 14, pour fulminer contre les Catholiques qui ſuivoient ſa Majeſté : Car auparavant que ce Nunce fuſt entré en France il avoit fait publier une Patente, que s'il y venoit, qu'il vint vers luy, & qu'il ſeroit honorablement receu : mais que s'il ſe retiroit vers ceux de l'Union qui eſtoient ſes ennemis, il commandoit que tous ſes ſubjets n'euſſent aucunement à lui obeyr : les mots dudit Edict que j'ay adjouſtez icy, donneront aſſez à cognoiſtre

1591 ſon intention, & ce qui ſe paſſa en ce temps-là.

Ceſt ardent deſir que nous avons cy-devant porté, premierement comme Prince Chreſtien, & ſoigneux par bonnes œuvres d'en meriter le tiltre: puis pour le rang que nous avons toujours tenu en ce Royaume, & l'intereſt que nous avons toujours à la conſervation de ce qui eſt de la dignité d'iceluy, s'eſt en nous augmenté & accreu autant qu'il eſt compréhenſible depuis le funeſte accident de la perte du feu Roy dernier, noſtre très-honoré Seigneur & frere, qu'il a pleu à Dieu, par le droict de légitime ſucceſſion, nous appeller à ceſte Couronne, & que nous nous ſommes ſentis chargez, & reſponſables de la conſervation de tant de peuples, & avec pouvoir & authorité d'ordonner nous meſmes de ce qu'auparavant nous ne pouvions qu'interceder envers les autres. Ce fut auſſi le premier acte que nous vouluſmes faire en ceſte dignité ſouveraine, que declarer ſolemnellement, que nous ne deſirions rien plus que la convocation d'un ſainct & libre Concile, par lequel ce qu'il y a de different & diſcordant au faict de la Religion peut eſtre ſi bien eſclaircy & vuidé, qu'il ne peut jamais eſtre en aucune diſpute & incertitude. Et que pour noſtre particulier nous ne portions nulle opiniaſtreté ou preſumption de ſcience ou doctrine, que noſtre intention eſtoit de recevoir plus volontiers que

jamais toute bonne inſtruction qui nous pourroit 1591.
eſtre donnée. Et ſi par icelle Dieu nous faiſoit la grace de recognoiſtre ſi nous ſommes en erreurs, de nous en departir, & nous reduire à ce qu'il permettra que nous verrons & jugerons eſtre de noſtre ſalut & de ſes commandements : ayans cependant juré & promis que nous ne changerions ou innoverions, ny ne ſouffririons eſtre rien changé ou innové au fait & exercice de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, laquelle nous voulons conſerver & maintenir, & ceux qui font profeſſion d'icelle en toutes les authoritez, franchiſes & libertez, comme il eſt particulierement porté par l'acte de ladite déclaration, ſignée de nous, & qui a eſté vue & regiſtrée en toutes nos Cours de Parlement. Ce qu'ayant eſté ainſi cognu & notoire à un chacun, devoit ſuffire pour amortir & eſteindre ceſte guerre de rebellion, ſi le prétexte qu'en ont pris les autheurs d'icelle euſt eſté véritable, & qu'il fuſt, comme ils le publient, ſur le fait de la Religion, pour le bien de laquelle convocation dudit Concile, & noſtre ſubmiſſion particuliere à une nouvelle inſtruction, eſtoit le meilleur acheminement qui s'y pouvoit deſirer. Mais eux qui craignent & abhorrent le plus ce qu'ils veulent perſuader de deſirer le mieux, qui fuyent la lumiere pour demeurer dans les tenebres, leſ-

1591. quelles tiennent en protection les crimes, preſſez de leurs conſciences, qui leur en ſont autant de juges irreprochables, ayant plus de ſoin de ſe parer contre la juſtice des hommes, que contre celle de Dieu. Quand ils ont veu plus de diſpoſition à l'ordre, c'eſt lors qu'ils ſe ſont précipitez en la plus grande confuſion, & par leurs ſeuls deſportemens ils ſe ſont eux-meſmes convaincus, comme malicieuſement ils ont abuſé d'un ſainct nom de Religion pour couvrir leur inſatiable ambition. Les premiers mouvemens, & le temps de leur ſouſlevation, les manifeſte aſſez, s'eſtans rebellez ſous le nom & pretexte de ladite Religion, contre le feu Roy, noſtre très-honoré Seigneur & frere, qui a toujours eſté très-Catholique, & lors que plus il faiſoit la guerre pour la Religion Catholique. La continuation de leurs procedures a toujours depuis confirmé le premier jugement que l'on en a deu faire, tant, que ſans qu'il ait eſté beſoing de plus particuliere information, ils ont d'eux-meſmes deſcouvert ſi clairement leurs deſſeins, qu'il n'y a ſi ſimple qui ne voye que le faict de la Religion, dont ils s'arment le plus, c'eſt dequoy il s'y agit le moins. Les ligues & aſſociations qu'ils ont faictes pour l'invaſion de ce Royaume avec le Roy d'Eſpagne, les Ducs de Savoye & de Lorraine: le partage de toute l'uſurpation faicte &

à faire, qui en eſt conclu entr'eux, teſmoignent 1591.
aſſez que ce trouble n'eſt qu'une faction d'Eſtat; qu'ils ne tiennent ceſte guerre qu'en trafic & commerce, & pour y profiter ſeulement. Ce n'eſt plus auſſi qu'envers les ſimples, & ceux leſquels ils veulent aſſocier en la deſpenſe ſeulement, & non au proffit qu'ils en eſperent, qu'ils font valoir leurs pretextes, comme ils ont fait à l'endroit des derniers Papes, pour leur faire cherement payer le tiltre imaginaire qu'ils leur propoſent des chefs & ſuperieurs en ceſte cauſe. Mais ceſte leur malice fut bien-toſt deſcouverte par le feu Pape Sixte que l'on a veu en ſes derniers jours ſe repentant d'avoir eſté par eux abuſé, bien reſolu de fulminer contre eux rigoureuſement, & plus qu'à leur inſtigation il n'avoit auparavant fait contre d'autres. Ils ont depuis acquis en ceſte Dignité un ſujet pour eux plus convenable, pour le moins juſques icy. Sa trop facile crédulité, & la violente & precipitée condamnation, qu'il a faite contre ceux qui n'ont eſté ouys ny defendus, fait preſumer qu'il ſoit pluſtoſt partial en ceſte cauſe que pere commun & eſgal à tous, tel qu'il devroit eſtre: ayans eſté advertis ſur la ſimple déclaration qui lui a eſté faicte de la part deſdits rebelles, que nous avions conjuré contre la Religion Catholique, que nous rejections toute inſtruction, il nous a

1591. tenu pour incapable d'icelle, & par un Nunce envoyé exprès il a faict jetter des monitions en aucunes villes de ce Royaume contre les Princes, les Cardinaux, & Officiers de la Couronne, Archeveſques, Eveſques, Prelats, & tous autres, tant du Clergé, de la Nobleſſe, que du tiers-Eſtat, qui ſont à noſtre ſervice, & nous ont gardé de la fidelité & obeyſſance que naturellement ils nous doivent, eſtant ledit Nunce entré en ceſtui noſtre Royaume ſans noſtre congé & permiſſion, ny nous avoir donné aucun advis de ſon voyage, ny de ſa charge: s'eſtant au contraire adreſſé auſdits ennemis, & aux villes qu'ils uſurpent, pour y recevoir d'eux les inſtructions de ce qu'ils voudroient qu'il fiſt, comme eſtant plus leur miniſtre que de celuy de qui il eſt envoyé. En quoy nous recognoiſſons avoir à rendre graces à Dieu de ce qu'il a permis que noſdits ennemis & rebelles ſoient reduits à ceſte néceſſité, que leurs plus fortes raiſons, & ſur leſquelles ſont fondées leurs principales inductions ſe puiſſent ſi aiſément convaincre de faulſeté, & recognoiſtre pour impoſtures & calomnies: comme ils n'en pouvoient alléguer une plus grande, que d'impoſer que nous rejettions l'inſtruction que nous avons promis de recevoir: laquelle au contraire nous recherchons & deſirons avec entière affection, & l'aurions déjà reçue, ſans l'exercice

violent & continuel, auquel les affaires que nous donnent leſdits rebelles nous tiennent, ſans y avoir encores eu un ſeul jour d'intermiſſion & de repos. Et l'autre n'eſt pas moindre, de dire que nous ayons rien innové ou altéré au faict de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, dequoy nous les voulons bien tous pour teſmoings, s'ils peuvent remarquer que nous ayons ſouffert, ou permis, depuis noſtre advenement à ceſte Couronne, qu'il y ait eſté attenté aucune choſe. La ſeule diſpoſition auſſi du gouvernement de ceſt Eſtat les peut convaincre de faulſeté, eſtans les Princes de noſtre ſang, les Officiers de la Couronne, les Gouverneurs & Lieutenans généraux de nos Provinces, nos principaux Conſeillers & Miniſtres, & ceux qui manient & expédient nos plus importantes affaires, tous de la Religion Catholique: ayant en noſtre Conſeil d'Eſtat, les Cardinaux & principaux Prelats de ce Royaume: nos Parlements tous remplis d'Officiers Catholiques; qui ſont avec la conviction de leurs impoſtures toutes bonnes & ſuffiſantes cautions de l'accompliſſement de la promeſſe que nous avons faite pour la conſervation & manutention de ladite Religion Catholique Apoſtolique & Romaine. Laquelle deſirant inviolablement effectuer, & à ce que tous nos bons & fidèles ſujets Catholiques en ſoient informez & aſſeurez. 1591.

1591. Nons declarons derechef par ces préſentes, & conformement à noſtredite precedente declaration, proteſtons devant Dieu, que nous ne deſirons rien tant, que la convocation d'un ſainct & libre Concile, ou de quelque aſſemblée notable, ſuffiſante pour decider les differens qui ſont au fait de la Religion Catholique, pour laquelle nous recevrons toujours en noſtre particulier toute bonne inſtruction, ne reclamant rien tant de ſa divine bonté, ſinon qu'il nous faſſe la grace, ſi nous ſommes en erreur, de le nous faire cognoiſtre, pour nous reduire au plutoſt à la meilleure forme, n'ayant autre plus grande ambition, que de voir de noſtre regne Dieu ſervy unanimement de tous nos ſubjects ſelon ſa loi & commandement, affin que la France ſoit toujours l'aſſeurance du nom Chreſtien, & en nous ſe conſerver auſſi légitimement ce tiltre, qu'en aucun autre de nos predeceſſeurs.

Promettons cependant, & jurons de vouloir conſerver la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, & tout l'exercice d'icelle en toutes ſes authoritez & privileges, ſans ſouffrir qu'il y ſoit rien changé, alteré, ou attenté, auſſi peu que nous ne ſouffririons qu'il fuſt fait à noſtre propre perſonne, ſelon qu'il eſt plus amplement porté par noſtredite precedente déclaration, laquelle nous avons de nouveau confirmée, approuvée,

& ratifiée, confirmons, approuvons & ratifions par ces preſentes. 1591.

Et pour le regard de l'entrepriſe faicte par ledit Nunce, combien que les fautes qui ſont en la cauſe, au jugement, & en l'execution qui en a eſté faicte, ſoient telles & ſi évidentes, qu'elles rendent toute ſa procédure nulle, & de nul effect & valeur. Toutesfois parce que cela regarde non ſeulement noſtre perſonne, & ceux qui y ſont à preſent intereſſez, mais auſſi nos ſucceſſeurs, & les dignitez & authoritez de ceſt Eſtat, ne voulant que de noſtre regne il y ſoit rien attenté ou entrepris, ny auſſi peu que noſtre nom ait peu ſervir d'y faire aucun préjudice: recognoiſſans auſſi que les privileges de l'Egliſe Gallicane y peuvent eſtre intereſſez, à la protection & conſervation deſquels nous nous ſentons particulierement obligez par noſtre ſuſdite promeſſe, comme à choſe dependante de la dignité & du fait des Eccleſiaſtiques de ce Royaume: Nous voulans que cela ſoit publiquement reparé, ſans y rien prononcer de noſtre ſeule authorité, nous avons reſolu de remettre tout ce fait à la juſtice ordinaire, pour y proceder ſelon les loix & couſtumes du Royaume: la garde & conſervation deſquelles appartenant naturellement à nos Cours de Parlement, nous leur en avons delaiſſé & remis toute la juriſdiction & co-

1591. gnoiſſance. A ces cauſes, nous mandons & enjoignons aux gens tenant nos Cours de Parlement, qu'ils aient incontinent ces preſentes receues, & ſans intermiſſion & delay, à proceder contre ledit Nunce, & ce qui a eſté par luy exécuté en ce Royaume, ſur les requiſitions qui en ſeront faites par nos Procureurs généraux, & ſelon qu'ils verront eſtre à faire par raiſon & juſtice.

Exhortons auſſi les Cardinaux, Archeveſques, Eveſques, & autres Prelats de ce Royaume d'eux aſſembler promptement, & adviſer à ſe pourvoir par les voyes de droit, & ſelon les Saincts Decrets & Canons, contre leſdites monitions & cenſures induëment obtenues & exécutées, & à ce que la diſcipline Eccleſiaſtique ne ſoit aucunement intermiſe, ni les peuples deſtituez de leurs paſteurs, & des ſaincts miniſteres & offices qu'ils doivent attendre d'eux. A quoy ceux deſdits Prelats qui defaudront, comme ils s'accuſeront deſerteurs deſdits privileges de l'Egliſe Gallicane, auſſi ils demeureront indignes de la jouyſſance d'yceux, & de tous autres. Mandons en outre &c. Donné à Mantes le quatrieſme jour de Juillet, l'an de grace mil cinq cents quatre-vingts & onze; & de notre regne le deuxieſme, ſigné Henry.

Ceſt Edict eſtant envoyé à tous les Parlemens, il

y

y fut leu, publié & enregiſtré. Celuy de Tours (qui eſtoit la Cour & le ſiege des Pairs de France) fit publier l'arreſt cy-deſſous, ſur la Remonſtrance faicte pour le Procureur-général, touchant les libertez de l'Egliſe Gallicane, & les nullitez deſdites monitions & cenſures données par le Pape Gregoire 14, publiées en France par ſon Nunce: où fut allégué la ſentence que Sainct Hieroſme eſcrivoit *ad Theophilum, Chriſtus non fulminans & non terrens, ſed vagiens in cunis, ſed pendens in cruce Eccleſiam redemit.* La concluſion eſtoit, qu'il falloit honorer le S. Siege Apoſtolique, & le Pape ſeant en iceluy, quand il ſeroit pere, & non partial. Ce fut pourquoy après la lecture deſdites Bulles monitoriales, la Cour ordonna, 1591.

Que ſur le reply des lettres ſera mis, *Leuës, publiées & enregiſtrées, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy.* Et ayant eſgard au ſurplus des concluſions par lui priſes, a déclaré & declare les bulles monitoriales données à Rome le premier jour de Mars mil cinq cents nonante, nulles, abuſives, ſéditieuſes, damnables, pleines d'impiétez & impoſtures, contraires aux ſaincts Decrets, droits, franchiſes & libertez de l'Egliſe Gallicane, Ordonne que les copies ſcellées du ſeau de Marceline Landriane, ſoubsſignées, Seſteline Lampineto, ſeront lacerées par l'executeur de la haute juſtice: & bruſlées à un feu, qui pour

1591. ceſt effect ſera allumé devant la grande porte du Palais. A fait inhibitions & deffences ſur crime & peine de leze-Majeſté, à tous Prelats, Curez, Vicaires & autres Eccleſiaſtiques, d'en publiër aucunes copies: & à toutes perſonnes de quelque eſtat, qualité & condition qu'elles ſoient, d'y obeyr, d'en avoir & retenir. A declaré & déclare Gregoire, ſe diſant Pape, quatorzieſme de ce nom, ennemy de la paix, de l'Union de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, du Roy & de ſon Eſtat: adherant à la conjuration d'Eſpagne, & fauteur des rebelles, coupable du très-cruel, très-inhumain, & très-deteſtable parricide, proditoirement commis en la perſonne de Henry III, Roy de très-heureuſe memoire, très Chreſtien & très-Catholique. A inhibé & defendu, inhibe & défend ſur ſemblable peine à tous banquiers, reſpondre, faire tenir par voye de banque à Rome, or ny argent, pour avoir bulles, proviſions diſpenſes, & autres expéditions quelconques: & ſi aucunes ſont obtenues, aux Juges d'y avoir eſgard. Ordonne la Cour, que Marcelline Landriane, ſoy diſant Nunce dudit Gregoire, porteur des bulles, ſera prins au corps, & amené priſonnier en la Conciergerie du Palais, pour là procez luy eſtre fait & parfait. Et ſi prins & apprehendé ne peut eſtre, adjourné en trois briefs jours au plus prochain lieu de leur accez de la ville de Soiſſons. Enjoinct

à tous Gouverneurs de villes, & Capitaines des chasteaux & places fortes de l'obeïssance du Roy, de donner confort & aide au susdit decret. Et pour rendre la saincte & juste intention du Roy notoire à ses subjets, Ordonne que copies collationnées, tant des lettres patentes que du present Arrest, seront mises & affichées par les carrefours & principales portes des Eglises de ceste ville, & envoyées aux Bailliages & Seneschaussées de ce ressort, pour estre leuës, publiées, registrées & affichées comme dessus. Et aux Archevesques & Evesques, pour estre par eux notifiéees aux Eccléſiastiques de leurs diocèses. Enjoint aux Baillifs & Seneschaux, leurs Lieutenans generaux & particuliers, proceder à la publication; & aux substituts du Procureur général, de tenir la main à l'execution, informer des contraventions, & certifier la Cour de leurs diligences au mois, sur peine de privation de leurs estats. A Tours en Parlement le cinquiesme d'Aoust mil cinq cens nonante un, signé Tardieu. 1591.

Ceſt arrêt fut exécuté le même jour de relevée. Peu après plusieurs particuliers firent imprimer des livres pour responſe à ces commonitoires & excommunications du Pape, dans lesquels ils remarquoient vingt-six nullités. Sur la Remonstrance que l'on fit au Parlement de Chaalons pour le Procureur General, la Cour fit

1591. lacerer en pleine audience ces deux monitoires (ſi toſt qu'ils furent publiez ez villes de la Ligue en Champagne) & ordonna que le Procureur general du Roy auroit acte de l'appel par luy interjecté au futur Concile, légitimement aſſemblé. François de Claris Juriſconſulte, fit auſſi imprimer quatre livres qu'il intitula les Philippiques contre les Bulles & autres factions d'Eſpagne: dans le troiſieme (qu'il ne put mettre en lumiere qu'après la mort du Pape qui fut le 15 d'Octobre de ceſte année) il dit,

Il faut donc ſi le ſiege Romain nous deſtituë en ceſte cauſe, & veut rompre noſtre alliance, pour perdre ce riche Royaume au profit de l'Eſpagnol: que pour la deffenſe des droicts de France, pour la vengeance de nos injures, & pour la conſervation commune de leurs dignitez & Empires, tous les Princes ſe donnent icy la main, ſe joignent & lient Chreſtiennement, comme ez temps des Henrys d'Allemagne, de Frédéric, de Sigiſmond, de Maximilian, & Loys 12, pour la tenue d'un Concile General. Remede ſalutaire non ſeulement à la France, mais très-néceſſaire & très-important au repos & aſſurance de tous les Royaumes, tant pour la reſolution & eſclairciſſement des poincts contentieux en la foy, que pour nettoyer ſainctement de mille taches, mille rides & tares difformes la diſcipline de l'Egliſe que

Dieu a logée en leurs mains, & pour renverſer vigoureuſement d'un effort uny & concerté l'inſupportable audace Eſpagnole ſi violente & ſi croiſſante, maſquée du voile emprunté de Religion, & de la fauſſe deffence de l'Egliſe. A quoy ſi les Peres qui ſe ſerront légitimement ſur la chaiſe de Saint Pierre apportent une ame repoſée, & non tachée des reſtes de l'envie de Gregoire; s'ils ne retiennent rien de ſon injuſtice & violence, ſucceſſeurs ſeulement de ſa place, non pas de ſes violentes humeurs: je deſireray plus que tout autre de leur y voir retenir le rang honorable de leur ordre, que noſtre amitié & alliance leur conſerverent au Concile de Vienne, convoqué pour la juſtice de pareilles injures. Sinon il faudra que les Princes qui tiennent le gouvernail du monde, vice-Rois & ſaincts Lieutenans de l'Empire de Dieu, après avoir ordonné à tous les Paſteurs de leurs Egliſes d'y apporter leurs juſtes & genereux ſuffrages; ſelon la dignité & antiquité de leurs ſceptres, prennent en main la moderation de ceſte celebre aſſemblée, ſur les pas Chreſtiens & les pieuſes traces de Conſtantin, Theodoſe, Martian, Juſtinian 2, Charlemaigne, & Otton 1. 1591.

Il eſt temps que tous les Princes & toutes les Egliſes ſe diſpoſent à contribuer leurs authoritez & prudences à l'effect de ce renommé Con-

1591. cile, l'aſſeurance de leurs eſtats comme du noſtre. Que ſi Dieu nous favoriſe tant de voir reluire ce jour de bonheur, comme nous l'eſperons & attendons de ſa grace; ces ſaints comices de l'Egliſe ſeront noſtre confort, les juges de noſtre fidélité, comme de noſtre Religion, & de l'infamie & honte de tant de conſpirations eſtrangères. En ceſte grande & ſaincte compagnie de tant de Dieux, en ceſte troupe eſlue de tant d'Eveſques & oints du Seigneur, conſacrée & autoriſée de la preſence des Roys & Paſteurs de toutes les Egliſes; en ceſt abregé de la piété du monde, en la face de toute l'Egliſe parée & miſe à ſon jour, tenant ſon lict de Juſtice, aſſiſe en Majeſté ouverte; nos inſolens ennemis & tous les protecteurs de ces Bulles outrageuſes trembleront d'horreur & d'effroy. La ſeule veuë de tant de ſainčteté & de grandeur les accablera d'eſtonnement, les eſclats des vertus de tant de Princes & de ſaincts Peres eſclairans comme eſtoiles, comme les vives lampes & Soleils de la Chreſtienté les esblouyront de rencontre & d'abord, & les rempliront de confuſion & de crainte. Leurs injuſtices paroiſtront à deſcouvert & à nud, eſclairées des yeux religieux de tant de graves perſonnages, la fleur & l'eſlite de toute la grandeur, ſainčteté & juſtice du monde. Là où au contraire l'Egliſe Gallicane, comme une des filles

aiſnées de l'Egliſe, glorieuſe de l'honneur de ce célebre jugement deſployé pour ſa conſervation, & pour la gloire de ſa conſtante fidélité & religion, reprendra ſon premier cœur & regaignera ſes authoritez anciennes; animée & fortifiée de l'aſſiſtance de tant de puiſſans Roys, & d'un ſi grand nombre de ſainctes Egliſes ſes ſœurs germaines, toutes intéreſſées & offencées en la douleur de ceſte cauſe ſi commune, & ſi conjoincte. 1591.

Voylà l'advis de ce Juriſconſulte, qui ne fut du tout pareil à la reſolution de l'Aſſemblée generale du Clergé qui ſe tint au mois de Septembre à Chartres, pour, ſuivant l'exhortation que le Roy leur avoit faicte par ſon Edict, adviſer par les voyes de droict à ſe pourveoir contre leſdites Bulles. Ceſte Aſſemblée fut célebre & s'y trouva nombre de Prélats & Eccléſiaſtiques de divers endroicts de la France, & meſme pluſieurs Archeveſques & Eveſques des villes de l'Union; car peu ſe trouverent de villes de ce party qui ne chaſſerent leur Eveſque, Abbé, ou leur principal Prelat: les deux monitoires y eſtans leus, le premier addreſſé au Clergé & gens Eccleſiaſtiques de France, par lequel il les excommunioit ſi dedans quinze jours ils ne ſe retiroient de l'obeyſſance & ſuitte de Henry de Bourbon; & en outre, ſi dedans quinze jours enſuivant ils ne le laiſſoient, il les privoit de leurs Benefices. Le ſecond, eſtoit addreſſé à la

1591. Nobleſſe, gens de Juſtice & Tiers-Eſtat de France, qu'il invitoit à faire le meſme, & en cas qu'ils ne luy vouluſſent obeyr, il les menaçoit de tourner ſa bonté & pieté paternelle en ſeverité de Juge : déclarant en outre le Roy excommunié & deſcheu de tous ſes Royaumes & Seigneuries pour eſtre heretique & relaps. Promettant d'envoyer des forces au party de l'Union pour mettre en effect ſon excommunication. Après que ladite Aſſemblée eut examiné leſdites Bulles monitoriales, elle les déclara nulles, injuſtes & ſuggerées par les ennemis de l'Eſtat de la France ; proteſtant toutesfois de ne ſe vouloir deſpartir de l'obeyſſance du Sainct Siege Apoſtolique, & y fut reſolu d'envoyer deux Prelats d'entr'eux, avec quelques autres du Clergé, vers ſa Saincteté, pour l'inviter à ſe recognoiſtre. Voylà ce que fit ceſte Aſſemblée, ſuivant en cela le Concile national de l'Egliſe Gallicane aſſemblé à Tours l'an 1510. *Viſum eſt Concilio ante omnia mittendos ab Eccleſia Gallicana Legatos ad D. Papam Julium, qui fraterna charitate & ſecundum Evangelicam correctionem eum admoneant, ut à cœptis deſiſtere velit, &c. Quod ſi nolit Legatos in hoc audire, interpelletur de convocando Concilio libero.*

La mort dudit Pape Gregoire ſurvenuë comme nous avons dit le 15 d'Octobre, fut cauſe que ceſte legation ne ſe fit, & pluſieurs ont eſcrit,

que quand elle ſe fuſt faicte, que l'on n'en euſt 1591
tiré aucun fruit : Quelques uns ne laiſſerent de faire publier les raiſons qui avoient meu ceſte Aſſemblée de declarer les Bulles monitoriales du Pape, injuſtes, diſans, que la qualité ſeule de ceux que l'on vouloit excommunier par leſdites Bulles, les rendoit nulles, tant par la diſpoſition du droict, que par l'authorité des SS. Docteurs : car lors qu'il y alloit du peché d'une multitude, il n'eſtoit loiſible, diſoient-ils, de l'excommunier, principalement quand telle excommunication peut cauſer un ſchiſme en l'Egliſe, comme il eſtoit deduit amplement par ſainct Auguſtin, en ſon troiſieſme livre, contre l'Epiſtre de Parmenian Donatiſte, où il dit, que tels conſeils d'excommunication ſont inutiles, pernicieux, pleins de ſacrilege & d'impieté, & troublent plus les bons infirmes, qu'ils ne corrigent les meſchans.

Qu'en la pragmatique & au concordat, les conſtitutions de l'Egliſe Gallicane, ne permettoient point au Pape, de cognoiſtre en premiere inſtance des cauſes Eccleſiaſtiques d'entre les François, ny icelles évoquer, ains devoient eſtre jugées par les ordinaires en premiere inſtance, & après que par appel elles ont cheminé de degré en degré juſques au ſainct ſiege, les Papes n'ont pouvoir de les juger à Rome, ny commettre le jugement d'icelle à eſtrangers, ains doivent nommer des juges regni-

1591. coles ſur les lieux, pour les terminer en dernier reſſort ſoubs leur nom : dont s'enſuivoit que les excommunications deſquelles il s'agiſſoit, n'avoient peu eſtre decernées à Rome.

Plus, qu'il eſtoit impoſſible d'executer telles Bulles : d'excommunier (diſoient-ils) tous les Prelats, Preſtres & autres Eccleſiaſtiques des villes qui eſtoient en l'obeyſſance du Roy, s'ils ne s'en retiroient promptement, c'eſt un injuſte commandement ; car on voit bien qu'ils ne peuvent laiſſer leurs troupeaux deſtituez de Paſteurs ſans exercice de leur Religion : & s'ils l'euſſent faict, c'eſtoit proprement preparer la voye aux Miniſtres de la Religion prétenduë reformée de prendre leurs places vuides.

Pluſieurs livrets ſe publierent pour monſtrer que les Roys de France ne pouvoient eſtre excommuniez ſuivant pluſieurs declarations qu'en avoient faictes aucuns Papes, ni leurs ſubjects en general; ny les Officiers de la Couronne : auſquels je renvoyeray la curioſité du Lecteur, qui voudra voir ce qui s'en paſſa en ce temps là. Bien diray-je que ceſte reſolution que firent lors ces bons Prelats & Eccleſiaſtiques de demeurer auprès du Roy, luy aſſiſter de Conſeil, faire continuer le ſervice divin à la ſuite d'iceluy, comme il ſe faiſoit durant les feux Roys, luy faire entretenir ſa Chapelle, & ne l'abandonner point juſques à ce qu'ils l'euſſent ra-

mené dans l'Egliſe Catholique-Romaine, reſiſ- 1591.
tans courageuſement aux entrepriſes que vouloient faire ceux de ladite Religion pretenduë, de s'inſtaler où il ne leur eſtoit permis par les Edicts des feux Roys, ont eſté actes dignes de louange, & ſont d'éternelle memoire, veu l'heureux ſuccez qui en eſt advenu en la paix dont la France jouyſt à préſent.

Le 8 d'Aouſt ceux du Parlement qui eſtoient demeurez à Paris pour le party de l'Vnion, par arreſt declarerent que ce qui avoit eſté faict au Parlement de Chaalons eſtoit nul, avec deffences à toutes perſonnes de recognoiſtre ny obeïr aux arreſts dudit Parlement. Voylà comme en ce temps là ſe banderent les Parlements contre les Parlements; & les Autels contre les Autels. Celuy qui fit imprimer le diſcours de l'Eſtat de la France en ceſte année là, dit toutesfois: que ſi le Roy & ſa Nobleſſe n'euſſent eu affaire qu'aux Princes & Seigneurs de l'Union, & aux villes & à la populace qui en eſtoient, & que perſonne ne ſe fuſt meſlé de la querelle des François, que les Royaux fuſſent demeurez les maiſtres: mais que ceux de l'Union ſecourus du Pape & de l'Eſpagnol, & les Royaux, d'Angleterre, d'Allemagne, & des Suiſſes, qu'ils mirent les uns & les autres la France aux derniers hocquets: car, dit-il, ceux qui venoient au ſecours de l'Union ne pouvans recevoir autre

1591. reſcompenſe des villes & des peuples que de s'en rendre les maiſtres, n'y demeuroient qu'avec une extreme inſolence, & un deſir de les ruiner, de les picorer, & de les conquerir. Et ceux qui aſſiſtoient le Roy, lui donnoient ceſte incommodité qu'il les falloit payer. Voicy les propres mots de ceſt Autheur qui donneront mieux à cognoiſtre en quel Eſtat eſtoit alors la France.

Or encores qu'au party du Roy tout y ſoit plus reglé & plus aſſeuré, qu'en celuy de la Ligue, il n'a pas eſté poſſible néantmoins que parmy tant de deſordres que tantoſt la diverſité de Religion, tantoſt les eſtranges adventures du Roy & de ſon predeceſſeur ont apportées, il n'y ait eu de la corruption icy auſſi bien qu'en celuy de la Ligue, je dy de telle ſorte que ceſte corruption s'en va en gangrene qui n'y pouvoira. Les corps malades ont toujours quelques cacochimies, & la plus ſaine partie n'eſt pas exempte de venin; car comme dans le party populaire, les villes ont des deſſeins de diviſion, de liberté, de mutinerie, de republique : comme ceux de la Ligue par le meſpris qu'ils ont introduit de l'ordre & des Magiſtrats, par la confuſion qu'ils ont receue, ſe ſont trouvez à la fin au royaume des grenouilles, où le plus grand criard eſt maiſtre, auſſi dans le party de la Monarchie & parmy les Nobles, les déſordres ont fait naiſtre une certaine monſtruoſité, une certaine

boſſe qui ne ſe redreſſera de long-temps, ſi Dieu n'y met la main. 1591.

Ce ſont les Gouverneurs des Provinces & des places, qui ſont tels aujourd'hui, que le plus ſage & le meilleur d'entr'eux n'eſtime rien plus à luy que ſon gouvernement, que ſa ville, que ſa place (il n'y a regle ſi generale qui n'ait ſon exception); le plus ſage & le meilleur, vingt-trois heures le jour ſeroit peut-eſtre bien marry que la paix fuſt en France, que l'authorité du Roy fuſt recognuë, que la Juſtice regnaſt, & qu'il ne fuſt beſoin de garniſon. Ceſte douceur de commandement abſolu leur plaiſt tant, il y a tant de friandiſe à diſpoſer des deniers du Roy, des corvées & de la ſuëur du peuple, que plutoſt le Royaume, de leur conſentement ira ç'en deſſus deſſous, qu'ils laiſſent jamais de leur bon gré ceſte vie. De trois paroles, vous leur orrez dire la conſervation de ma place: ſous ce tiltre, toutes les violences du monde paſſent ſans replique. Cependant, ſi le Roy les mande, bien pour quinze jours, ils y meneront juſques à leurs valets armez; mais cela ne leur part pas tant de bon zele comme de vanité, pour dire, c'eſt un homme de creance, il a une belle troupe: le terme eſt-il paſſé, on a beau parler de bataille, beau voir le Duc de Parme, beau crier, ſi vous en allez au lieu que nous ſommes à la fin de la guerre, que Paris s'en va prins, que deſormais après ce petit

1591. labeur, on vivra en repos, tout cela ne ſert de rien. Monſieur le Gouverneur veut aller pourveoir à ſa place : & tout content, ſont-ils preſts à partir, c'eſt à Meſſieurs les Secretaires d'Eſtat à travailler, brevets de toutes ſortes, abbayes, confiſcation des Ligueurs, entretenement de nouvelles compagnies, c'eſt à dire entretenement de la cuiſine, penſions ſur le vieil & nouveau domaine, dons, engagements : il faut en ſomme que ſur le champ on leur forge un autre Royaume ; car en ceſtuy-cy il n'y a pas aſſez à donner. Là deſſus ſi vous les oyez plaindre en l'antichambre, c'eſt merveille : ils ne ſont point payez, on ne leur donne rien : ils ont tous les jours quarante ou cinquante hommes à nourrir. Le Roy qu'ils ont pillé, de qui ils devorent le bien, tiennent les tailles & les deniers, encores leur eſt beaucoup obligé. Sangſuës, de quoy voulez-vous qu'il vous paye ? Faictes donc comme ce Philoſophe qui s'imaginoit tant de mondes : faictes luy un autre Royaume. D'où luy viennent les deniers que de ſes receptes generales ? & vous ſçavez qu'en la plus riche il n'y a pas aſſez de fonds pour payer les garniſons.

Que luy vallent les decimes aujourd'huy ? que luy valent les équivalens, les aydes, les entrées & iſſuës, les partis du ſel, veu qu'il n'eſt pas maiſtre des principales villes ? que luy vallent les parties caſuelles ; quand elles ſont pluſtoſt demandées,

qu'eſcheuës ? Quand il ſeroit Seigneur paiſible de ſon Royaume (on vous verifiera cela ſur l'eſtat de ſes finances), il s'en faudroit plus de quatre millions d'or qu'il n'y euſt aſſez de fonds pour vous payer tous, & neantmoins il ne jouyſt aujourd'huy pas du quart. De quoy luy ſervent donc ſes conqueſtes? s'il gaigne aujourd'huy une Province ou une ville, ce n'eſt pas à demy pour l'entretenement du Gouverneur qu'il y mettra : car il ne luy en reviendra non plus que ſi les ennemis la tenoient. 1591.

Il n'y a remede, il faut que je die que ce mal devient inſupportable, & s'il n'y eſt pourveu, il n'y a moyen que le Royaume puiſſe durer. Cependant ils ſe ſervent la plus part des miſeres publiques, du meſpris de l'authorité royale, pour ſe baſtir des chaſteaux en Eſpagne. Il n'y a pas un qui ne forge un Comté, ou un Duché de ſa place, & qui au pis aller ne diſe : Après que j'aurai fait ma main, ſi je ne ſuis bien venu d'un coſté, je me jetterai de l'autre. C'eſt le mal qui le plus, à mon jugement, preſſe le party du Roy : cela entretient la haine du peuple contre la Monarchie: incite par exemple la plus-part de la Nobleſſe à n'aymer pas la paix : car à l'imitation de ces gros Gouverneurs, il y a tant de picoreurs, tant de gens qui font la guerre dans le pays, & qui font de leurs maiſons des villes de frontiere, que quand il faut que le Roy dreſſe une armée, per-

1591. ſonne ne s'y trouve, ſi ce n'eſt à trois pas de leur fort pour aller au butin, & dès qu'elle s'eſlongne, revenir chargé de deſpoüilles.

Voylà l'opinion de ceſt autheur, qui ſemble eſtre veritable. Et ſi aucuns des Gouverneurs des places qui tenoient pour le party du Roy, diſoient: *Après que j'auray faict ma main, ſi je ne ſuis bien receu d'un coſté, je me jetterai de l'autre*; ceux du party de la Ligue n'en diſoient pas moins, aucuns deſquels pratiquerent aſſez cela.

Nous avons dit cy deſſus que le party de la Ligue eſtoit plein de diviſions, que les uns ſe vouloient jetter ſous l'obeyſſance de l'Eſpagnol, d'autres s'eſtoient mis ſous la protection du Savoyard, & que le Duc de Mayenne, comme chef de ce party vouloit eſtre recognu ſeul avoir toute l'authorité, & diſpoſer de tout. Outre toutes ces diviſions entre les chefs, dans toutes les villes de l'Union il y avoit auſſi grand nombre de partiſans pour le Roy qui y practiquoient avec affection. Bref, il y avoit en ce party bien du deſordre & de la confuſion. Au contraire, du party du Roy qui eſtoit ſans aucune diviſion: ce qui fut entretenu juſques au temps de la publication des Bulles monitoriales du Pape Grégoire 14, que d'aucuns voulurent engendrer un tiers-party, & le former des Catholiques qui eſtoient dans le party royal. Ils firent imprimer comme un advis ou remontrance au

Roy,

Roy, dont la ſubſtance étoit : *Que l'Egliſe avoit ſa droicte ſucceſſion de Saint Pierre auſſi bien que la Couronne de Sa Majeſté qui regnoit, de ſon prédeceſſeur S. Louis ; qu'il falloit auſſi peu changer une vieille doctrine pour une nouvelle, comme un vieil Prince pour un nouveau ; que le Roy avoit été baptiſé à l'Egliſe, & qu'il y devoit mourir ; que tous les Rois juſques à luy avoient eſté Catholiques ; que Sainct Louis n'avoit pas été canoniſé à Geneve, mais à Rome ; que ſi le Roy n'eſtoit Catholique, qu'il ne tiendroit pas le premier rang des Roys en la Chreſtienté ; qu'il n'eſtoit pas beau que le Roy priaſt Dieu d'une ſorte, & ſes Officiers, les Princes & les Seigneurs d'une autre ; que le Roy ne pourroit eſtre ſacré, & qu'il ne pourroit eſtre enterré dans Sainct Denis s'il mouroit ſans ſe faire Catholique.* 1591.

Les Parlemens jugerent incontinent à quel deſſein on avoit fait publier toutes ces choſes : & que tels imprimez ſont ſignes qui ont accouſtumé préceder un plus grand mal, d'avoir envoyé toutes ces raiſons en particulier au Roi, bien : mais de les avoir publiées au vulgaire, que l'intention de ceux qui l'avoient fait faire eſtoit mauvaiſe. Ce fut poutquoi le Parlement de Tours enjoignit à tous les Imprimeurs ſur peine de la vie, de n'en vendre ny d'en imprimer (car il n'en fut faict que deux cents copies à Angers)

1591. ce qui fuſt très-eſtroictement obſervé. Pluſieurs de la Religion pretendue reformée firent imprimer des reſponces à ceſt advis, en ce qu'ils penſoient que cela leur touchoit : Quelques Catholiques Royaux y reſpondirent auſſi, & meſloient toujours en leurs eſcrits quelques mots contre l'autorité du Pape, ne laiſſans toutes fois d'y entremeſler des choſes belles & doctes : Le Francofile imprimé en ce temps-là, finit ſon diſcours par ces mots :

Je dis que de conſeiller ſimplement au Roy de ſe faire Catholique, c'eſt mal parler en la Religion : mais bien d'eſſayer par devotes prières, d'obtenir cela de Dieu, ou de lui conſeiller de ſouffrir une inſtruction. Je dis davantage, que par la guerre le Chriſtianiſme ne peut s'augmenter ny s'entretenir, & que la Religion par les armes ne peut florir ny s'accroître, que ce grand ſchiſme qui trouble aujourd'hui la République des Chreſtiens, eſtant tel qu'il la my partiſt preſque en deux parts eſgalement, qu'il ne peut plus être reprimé par les armes, ni par le glaive du Magiſtrat légitime, mais par un Concile general de toute la Chreſtienté ; que Dieu nous commande très-eſtroictement l'obeyſſance à nos Roys & au Magiſtrat ſouverain ; que quand même le Roy ſeroit heretique, que ſelon Dieu, nous ne le pouvons mecognoiſtre, ny lui dénier l'obéyſ-

ſance, pourveu qu'il ne nous commande rien 1591.
contre l'honneur de Dieu; qu'il ne nous eſt ſelon Dieu nullement loiſible de nous armer ou eſlever contre luy, ſous quelque pretexte, & pour quelque juſte cauſe que ce puiſſe eſtre: que ſi le Pape nous commande le contraire, nous ne le devons eſcouter, ny en ce cas luy obeyr; qu'il ne peut ſelon Dieu le faire, que s'il procede pour ceſt effet par cenſures contre nous, que cela ne nous peut ſelon Dieu bleſſer, & que telles procedures, ſelon la doctrine de l'Evangile, ſont de ſoy nulles, & de nul effet.

Ce ſera auſſi à vous, Sire; à qui j'adreſſeray mes derniers vœux, & en qui je finiray ce diſcours, pour ſupplier très-humblement voſtre Majeſté, de ſe diſpoſer, comme elle a toujours fait par le paſſé, à recevoir ce remede public de l'Egliſe, pour reunir ſous une meſme bergerie, & dans un meſme troupeau tous ſes ſubjets, incontinent que Dieu luy en aura mis les moyens en main, & de ſe rendre de tant plus prompt à recevoir cette inſtruction; que ſur la premiere apparence, & ſur le front de toutes ces queſtions de conſcience, il peut juger & recognoiſtre l'antique ſucceſſion de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, continuée ſans vuide, ſans eſpace, & ſans intermiſſion depuis S. Pierre juſques à nous, marque infaillible & irrepro-

1591. chable de ſa conſtance & de ſa vérité.

Ainſi le premier imprimé que fit faire le Tiers-party, ſe vid tant combatu dez ſa naiſſance, que ceux qui en vouloient eſtre les parrains, furent contraincts de l'entretenir ſecrettement de douces viandes dans leurs cabinets, juſques à l'heureuſe converſion du Roy qu'il fut du tout eſteint, ainſi que nous dirons l'an 1593. C'eſt aſſez ſur ces matieres, retournons trouver le Roy à Mantes où nous l'avons laiſſé cy deſſus, qui envoyoit Monſieur de Luxembourg à Veniſe.

Le Roy ayant reſolu avec ceux de ſon Conſeil ſes principaux & importans affaires, il partit de Mantes le 16 Juillet, avec reſolution de s'en aller en Champagne, pour en attendant que ſon armée qui luy venoit d'Allemagne, (ainſi que nous avons dit) s'y acheminaſt, employer ſes forces contre les places qui y tenoient pour l'Union: & adviſa par meſme moyen de prendre ſon chemin par la Picardie, pour en y paſſant diſtribuer des pouldres & des munitions à aucunes des villes de ceſte province qui en avoient beſoin, ſans deſſein d'y faire aucun ſejour. Sa Majeſté eſtant arrivée à S. Denis, le Mareſchal de Biron alla à Conflans ſur Oyſe, qui ſe rendit, & y laiſſa dedans le ſieur de Chemon. Le 19, les Anglois entrerent dans Cormeille, où les habitans s'opiniaſtrerent tellement à leur ruyne, s'eſtant retirez

dans leur Egliſe & y voulant tenir bon, que 1591.
l'on mit le feu au pied du clocher pour enfumer ces pauvres miſerables, qui ſe ſentans preſſez de la fumée & du feu aimerent mieux ſe précipiter du haut en bas que de ſe rendre à la volonté du Roy. De là le Roy alla à Gerberoy, à Beaumont, à Senlis, à Compiegne d'où il revint à Creil retrouver ſon armée. Sur l'advis qui luy fut donné de la foibleſſe de la Garniſon de Noyon, à la requeſte de la Nobleſſe de Picardie, il réſolut d'aſſieger ceſte place, pour ce qu'elle incommodoit fort le paſſage de Compiegne à Chauny, S. Quentin & Corbie; & fit partir le Baron de Biron pour l'aller inveſtir, ce qu'il fit le 24 de ce mois, le Roy eſtant allé à Compiegne, d'où il ſe rendit le lendemain devant Noyon; mais eſtant malaiſé de l'inveſtir ſi toſt de tous endroits pour ce que ceſte ville eſt environnée de divers ruiſſeaux d'un coſté & d'autre & d'une montagne couverte de vignes; Rieux qui commandoit dans Pierrefons, ſçachant très-bien les advenues, pour eſtre du pays, y entra avec quarante chevaux & autant d'harquebuſiers qu'ils avoient en croupe. Ce ſecours encouragea les habitans, & le ſieur de Villes qui y eſtoit gouverneur; de ſorte qu'ils s'opiniaſtrerent de tenir, ſur l'aſſeurance que leur envoya dire le Vicomte de Tavannes, qu'il leur donneroit

1591. ſecours (car le Duc de Mayenne l'avoit envoyé en ceſte Province avec quatre ou cinq cents chevaux & quatre regimens de gens de pied, pour y ſecourir ceux de l'Union qui en auroient beſoin.

Le premier qui voulut entreprendre d'y entrer avec ſon regiment fut le ſieur de la Chanterie : mais il fut chargé ſi à propos de la garniſon de Chauny, qu'une partie de ſes ſoldats furent taillez en pièces, le reſte ſe ſauva le mieux qu'il put : & n'y eut que la Chanterie & le Capitaine Brouilly, ſuivis d'une douzaine d'autres qui y entrerent. Le regiment Tremblecourt ayant eſté commandé pour y entrer auſſi, fut rencontré par les garniſons du Chaſtelet & de Corbie, & fut entierement desfaict.

Sur ces deux desfaictes, le Vicomte de Tavannes reſolut luy meſme de mener quatre cents harquebuſiers au ſecours des aſſiegez de Noyon, & ayant aſſemblé dans Roye trois cents cuiraſſes pour leur faire eſcorte, il en partit le premier d'Aouſt, ayant faict recognoiſtre ſon chemin dans les bois, où il marcha ſi à couvert qu'il ſe rendit à une heure après minuict à une mouſquetade des aſſiegez, ſans avoir receu aucune allarme ny deſtourbier : mais ayant rencontré en garde les chevaux legers du Roy, & la garniſon de Corbie, tout ce ſecours prit une telle eſpouvante, que ſans rendre

grand combat, chacun s'enfuit qui çà qui là, & 1591.
ſe ſauvans à la faveur des bleds qui n'eſtoient pas encore coupez, laiſſerent ledit ſieur Vicomte engagé au combat, où il fut bleſſé, & pris avec quelques-uns des ſiens.

Le Duc d'Aumalle, accompagné des ſieurs de Belleglise, Lonchan, Gribouval & autres ſe vint rendre à Han, diſtant de quatre lieues de Noyon, où, ayant aſſemblé trois cents bons chevaux & trois cents harquebuſiers, & deſirant reparer la perte du Vicomte de Tavannes par quelque bel exploit, il entreprit de faire enlever le logis des chevaux legers du Roy, & faire entrer trois cents harquebuſiers dans Noyon, s'il en voyoit l'occaſion. Ayant faict partir de Han toutes ſes troupes, ils arriverent le 8 d'Aouſt, à la pointe du jour, près du logis deſdits chevaux legers, & les trouvans en garde, ils n'oſerent rien attaquer, mais attendirent qu'ils fuſſent ſortis de garde, affin qu'eſtans deſarmez & leurs chevaux à l'eſtable, ils en euſſent meilleure raiſon : ce qui fut executé comme ils l'avoient deliberé, car ils donnerent ſi à propos, que deux logis furent forcez : & quelque reſiſtance que firent les chevaux legers de ſa Majeſté, il en fut tué une quinzaine avec le Mareſchal des logis : ceux des Royaux qui n'eſtoient pas encores deſarmez monterent incontinent à cheval, & rindrent en alarme ceux

1591. de l'Union, tandis que leurs autres compagnons s'armerent : les ſieurs de Largerie & de Launay y eſtans arrivez avec leurs compagnies au bruit de l'alarme, il y eut là bien combattu de part & d'autre ; toutesfois à la longue les Royaux euſſent pû avoir du pire, n'eſtans baſtans contre le nombre de leurs ennemis. Mais le Baron de Biron adverty, monta promptement à cheval avec ſoixante cuiraſſes & cent argoulets : Les Royaux l'appercevans venir, reprirent courage, & ſe jettans au mitan de ceux de l'Union, crierent : Voicy le Roy, Voicy le Roy ; ces paroles eſpouvanterent tellement leurs ennemis, que voyans ce renfort venir, ce ne fut plus d'eux qu'une deſroute : la pourſuite ſe fit juſques auprès de Han. Ce combat fut grand, & s'y fit plus d'une douzaine de charges. Dom Franceſco Guevara, Capitaine de chevaux legers, & ſoixante autres demeurerent morts ſur la place : & Lonchan, avec quatre-vingts des ſiens, entre leſquels il y avoit quelques gens de commandement, demeurerent priſonniers.

Cependant on ne laiſſoit de faire les approches devant Noyon : le 13 de ce mois, ſix pièces furent menées devant l'Abbaye Sainct Eloy, qui eſt en l'un des faux-bourgs, laquelle n'eſtoit pas moins forte que la ville, eſtant bien flanquée & foſſoyée ; trois pièces furent tirées en batterie, & les autres aux deffenſes de l'Egliſe : mais auſſi toſt qu'il y

eut un trou fait dans la muraille par où on pou- 1591.
voit paſſer, les Anglois s'enfournerent incontinent dans ceſte Egliſe, & firent quitter la place aux aſſiegez, qui, en ſe retirant, mirent le feu aux baſtimens de l'Abbaye, puis ſe coulerent dans le foſſez, & de là dans la ville, & ne perdirent que deux des leurs, & quarante de priſonniers. Ceſte Egliſe priſe, donna un grand eſpouvantement à la ville.

Le Duc de Mayenne eſtant à Rouen, où il eſtoit allé pour y donner ordre à quelques remuëments qui s'y vouloient faire, eut advis que le Roy & ſon armée paſſoient en Picardie, cela fut cauſe que de Rouen il vint à Beauvais, aſſez bien accompagné : mais voyant le Roy reſolu de s'arreſter devant Noyon, il demanda audit Duc d'Aumale & au Vicomte de Tavannes, d'y donner le ſecours qui y eſtoit neceſſaire ; & luy retourna vers Mantes, pour y executer l'entreprinſe que le ſieur d'Alincourt, Gouverneur de Pontoiſe pour l'Union, avoit ſur ceſte place ; & pour ceſt effect vint à Pontoiſe, reprint Conflans ſur Oyſe, & paſſa la Seine pour executer ſon deſſein : les ſieurs de Belin & de Vitry luy amenerent les gens de guerre qu'il y avoit dans Paris, la garniſon de Dreux le vint trouver auſſi : avec ces troupes qui eſtoient de cinq cents bons chevaux & ſix cents hommes de pied, il arriva à une heure après minuict, à

1591. cinquante pas de Mantes, où il fit mettre pied à terre à toute ſa cavalerie, en intention d'executer ſon intelligence : mais le ſieur d'Alincourt receut à l'heure meſme advis que l'execution ne ſe pouvoit faire pour ce jour. Le Duc eſtant ainſi contraint de ſe retirer avec les ſiens, ſans rien faire; ſur la pointe du jour fut deſcouvert par les ſentinelles qui donnerent l'alarme par la ville : les ſieurs de Buhi & de Roſny firent incontinent ſaluer de quelques pièces les troupes du Duc qui ſe retiroient, mais ſans grand effect : depuis ils pourveurent à la ſeureté de la ville.

Le Duc de Mayenne ayant failly ceſte entrepriſe, s'approcha de Houdan, qui eſt à cinq lieuës de Mantes, pour y desfaire huict cents Suiſſes du regiment de Soleurre, qui y eſtoient, attendants quelque argent que le Roy leur avoit promis pour s'en retourner, mais il les trouva ſi fortement logez qu'il ne pût rien entreprendre ſur eux. Ayant receu l'advis de la deffaicte & priſe du Vicomte de Tavannes, & des ſecours qui vouloient entrer dans Noyon, il reſolut de ſecourir luy meſme ceſte place, & deſpeſcha incontinent vers le ſieur de Roſne, qui conduiſoit ſon armée (laquelle eſtoit bien avant en la Champagne, pour aller au devant du ſecours du Pape qui ſe devoit rendre en Lorraine) de le venir rejoindre & s'approcher de Han, pour le ſecours de Noyon : ceſte armée ayant

auſſi joint le Prince d'Aſcoli, avec les forces qu'il conduiſoit du Pays-bas, ſe trouva eſtre de ſept à huict mille hommes. Bref, ſur la promeſſe que le Duc de Mayenne avoit faite de ſecourir Noyon, il repaſſa la Seine, prit & ruina l'Iſle Adam ſur Oyſe, aſſembla toutes les garniſons des villes de ſon party en Picardie & du long de la rivière de Marne, qui s'eſtans jointes enſemble, arriverent à la Fere le jour meſme que le Roy y avoit failly une entrepriſe, qui euſt reuſſi, ſans une femme qui deſcouvrit une meſche de l'un des ſoldats Royaux. De la Fere, le Duc ayant joint ſon armée, alla à Han, mettant toujours entre le Roy & luy une rivière ou des mareſts; puis ayant faict paſſer ſon armée de là la Somme, voulut y attendre l'oportunité de faire lever le ſiege au Roy, ou de luy donner bataille. 1591.

Toutes les villes de Picardie avoient les yeux tendus ſur l'evenement de ce ſiege, voyans les deux armées ſi proches l'une de l'autre, & meſme celle du Duc de Mayenne plus forte que celle du Roy, qui n'avoit en ce ſiege que ſix à ſept mille hommes de pied, treize cents cuiraſſes, & quatre cents reiſtres; & que le Duc, de jour en jour recevoit quelques troupes de cavalerie, ſi qu'il ſe trouva avoir deux mille cinq cents chevaux & dix mille hommes de pied.

Le Roy, qui void ſon ennemy ſi proche de luy,

1591. manda toutes ſes forces qui eſtoient aux provinces les plus prochaines : au bruit d'une bataille, chacun y accourut ; les ſieurs de Bouteville, de Chermont, & de Bethune avec leurs compagnies s'y rendirent incontinent ; Sa Majeſté avoit reſolu, que ſi le Duc s'approchoit plus près que Han avec ſon armée, d'aller au devant de luy une lieuë & demie, pour lui donner bataille, & qu'il laiſſeroit deux mille hommes ſeulement pour tenir la ville aſſiegée : mais voyant que le Duc vouloit uſer de longueur, & ne s'esforçoit pas ſeulement de luy faire enlever un logis, il reſolut de mettre fin à ce ſiege : De ſorte, qu'ayant faict pointer huict pièces ſur la contreſcarpe du foſſé pour tirer en batterie entre les faux-bourgs des Roys & de Dame-jour, quatre autres près de l'Abbaye, leſquelles battoient en courtine, & trois petites pièces au haut du portail de l'Abbaye, pour favoriſer les aſſaillans qui iroient à la breſche, il envoya M. le Mareſchal de Biron avec cinq cents chevaux, juſques aux portes de Han, pour le tenir averti de ce que feroit le Duc : Le Samedy 17 d'Aouſt la batterie ayant commencé aſſez furieuſement, à la troiſieſme volée les aſſiegez demanderent à parlementer. Combien que le Roy les euſt peu forcer ayſément, ſuivant le bon ordre qu'il avoit mis par tout, toutesfois il ayma mieux les recevoir à compoſition, laquelle fut accor-

dée ceſte meſme journée, à la charge que le ſieur de Villes remettroit Noyon entre les mains de ſa Majeſté, dans le Lundy enſuivant heure de midy, avec l'artillerie, munitions de guerre, & vivres qui y eſtoient, ſi dans le lendemain Dimanche dix-huictieſme dudit mois pour tout le jour, le Duc de Mayenne ne donnoit bataille à ſa Majeſté, & ne luy faiſoit lever le ſiege, ou jettaſt pour le moins mille hommes de guerre dans ladite ville. 1591.

Le Lundy, les aſſiegez n'eſtans ſecourus ſuyvant la capitulation, la garniſon & tous les gens de guerre ſortirent avec leurs armes, chevaux & bagages : en ceſte ſortie il arriva un accident pitoyable, qui eſt, que comme les Royaux paſſoient ſur le pont de la porte par où l'on va à Han, par laquelle ils devoient entrer & ceux de l'Union ſortir, les deux gardefous du pont, qui eſtoient de groſſes pierres de taille quarrées, tumberent, & ceux qui eſtoient appuyez contre, leſquels en tumbant happerent les plus prochains d'eux penſans s'arreſter, ceux cy pour ſe retenir s'agrafoient à d'autres qu'ils entrainerent quand & eux ; de ſorte, que tous ceux qui eſtoient ſur le pont tumberent peſle-meſle parmy les pierres, les uns deſſus les pierres, les autres deſſous : neuf moururent en ceſte cheute, pluſieurs eurent les jambes rompuës, les autres les bras, peu de ceux qui tumberent furent preſervez ſans avoir du mal. Le Roy

1591. n'entra que le Mardy vingtieſme dans Noyon : les habitans furent cottiſez à trente mille eſcus, & eurent pour Gouverneur Monſieur d'Eſtrées, combien que pluſieurs penſoient que ce deuſt eſtre le ſieur de Rumeſnil. De perſonnes de marque le Roy ne perdit en tout ce ſiege que Monſieur du Fourny Maiſtre de camp, qui fut tué le jour que la ville fut inveſtie.

Le lendemain le Roy ſe reſolut d'aller avec la moitié de ſa cavalerie voir la contenance de ſon ennemy, & alla juſques auprès de Han, où il y demeura deux heures entieres à la portée du canon, duquel on tira ſur luy pluſieurs volées, toutesfois ſans faire dommage, & n'y eut autre choſe que des paroles, ce qui fut cauſe que les Royaux reprocherent depuis aux Ligueurs, qu'ils eſtoient peu courtois & incivils, & qu'ils avoient laiſſé retourner ſa Majeſté à Noyon ſans le reconduire puis qu'il avoit pris la peine de les venir voir, toute leur armée eſtant en bataille.

Deux jours après la priſe de ceſte ville, Monſieur d'Humieres Gouverneur de Compiegne inveſtit Pierrefons, & Monſieur le Mareſchal de Biron y alla depuis avec l'armée, ce que pluſieurs conſeillerent de faire, pour ce que le Capitaine de Rieux qui commandoit dans Pierrefons fit du malcontent contre Monſieur de Mayenne quand il ſortit de Noyon, & dit, qu'il n'eſtoit plus de-

liberé de lui faire ſervice, puis qu'il ne l'eſtoit pas venu ſecourir. Ce qui n'advint, car ce ſiege reuſſit très-mal. Or le Roy ayant ſejourné quelques jours dans Noyon vint à ce ſiege, où le Comte d'Eſſex avec ſoixante Gentils-hommes Anglois luy vint baiſer les mains, & lui offrir quatre mille Anglois, & cinq cents chevaux, que la Reyne d'Angleterre ſa maiſtreſſe lui envoyoit pour ſon ſervice. 1591.

Le Roy étant adverti de ſa venuë envoya le Comte de Chaune à Compiegne pour l'y recevoir le vingt-neufieſme d'Aouſt. Quant à la perſonne dudit Comte d'Eſſex, & de ceux de ſa ſuitte il ne ſe pouvoit rien voir de plus magnifique, car entrant dans Compiegne il avoit devant lui ſix Pages montez ſur de grands chevaux, habillez de velours orangé tout en broderie d'or : Et luy avoit une caſaque de velours orangé toute couverte de pierreries ; la ſelle, la bride, & le reſte du harnois de ſon cheval accommodé de meſme; ſon habit & la parure de ſon cheval valoient ſeuls plus de ſoixante mille eſcus : il avoit douze grands eſtafiers, & ſix trompettes qui ſonnoient devant luy. De Compiegne il vint au camp de Pierrefons le dernier jour d'Aouſt trouver le Roy : d'où ils s'en allerent à Noyon, là où ſa Majeſté le feſtoya trois jours durant avec tout ſon train.

1591. En ce mois d'Aouſt le Roy receut advis de pluſieurs choſes qui eſtoient advenuës en divers endroicts de la France, entr'autres, comme Monſieur de Guiſe s'eſtoit ſauvé du Chaſteau de Tours; la mort de M. de la Nouë au ſiege de Lambales en Bretagne : la deffaicte de ceux d'Orleans auprès de la Magdelaine, & la deffaicte du Vicomte de la Guerche. Voyons avant que de voir ce qui ſe paſſa dans le mois de Septembre comme toutes ces choſes advindrent.

Nous avons dit cy deſſus comme le Prince de Ginville fut arreſté priſonnier à Blois, à l'heure meſme que l'on tua ſon pere, (après la mort duquel, il prit le tiltre de Duc de Guiſe) & comme le feu Roy l'avoit faict changer de divers lieux, avant que de le faire mettre dans le Chaſteau de Tours, ſous la garde du ſieur de Rouvray, Lieutenant de l'une des compagnies des Archers de la garde du Corps, lequel en eut tel ſoin, avec quelques Archers & Suiſſes de la garde, que les entrepriſes que quelques-uns voulurent faire pour ſauver ledit ſieur Duc, furent ſans effect, & les entrepreneurs executez, juſques au 15 d'Aouſt de ceſte année, que nonobſtant toute l'eſtroite garde & toute la diligence de ceux qui le gardoient, il ſe ſauva. Les grands qui ſont priſonniers trouvent toujours des inventions pour ſe mettre en liberté, leſquelles auparavant ne ſe peuvent juger devoir

devoir estre faictes, pour ce qu'elles sont sans exemple du passé : les deux fois que s'est sauvé Monsieur de Nemours durant ces dernieres guerres, une fois du Chasteau de Blois affinant ses gardes, l'autre du Chasteau de Pierre-size à Lyon, en servent assez de preuve; comme fait aussi l'invention que Monsieur le Comte de Soissons trouva pour se sauver du Chasteau de Nantes : or le Duc de Guise ne pouvant sortir du Chasteau de Tours par le seul moyen de ses gens, en ceste longue prison gaigna par promesses d'advancement deux personnes en qui le sieur de Rouvray se fioit, l'un luy appartenant de parenté, & qui estoit destiné à l'Eglise, l'autre estoit un joueur de luth, nommé Verdier, que ledit sieur de Rouvray laissoit aller jouer du luth devant ledit sieur Duc, car il l'avoit veu domestique de Monsieur le Cardinal de Bourbon, & sçavoit que quoy qu'il allast à la Messe, que son pere estoit de la Religion pretenduë reformée, qui à la S. Barthelemy dans Paris avoit receu vingt neuf coups d'espée, & laissé pour mort : bref, il ne se doutoit nullement de ce joueur de luth. Ce Duc ayant souvent & secrettement des nouvelles de Monsieur de la Chastre, (qui pour l'amitié qu'il avoit portée à feu son pere s'offroit de travailler & de s'employer de toute affection pour favoriser sa delivance,) luy manda que l'ordre que les habitans de Tours avoient 1591.

1591. eſtably pour la garde des portes de leur ville luy ouvroit un moyen de ſe ſauver de ſa priſon, pource que depuis unze heures, juſques à une heure après midy, cependant que l'on diſnoit, toutes les portes eſtoient fermées, & les clefs portées chez le Maire : durant lequel temps il trouveroit moyen de deſcendre avec une corde par des feneſtres qui ſont en une galerie au plus haut du chaſteau du coſté de la riviere, qui eſtoit lors fort baſſe, par où il pouvoit aiſément ſe ſauver le long de la greve. Sur ceſt advis Monſieur de la Chaſtre envoya de Bourges à Selles, ſon fils le Baron de Maiſon-fort, lequel ayant ſçeu le jour que ceſte deliberation ſe devoit executer, partit de Selles & ſe rendit avec ſoixante bons chevaux à Sainct Avertin une lieuë près de Tours, où il y a un pont ſur la riviere du Cher, qui y paſſe, laquelle ſe va jetter dans la Loire quatre lieuës au deſſous de Tours : Verdier ayant donc porté au Duc de Guiſe dans la panſe de ſon luth une corde, qui eſtoit nouée d'un aſſez gros nœud de demy pied en demy pied, ſortit de Tours pour aller au devant dudit Baron, & le Duc qui avoit accouſtumé de s'esbatre avec ſes gardes, inventant toujours quelque exercice nouveau pour paſſer le temps, ainſi qu'il avoit faict quelques jours auparavant, s'adviſa de jouer encore avec eux, à qui monteroit le plus viſte-

ment à clochepied les degrés depuis le pied de la montée juſques au haut de la galerie qui regardoit ſur l'eau. Les gardes ſans ſe douter de rien font de meſmes luy; & montez, le Duc eſtant en la galerie adviſa que la porte du pont de la ville eſtoit fermée; ce que voyant, il leur dit, allons recommencer: ainſi qu'il deſcendoit, deux de ſes domeſtiques qui eſtoient dans le chaſteau & auſquels il avoit baillé la corde, monterent à la galerie, & l'attacherent diligemment à une des croiſées des feneſtres: le Duc cependant recommença à monter à clochepied les degrez, ſes gardes le ſuyvirent; mais luy qui eſt d'une belle diſpoſition, devançant ſes gardes monta ſi diligemment qu'il gaigna le devant de beaucoup, & entré dans la galerie, ferma la porte après luy, & devala par la corde avec ſes deux domeſtiques, ainſi qu'ils avoient deliberé; Cépendant les gardes qui s'esbatoient avec luy arrivez à la porte de la galerie après avoir dit pluſieurs fois, Monſieur ouvrez, ouvrez la porte, voyant qu'il ne leur reſpondoit rien, commencerent à fraper rudement, & ſe doutans lors du fait, deſcendirent en une chambre, où par une feneſtre ils adviſerent que le Duc ſe ſauvoit; ce que voyans, ils ſe prirent à crier ſi fort: Arreſtez, arreſtez Monſieur de Guiſe qui ſe ſauve, que le dernier qui deſcendoit par ladite corde ſe laiſſa tomber 1591.

1591. de vingt pieds de haut, lequel tout eſtourdy de la cheute, ne laiſſa de ſe relever, & ſe mit à courir ſans chapeau (qui luy eſtoit tombé de ſa cheute) pour ratraper Monſieur de Guiſe, qui paſſa par deſſous la premiere arche du pont de la ville où il n'y avoit point d'eau, & de la continuant de courir ſur le cay de la ville, paſſa le long du faux-bourg de la Riche, puis prenant ſon chemin toujours courant vers le Chaſteau du Pleſſis (maiſon des Roys de France diſtant d'un quart de lieuë de Tours) monta ſur un cheval qu'on promenoit là à ceſt effect: puis paſſant le canal là où les rivieres de Loire & du Cher quand ils ſont groſſes s'aſſemblent, remonta pour gaigner le pavé des ponts S. Avertin, là où il trouva ledit ſieur Baron de la Chaſtre avec ſa troupe qui l'attendoit, avec laquelle ledit ſieur Duc ravy d'ayſe, & ſollicité de doute que ceux de Tours ne le pourſuiviſſent (ainſi qu'ils firent après que la porte neufve fut ouverte, mais le long temps qu'ils demeurerent à l'ouvrir, pource qu'il falloit aller querir les clefs chez le Maire & revenir ouvrir la porte, fut cauſe que leur courſe ne leur ſervit de rien) ne tarda gueres à gaigner Selles, & de là Viarzon, puis à Bourges où il fut receu par Monſieur de la Chaſtre (qui luy alla bien avant à la rencontre) avec beaucoup de joye. Ainſi Monſieur de Guiſe reprint ſa liberté

après avoir esté deux ans sept mois & vingt & deux jours prisonnier. Ceste nouvelle sceuë à Rome le Pape s'en rejouit fort, & en fit rendre graces à Dieu par toutes les Eglises : toutesfois les Relations Italiennes disent, que les beaux esprits jugerent incontinent, *che quella uscita del Signor Duca di Ghisa fuori di prigione, era la ruina della Lega*, pour les diverses intentions, de luy, & du Duc de Mayenne son oncle : L'on verra ce qui en advint à la suitte de ceste Histoire : le Roy qui en receut les nouvelles à Noyon, dit à celuy qui les luy apporta, *plus j'auray d'ennemis, & plus j'auray d'honneur à les deffaire.* Mais quand en ce mesme jour là on luy eust apporté les nouvelles de la mort de Monsieur de la Nouë, il en fut fort triste, comme aussi furent Monsieur de Longueville & plusieurs autres Seigneurs. 1591.

Le Roy avoit envoyé Monsieur de la Nouë en Bretagne pour accompagner Monsieur le Prince de Dombes à resister aux efforts du Duc de Mercœur & des Espagnols, ausquels ledit sieur Duc avoit baillé le port de Blavet pour leur retraicte & de leurs navires : Ils fortifierent en peu de temps si bien ceste place, qu'ils donnerent à cognoistre que l'on ne les en tireroit pas dehors quand on voudroit. Le Roy ayant demandé secours à la Royne d'Angleterre, outre ce qu'elle avoit ordonné de luy envoyer par Diepe, elle envoya

1591. auſſi trois mille Anglois en Bretagne: leſquels ſe joignirent à l'armée de Monſieur le Prince de Dombes, auparavant que ledit ſieur de la Nouë y arrivaſt: ce qui fut cauſe de quelques jalouſies contre luy par quelques Seigneurs qui eſtoient en ceſte armée; car il avoit charge du Roy d'y tenir le ſecond lieu. Ceſte armée s'achemina vers Lamballe qui tenoit pour l'Union, laquelle fut incontinent inveſtie: les approches faictes, le canon ayant tiré quelques volées, ledit ſieur de la Nouë delibera d'y faire donner un aſſaut & de l'emporter; mais ayant envoyé quelques-uns pour recognoiſtre ce que faiſoient les aſſiegez & ne lui rapportant point ſelon ſon intention, il y alla luy meſme; où eſtant menté à une eſchelle, & conſiderant ce que faiſoient les aſſiegez (qui ne ſongeoient qu'à abandonner la muraille de la ville, & ſe retirer dans un fort qu'ils y avoient faict au mitan, pour leur ſervir de retraicte) il ſe deſcouvrit plus qu'il ne devoit, & une mouſquetade qui donna contre une pierre en fit rejaillir des eſclats ſi rudement contre le front dudit ſieur de la Nouë, que ce coup le fit tumber à la renverſe de deſſus l'eſchelle, dans laquelle ſa jambe où il avoit eſté bleſſé aux faux-bourgs Sainct Martin, durant le ſiege de Paris (ainſi que nous avons dit) demeura empeſchée, ce qui luy fit recevoir de grandes douleurs, pource qu'elle

n'eſtoit pas encores bien guarie. Relevé & porté en ſon logis, eſtant panſé très-mal de la bleſſure qu'il avoit receue à la teſte par l'eſclat de ceſte pierre, il s'y engendra une contuſion, dont il mourut peu de jours après. Les aſſiegez ſçachans ſa bleſſure reprirent cœur, & au lieu qu'ils ſongeoient d'abandonner la ville, ils s'encouragerent tellement à la deffence de leurs murailles que les Royaux furent contraincts de lever ce ſiege. Ainſi mourut M. François de la Nouë, que les Eſpagnols, les Lorrains, & les Ligueurs qui l'avoient cognu, ont tenu pour un grand & prudent Chevalier. Le Roy d'Eſpagne meſme le tenant ſon priſonnier long temps, & eſtant comme contrainct de le rendre en eſchange du Comte d'Egmont, (qui eſtoit l'un des principaux Seigneurs du Pays bas) ne voulut conſentir ſa liberté, qu'il ne luy euſt juré de ne porter les armes contre luy; & qu'il n'euſt les Ducs de Lorraine & de Guiſe pour cautions de ceſte promeſſe. Ce Roy que ſes Hiſtoriens diſent avoir eſté plus puiſſant d'hommes & plus grand terrien que le Turc, ne reſſembla pas en cela à Bajazet, lequel dit au Comte de Nevers fils du Duc de Bourgongne, & aux autres grands Seigneurs de France, leſquels il avoit pris à la bataille de Nicopoli, & s'en vouloient revenir en France après avoir payé leurs rançons, *Jean ſi je faiſoie doute*, & 1591.

1591. *je vouloie avant ta delivrance je te feroie jurer, ſur ta foy & ſur ta loy que jamais tu ne t'armeras contre moi, ne tous ceux qui ſont en ta compagnie. Mais n'enny. Ce ſerment à toy, n'à eux, ne feray jà faire: mais je vueil quand tu ſeras venu & retourné par delà, & il te vient à plaiſance que tu aſſembles ta puiſſance, & viennes contre moy, Tu me trouveras toujours tout preſt, & appareillé à toy & à tes gens recueillir ſur les champs, par bataille, & ce que je di, di-l'ainſi à tous ceux, à qui tu auras plaiſance de parler: car aſſez ſuis-je pour faire armes & toujours preſt, & de conqueſter avant.*

Le Roi d'Eſpagne ne fit pas de même à l'endroit du ſieur de la Noue, car auparavant que de conſentir ſa liberté, il voulut des cautions, affin qu'il ne portaſt plus à l'advenir les armes contre luy. Celui qui fit l'Epitaphe de ce vaillant Chevalier dit,

Qu'il brava ſes priſons, & parmy ſes catenes
Qu'il orna de lauriers, les horreurs de ſes peines.

Auſſi deux heures auparavant ſa bleſſure devant Lamballes, ainſi qu'il paſſoit dans un jardin, il prit deux petites branches de laurier, & eſtant monté dans ſa chambre ſans autre compagnie que de ſes domeſtiques, s'approchant de la table ſur le bout de laquelle eſtoit ſes armes, il print

un couſteau, & ayant emmenuiſé l'une de ſes branches il la mit à ſon armet au lieu de panache : cependant qu'il faiſoit cela le ſieur de Mont-martin gouverneur de Vitré entra dans la chambre pour parler à luy, mais le voyant ſeul près de la table, penſant qu'il fiſt quelques deſſeins, ne le voulant deſtourber, il print un des domeſtiques dudit ſieur de la Nouë, avec lequel il s'approcha de la cheminée, & entrerent en devis. Monſieur de la Nouë ayant paré ſon armet de lauriers, ſe tourna, & adviſant ledit ſieur de Mont-martin, s'advança vers luy, & luy dit, qui vous penſoit là mon couſin ; j'attendois votre commodité pour vous parler, dit le ſieur de Mont-Martin, ne voulant vous interrompre ; à ce que je faiſoy (repliqua le ſieur de la Nouë) vous y pouviez bien : puis s'approchant de la table, il luy monſtra ſon armet entouré de lauriers & luy dit : Tenez mon couſin, voylà toute la recompenſe que vous & moi eſperons, ſuivans le meſtier que nous faiſons : Belle parole, & digne d'un Gentil homme, qui avoit le courage magnanime. Auſſi ceux qui ſont nais à l'honneur, n'ont point de ſouhaits plus ardents ne plus ordinaires, que d'employer leurs vies en de belles & vertueuſes actions, affin que leur nom demeure à la poſtérité immortel dans les Hiſtoires. 1591.

Durant ſa longue priſon, luy qui n'avoit autre

1591. ſubjet pour ſes devis ordinaires que la recherche de ce qui pouvoit reſtablir l'Eſtat de la France, & meſme de la Chreſtienté, en ſa premiere dignité, compoſa pluſieurs beaux diſcours politiques & militaires, leſquels on mit en lumiere peu après ſa liberté, affin que les Princes Chreſtiens delaiſſans leurs diviſions priſſent réſolution de s'unir enſemble pour faire la guerre contre les Princes Mahumetiſtes : a la fin deſquels diſcours il faict auſſi de très-belles obſervations ſur pluſieurs choſes advenues en France, aux trois premiers troubles où ce Seigneur s'eſtoit trouvé. Les journées de Luſſon, & de Senlis, deſquelles il eut la conduite, teſmoignent aſſez l'expérience militaire qu'il s'eſtoit acquiſe. M. Odet de la Noue ſon fils eſtant ſorty au mois de Fevrier en ceſte année de ſa longue priſon du chaſteau de Tournay où il avoit eſté depuis l'an 1584, qu'il fut pris par les Eſpagnols en allant d'Anvers à Lilloo, penſant venir voir ſon pere en Bretagne, receut les nouvelles de ſa mort en Anjou; & au lieu qu'il penſoit ſe conjouir avec luy pour ſa liberté, il n'arriva que pour luy faire faire les derniers offices qu'il luy devoit.

Quant à la desfaicte des habitans d'Orleans au commencement de ce mois d'Aouſt, elle advint de ceſte façon. Nous avons dit que Mon-

ſieur de la Chaſtre après le ſiege de Chartres voyant que le Roy repaſſoit la Seine, avoit renvoyé les Lanſquenets & le régiment de Vaudargent au Duc de Mayenne pour leurs inſolences; ces deux regimens partis, ledit ſieur de la Chaſtre retourna en Berry, & laiſſa le ſieur Dragues de Commene à Orleans, & quelques gens de pied logez aux villages à une lieue près. Le ſieur du Coudray avec ſon régiment eſtant logé ſur le bord de la riviere de Loire du coſté de la Magdelaine, ſe trouva inveſty en un matin, par les ſieurs d'Antragues & de Montigny qui avoient aſſemblé leurs garniſons de Blois, de Boiſgency, & de quelques endroits de là autour. Ceſte nouvelle venuë au Maire d'Orléans, il la porta ſoudain au ſieur de Commene, lequel ne ſe voyant pour lors aucunes forces de cavalerie, les uns eſtant avec ledit ſieur de la Chaſtre en Berry, les autres eſtans allez par diverſes petites troupes de 15 ou vingt chevaux courir par la Beauſſe, le Mayne, la Touraine & autres provinces voiſines, pour y prendre des priſonniers & des butins où ils s'eſtoient déjà affriandez; tout ce que ledit ſieur de Commene put faire, ce fut de faire monter à cheval cinquante volontaires, pour avec eux donner une alarme aux Royaux, taſcher de les attirer à luy, & bailler moyen audit ſieur du Coudray de ſortir, couler au long 1591.

1591. de la riviere, & gaigner la ville à ſauveté : que cependant on luy envoyeroit trois ou quatre bateaux pour le faire paſſer l'eau, ou s'en ſervir ainſi que bon luy ſembleroit ; ledit ſieur de Commene, meſme pour favoriſer ſa retraicte fit border de ce coſté là la courtine de mouſquetaires & harquebuſiers, & fit pointer quelques canons ſur ſon chemin : puis ayant mené quand & lui cinquante harquebuſiers des mieux aguerris des habitans, il alla plus de la moitié du chemin où eſtoit logé le Coudray : mais ſes coureurs luy ayans rapporté que les Royaux les avoient deſcouverts, & s'eſtoient mis à les ſuivre, il logea ſes harquebuſiers derriere une haye le long du grand chemin, & s'advançant luy meſme pour recognoiſtre, il vit la cavalerie royale venir droict à luy, qui eſtoit ce qu'il deſiroit : eſtans approchez les uns & les autres d'un tir de piſtolet, les Royaux ne s'advancerent ayans entreveu au travers du plus clair des hayes leſdits harquebuſiers qu'ils penſoient eſtre en plus grand nombre : ce qui les fit tourner viſage, affin de les attirer hors de ceſt endroict. En ces entrefaictes grand nombre des habitans d'Orleans ſortirent avec leurs armes & ſuivans ſans commandement ledit ſieur de Commene, arriverent à la Madeleine : Commene jugeant de l'évenement de ceſte ſortie d'habitans, leur manda qu'ils euſſent à ſe retirer, & leur

envoya proteſter que s'ils ne s'en retournoient il les tenoit pour perdus : il eut beau les advertir de leur ſalut, ils reſpondirent au Capitaine Duneau, qu'ils vouloient voir les Maheuſtres (ainſi appelloient-ils les Royaux) auſſi bien que les autres. Ces habitans s'advançans à grands pas, arriverent où eſtoit ledit ſieur de Commene à la teſte d'un grand champ d'où ils virent à l'autre bout les Royaux à deſcouvert ; & les ayans apperceus deſcocher à eux, ils changerent ſi bien d'advis & de contenance, que penſant regaigner la Magdelaine pour y tenir ferme, les Royaux leur paſſerent ſur le ventre, tuerent les uns, firent priſonniers les autres : & ledit ſieur de Commene & ſa cavalerie, avec quelques uns deſdits habitans des moins advancez, furent contraints de prendre la courſe pour ſe ſauver à toute fuite dans Orleans. Voilà comment l'opiniaſtreté de ces habitans fut cauſe de leur ruyne, & de la deſroute du ſieur de Commene : ainſi qu'il adviendra toujours à quiconque ſe meſlera à la guerre avec les habitans des villes hors de leurs murailles, & tout autre ſorte de menu peuple : Par ce qu'eſtans ſans experience, crainte & obéyſſance en la diſcipline militaire, ils ſe perſuadent de loin des rodomontades, & chimeres eſtrangeres & ridicules. Mais incontinent qu'ils voyent arriver le moindre evenement contraire, la peur leur ſaiſit 1591.

1591. tellement les eſprits, qu'il ne peuvent plus concevoir de raiſon, ny n'ont recours qu'à la fuitte, laquelle ils s'imaginent leur eſtre auſſi loiſible & aſſeurée, que de ſe retirer quand bon leur ſemble de la ruë; où d'une place publique.

Ce ſuccez apporta de la triſteſſe & du deuil dans Orleans, où le peuple ſe mit à exclamer contre le Maire d'Armonville, quoy qu'il leur euſt defendu de ſortir. Et au contraire, les Royaux emmenerent en leurs garniſons grand nombre de priſonniers dont ils tirerent pluſieurs rançons; & quitterent là le regiment du Coudray. Voilà ce qui s'eſt paſſé en ceſte desfaicte à la Magdelaine près d'Orleans.

Pour la desfaicte & mort du Vicomte de la Guierche, elle advint de ceſte façon: Nous avons dit, que toute ſon infanterie fut taillée en pieces dans Mont-Morillon. Tandis que Monſieur le Prince de Conty prit pluſieurs petites places aux environs de Poictiers, & qu'il aſſiégeoit Mirebeau, ledit ſieur Vicomte receut le ſecours que luy envoya Monſieur de Mercœur, pour taſcher à traverſer les heureux progrez dudit ſieur Prince; parmy ce ſecours eſtoit nombre d'Eſpagnols: mais ſur l'advis que ledit ſieur Vicomte receut que le ſieur de Salerne Gouverneur de Loches avoit pris ſon chaſteau de la Guierche au pays de Touraine, duquel on enlevoit tout ce qu'il

avoit dedans, il ſe reſolut de reprendre ſon chaſteau, & d'y attraper ceux qui l'avoient pris; & pour ceſt effect il s'achemina de Poictiers ſi diligemment avec toute ſa cavalerie & la plus-part de ſon infanterie, qu'il euſt exécuté ſon deſſein, ſi Meſſieurs d'Abin & de la Rochepouſé, avec pluſieurs Gentils-hommes de ce pays-là, ſerviteurs du Roy, au nombre de plus de cinq cents chevaux, ne ſe fuſſent rendus à la Guierche, quand ils le virent tourner de ce coſté-là: le Vicomte avec les ſiens le lendemain penſans y entrer, rencontrerent les Royaux en teſte: & y eut là un grand combat, qui fut tellement opiniaſtre de part & d'autre, que le Vicomte, voyant par terre plus de trois cents des ſiens, & entr'autres pluſieurs Gentils-hommes, & le reſte branſler, print la fuite pour ſe ſauver des premiers, & paſſer la riviere de la Creuſe au bac: mais ainſi qu'il advient d'ordinaire en ces fuites qui ſe font de jour, les ſiens ne le virent pas plutoſt aller, que chacun en fit de même; & la confuſion fut telle pour entrer dans le bac, que pluſieurs à la foule y eſtans entrez avec ledit ſieur Vicomte, tous peſle meſle, le bac eſtant trop chargé, quand il fut hors du bord, il coula à fond, où ledit ſieur Vicomte avec ceux qui eſtoient dedans ſe noyerent: de ſorte que toutes ſes troupes de cavalerie & d'infanterie tumberent 1591.

1591. ſous la puiſſance des Royaux, ou ſe noyerent. Cinq cents Eſpagnols perirent en ceſte desfaicte, & plus de deux cents de la cavalerie. Voilà comme le gouverneur du haut Poictou & de la Marche pour l'Union perdit ſes troupes & ſa vie.

Puiſque nous ſommes tumbez ſur le Poictou, voyons ce qui s'y paſſa en l'armée de Monſieur le Prince de Conty, depuis la priſe de Montmorillon. Apres ceſte execution, & la reddition de quelques places, l'armée marcha à Chauvigny, la garniſon du Chaſteau eſtant ſommée ſe rendit vies & bagues ſauves. De là l'armée s'achemina à Diſlay, chaſteau appartenant à l'Eveſque de Poictiers, là où ſon baſtard demeura priſonnier en rendant ce chaſteau, & fut eſchangé du depuis avec le ſieur du Pleſſis la Roche, priſonnier à Poictiers.

De là on alla à Mirebeau, qui fut incontinent inveſti: aux approches il y eut de belles eſcarmouches, en l'une deſquelles fut bleſſé le ſieur de Chaſtelieres Portaut d'une harquebuzade au bras. La ville battue, & breſche faicte, les Royaux voulurent donner un aſſaut, d'où ils furent repoulſez avec perte, & contraints de ſéjourner en ce ſiege en attendant des munitions, pour faire breſche plus raiſonnable; & des forces nouvelles, qu'amena audit ſiege Monſieur de S. Luc, à ſcavoir, les régimens des ſieurs de Vibrac, &

de

de S. Georges : celuy du ſieur de la Foreſt Bourde- 1591.
ſaute s'y rendit auſſi, & peu après le Marquis de Beſle-iſle & ſa troupe, qui venoit demander ſecours à Monſieur le Prince, pour conſerver ſa place de Machecou, laquelle Monſieur de Mercœur ſe preparoit d'aſſaillir.

Ainſi ces munitions & ces forces venues devant Mirebeau, la batterie de nouvea recommença, & la breſche faicte, les Royaux donnerent l'aſſaut ſi furieuſement, cependant que le ſieur de Choupes Gouverneur de Loudun faiſoit donner l'eſcalade par un autre endroict, que le ſieur de la Jouaigniere mit une enſeigne ſur la muraille: la ville emportée de force, tous les aſſiegez qui ne purent gaigner le Chaſteau furent taillez en pieces. En une ſortie que firent ce meſme jour, ceux du Chaſteau, ils tuerent le ſieur du Pleſſis d'Anſay gouverneur de la Ferté Bernard. Après cela ledit Chaſteau fut aſſiégé de tous coſtez; & mit on une bonne garde de cavalerie vers Poictiers pour empeſcher le ſecours qui pourroit venir de ce coſté là. Les aſſiegez ſommez derechef, reſpondirent qu'ils eſtoient réſolus de mourir dans ceſte place, mais la batterie ayant commencé à jouer, ils demanderent à parlementer, & ſe rendirent armes & bagues ſauves. Ceſte place appartient à Monſieur le Duc de Montpenſier, il y eût bien des brigues pour en avoir le gouvernement,

1591. enfin Monſieur de la Rochepot, pource que le Mirebalois depend de ſon gouvernement d'Anjou, y fiſt eſtablir le ſieur Villebois pour gouverneur; dont beaucoup eurent du meſcontentement. Ledit ſieur de Villebois depuis (ſçavoir l'année ſuivante) print le party de l'Union, & ſe miſt luy & ceſte place en la protection de Monſieur de Mercœur, & appella le ſieur de la Perraudiere qu'il logea dans la ville, & firent fort la guerre aux ſerviteurs du Roy, & l'a toujours tenue juſques à ce que ledit ſieur de Mercœur ſe ſoit rendu au ſervice de ſa Majeſté. Ledit ſieur de Villebois ſe couvroit de quelques meſcontentemens qu'il diſoit avoir receus, qu'il n'eſt beſoin d'eſcrire, car ceſte excuſe ny autre telle qu'elle ſoit n'eſt bonne ny recevable pour faire choſe préjudiciable au ſervice que nous devons naturellement au Roy.

Après la priſe de Mirebeau, Monſieur le Prince & ſon armée allerent loger à Vouillay en approchant de Poictiers, pour deux occaſions : l'une que l'on avoit intelligence avec quelques-uns de dedans qui devoient livrer une porte, ce qui ne reuſſit. L'autre, que le ſieur de Pichery durant le ſiege de Mirebeau donnant avec ſa troupe juſques dans les faux-bourgs de la Cueille dudit Poictiers, y reput, & les ſiens firent butin, ſans que ceux de la ville fiſſent grande deffenſe; ce qui fit penſer audit ſieur Prince qu'ils eſtoient

étonnez pour les pertes qu'ils avoient receues, 1591
ainſi qu'il a eſté dit cy-deſſus. En partant de Chaſſeneuil on fit marcher l'armée en bataille avec une coulevrine droict à Poictiers, ce qui fut fait : mais les Royaux y trouverent dans les fauxbourgs ceux de l'Union qui s'y eſtoient bien barricadez, là où il s'attaqua une belle eſcarmouche : l'infanterie de ceux de l'Union conduite par le ſieur de Cluſeaux, & la cavalerie par le ſieur des Roches Baritaut : les Royaux voyans qu'au lieu de leur livrer une porte, l'on ne leur tiroit que des coups de canon de la ville, & que les fauxbourgs eſtoient ſi bien gardez, qu'il n'y avoit eſperance de les emporter, ils ſe retirerent à Chaſſeneuil avec perte de quelques ſoldats. Mais penſans avoir le lendemain meilleure fortune, l'armée vint loger au pont d'Ozence, de l'autre coſté de Poictiers, où Monſieur le Prince ayant receu advis par quelques-uns de la ville qu'il n'y avoit point de moyen de faire réuſſir leur intention, retourna loger à Mirebeau, & de là à Montcontour, (où la Nobleſſe de Poictou print congé de luy, non ſans quelques diſputes, voyans que ledit ſieur Prince emmenoit hors de leur Province les canons qu'il avoit gaignez à Montmorillon) & puis à Montreuilbellay, d'où il partit au mois de Septembre pour aller aſſieger Selles en Berry, à la ſupplication de Monſieur

1591. de Montigny, qui eſtoit gouverneur pour le Roy en Berry & au Blezois.

Au commencement du mois d'Aouſt les gens de guerre que nous avons dit que l'on levoit en Italie, paſſerent les Monts : les Eſpagnols & & les Italiens deſtinez pour la Flandre les avoient paſſez les premiers, & demeurent quelque temps en Savoye pour le ſervice du Duc, lequel nonobſtant la route que les ſiens receurent à Eſparon de Pallieres, ne laiſſa eſtant de retour d'Eſpagne de faire continuer le ſiege de Berre, qui ſe rendit auſſi au commencement de ce mois au Comte de Martinengue, dit Malpaga. Les Seigneurs de la Valette & Deſdiguieres ne pouvans ſecourir ceſte place pour les diverſes occurences qui arriverent en ce temps-là ; car ledit ſieur Deſdiguieres fut contraint d'aller recognoiſtre l'armée du Pape que conduiſoit le Duc de Montemarcian, laquelle paſſoit les monts, ce qu'il fit afin de l'empeſcher de ruyner la valée de Graiſivodan, ny de s'y loger, & principalement pour recognoiſtre ceſte armée, & en donner advis au Roy; ce qu'il fit, & la recognut en une prairie auprès de Montmelian, ou avec trois cents chevaux, il les fit attaquer, & les recognut s'eſtans mis en bataille ; l'advantgarde conduitte par Gaëtan, la bataille par le Duc de Montemarcian general de ceſte armée, l'arrieregarde par Apio Conti.

En ceſte eſcarmouche il fut tué d'une part & d'autre 25 ſoldats ; mais un vent & une tempeſte s'eſtant eſlevez, l'armée du Pape s'achemina pour paſſer le pont de Lizere, ſur lequel la violence du vent fut ſi grande, qu'elle enleva plus de cinquante ſoldats dans l'eau, qui s'y noyerent, & de là elle s'alla loger à Chambery & aux villages des environs, où elle demeura quelques temps pour ſe rafraiſchir. Auſſi les Suiſſes que l'on avoit levez pour le Pape l'y vindrent joindre, affin d'eſtre plus forts ſi on les vouloit attaquer en leur paſſage ; puis tous enſemble, avec les forces cy-deſſus dites que l'on envoyoit en Flandre, allerent paſſer le pays de Breſſe, & entrerent en la Franche-Comté, pour ſe rendre en la Lorraine, ainſi que nous dirons. Mais quant au ſieur Deſdiguieres, n'ayans forces baſtantes pour les forcer, les ayans ſeulement recognus, il s'en retourna vers la Provence ; où la priſe de Berre pour le Duc de Savoye, lequel avoit mis dedans pour gouverneur, Alexandre Vitelly, fut cauſe du meſcontentement de la Comteſſe de Saux contre ledit Duc, car elle deſiroit y en mettre un à ſa devotion, pour jouir à ſa volonté du profit des Salines ; ne penſant pas que ledit Duc luy deuſt refuſer cela, veu l'obligation qu'il lui devoit à cauſe qu'elle avoit pourchaſſé l'eſtabliſſement de ſes affaires en la Provence. Ce meſcontentement 1591.

1591. fut en partie cauſe de la ruyne des affaires du Duc de Savoye en ces quartiers-là.

Cependant que le ſieur de la Valette aſſiegeoit Gravaiſon, Monſieur Deſdiguieres alla ſurprendre Lus, & de là s'en alla emparer de Corbon qui eſt à deux mouſquetades de Dignes, qu'il deſſeignoit d'aſſieger, quand il receut advis, que le Duc de Savoye avec les nouvelles forces d'Italie qu'il avoit receues, conduites par les Comtes de Beljoyeuſe & Rangon, aſſembloit une armée de ſept mille harquebuziers, & de huict cents maiſtres, & ſe preparoit pour aſſieger Grenoble: meſme que déjà D. Amedée, D. Olivera, & le Marquis de Trevic avoient aſſiegé Moreſtel, qui eſtoit un fort que ledit ſieur Deſdiguieres avoit fait faire depuis peu, pour couvrir Grenoble du coſté de Savoye.

Sur ceſt advis ledit ſieur Deſdiguieres changeant de délibération, au lieu d'aſſaillir Dignes, ſe reſolut de ſecourir Moreſtel; & pour ceſt effect le vingt-cinquieſme d'Aouſt partit de Provence, affin d'aſſembler les Royaux du Dauphiné: ce qu'il fit en telle diligence, que luy ſe trouvant à Grenoble le douzieſme Septembre, il aſſembla deux mille ſept cents harquebuſiers & trois cents maiſtres, qu'il logea aux environs: ce qu'ayant eſté ſceu par les Savoyards, ils ſe retirerent d'autour de Moreſtel, & ſe logerent à Pontchara une demi-

lieue plus loing, où ils ſe retrancherent & barricaderent, en intention de s'y deffendre. 1595.

Le ſieur Deſdiguieres n'ayant pu partir de Grenoble que le ſeizieſme de ce mois, (à cauſe d'un caterre qui l'y retint quatre jours malade), eſtant arrivé en la petite armée royale, & lui ayant eſté rapporté que le jour d'auparavant le ſieur de Bellier avec quelques harquebuſiers à cheval, avoit enfoncé la garde d'une compagnie de cavalerie de Savoyards, laquelle il avoit entierement desfaicte, & meſme que les ſieurs de Mures & de Morges, en voulant recognoiſtre la garde de l'armée Savoyarde, eſtoient entrez peſle-meſle dedans, & l'avoient jettée ſur les bras de ceſte armée; en toutes leſquelles deux charges on avoit gaigné de bons chevaux, il voulut lui-meſme recognoiſtre leur logis, & conſidérer l'aſſiette du lieu; ce qu'il fit le lendemain, avec une telle experience militaire, que le ſoir meſme il fit le deſſein ſur une feuille de papier, comme il devoit ranger les ſiens, ſuyvant ce qu'il avoit prejugé que ſes ennemis ordonneroient leur armée; laquelle, à cauſe du lieu, ſe trouva rengée le lendemain dix huictieſme, ainſi qu'il l'avoit premedité : l'ordre en eſtoit tel. Sa teſte eſtoit tournée vers Grenoble; à la main gauche eſtoit ſon infanterie ſur un coſtau de vignes en rond, au deſſous du chaſteau de Bayard; à ſa main droite la riviere de l'Iſere : & entre ladite riviere & le

1591. coſtau ſa cavalerie en trois eſcadrons dedans les prez proches de la maiſon du ſieur de Bernin. Et au devant de ceſte cavalerie, environ quarante maiſtres advancez en un champ plus relevé que les prez, auſquels on ne pouvoit aller dudit champ qu'à la file, y ayant un vallon ou precipice qui empeſchoit les Royaux d'aller à eux en bataille.

Les Savoyards s'eſtoient mis en ceſt ordre, parce que de loing ils avoient deſcouvert la troupe dudit ſieur Deſdiguieres venir à eux. Les Royaux eſtans arrivez à deux mouſquetades du champ de bataille de leur ennemy, on fit faire alte en un bas près la riviere, où ils eſtoient couverts d'arbres, à fin de n'eſtre recognus. Cependant le ſieur de Prabaud avec quinze cens harquebuſiers ſuivoit le coſtau à main droite, en deux troupes, dont l'une tenoit le haut, pour faire déloger ceux qui occupoient le coſtau, & l'autre ſuivoit le chemin au bas, pour faire quitter l'infanterie qui favoriſoit la cavalerie de Savoye. Et en attendant que ledit ſieur de Prabaud s'advançaſt, le ſieur Deſdiguieres fit paroiſtre quelque infanterie & cavalerie ſur le champ où eſtoit la garde de l'ennemy. Et peu de temps après ceſte cavalerie, qui n'eſtoit pas plus de vingt maiſtres, conduits par le ſieur de Verace Lieutenant de la compagnie du ſieur de Briquemaud, alla droit à ladite garde, qui ne voulut point attendre, mais quitta ſa place pour ſe jetter au gros.

Le ſieur Deſdiguieres voyant ceſte contenance, & que d'ailleurs ſon infanterie avoit commencé à esbranler celle de ſon ennemy qui eſtoit ſur ledict coſtau, il fit monter ſes troupes ſur le champ de bataille qu'il avoit choiſi, qui eſtoit celuy meſme où la garde des Savoyards eſtoit auparavant poſée, & ſur le champ rangea ſon armée en ceſte façon. L'infanterie conduite par le ſieur de Prabaud tenoit la main droicte, comme il a eſté dit. Le ſieur de Meſplais, avec un bataillon d'infanterie, la main gauche ſur le bord de la riviere. La cavalerie au milieu, rangée en trois eſcadrons ſe ſuivans l'un l'autre, ſans comprendre les coureurs en forme d'advant-garde commandée par le ſieur de Briquemaud. L'eſcadron qui le ſuivoit de prez, conduit par les ſieurs de Mures & de Morges. Le deuxieſme, la cornette dudit ſieur Deſdiguieres conduite par le ſieur de Poligni. Et le dernier c'eſtoit la cornette blanche accompagnée de cinquante deux Maiſtres couverts, & toutesfois paroiſſoient pour cinq cents maiſtres, parce qu'il y avoit à la queuë ſix vingts harquebuſiers à cheval, & les valets ayans tous l'eſpée à la main. Ce qui donna beaucoup d'effroy aux Savoyards. A la main gauche il y avoit un bataillon d'infanterie pour favoriſer ladite cornette blanche, qui ſervoit d'arrieregarde. 1591.

Ainſi rangez en meſme temps que l'eſcarmou-

1591. che s'eſchauffoit entre l'infanterie d'une part & d'autre, & que celle des Savoyards commençoit à quitter ſon logis, les Royaux chargerent la cavalerie Savoyarde, qui au premier abbord fit aſſez belle contenance, & ſouſtint ceſte charge, puis pouſſa un peu l'advantgarde royale, qui ſe voyant ſouſtenuë rompit les Savoyards qui avoient mis tous leurs eſcadrons en un pour faire mieux leur retraicte. Toutesfois ils firent encore un tour dedans les prez de la maiſon du ſieur de Bernin, & attendirent l'avantgarde royale de la longueur de la lance. Mais peu après ils commencerent à fuir, & continuerent eſtans pourſuivis juſques à Montmelian, où les fuyards ne ſe retirerent tous, parce que les uns furent tuez ſur la place, & les autres s'en allerent à vau de route vers la Rochette, Aiguebelle, Miolans, & dedans les bois.

Le nombre des morts fut de deux mille cinq cents : les Royaux y gaignerent plus de trois cents chevaux ; pluſieurs Capitaines, Lieutenans, & Enſeignes priſonniers : dix-huict drapeaux portans la croix rouge, & une cornette y furent auſſi prins.

Le ſieur Amedée ſe ſauva à Miolans, les ſieurs Marquis de Trevic & Olivera furent perdus dedans les bois l'eſpace de trente-ſix heures, & depuis ſe ſauverent à Montmelian. Les bagages demeurerent auſſi pour butin aux Royaux.

Le 19 deux mille Romains & Milanois qui s'eſtoient ſauvez dans le chaſteau d'Avalon avec le Comte Galeotte de Beljoyeuſe leur Chef, s'eſtans rendus à diſcretion, la furie des ſoldats ne put pardonner à ſix ou ſept cents d'iceux qui furent taillez en pieces, & le reſte avec le baſton blanc mis en lieu de ſeureté par ledit ſieur Deſdiguieres, ſous les promeſſes qu'ils firent de ſe retirer en leurs maiſons, ſans jamais faire la guerre contre le Roy. 1591.

Ceſte victoire fut ſignalée, pour ne s'y eſtre perdu aucun homme de marque des Royaux. Et après la recherche faite par les compagnies, il ſe trouva un cheval leger du ſieur de Briquemaud, & deux ſoldats morts, le ſieur de Vallouze, & deux ſoldats blecez.

Le butin que firent les Royaux ſe monta à plus de deux cents mille eſcus, la plus grande partie en chaînes, bagues, or, argent monnoyé, vaiſſelle d'argent, riches accouſtremens, & en chevaux & armes.

Les Royaux diſoient qu'il ſembloit que la mémoire de ce grand Capitaine, le Chevalier de Bayard, en ſon temps ſi affectionné à la France, n'avoit voulu permettre que ſes anciens ennemis receuſſent autre traictement à la veue d'une maiſon que luy-meſme avoit fait baſtir.

Si ceſte infanterie Italienne fut ſi mal traic-

1591. tée en Savoye par les armes, les incommoditez du temps, & les maladies ne ruinerent pas moins celle de l'armée du Pape, laquelle eſtant arrivée à Lion le Saunier en la Franchecomté, le Duc de Monte-marcian general d'icelle, & Pierre Gaëtan, ſon Lieutenant, ſe prirent tellement de paroles, que ſans l'Archeveſque Matteucci, qui faiſoit l'office de Commiſſaire general en icelle, ils en fuſſent venus aux mains l'un contre l'autre : tellement que Gaëtan pour le reſpect du Pape, fut conſeillé de ſe retirer de ceſte armée, ce qu'il fit, & prit ſon chemin pour s'en retourner en Italie par le pays des Suiſſes, là où il fut arreſté à Toffano par quelques Colonels Suiſſes, ſur le pretexte qu'il leur eſtoit deu nombre de deniers pour le ſervice qu'ils avoient fait l'an paſſé en France, dont le Cardinal Gaëtan ſon oncle, y eſtant Legat & Chambellan de l'Egliſe, leur avoit reſpondu ; & fut contraint avant que d'eſtre mis en liberté, aſſeurer leſdits Colonels de leur deu. Du depuis le depart de Gaëtan l'armée du Pape ſe diminua de jour en jour : De la Franchecomté elle vint à Verdun, où le Duc de Mayenne après l'evenement du ſiege de Noyon s'eſtoit venu rendre avec le Duc de Lorraine, pour taſcher d'empeſcher l'armée du Roy, qui luy venoit d'Allemagne, d'entreprendre ſur la Lorraine.

Le Duc de Monte-marcian arrivé auprès de Verdun, les Ducs de Lorraine & de Mayenne avec Camille Capizzucchi, qui conduiſoit lors les gens de guerre du Roy d'Eſpagne, leſquels eſtoient au party de l'Union, allerent bien accompagnez le rencontrer, & fut receu d'eux avec beaucoup de demonſtrations de contentement. La monſtre de ceſte armée fut faicte à trois lieuës de Verdun : pour la cavallerie elle eſtoit en belle ordonnance & pouvoient eſtre mille bons chevaux ; mais pour l'infanterie elle eſtoit en ſi pauvre eſtat que les chefs deſiroient qu'elle pût eſtre en Italie, car la plus-grand part eſtoient affligez de flux de ſang, d'autres de fievres peſtilentieuſes dont ils moururent la plus-part. Ces maladies leur eſtant procedées de manger des fruicts qui n'eſtoient pas meurs, car ils avoient eu neceſſité de vivres. Après ceſte monſtre l'on fit paſſer ceſte armée au travers de Verdun, & la fit on loger en des bourgades proches delà, où chaſque ſoldat receut deux eſcus pour teſte, & y demeurerent juſques ſur la fin d'Octobre, que les nouvelles de la mort du Pape furent venuës, ce qui acheva de ruiner du tout ceſte armée. Cependant qu'elle eſtoit logée auprès de Verdun, le Roy qui eſtoit venu à Sedan, les alla convier de venir à l'eſcarmouche, ainſi que nous dirons, mais que nous ayons dit comment 1591

1591. le Roy alla recevoir le Prince d'Anhalt & ſon armée d'Allemans aux plaines de Vandy.

Nous avons laiſſé le Roy ſur la fin du mois d'Aouſt qui feſtoyoit le Comte d'Eſſex dans Noyon, pendant qu'il ſe preparoit pour aller recevoir l'armée des Allemans, ce qu'il penſoit faire avec toute ſon armée : mais le ſiege de Pierrefons tirant en longueur, il fut néceſſité de l'y laiſſer ſous la conduite du Mareſchal de Biron, auquel il commanda que ſi toſt qu'il auroit pris ceſte place, qu'il s'acheminaſt en Normandie pour faire la voye au ſiege de Rouen qu'il avoit réſolu de faire. Mais il advint du ſiege de Pierre fons tout autrement qu'il ne penſoit ; car après que ledit ſieur Mareſchal de Biron euſt eſté trois ſemaines devant ce chaſteau, & tiré huict cents coups de canon, ſans y avoir pu faire breſche d'un pied ſeulement, il leva le ſiege, & s'en alla vers la Normandie, ainſi qu'il ſera dit ci-après. Quant au Capitaine de Rieux, il devint ſi inſolent pour avoir ſouſtenu ce ſiege, qu'il ſe mit à exécuter de telles cruautez ſur les Royaux, qu'eſtant pris quelqus temps après par ceux de Compiegne, ils le pendirent. Il eſtoit parvenu de peu, n'eſtant au commencement de ſa fortune qu'un petit commis aux vivres ; mais il devint depuis Capitaine de gens de cheval, & redouté : ce que je dis affin que ceux qui liront ceſte

hiſtoire à l'advenir, ne penſent pas que ce Capitaine de Rieux fuſt de la noble maiſon de Rieux en Bretagne, ni parent de Monſieur de Rieux qui eſtoit Mareſchal de l'armée Royale: non plus que ceux qui ont auſſi appellé le Capitaine ſainct Paul, Monſieur de S. Paul, car on ne doit penſer que ce Capitaine fuſt de l'ancienne maiſon des Comtes de S. Paul dont porte aujourd'huy le nom le puiſné de la maiſon de Longueville, mais eſtoit fils d'un qui avoit eu charge de la deſpenſe du feu ſieur de Bauvais Nangis, lequel s'eſtoit advancé par les armes du vivant feu Duc de Guiſe, ainſi que celuy qui faict le Traicté des cauſes de la priſe des armes en Janvier 1589, le rapporte. 1591.

Le cinquieſme de Septembre Monſieur de Montpenſier arriva à Noyon: nous avons dit qu'après la levée du ſiege de Paris le Roi le renvoya en Normandie, là où il tint long temps aſſiegé Avranches, qui enfin ſe rendit à luy. D'auſtre coſté le Chevalier de Grillon pour l'Union pendant ce ſiege ſurprint Honfleur, ſur la fin de Fevrier. Bref, tant d'un party que d'autre, ce n'eſtoient qu'entrepriſes, que ſurpriſes, que rencontres, où ceux qui eſtoient victorieux un jour, eſtoient quelquesfois deffaicts le lendemain. Ledit ſieur Duc de Montpenſier ayant laiſſé ſon armée en la Normandie vers Caen, pour y empeſcher les

1591. entrepriſes de ceux de l'Union, vint trouver le Roy ſeulement avec ſon train, ſa compagnie d'hommes d'armes, & ſes gardes, affin de l'accompagner en ſon voyage de Sedan.

Le quinzieſme dudit mois le Roy partit de Chauny, pour aller recevoir ſes Reiſtres. Les compagnies qui eſtoient avec luy, eſtoient ſa cornette, ſes chevaux legers ſous la conduite du ſieur de Givry; celles du ſieur de la Curée, de Pralin, de Malivaut, & de Largerie, avec celle dudit ſieur Duc de Montpenſier; tout cela pouvoit faire huict cents bons chevaux, & trois cents harquebuſiers à cheval, tant de gardes du Baron de Biron que des garniſons de Picardie, & le Régiment de Sainct Ravy, qui s'y joignirent. Ainſi le Roy laiſſant le Mareſchal de Biron devant Pierrefons, avec la plus grande part de ſon armée, partit de Chauny, & vint paſſer ſi près de la Fere par la faute de la guide, que ceux de dedans tirerent ſur luy plus de ſoixante coups de canon, ſans que nul des ſiens en fut offenſé; puis laiſſant Laon à la droicte, il vint coucher à Creſcy, & le lendemain à Poliot en Thieraſche, d'où le Roy alla à la Capelle, tandis que ſes troupes s'advancerent à Rumeſnil, & de là à Maubert-fontaine, où il les vint retrouver, & changea dans ceſte place ceux qui y commandoient (qui eſtoient trois ſoldats, leſquels avoient tué leur Gouverneur qui tenoit pour

pour l'Union), pour ce qu'il ne s'aſſeuroit pas beaucoup de leur fidelité. Le 20, le Roy logea à trois lieuës de Mezieres, & le lendemain à la Caſſine, maiſon forte appartenant à Monſieur de Nevers, où il eſtoit lors, & aſſiegeoit le fort chaſteau de Haumont, lequel luy appartenoit, diſtant d'une lieuë de la Caſſine, & de quatre de Sedan. Sitoſt que Monſieur de Nevers ſçeut que le Roy venoit, il alla au-devant de luy avec tous les Seigneurs de ſon armée, & l'ayant acconduit dans la Caſſine, il y traicta magnifiquement ſa Majeſté, & tous les Princes & grands Seigneurs de ſa ſuite. Au ſouper, le Roy eſtoit ſeul à ſa table, ſervy comme de couſtume : en l'autre table, qui faiſoit un angle droict, eſtoient d'un coſté Meſſieurs les Ducs de Montpenſier & de Nevers, les Seigneurs de la Guiche, le Baron de Biron, & de Larchant : de l'autre eſtoient Meſſieurs de Longueville & Comte de S. Pol, les Seigneurs de Grandmont, Comte de Brienne, Vicomte d'Auchy, la Chapelle aux Urſins & autres Seigneurs. 1591.

Le vingt-troiſieſme, le Roy entra dans Sedan, où il fut honorablement receu par Mademoiſelle de Bouillon & par les habitans : toutes les pieces tant du chaſteau que de la ville, furent deſlachées en ſigne de rejouyſſance, puis firent jouer une infinité de petards. Le lendemain, Monſieur le Vicomte de Turenne arriva à Sedan, & alla trouver le Roy au

1591. jeu de paulme où il joüoit, auquel il aſſeura que ſon armée eſtrangere eſtoit à une journée prez.

Cependant ceux de Mouzon (qui eſt à deux lieuës au-deſſous de Sedan vers la Lorraine, & qui s'eſtoient toujours tenus neutres) furent ſommez de ſe rendre: le Gouverneur qui eſtoit dedans les y vouloit contraindre, mais ils le mirent dehors, & envoyerent leurs Deputez vers le Roy, le ſupplier qu'ils demeuraſſent neutres, ce qu'ils obtindrent moyennant dix mille eſcus.

En meſme temps ceux d'Attigny, petite ville qui appartient au Chapitre de l'Egliſe de Reims, dans laquelle il y avoit forte garniſon qui s'entretenoit de courſes & de picorées, tenant tout le pays en leur ſubjection; intimidez de l'armée eſtrangere, qui n'eſtoit qu'à une lieuë d'eux, & du Roy qui eſtoit prochain, abandonnerent ceſte ville, les uns ſe ſauvant à Rethel, qui n'en eſt qu'à quatre lieuës, les autres à Reims: les premiers de l'armée du Roy qui y entrerent furent le ſieur de Ruart & ſa troupe, leſquels y trouverent bien de quoy gaigner. Ceux de l'Union abandonnerent auſſi un autre fort nommé Givry: du depuis toute l'armée alla loger à Attigny. Le Roy meſme y fut le vingt-ſeptieſme, pour aller voir ſon armée d'Allemans, où il vit un beau meſnage dans ceſte ville; car après avoir eſté pillée, les ſoldats mirent la plume de tous les licts au vent. Ce qui y eſtoit demeuré

entier, eſtoit quantité de bleds, d'avoines & de foins, deſquels oultre le degaſt que l'armée fiſt, Monſieur de Nevers en fit ſerrer quatre cents muids de grain dans la Caſſine. 1591.

Le dimanche 29, jour de Sainct Michel, l'armée eſtrangere parut aux plaines de Vandy en bataille rangée, qui faiſoient nombre de ſeize mille combattans, tant Reiſtres que Lanſquenets, ſous la conduite du Prince d'Anhalt, avec quatre pieces de canon, & pluſieurs autres petites pieces. Le Roy accompagné de ſa Nobleſſe, les alla recevoir, où, en ſigne de rejouyſſance, ces eſtrangers firent jouër toutes leurs pieces par pluſieurs fois avec une ſi grande dexterité, qu'un coup n'attendoit pas l'autre, tant ils eſtoient prompts à les recharger. Les Reiſtres paroiſſoient en quatre gros oſts, & les Lanſquenets en quatre autres, & avoient leurs pieces devant eux: la forme de leur bataille eſtoit en demy-cercle. Le Prince d'Anhalt avoit ſon bataillon compoſé de cinq cornettes & ſa colonelle, deſquelles ſa colonelle eſtoit de cinq cents Reiſtres, les autres chacune de trois cents, qui revenoit en tout à deux mille cent chevaux. Le Baron d'Otthnaw avoit ſon bataillon compoſé de trois cornettes, deſquelles ſa colonelle eſtoit de cinq cents chevaux, les deux autres chacun de trois cents, qui revenoient à unze cents chevaux. Le Comte de Creange avoit ſemblablement trois

1591. cornettes, & pareil nombre d'hommes. Roquendolf, leur Mareſchal de camp, avoit ſemblables troupes, qui faiſoient cinq mille cinq cents Reiſtres: oultre ce, y avoit huict cornettes de Gentils-hommes Meſſins, qui eſtoient venus avec la permiſſion des Princes d'Allemagne, ſous la conduitte de deux Colonels Frenc & Iſtinke, qui faiſoient quelques cinq cents hommes, ayant leurs cornettes eſtroittes, reſſemblantes aux guidons des François, ſinon qu'elles n'eſtoient pas fenduës; armez à la Françoiſe, & quelque ſoixante-dix maiſtres ſous chaſque cornette. L'Infanterie eſtoit conduitte ſous quatre Colonels: ſçavoir, il y avoit le regiment du Comte d'Huicq, qui depuis eſt mort de maladie au ſiege de Rouën, compoſé de neuf enſeignes; chaque enſeigne de trois cents cinquante hommes: de ſorte qu'ils faiſoient monſtre de trois mille cinq cents hommes. Le regiment de Lanty, qui eſtoit de pareil nombre d enſeignes & d'hommes, qui joincts revenoient à ſept mille hommes: oultre ce, il y avoit deux regimens ſous la conduite de Rebours & du Temple, qu'ils avoient amenez à leurs propres couſts & deſpens, qui eſtoient de quelque neuf enſeignes, & joincts enſemble faiſoient quelque deux mille cinq cents hommes, ou trois mille.

Le Roy alla d'eſcadron en eſcadron pour les recognoiſtre mieux, auſſi affin d'eſtre veu d'eux, &

après avoir embraſſé les Colonels tant des Reiſtres que des Lanſquenets, & les avoir bien-veigniez & remercié de leur bon office envers ſa Majeſté, deſcendit en la tente du Prince d'Anhalt, où la collation luy fut preparée : cependant l'armée demeura en bataille juſques à une heure avant la nuict. 1591.

Le lendemain ſa Majeſté voulut eſprouver ſi les Ducs de Lorraine, de Mayenne & de Monte-marcian avec ſa cavalerie Italienne, qui eſtoient à Verdun, avoient envie de faire quelque eſcarmouche, & pour ceſt effect prit quatre mille chevaux, tant des Reiſtres nouvellement arrivez, & des vieux Reiſtres qui eſtoient ſous la conduite de Dammartin, que des François ; avec ceſte troupe il alla juſques auprès de Verdun, où les Italiens eſtoient logez. Le Roy s'eſtoit mis avec les chevaux legers, qui marchoient les premiers, & rencontrerent dans un village en un fonds, une compagnie de gens-d'armes Italiens, leſquels appercevant les Royaux s'enfuirent vers Verdun, & donnerent l'alarme à toutes les autres troupes : ſept de ceſte compagnie d'Italiens ne voulurent fuir avec leurs autres compagnons, ou pour le moins avant que ce faire ils eurent envie de tirer le coup de piſtolet. Sa Majeſté les voyant deliberez, envoya contr'eux les ſieurs de Pralin & de la Curée, avec deux chevaux legers de leurs compagnies : puis après le ſieur de Largerie, qui faiſoit le cinquieſme, leſquels firent ſi bien,

1591. qu'ils tuërent chacun leur homme, & emmenerent les deux autres Italiens priſonniers & bleſſez. Le Roy voyant que ſes ennemis s'eſtoient retirez dans Verdun, il retourna de ceſte corvée à Attigny, le 2 d'Octobre, & le ſixieſme il alla pour voir la batterie & l'aſſaut que Monſieur de Nevers vouloit faire donner à Hautmont, qu'il tenoit toujours aſſiegé. Après que l'on eut tiré quelques coups, ſa Majeſté voulut luy-meſme pointer le canon, & fit donner au mitan du portail : ce coup fut ſi heureux, que le Capitaine, le Lieutenant & l'Enſeigne en furent tuez, ce qui bailla une telle eſpouvante aux aſſiegez, qu'ils monſtrerent un chapeau ſur la muraille pour ſignal qu'ils vouloient parlementer. La compoſition fut qu'ils rendroient la place, & que ceux qui voudroient prendre le party du Roy auroient leurs armes ; & les autres qui ne voudroient le prendre s'en iroient avec un baſton : on tenoit que s'ils euſſent enduré l'aſſaut, que le Roy y euſt bien perdu des hommes, pour ce que ce lieu eſt du tout inacceſſible,

L'unzieſme de ce mois ſa Majeſté retourna de Baionville où il eſtoit logé, à Sedan, là où il fit accorder le mariage d'entre Monſieur le Vicomte de Turenne, & Mademoiſelle Charlotte de la Mark, Ducheſſe de Bouillon, & Princeſſe ſouveraine de Sedan. Nous avons dit cy deſſus comme après la mort du Duc de Bouillon, &

du Comte de la Mark ſes freres, le Duc de Guiſe luy faiſant la guerre eſperoit la faire avoir à ſon fils pour femme; mais qu'après les Barricardes de Paris, le Duc de Lorraine ayant tenu longuement aſſiegé Jamets par la treſve qui fut faicte en Decembre 88, entre luy & ladite Princeſſe, Madame d'Aramberg de la part dudit Duc propoſa le mariage de Monſieur le Marquis du Pont, & de ladite Damoiſelle de Bouillon, meſme que le ſieur de Lenoncourt Baillif de S. Michel, fut au mois de Mars de l'an 1589, de la part dudit ſieur Duc vers le feu Roy, pour le ſupplier de l'avoir pour aggreable; ce que Monſieur de Montpenſier qui eſtoit lors prez de ſa Majeſté, eſtant oncle de ceſte Princeſſe, & ſon tuteur ne voulut conſentir, eſperant la faire avoir à ſon fils Monſieur le Prince de Dombes : la reſponſe que fit le feu Roy audit de Lenoncourt, ſçavoir, qu'il eſperoit aller luy meſme à Sedan dans trois mois, & pacifier tous ces differents entre le Duc de Lorraine & Mademoiſelle de Bouillon, fut cauſe que ledit Duc de Lorraine prenant cela pour un refus, aſſiegea, batit & prit à compoſition le Chaſteau de Jamets, & fit faire beauboup d'hoſtilitez ſur les terres de Sedan, continua juſques à ce voyage icy, dont nous parlons, auquel ſa Majeſté, ayant promis à Monſieur de Montpenſier, 1591.

1591. d'avoir le ſoin du mariage de Monſieur le Prince de Dombes, donna ladicte Ducheſſe de Bouillon à Monſieur de Turenne, affin de donner un homme au Duc de Lorraine qui le tint toujours en cervelle, & l'empeſcha d'entreprendre rien ſur ſes voiſins. Ce que ledit ſieur Vicomte de Turenne executa très-bien, ainſi qu'il ſe pourra voir à la ſuite de ceſte hiſtoire. Et commença le jour de devant ſes nopces, par la ſurpriſe de Stenay, dont il vint heureuſement à bout, preferant en ce faiſant l'honneur & la gloire, à ſes plaiſirs particuliers. Ceſte ſurpriſe de Stenay, ne fut pluſtoſt ſceuë du Duc de Lorraine, qu'il envoya en diligence ſes troupes autour de ceſte ville pour taſcher à la reprendre; mais ledit ſieur Vicomte de Turenne, (que le Roy avoit fait Mareſchal de France, & que d'oreſnavant nous appellerons Monſieur le Mareſchal de Bouillon) ayant fait un gros de ſes gens qu'il avoit amaſſez pour aller retrouver le Roy vers la Normandie, fit lever ce ſiege; & fortifier ceſte place qu'il avoit conquiſe, laquelle depuis incommoda fort les Lorrains.

Dez que le Roy eut accordé ce mariage, le 19 d'Octobre il vint à Bargerolles où toute l'armée eſtoit, & penſant aller coucher à Aubanton petite ville, les habitans fermerent les portes au Mareſchal de l'armée; de ſorte que ſa Majeſté

fut contraint de retourner coucher à Rumeſnil : 1591.
mais le lendemain ayant fait advancer les Lanſquenets aux faux-bourgs d'Aubanton, la ville incontinent ſe rendit à diſcretion, & fut pillée pour peine de leur temerité, & d'avoir voulu attendre toute l'armée. De là le Roy traverſant toujours pays arriva le 26, à Origny en Tieraſche, d'où il envoya inveſtir Vervins capitale du pays, & le 29 vint coucher à Fontaine-chaſteau à un quart de lieuë dudit Vervins, puis l'armée repaſſa la riviere d'Oiſe à deux lieuës près de ſa ſource.

Ceſte pauvre ville de Vervins fut beaucoup affligée en ceſte année ; car après que Monſieur de Longueville l'eut battuë & priſe, le Duc de Mayenne pendant le ſiege de Noyon, penſant que le Roy deuſt lever ſon ſiege pour ſecourir ceſte ville, l'aſſiegea, la batit, & la reprint. Et le Roy en ce paſſage l'ayant fait inveſtir, le 29 de ce mois entra dedans, en chaſſa ceux de l'Union, & y mit pour commander le ſieur de Monceaux, Lieutenant du ſieur de Maley, gouverneur de la Capelle.

Le dernier d'Octobre l'armée royale ſe ſepara en quatre. Le Roy alla d'une traicte à Noyon ; Monſieur de Montpenſier avec toute la maiſon du Roy, & la ſuitte de la Cour alla à Crecy, & de là s'en alla en Normandie, Mon-

1591. ſieur de Nevers demeura avec ſes troupes à Vervins pour s'en retourner en Champagne, ce qu'il ne fit; & le Baron de Biron conduiſant le gros de l'armée prit ſon chemin entre les rivieres de Somme & d'Oiſe, paſſant près ſainct Quentin. Mais le jour de ce deſpartement il advint que les Lanſquenets qui eſtoient en plus grand nombre que les François, & qui avoient penſé que toutes les forces royales fuſſent allées au devant d'eux pour les recevoir ſur les frontieres, après avoir faict une infinité de maux par où il avoient paſſé (pour ce que ce pays n'eſtoit pas beaucoup frumenteux, & qu'ils avoient eu diſette de pain), conclurent entr'eux au deſceu de leurs chefs de s'en aller, ce qu'ils tramerent ſur l'indignation qu'ils avoient conceuë de ce que l'on leur vouloit faire obſerver les loix militaires; & bien que generalement tous les Lanſquenets ne fuſſent pas de ceſte opinion, ſi eſt-ce que tout le Regiment de Lanty & une bonne partie de celuy d'Huicq, au lieu d'aller au quartier qui leur eſtoit donné, rebrouſſerent chemin, & tirerent vers Guyſe, où ils fuſſent entrez avant qu'on les en euſt peu empeſcher, n'euſt eſté deux compagnies qui avoient eſté commandées d'entrer en garde au quartier de Monſieur le Baron de Biron, leſquelles y eſtant entrées deux heures avant jour, plierent leur

bagage, arracherent par force des mains de leurs Capitaines Enſeignes leurs deux drapeaux, & s'acheminerent après leurs compagnons. On jugeoit bien qu'ils avoient quelque mauvaiſe intention dans l'eſprit, mais on ne pouvoit juger que c'eſtoit. Monſieur le Baron de Biron adverty de ceſte fuite fut toute la nuict en armes, & manda le jour de la Touſſaincts avant jour au Prince d'Anhalt & au Colonel Lanty ce qui eſtoit paſſé, les priant de luy aſſiſter pour faire retourner ſes Lanſquenets, ou bien s'ils ne vouloient retourner, luy ayder à les tailler en pieces, afin que l'ennemy ne s'en ſerviſt. Eux fort eſtonnez de cecy ſe joignirent incontinent audit Sieur Baron, & coururent après ces Lanſquenets: ils rencontrerent premierement les deux compagnies, qu'ils firent retourner; puis pourſuivirent le gros qui eſtoit party le jour precedent au ſoir, & les rencontrerent à une lieuë de Rocroy ville du party de l'Union. Si toſt que ces Lanſquenets eurent aperçeu que l'on couroit après eux, ils ſe mirent en bataille; ledit ſieur Baron les vouloit forcer. Mais leurs Chefs les ayans gaignez partie par menaces, partie par douces paroles ils retournerent en l'armée royale. Ils avoient dejà créés des Capitaines & conducteurs à leur guiſe, & avoient chaſſé tous ceux qui leur commandoient; & fut on contraint de por- 1591.

1591. ter patiemment ceſte eſcorne, & faire encor bonne mine, comme ſi on leur euſt eſté beaucoup obligez de ce qu'ils eſtoient retournez. Du depuis ledit ſieur Baron, pour les empeſcher de jouër de rechef un ſemblable tour, les fit paſſer Sainct Quentin pour gaigner toujours pays, & les faire reculer de la frontiere. Et le Roy revenu en l'armée commença à faire cheminer tous les Reiſtres & ces Lanſquenets en la bataille, ſa Majeſté avec les troupes Françoiſes menant l'avantgarde, & Monſieur de Nevers l'arrieregarde, ce qui les empeſcha de faire beaucoup de meſchancetez qu'ils euſſent fait, s'ils n'euſſent ainſi eſté ſerrez. Voylà tout ce qui ſe paſſa en ceſte armée juſques au mois de Novembre. Nous dirons cy-après comme elle alla au ſiege devant Roüen. Voyons une choſe remarquable qui ſe paſſa à Louviers cependant que le Roy alla recevoir ceſte armée eſtrangere.

Nous avons dit cy-deſſus comme Louviers fut ſurprins par les Royaux, & que le Roy donna le gouvernement de ceſte place au ſieur du Raulet. Les Ligueurs avoient un extrême regret de l'avoir perdue, & tenterent pluſieurs entrepriſes pour la r'avoir par ſurpriſe. Le frere du ſieur de Fontaine-Martel avoit reſolu d'en executer une le ſeiziesme d'Aouſt, mais ſçachant que ledit ſieur du Raulet eſtoit adverty de ſon deſſein, & qu'il avoit mis bon ordre pour le recevoir, ne vou-

lut ſe haſarder de l'executer. Toutesfois en ceſte nuict il advint dans Louviers un cas eſmerveillable & digne d'eſtre icy recité, qui fut tel. 1591.

Devant le portail de la grande Egliſe l'on avoit mis un grand corps de garde ; ſur la minuict un grand bruit s'entendit en une maiſon qui eſtoit en une petite rue vis-à-vis dudit portail : le Capitaine Diacre commandant audit corps de garde y accourut penſant que ce fuſſent quelques ennemis qui ſe fuſſent retirez dans ceſte maiſon : l'alarme ſe donna fort chaude, par toute la ville, cependant que les tables, bancs, chaires, landiers de cuivre & autres meubles eſtoient jettez par la fenêtre ſur ledit Capitaine Diacre & ſes compagnons ſans qu'ils viſſent perſonne ; ce qui les contraignit de jetter quelques pierres dans la chambre, dont ils firent appaiſer le bruit : puis deux femmes ſe préſenterent aux feneſtres qui crierent à l'ayde, ſe voulant jetter du haut en bas, diſans que c'eſtoit un Eſprit qui les avoit tourmentées, & avoit tout renverſé ſans deſſus deſſous les meubles de la maiſon. Diacre & ſes compagnons les raſſeurerent, & leur baillerent par la feneſtre une lanterne avec une chandelle allumée dedans, & une hallebarde, & leur commanderent d'ouvrir la porte ; ce qu'ils feirent : & montez en la chambre virent les licts, couches & buffets tous renverſez ſans deſſus deſſous : ce

1591. que voyant ledit Diacre, il en advertit ledit ſieur du Rolet, qui s'eſtoit mis en armes avec tous ſes gens de pied & de cheval leſquels s'eſtoient rendus diligemment en ſon logis. Voyant ceſte allarme appaiſée, il ſe reſolut le matin d'aller voir luy-meſme ce que c'eſtoit avec Monſieur l'Abbé de Mortemer, le ſieur Seguier grand Maiſtre des eaux & foreſts, & le ſieur Morel Prevoſt general de la Mareſchauſſée en la Province de Normandie, & pluſieurs autres. Ils trouverent ces deux femmes fort esbahyes, deſchevelées, & tout le meſnage renverſé; les ayant interrogées, ils luy dirent que ſur la minuict un eſprit eſtoit deſcendu par la cheminée, comme un brandon de feu, qui s'eſtoit adreſſé à leur ſervante, l'avoit pourſuivie en la ruelle du lict, l'avoit battue d'une hallebarde, dont elle avoit le viſage meurtry, & avoit fait tous les briſemens & tout le deſordre qu'ils voyoient. Le ſieur du Rolet ſe douta incontinent qu'il y avoit en tout cela du faict de la chambriere, & commanda au Prevoſt Morel de s'en ſaiſir, & de deſcouvrir la vérité. Elle fut incontinent menée priſonniere, & interrogée; l'on la trouva fort variable en ſes reſponces, ce qui fit douter qu'il y avoit de la ſorcellerie en ſon faict. Toutesfois ſuivant le dire commun, on creut que le Diable n'avoit nulle puiſſance ſur les

ſorciers eſtans entre les mains de la Juſtice. 1591.
Ceſte ſervante fut laiſſée en priſon quelques jours, pendant leſquels ledit Prevoſt fut contraint de monter à cheval, & aſſiſter à certaine occaſion pour le ſervice du Roy, & ne revint à Louviers que le dernier jour d'Aouſt; mais comme il s'alloit mettre à table pour diſner au logis dudit ſieur du Rolet, le Geolier arriva tout effrayé, & leur dit, qu'il remettroit & rendroit les clefs des priſons, s'ils ne faiſoient ſortir ceſte chambriere, laquelle eſtoit poſſédée du malin eſprit, & que pour les choſes eſpouvantables qu'elle faiſoit, tous les priſonniers vouloient rompre les priſons pour s'enfuir. Le Prevoſt Morel ayant quitté le diſner va avec ſes archers à la priſon, où les priſonniers luy aſſeurerent qu'ils avoient vu tumber une porte (qui eſtoit tout ce que ſept ou huit hommes pouvoient porter) ſur ladite chambrière, nommée Françoiſe Fontaine, & que comme ils s'eſtoient efforcez d'oſter ceſte porte de deſſus ladite Fontaine, qu'ils avoient veu un cuvier à leſſive, & des poinçons qui eſtoient dans le cachot où elle eſtoit, s'eſlever en l'air avec un grand bruit, & que du depuis elle eſtoit demeurée comme eſvanouye ayans la gorge enflée, ainſi qu'il la voyoit. Alors le Prevoſt Morel la fit lever & emmener dans le parquet où ſe tenoit la juriſdiction pour l'interroger;

1591. mais comme le Greffier commençoit à eſcrire le procez verbal, ils virent ladite Fontaine enlever en l'air deux pieds de haut, ſans que perſonne la touchaſt, & auſſi toſt tomber à terre ſur ſon dos, tout de ſon long, les bras eſtendus comme une croix, & après icelle ſe traiſner la teſte devant ſur ſon dos le long dudit parquet, dont ledit Prevoſt Morel, & pluſieurs perſonnes qui eſtoient là furent fort eſtonnez.

Le Curé de Louviers, un Medecin, un Apoticaire, & un Barbier furent incontinent envoyez querir par ledit Prevoſt, lequel en attendant leur venue, voyant ladite Fontaine de rechef tourmentée, s'adviſa de dire l'Evangile ſainct Jean, *In principio erat Verbum* (remede que l'on tient eſtre très-utile pour appaiſer la peine des Maniacles;) mais tout auſſi toſt qu'il l'eut commencée, voilà ceſte chambrière qui eſtoit encore contre terre la face en haut, qui commença à ſe traîner de ceſte façon toute deſcoiffée, les cheveux heriſſonnez, & auſſi-toſt fut eſlevée hors de terre de trois à quatre pieds de haut, de ſon long, la face en haut, & portée le long de ladite Juriſdiction ſans toucher rien, ny que l'on vid aucune choſe qui la tint; & ce corps ainſi eſlevé en l'air vint droit pour toucher le Prevoſt Morel, qui ſe retira dans le parquet fermant la porte ſur luy, contre laquelle ce corps eſtant toujours

en

en l'air vint frapper de la plante des pieds ; & en ceſte façon fut encore remportée la teſte devant hors de ladite juriſdiction, & s'arreſta en l'allée de la priſon entre la porte & celle de la rue. Le Prevoſt Morel qui s'eſtoit enfermé ſeul dans le parquet pendant toute ceſte action demeura fort eſtonné : quelques priſonniers ayans ouvert la porte de la priſon, le vindrent trouver, & luy promirent de l'aſſiſter; mais ayant trouvé Françoiſe couchée en la meſme façon que deſſus proche la porte de la priſon, il s'adviſa (ſuivant ce qu'il avoit autresfois ouy dire, que pour empeſcher un Sorcier de faire mal, qu'il le faut battre d'un ballay neuf de bois de bouleau (de la faire frapper d'un ballay par deſſus ſes habits, dequoy elle revint comme hors de paſmoiſon, & à l'aide de pluſieurs il la fit remener dans la Juriſdiction, où un Medecin nommé du Rouſſel (qui eſtoit de la Religion pretendue reformée) avec un Chirurgien, arriverent : mais comme ledit Prevoſt conferoit avec eux de ce qu'il eſtoit beſoin de faire, elle tomba derechef ſur le dos & ſe traîna encore de la meſme façon que deſſus ayant la gorge fort enflée. Le Medecin dit, qu'il ne ſçavoit donner ordre à cela & qu'elle eſtoit poſſédée du malin eſprit. Le Curé de Louviers nommé Belet arriva peu après avec un Clerc & de l'eau beniſte: le Prevoſt le requit & pria d'exorciſer 1591.

1591. cette chambriere : il lui jetta de l'eau beniſte, ce qui la fit revenir à ſoy, ſe plaignant de ſa debilité & laſſitude. Le Prevoſt la voyant revenue luy fit pluſieurs remonſtrances, & luy montra l'image du Crucifix, à la vue duquel elle ſoupira ; mais nonobſtant interrogée ne voulut rien recognoiſtre de la vérité : ce que voyant le Prevoſt il la menaça de lui faire couper les cheveux ; auquel elle reſpondit, qu'elle voudroit déjà que c'en fuſt faict. Toutesfois le Prevoſt pria le Curé de la vouloir ouyr particulierement, & tirer d'elle la vérité s'il pouvoit. Le Curé la print par la main, & la mena dans le parquet, où elle luy dit pluſieurs choſes ; entr'autres qu'elle avoit eſté violée par quelques ſoldats de la garniſon de Louviers, dont elle s'eſtoit deſeſperée, & avoit quelque choſe dans le corps. Le Curé ayant appellé le Prevoſt dans le Parquet, luy dit ce qu'il avoit tiré d'elle par forme de devis, & que du ſurplus qu'il adviſaſt à faire ce qu'il trouveroit bon de faire, mais que pour luy qu'il s'en alloit retirer. Le Prevoſt Morel luy fit commandement de par le Roy & à tous les aſſiſtans de l'aſſiſter. Et derechef procedant à l'interrogation de ladite chambriere, & ayant pris le ſerment d'elle de dire verité, elle luy fit un recit comme elle avoit eſté violée par trois ſoldats ; comme elle s'eſtoit déſeſpérée, & n'avoit pu

entrer en l'Egliſe de Louviers, d'où elle ſe ſeroit depuis retirée en une ferme appartenante au ſieur le Guay, dont ſa femme l'avoit ramenée en la ville, en ſa maiſon, où elle avoit eſté priſe priſonniere. Cet interrogatoire fut fort long, ce n'eſtoient que menteries qu'elle diſoit ; mais comme le Prevoſt & le Curé la virent fort foible, advertis meſme qu'il y avoit trois jours qu'elle n'avoit mangé, le Prevoſt & le Curé firent venir du pain & du vin, que le Curé beniſt : mais ayans refuſé de boire, preſſée elle print le vin qu'elle mit en ſa bouche, & vuida le verre ; mais ſi toſt qu'elle eut remis le verre ſur le bureau où le Greffier eſcrivoit, le vin & le pain ſe retrouverent entierement dedans, ce qu'elle fit pluſieurs fois : dont le Prevoſt entra en telle collere, qu'il luy dit que ſi elle ne buvoit ledit vin, & mangeoit ledit pain, il l'offenſeroit : elle print derechef le verre, & avalla fort peu dudit vin, ce qu'elle fit avec une très-grande peine, en ſuant à groſſes gouttes par le front, la gorge fort enflée, & les yeux qui lui ſortoient à demy de la teſte. 1591.

Derechef en continuant l'interrogatoire elle confeſſa, qu'un grand homme noir depuis quelque temps s'eſtoit apparu à elle, par pluſieurs fois, luy diſant, qu'elle s'eſtoit donnée à luy quand les trois ſoldats la violerent, & qu'il luy avoit

1591. monſtré de l'argent. Mais à chaſque coup elle ſe jettoit à deux genoux, & s'eſcrioit les mains joinctes: Je ſuis morte, ſi je vous dis la vérité, ce grand homme noir me tuera. Mais aſſeurée par le Prevoſt, qu'elle n'euſt point de crainte eſtant entre ſes mains, & que les malins eſprits n'avoient aucune puiſſance ſur la Juſtice, ny ſur ceux qui eſtoient entre leurs mains, elle confeſſa que ce grand homme noir l'avoit tant importunée qu'enfin il avoit eu ſa compagnie par pluſieurs fois, ce qu'il avoit continué toutes les nuicts, reſervé à la nuict paſſée, qui eſtoit la cauſe pourquoy ce grand homme noir l'avoit tant tourmentée.

Or toutes ces interrogations furent fort longues, ſi que la nuict ſurvenue, & le Prevoſt voulant faire rediger par eſcrit ce qu'elle confeſſoit, fit allumer des chandelles, l'une deſquelles qui eſtoit fort groſſe fut miſe ſur le bureau où le Greffier eſcrivoit. Et ladite chambriere interrogée de rechef, confeſſa que tout ce qu'elle avoit dit eſtoit veritable; & d'abondant, que ce grand homme lui avoit demandé pour gage, tantoſt un de ſes doigts, puis un poulce, ou bien ſeulement un ongle, mais qu'elle n'en avoit jamais rien voulu faire, ains pour gage lui avoit donné de ſes cheveux qui tomboient lors qu'elle ſe peignoit; ce que le dit grand homme avoit receu

pour gage ; & davantage qu'il luy avoit faict prendre deux ans de terme pour s'en aller avec luy ſans plus revenir. Mais ainſi que Françoiſe racontoit toutes ces choſes au Prevoſt, eſtant devant luy à deux genoux, elle tomba le viſage contre terre, comme ſi l'on l'euſt jetté du haut en bas, & les chandelles qui eſtoient dans les chandeliers eſteintes, reſervé celle qui eſtoit ſur le bureau qui fut ſoufflée par pluſieurs fois ſans qu'elle fuſt eſteinte ny veu aucune perſonne la ſouffler ; mais on la vid à l'inſtant enlever du Chandelier toute alumée, puis frotter contre terre pour l'eſteindre ; laquelle enfin eſteinte, il fut ouy un grand bruit ſans avoir veu aucune choſe ny perſonne qui euſt priſt ladite chandelle, ce qui eſtonna tellement le Curé, le Greffier, le Geolier, les Archers, & pluſieurs autres qui eſtoient preſens, qu'ils ſe retirerent tous fuyans hors ladite Juriſdiction, & y laiſſerent ſeul le Prevoſt Morel, avec ladite Françoiſe. Il eſtoit bien lors près de neuf heures du ſoir. Le Prevoſt ſe trouvant ſeul ſe recommanda à Dieu, & commanda au Diable que par la puiſſance qu'il avoit comme Juge, qu'il euſt à laiſſer le corps de ceſte Françoiſe, & luy dire ce qu'il demandoit. A l'inſtant le Prevoſt ſe trouva ſaiſy par les jambes, corps & bras ; ce qui le tenoit par le bas des jambes avoit de la chaleur, mais 1591.

1591. pour le reſte il ne ſentoit aucune chaleur, ains ſeulement une grande peſanteur & entortillement comme d'un grand vent, entendant frapper pluſieurs coups ſur ladite Françoiſe, dont elle crioit : puis tout auſſi-toſt ledit Prevoſt ſe ſentit frapper par le mollet des jambes, avec quelque choſe qui eſtoit dur comme bois, & receut un grand coup ſur le viſage du coſté dextre, qui luy eſcorcha & enleva la peau juſques au ſang, depuis le deſſus de l'oreille juſques au menton le long de la machoire. Le Prevoſt alors mit la main droicte à ſon eſpée pour la tirer ; mais ſans avoir ſenti aucun attouchement de perſonne, le bras droict lui fut ſaiſi, ce qui lui empeſcha de tirer ſoudainement ſon eſpée, ayant receu un coup au poignet de la main droicte, dont il fut fort offenſé juſques au ſang : de ce coup la peau lui fut enlevée de la largeur de quatre poulces de la façon d'un grand tiret à fermer une lettre, la peau luy eſtant demeurée attachée au poignet auſſi tenue que la peau d'un gand. Nonobſtant tous ces empeſchements, le Prevoſt tira ſon eſpée, & la mania parmi le parquet, commandant toujours au Diable de parler à luy ; de tous ceux qui s'en eſtoient fuys de la juriſdiction nul ne voulut y rentrer, ſinon le Curé qui ſe haſarda d'y rentrer, & ſaiſit par le corps le Prevoſt pour l'enlever ; mais lui eſtant impoſſible, le

Prevoſt le pria de ſe retirer & faire venir en diligence des torches & flambeaux. Cependant le Prevoſt avoit l'eſpée nue en la main, & continuoit de commander au Diable de parler à luy, & lui dire ce qu'il demandoit ; mais il ſentit ſoudain ſaiſir ſa main droicte dont il tenoit ſon eſpée nue, & comme un peſant fardeau ſur ſon dos, ſans avoir nul ſentiment qu'il fuſt tenu d'aucune perſonne, reſervé par le bas des jambes où il y avoit de la chaleur, qu'il penſoit eſtre ladite Françoiſe, ſur laquelle il entendoit frapper de grands coups. Peu après le Prevoſt ſe ſentant deſchargé, & le bras dont il tenoit ſon eſpée libre, ayant remué ſon eſpée autour de luy, & voyant que perſonne n'apportoit de clarté, il commença à avoir frayeur, pour ce que ſon manteau luy eſtoit tombé à terre, ce qui le fit ſortir d'une traitte hors d'aleine & fort eſchauffé, juſques dans la rue : mais à l'aide de pluſieurs, & de grand nombre de torches & flambeaux ledit Prevoſt rentra dans ladite Juriſdiction, & trouva à l'entrée du parquet ladite Françoiſe eſvanouye & bleſſée, doù il la fit incontinent tirer & lever. Elle avoit tout le viſage eſgratigné comme ſi c'euſt eſté des ongles d'un chat, dont il ſortit plus de deux pots de ſang. Il eſtoit tard & bien entre neuf & dix heures du ſoir, quand le Prevoſt commanda qu'elle fut emmenotée de peur 1591.

1591. qu'elle ne s'offençaſt, & la laiſſa en garde au geolier & à aucuns des priſonniers qui ſe chargerent de la garder la nuict.

Le Prevoſt Morel s'eſtant retiré en ſon logis manda le Curé le lendemain, avec lequel il reſolut que ladite Françoiſe ſeroit lundy matin menée à l'Egliſe. Comme ils parloient, le Geollier arriva, qui diſt au Prevoſt, qu'il ne pouvoit plus garder laditte Françoiſe, pour ce que les priſonniers luy avoient dit, qu'ils romproient les priſons & s'en iroient ſi on ne l'oſtoit, à cauſe de la peur qu'ils avoient, ſuppliant le Prevoſt de s'y tranſporter, où il verroit ladite Françoiſe la teſte en bas dans un puits tenant la corde avec ſes deux mains emmenotées, là où elle avoit eſté tranſportée ſans que l'on euſt veu perſonne l'y tranſporter; & s'y fut precipitée ſans luy, ſes ſerviteurs, & huict priſonniers qui l'avoient arreſtée par les pieds & par ſes habits; dont ils ne la pouvoient retirer, les ſupplians d'y venir donner ordre. Le Prevoſt luy dit qu'il n'y pouvoit aller pour ſon indiſpoſition, & pria le Curé Belet d'y aller, ce qu'il fit; & ayant trouvé encor ladite Françoiſe dans le puits, la teſte en bas, les pieds en haut, que ſept ou huict hommes tenoient par les pieds pour la retirer, ce qui leur eſtoit impoſſible, ledit Curé après l'avoir exorciſée, & jetté ſur elle de l'eau beniſte, auſſi-toſt

les hommes la retirerent, ayant toutes les jambes gaſtées, meurtries & offenſées. 1591.

Le Curé derechef la laiſſa en garde au Geollier & aux priſonniers, juſques au Lundy matin deuxieſme de Septembre, qu'il revint avec le Prevoſt pour l'emmener à l'Egliſe. Après qu'il l'eut ouye en confeſſion, & baillé de l'eau beniſte, on la mena à l'Egliſe Notre-Dame en la capelle de la Trinité, où un Chapelain de ladite Egliſe, nommé Buiſſon, dit la Meſſe, pendant laquelle Françoiſe parut toujours aſſez tranquille; mais Buiſſon eſtant à l'action de graces, le Curé ne voulut qu'il la parachevaſt qu'il n'euſt premierement adminiſtré le ſaint Sacrement de l'Euchariſtie à ladite Françoiſe. Buiſſon s'eſtant arreſté, le Curé s'approcha de Françoiſe, laquelle il ouyt de rechef en confeſſion, puis exorciſa & conjura le malin eſprit: Françoiſe ayant déclaré publiquement qu'elle renonçoit au Diable, le Curé s'approcha d'elle pour la communier après luy avoir faict dire ſon *Miſereatur* & ſon *Confiteor*; mais luy ayant preſenté la ſaincte Hoſtie devant la bouche, pour la recevoir, tout auſſi toſt il s'apparut comme un ombre noir hors l'Egliſe, qui caſſa une lozenge des vitres de ladite Chapelle, & ſouffla le cierge qui eſtoit ſur l'Autel, dont il eſteignit tellement le lumignon, qu'il ſembloit à le voir qu'il y euſt plus de dix ans qu'il n'avoit eſté allumé; & tout

1591. auſſi-toſt ladite Françoiſe qui eſtoit à deux genoux fut enlevée ſi eſpouvantablement, que ce fut tout ce que purent faire ſix perſonnes que de la ramener à terre, ſans toutesfois veoir ni appercevoir aucune choſe. Plus de douze cents perſonnes virent cela, entre leſquels eſtoient les ſieurs Abbez de Morte-mer, de Rate, les ſieurs de Rubempré, les Barons de Neuf bourg, des Noyers, le ſieur Seguier, Grand-Maiſtre des Eaux & Foreſts, & pluſieurs autres.

De rechef, le Curé luy ayant faict abjurer le malin eſprit, luy preſenta, pour la ſeconde fois, la ſaincte hoſtie; mais elle fut alors levée de terre plus haut que l'autel, comme ſi l'on l'euſt priſe par les cheveux d'une ſi eſtrange façon, que ſans que pluſieurs hommes qui ſe jetterent à ſes accouſtremens, & l'abbatirent à terre en ſe jettant ſur elle, le malin l'euſt enlevée. Les yeux ſortoient de la teſte de ladite Françoiſe, & les bras & jambes luy eſtoient tournez ç'en deſſus deſſous. Ce que voyant le Curé, il s'approcha d'elle, luy ayant encor jetté de l'eau beniſte & exorciſé, & conjuré le malin, & la voyant le viſage contremont, il fit allumer un autre cierge; alors elle revint à ſoy & reprint ſes eſprits, & cria mercy à Dieu, & renonça au malin: ce que voyant le Curé, il luy preſenta encor la ſaincte Euchariſtie; mais tout auſſitoſt elle fut enlevée par-deſſus un banc qui eſtoit devant l'autel, & fut emportée en l'air du coſté où

la vitre avoit eſté caſſée, la teſte en bas, les pieds en haut, ſans que ſes accouſtremens fuſſent renverſez, au travers deſquels devant & derriere il ſortoit une grande quantité d'eau & de fumée puante, & ayant eſté ainſi quelque temps tranſportée en l'air ſans que l'on la peuſt reprendre, enfin ſept ou huict hommes s'eſtant jettez à elle, la reprindrent & mirent contre terre. Tous ceux qui eſtoient preſens, tant Catholiques que de la Religion pretenduë reformée, ſe mirent lors tous à genoux pleurans & prians Dieu pour le ſalut de l'ame de ceſte pauvre Françoiſe. 1591.

Le Curé après avoir exorciſé le malin, & que Françoiſe revenuë à ſoy euſt dit tout ce qu'elle luy avoit veu faire, le ſieur Ratte Abbé, dit au Curé, qu'il ſupercedaſt de vouloir bailler le Sainct Sacrement à ladite Françoiſe, laquelle n'eſtoit en eſtat de le recevoir; & toutesfois s'eſtant miſe à genoux, le Curé luy preſenta l'Hoſtie, qu'elle adora, & baiſa ſans empeſchement. Pluſieurs Soldats & autres qui eſtoient de la Religion pretenduë reformée, ayans veu tout ce que deſſus, firent deſlors leur renonciation, & proteſterent d'aller à la Meſſe & vivre Catholiquement à l'advenir.

Françoiſe eſtant remenée à la priſon, le Prevoſt ſe ſouvint qu'elle luy avoit dit la premiere fois qu'il l'interrogea, *Je voudrois que vous m'euſ-*

1591. *ſiez jà faict couper les cheveux* : ce fut pourquoy il delibera l'apreſdinée de les luy faire couper. Pour ceſt effect il ſe tranſporta à la priſon, avec le Procureur du Roy, le Greffier & ſes Archers, où ſe trouverent auſſi le ſieur Abbé de Mortemer, le ſieur du Rolet, Madame de Larchant, le Curé, & pluſieurs autres; & la trouva ſur un lict bleſſée au front : l'ayant interrogée, qui luy avoit faict cela, elle dit, que c'eſtoit le malin eſprit, pour ce qu'elle ne luy avoit plus voulu donner de ſes cheveux. Si toſt que le Medecin Rouſſel, & Gautier Chirurgien furent arrivez, ledit Prevoſt fit amener Françoiſe à la ſalle de la Cohuë où elle demeura à l'entrée, & interrogée de rechef par luy ſur ce qu'elle avoit dit, *Qu'elle euſt voulu que l'on luy euſt coupé ſes cheveux*, le confeſſa, mais en pleurant dit, qu'elle ne vouloit que l'on luy coupaſt, pource que le malin luy avoit dit, qu'elle ſe gardaſt bien de les faire couper, & qu'il ne la tourmenteroit plus. Le Prevoſt nonobſtant tout ſon refus, ordonna qu'ils luy ſeroient preſentement coupez & bruſlez. Le Chirurgien ayant mis une nape à l'entour du col de Françoiſe, de laquelle il avoit lavé les cheveux qui n'eſtoient grands que d'un pied, & faict faire un grand feu à l'un des coings de la ſalle de la cohuë, commença à razer les cheveux de ladite Françoiſe par le

devant de la teſte, eſtant tenuë de dix Archers par les jambes, corps, cuiſſes & bras, leſquels pour ce faire avoient quitté leurs armes. Mais au troiſieſme coup de razoir que le Chirurgien bailla venant ſur l'os coronal de la teſte, Françoiſe fut enlevée en l'air d'entre les mains de tant de gens qui la tenoient, leſquels contraints de courir après pour la reprendre ainſi en l'air, l'attraperent par ſes accouſtremens, & la mirent à terre en ſe jettant ſur elle; pource qu'elle ſe debatoit de telle ſorte qu'il ne ſe pouvoit voir choſe plus eſpouventable, ayant la bouche ouverte, & les yeux gros & renverſez en la teſte. Le Curé luy jetta de l'eau beniſte, exorciſant & conjurant le malin eſprit. Auſſi-toſt qu'elle fut revenuë, le Chirurgien la fit reprendre par les Archers, & continuant à luy razer les cheveux, on la vid en un inſtant enlevée en l'air fort haut, la teſte en bas, les pieds en haut, ſans que ſes accouſtrements ſe renverſaſſent, au travers deſquels il ſortoit par devant & par derriere grande quantité d'eau & fumée puante. Enfin eſtant reprinſe & tous les Archers s'eſtans jettez ſur elle, de peur que le malin ne l'enlevaſt, le Curé, le Procureur du Roy, tous les aſſiſtans, & ceux meſmes qui eſtoient aux feneſtres, en la voyant ſi horrible ſe mirent lors à genoux tous en prieres; le Prevoſt auſſi entra 1592

1591. dans le parquet de la Juriſdiction, & ſe mit à genoux ſur le degré au bas de la chaire du Juge, au deſſus de laquelle y avoit un crucifix; là où eſtant en priere, le Curé, ayant jetté de l'eau beniſte à ladicte Françoiſe, & exorciſé le malin eſprit, elle reprint ſes eſprits, & demanda à parler au Prevoſt, que l'on alla querir comme il eſtoit en priere. Mais en ſe relevant de deſſus ledit degré, il trouva que tout le bas & le long d'iceluy il y avoit grande quantité de cheveux qui eſtoient dans le plaſtre, & ſortoient demy pied, de la longueur de plus de ſix pieds & de demy pied de large; choſe qui l'eſtonna. Mais ledit Prevoſt venu à ladite Françoiſe qui eſtoit contre terre la face en haut, & luy ayant demandé ce qu'elle luy vouloit, elle luy dit par trois fois, *Faictes les couper viſtement Monſieur le Prevoſt, tous les cheveux*, ce qu'ayant entendu le Prevoſt il commanda au Chirurgien de les luy razer viſtement, ce qu'il continua de faire; mais nonobſtant qu'elle fuſt tenuë par leſdits Archers, elle fut encore oſtée de leurs mains, & enlevée en l'air le long de la cohuë les pieds en haut, la teſte en bas, hurlant & criant eſtrangement, continuant de jetter de l'eau & de la fumée qui paſſoit au travers du bas de ſes accouſtrements; mais eſtant repriſe, & aſpergée d'eau beniſte, le Chirur-

gien luy paracheva de razer ſes cheveux, non ſans grand peine. Le Prevoſt Morel voyant qu'elle avoit la teſte razée, appella tous les aſſiſtans, & leur monſtra les cheveux qu'il avoit trouvez au bas des degrez de la chaire du Juge; de quoy ils demeurerent tous eſtonnez; mais Françoiſe interrogée, dit, que c'eſtoit ſes cheveux qu'elle avoit baillez au malin eſprit, qui les avoit là rapportez, comme elle avoit veu. Le Prevoſt fit confronter par le Chirugien les cheveux razez avec ceux là, qui ſe trouverent ſemblables. Et ayant interrogé le Geollier & tous ſes ſerviteurs, ſi jamais ils avoient veu ces cheveux, dirent tous que non, & meſme qu'ils avoient ballié l'auditoire la meſme matinée, & n'y avoient rien veu : Le Prevoſt ayant faict apporter un pic & une pelle pour oſter ces cheveux (leſquels eſtoient plus de trois doigts dedans le plaſtre) les fit tous bruſler avec les autres cheveux razez. Nonobſtant Françoiſe eſtoit toujours tourmentée, ce qui occaſionna le Prevoſt d'ordonner, que le poil de deſſous les aiſſelles, & celuy des parties honteuſes luy ſeroit auſſi razé; mais Françoiſe voulant ſe deſpoüiller, & obeyr au commandement du Prevoſt, voylà, à l'inſtant ſans voir perſonne luy toucher, que ſes deux bras luy furent renverſez par derriere le dos, & icelle jettée contre terre, & traiſnée ſur le dos 1591.

1591. de viſteſſe la face en haut dans le feu, où bruſloient ſes cheveux ; & ſans le ſecours du Curé, du Chirurgien & des Archers qui la reprindrent par les pieds, la retirant avec grande peine du feu, elle y euſt ſans doute eſté eſtouffée. Retirée, le Curé continua les exorciſmes en luy jettant de l'eau beniſte ; & cependant que les Archers la tenoient, elle fut deſpoüillée, & le Chirurgien luy raza ſoudain le poil, & le jetta incontinent au feu.

Françoiſe lors commença à dire au Prevoſt qu'elle eſtoit allegée, ſe jetta à deux genoux, commença à regarder le Crucifix, demanda pardon à Dieu, le ſupplia de recevoir ſa priere, renonça au malin eſprit, & monſtra les bleſſures que le Diable luy avoit faicte à la teſte & aux bras tandis que l'on luy faiſoit ſes cheveux. Ledit Prevoſt la voyant aſſez paiſible ne luy voulut faire razer le poil de ſes parties honteuſes, ains la fit reveſtir, & remener en l'Egliſe, où Monſieur Pierre Haudemare l'un des Curez de Louviers eut charge de l'ouyr en confeſſion, & tirer d'elle plus avant que ce qu'elle avoit dit. Confeſſée, elle ſupplia qu'elle fiſt le lendemain ſes Paſques ; la nuict elle ne bougea de dedans une Chapelle, avec quelques gens d'Egliſe ; & le lendemain le Prevoſt eſtant venu en l'Egliſe Noſtre-Dame, s'enqueſta encor de ladite Françoiſe, laquelle

laquelle luy dit: Que depuis qu'il luy avoit fait razer & bruſler ſon poil, qu'elle n'avoit plus eu de viſion, & ſe trouvoit bien. Le Curé Haudemare (par le commandement du ſieur du Rolet, qui y eſtoit venu avec Monſieur de l'Archant gouverneur d'Evreux, & plus de huict cents perſonnes,) chanta une Meſſe baſſe, & à la fin d'icelle fit recevoir à ladite Françoiſe ſon Createur, dont tous les aſſiſtans louërent Dieu. Du depuis elle a demeuré à Louviers, & autour de Louviers aſſez long-temps; & après la reduction de Roüen, l'an 1594, elle alla à Roüen ſervir, & n'a eſté du depuis aucunement tourmentée de l'eſprit. Avant que de finir ceſte hiſtoire, il ne ſera hors de propos de dire qui eſtoit ceſte fille Françoiſe Fontaine, & ce qu'elle confeſſa après avoir eſté delaiſſée du malin. 1592.

Sur ce qu'un priſonnier de guerre (qui eſtoit de la ville de Bernay, laquelle tenoit pour l'Union), dit à Louviers, qu'il avoit veu ladite Françoiſe à Bernay, & qu'elle y avoit eſté poſſedée & tourmentée ez preſences de pluſieurs perſonnes, & de quelques Cordeliers du lieu. Ledit Prevoſt Morel (ſans que ladite Françoiſe ſçeuſt rien de ceſte depoſition), de rechef ſe tranſporta à la Chapelle où elle eſtoit encores, & le 5 de Septembre luy dit, qu'elle ne luy avoit pas dit la verité, & qu'elle avoit eſté tourmentée ailleurs. Alors elle ſe jetta

1591. de genoux, & proteſtant qu'elle luy diroit verité, confeſſa qu'il y avoit deux ans, dez la S. Jean derniere, que demeurant à Paris en la rue de Champ-fleury, il ſe preſenta la nuict à elle comme un pigeon, puis comme un chat, & par après comme un homme : ce qui l'avoit fort tourmentée, & fut cauſe que l'on la chaſſa, comme l'on fit auſſi de pluſieurs endroicts qu'elle nomma, où elle alla demourer puis après ; entr'autres chez un homme nommé Olivier, prez l'Egliſe Sainct André des Arts, où ledit malin eſprit la pourſuivant toujours, il advint un jour qu'eſtant ledit Olivier malade, le malin eſprit deſcendit par la cheminée comme un brandon de feu, ce qui eſpouvanta tellement ledit Olivier, que tout malade qu'il eſtoit il ſe leva & appella par la feneſtre ſes voiſins à ſon ayde, ſans le ſecours deſquels il ſe fuſt jetté par la feneſtre ; car le malin eſprit s'eſtant adreſſé à elle, ledit Olivier l'avoit veuë jetter contre terre, puis traiſner à la cave, où les voiſins furent pour la retirer, ce qui leur fut impoſſible, & falut aller querir aucuns Cordeliers, leſquels eſtans venus avec la croix & l'eau beniſte, la retirerent de ceſte cave. Qu'eſtant chaſſée de ceſte maiſon, perſonne n'en voulut plus, pour le bruit & l'importunité dudit eſprit. Auſſi, que quelques Curez de Paris avoient eſté importunez de l'exorciſer, mais qu'ils ne luy avoient ſçeu que

faire, ny bailler aucun allegement : entr'autres, 1592.
Monſieur Hervy, Curé de Sainct Jean en Greve, & Monſieur Benoiſt, Curé de Sainct Euſtache. Plus, elle dit que la femme d'un Tailleur de Court, demeurant près Sainct André des Arts, l'avoit retirée, diſant qu'elle ne craignoit point les diables ; mais que le malin ne l'abandonnoit jamais, & pluſieurs fois s'eſtoit preſentée à elle, tantoſt en la forme d'un ſien oncle mort, luy enchargeant d'accomplir quelques vœus : ce qu'ayant dit à ſa maiſtreſſe, elle la mena à Monſieur le Penitencier de Noſtre-Dame, auquel elle confeſſa tout ce que deſſus, qui luy enchargea de faire leſdicts vœus : ce que s'eſtant mis en devoir d'accomplir & d'aller à Noſtre-Dame des Vertus ſans parler, envelopée d'un drap, des ſoldats de la ville l'ayans rencontrée la prindrent, luy diſant que c'eſtoit quelque grande Dame deſguiſée qui s'enfuyoit : ſa maiſtreſſe qui l'accompagnoit, leur dit que c'eſtoit une fille poſſedée du malin, & les pria de ne les importuner : nonobſtant il fallut qu'elle parlaſt. Que ces ſoldats les ayant quittez, elle & ſa maiſtreſſe pourſuivirent leur chemin, & allerent aux Vertus, faire chanter meſſe, laquelle elle ne peut ouyr, ayant toujours un bourdonnement à ſes oreilles ; cela faict qu'ils s'en revindrent par Sainct Laurens à leur maiſon ; où, peu de jours après, ainſi que ſa maiſtreſſe, eſtoit allée à la meſſe, & qu'il n'y

1591. avoit perſonne à la maiſon, ledit malin s'eſtant preſenté à elle, eſtant entré par la feneſtre, lequel luy diſt qu'il eſtoit un marchand de l'autre monde, qui eſtoit amoureux d'elle, puis la baiſa, & après pluſieurs allechemens, qu'elle luy avoit accordé de faire ce qu'il voudroit d'elle, & qu'elle s'eſtoit donnée à luy, penſant que ce fuſt quelque riche marchand (veu les bagues qu'il avoit aux doigts), & qu'il la deuſt prendre à femme, & luy faire du bien, qui fut l'occaſion qu'elle s'abandonna lors à luy, & eut ſa compagnie, laquelle toutesfois n'eſtoit nullement agréable, avec mille villenies indignes de referer. Bref, que ledit malin la pourſuivit tant que pour gage elle luy donna de ſes cheveux; & pour s'en aller avec luy tout à faict en l'autre monde, qu'elle avoit pris deux ans de terme qui expiroient dans trois ſemaines, & que le malin luy avoit dit qu'il la viendroit querir, pour l'emmener avec un courtaut noir. Que depuis ce temps ledit malin avoit toujours continué d'avoir ſa compagnie une fois le jour, & qu'il eſtoit devenu tant jaloux d'elle, que s'il la rencontroit parlant à quelqu'un il la battoit & outrageoit eſtrangement; & auſſi qu'elle, par continuation de temps, eſtoit devenuë amoureuſe de luy; mais que le Legat Gaëtan, durant le ſiege de Paris, ayant eſté adverty qu'elle eſtoit poſſedée du malin, avoit fait faire une proceſſion generale, où elle fut menée,

& tourmentée par le malin qui l'avoit enlevée de terre par pluſieurs fois durant la proceſſion ; mais que ledit ſieur Legat ne luy ayant ſçeu donner aucun allegement, on l'avoit chaſſée hors de Paris, d'où elle eſtoit venuë droict à Poiſſy, là où elle avoit rencontré la femme d'un Tailleur nommé Quatre-mares, qui l'avoit amenée avec elle à Bernay, où ledit malin l'avoit toujours pourſuivie & tellement tourmentée, que l'on l'avoit auſſi chaſſée de Bernay ; & s'en eſtoit de Bernay venuë à Louviers, où toujours le malin l'avoit tourmentée juſques à ce que, par la grace de Dieu, le Prevoſt luy avoit faict couper ſes cheveux. Que ceſte ſienne derniere depoſition eſtoit la pure vérité ; que s'il ſe trouvoit au contraire que l'on la fiſt mourir, & qu'il ne ſe trouveroit qu'elle euſt jamais faict mal à perſonne, ny autre choſe que ce que deſſus. Interrogée ſur ce qu'elle avoit dit, que le malin eſprit avoit crainte de la juſtice, pourquoy c'eſt qu'il a offencé le Prevoſt Morel, & de quoy c'eſt qu'il l'avoit offencé : elle reſpondit que le malin ayant crainte que le Prevoſt ne retiraſt ladite Françoiſe de ſes mains, pour ce qu'il la vouloit emporter, après avoir ſoufflé les chandelles, avoit prins le bans ſur lequel ledit Prevoſt eſtoit aſſis, dont il luy en auroit baillé pluſieurs coups ſur les jambes pour les luy rompre, ce qu'il n'avoit ſçeu faire : ce que voyant le malin 1591.

1591. s'en eſtoit retourné, & avoit apporté un grand couſteau pointu, qui avoit le manche noir, avec lequel il s'eſtoit efforcé de couper la gorge audit Prevoſt, ce qu'il n'auroit auſſi ſçeu faire, & eſtoit ce qu'il avoit eſcorché au-deſſous de la maſchoire du coup qu'il luy avoit baillé dudit couſteau. Plus, que le malin voyant que le Prevoſt vouloit mettre la main à l'eſpée, qu'il luy avoit voulu couper le poignet de la main droicte, ce qu'il n'avoit ſçeu faire, & luy en avoit ſeulement enlevé la peau. Ce que voyant le malin, & qu'il n'avoit nulle puiſſance ſur ledit Prevoſt, pource qu'il eſtoit Juge, il auroit baillé le couſteau à ladicte Françoiſe pour tuer ledit Prevoſt, ce qu'elle n'avoit voulu faire, qui eſtoit pourquoy il l'avoit tant batue & outragée, s'eſforçant de l'enlever, ce qui l'auroit occaſionnée d'avoir prins le Prevoſt par les jambes avec ſes mains pour empeſcher que le malin ne l'enlevaſt: mais que le malin ayant veu que le Prevoſt manioit ſon eſpée toute nue autour de luy, il s'en ſeroit allé. Après toutes ces confeſſions, le Prevoſt ordonna, veu qu'elle n'avoit plus que trois ſemaines de temps pour eſtre emportée du malin, qu'elle demeureroit encor un mois dans ladicte chapelle, avec les Preſtres & les Archers qui la gardoient; pendant lequel temps & du depuis, comme nous avons dit, elle n'a plus eſté tourmentée du malin.

Cette Hiſtoire eſt notable, d'autant que par icelle on void que Satan abuſe des humains en toutes ſortes, quelquesfois ſous le prétexte des vœus, & d'autresfois ſous l'habitude des perſonnes decedées, & par ce moyen pretend de les mettre en erreur de devotion; tellement que meſmes les Docteurs en ſont quelquefois ſurpris penſant bien faire; dont il eſt beſoin que nous prenions garde à nous, comme dit S. Paul, *ſçachant que les ruſes de Satan ſont grandes.* 2. Corinth. 7. Or ceſte Hiſtoire eſt tellement veritable, que tous les actes en ſont eſcrits & ſignez authentiquement par pluſieurs gens d'Egliſe qui ont veu tout ce que deſſus, par ledit ſieur Prevoſt, par les ſubſtituts de Meſſieurs les gens du Roy, & pluſieurs teſmoings. 1591.

Au reſte, d'autant que ledit Prevoſt après le temps paſſé, que ladite Françoiſe euſt du craindre ſon enlevement & tranſport par ledit malin, voyant qu'au contraire elle eſtoit d'un bon ſens raſſis; & qu'eſtant miſe entre les mains d'une bourgeoiſe du Pont de l'Arche, elle s'eſtoit fort long-temps gouvernée ſagement; qu'auſſi il ne ſe trouvoit point qu'elle euſt jamais fait mal à perſonne, ny voulu faire. Et quant à ce qu'elle avoit eſté violée ou deceue du commencement, comme il a eſté dit, en ceſte miſerable hiſtoire; tout cela eſtoit comme ce qui pourroit advenir

1591. à une ſimple fille, par la violence de quelques meſchans hommes, en quoy une pauvre fille auroit plus beſoin de compaſſion, que non pas qu'elle fuſt digne de punition.

Pour ces cauſes & raiſons, ledit ſieur Prevoſt, par l'advis du Conſeil, relaſcha du tout ceſte pauvre Françoiſe Fontaine; & eſt advenu que quelques années après que ledit ſieur Prevoſt eſtant à Rouën, ladite Françoiſe ſe vint jetter à ſes pieds, & luy ne la recognoiſſant pas, elle luy diſt : Monſieur, je ſuis ceſte pauvre femme, à laquelle vous avez ſauvé la vie dans Louviers ; maintenant, par la grace de Dieu, je ſuis mariée avec un Tailleur d'habits, & vivons, graces à Dieu, en tout bien & honneur. Mamie, luy dit le Prevoſt, Dieu vous faſſe la grace de vivre en femme de bien, & priez bien Dieu qu'il vous aſſiſte.

Ceſte hiſtoire ſert pour inſtruire ceux qui ont la vie des hommes en leur pouvoir d'en uſer moderement : à l'exemple de la Cour de Parlement de France, qui eſt le throſne ſouverain de la Juſtice ſous le ſceptre des Roys Tres-Chreſtiens, leſquels inclinent toujours volontiers pluſtoſt à la juſtification des pauvres delinquans & coulpables, qu'à la condamnation : meſmement en tels cas de ſurprinſes violentes des malins eſprits envers les pauvres perſonnes qui s'en trouvent affligées ; d'autant que ſouvent autrement *ſummum jus*, ſeroit *ſumma injuria*.

Le 15 d'Octobre mourut le Pape Gregoire 14, 1591.
ayant tenu le Pontificat dix mois & quelques jours. Il avoit eſté toute ſa vie valetudinaire, & depuis l'aage de dix huict ans il n'avoit beu que de l'eau, ce qui fut cauſe (comme pluſieurs ont eſcrit) qu'il fut fort affligé de la pierre, pource qu'il n'y a nulle eauë tant pure ſeroit elle eſtre, qui n'ait quelque excrement terreſtre. Il fut en ſon temps d'une admirable abſtinence, & fut l'exemple de la pieté; mais, comme pluſieurs ont eſcrit, ſa trop grande facilité fut cauſe que la France fut fort affligée. Eſtant mort & enſevely, les Cardinaux entrerent au Conclave, où ils eſleurent Pape, le 29 Octobre, Jean-Anthoine Fachinetto, Bolognois, Cardinal de S. Martin du Mont, lequel ſe fit nommer Innocent 9. Il avoit ſoixante & unze ans & quelques mois quand il fut eſleu; il eſtoit de petite complexion, ce qui fit juger deſlors à pluſieurs, qu'il ne tiendroit gueres le Pontificat, comme il advint, car il mourut le dernier jour de ceſte année, & ne fut que deux mois Pape.

Ce Pape ayant, en ſa jeuneſſe, faict toutes les affaires de la maiſon du Cardinal Farneſe, & ayant eſté advancé par ſon moyen aux plus hautes dignitez, favoriſa auſſi le party de l'Eſpagne & de la Ligue en France contre le Roy Très-Chreſtien, ainſi qu'avoit faict Gregoire quatorzieſme,

1591. & auſſitoſt qu'il fut eſleu, il manda au Duc de Parme, par un courrier exprès, que s'il penſoit qu'il retournaſt en France, pour tout le mois de Decembre, avec l'armée du Roy Catholique, qu'il feroit payer pour ſix mois l'armée du Duc de Monte-marcian : autrement qu'il entendoit que ceſte armée fut licentiée. Plus, il promit cinquante mille eſcus par mois pour le ſecours de la Ligue en France, & crea deux Cardinaux ; ſçavoir, l'Eveſque de Plaiſance, nommé Sega, Bolognois de nation, auquel il envoya le chapeau de Cardinal en France, avec Bulles pour y eſtre Legat ; & Anthoine Fachinetto, petit nepveu de ſa Saincteté. Ce Pape fit fort peu de choſes memorables, pour le peu de temps qu'il tint le ſiege. Quant à ce que fit le Legat Sega, nous le dirons en ſon lieu.

Nous avons dit que Monſieur le Prince de Conty s'acheminoit ſur la fin de Septembre pour aller aſſieger Selles en Berry. Ceſte nouvelle vint à Monſieur de la Chaſtre ainſi qu'il s'appreſtoit pour conduire Monſieur le Duc de Guiſe, lequel après s'eſtre ſauvé de Tours, & recreé quelque temps à Bourges, deſiroit aller trouver ſon oncle le Duc de Mayenne, & Madame de Guiſe ſa mere, & ſe rendre à Paris. De Bourges ils s'acheminerent à Orleans, d'où le ſieur de la Chaſtre envoya ſon gendre le ſieur de Lignerac, avec forces ſuffiſantes dans Selles, pour le deffendre

en cas d'un ſiege. Puis il mit dans Orleans le ſieur Dragues de Comnene pour gouverner ceſte ville, ce qu'il refuſa du commencement à cauſe des grandes partialitez qu'il y avoit entre les habitans : les uns tenans le party des Politiques ou Royaux, dont eſtoit l'Eveſque, une partie des plus riches du Clergé, une partie des Juges, des Capitaines, & des principaux de la ville. Les autres eſtoient de la faction du Cordon, qui ſe diſoient zelez à la Religion ; de ceſte cy eſtoient le Maire qui eſtoit lors, les Eſchevins, quelques Jeſuiſtes & Religieux des Mandians, & preſque tout le menu peuple : ils s'entendoient avec la Faction des Seize de Paris, pour l'eſpagnol. Entrans en ceſte faction, ils juroient de n'eſpargner leurs propres freres, ny enfans qui s'oppoſeroient à leur confederation, & d'eſtre preſts d'obeyr & prendre les armes au mandement de ceux qui ſeroient Deputez leurs Chefs. Ces factions furent cauſe du commencement que ledit ſieur de Comnene refuſa ce gouvernement, pour ce, dit-il, audit ſieur de la Chaſtre : *Si voſtre prudence & voſtre authorité n'ont peu faire aſſoupir les diviſions de ceux d'Orleans, quelle apparence y a il que je le face?* Mais nonobſtant ſon refus, ledit ſieur de la Chaſtre lui diſt ; *Que quand bien les affaires d'Orleans ſeroient parvenues au plus grand mal, qu'il faudroit faire en tel cas tout* 1591.

1591. *ainſi qu'à un malade abandonné des Medecins, lequel pour cela on ne laiſſe d'alimenter, & d'en avoir ſoin juſqu'au dernier ſoupir. Et puis que l'occaſion l'appelloit à telle charge, qu'il ne la pouvoit refuſer, eſtant obligé d'apporter pour le bien de ſon party tout ce qui eſtoit en ſa puiſſance.* Ceſte Remonſtrance eut tant de force, que Comnene ſe reſolut d'accepter ceſte charge, & de s'ayder meſme de la diviſion & des factions des habitans d'Orleans, & en tirer ſon authorité & ſa ſeureté, en contrebalançant ores d'un coſté ores de l'autre, juſques au retour dudit ſieur de la Chaſtre, lequel eut ceſte reſolution fort aggreable, & incontinent donna l'ordre pour l'entretenement dudit ſieur de Comnene, ſur le droict caſuël du quint que les gens de guerre payoient durant ces troubles aux Gouverneurs, provenant des rançons des priſonniers & des butins declarez de bonne priſe : ce qui ſe montoit tous les mois à grand nombre de deniers, car les gens de guerre qui eſtoient dans Orleans, depuis la ſortie des portes, couroient cinquante lieuës loing juſques au Mayne, Anjou, Touraine, le Perche, & par tous ces quartiers là, paſſans toutes les rivieres à gué, butinans, & rançonnans toujours en pays qui leur eſtoit ennemy, & n'y avoit que les garniſons Royales de Gergeau de Boiſgency & de Janville, qui ſouvent les attrapoient en

leur retour, & fauvoient ſeulement les rançons aux priſonniers: car pour les butins qu'ils recouvroient, ils étoient auſſi bien perdus pour ceux à qui on les avoit pris, & jugez de bonne priſe, comme eſtans pris ſur l'ennemy qui l'emportoit. C'eſtoit le regne de ce temps-là. 1592

Monſieur le Duc de Guiſe, & Monſieur de la Chaſtre avec ſes troupes eſtans partis d'Orleans pour aller à Paris, le ſieur de Commene fit incontinent faire monſtre à ſa compagnie de Cavalerie, qui étoit en garniſon à Orleans, & à celle de chevaux legers du Capitaine la Croix Coutereau, & les mena battre la campagne vers le Blayſois, où trouvans tout le plat pays ennemy, ils rapporterent force butins, & priſonniers par leſquels ils ſçeurent que Monſieur le Prince de Conty avoit aſſiegé Selles, & étoit logé à l'Avernelle petit village à un quart de lieue dudit Selles, & toute ſon armée à l'entour de la ville.

Selles eſt une petite ville ſur la rivière du Cher, dont le Capitaine du Bois s'eſtoit emparé, peu après la mort du feu Duc de Guiſe, d'où il avoit fait une infinité d'hoſtilitez en la Touraine: cette ville eſt petite, & n'y a que deux portes: celle du coſté du Berry eſt appellée la porte Groſſet, & l'autre eſt au bout du pont vers la Sologne, qui traverſe toute la rivière du Cher, lequel eſt fort

1591. beau, & les arches de pierre. Au chaſteau, il y a une groſſe tour à une encoignure du coſté du Berry, laquelle bat du long du pont & de la riviere.

Dans ceſte place, ainſi que nous avons dit, le ſieur de Lignerac y eſtoit entré pour Gouverneur, & pour ſouſtenir le ſiege, accompagné des ſieurs de la Saulaye, des Angis & du Baron du Cheſne, & autre Nobleſſe de l'Union, & quantité d'infanterie, outre les habitans, tous fort affectionnez à la Ligue.

Monſieur le Prince ayant en ſon armée Meſſieurs d'Amville, de la Rochepot, de Souvray, de Montigny, d'Arquien, de Valencé, de Vatan, & beaucoup d'autres Seigneurs de ces quartiers-là, ayant fait recognoiſtre Selles, & faict faire les approches, les pieces furent miſes en batterie, qui firent breſche du coſté de la riviere du Cher en une encoigneure de la ville ſur le bord de ladite riviere, ſur laquelle les Royaux avoient fait un pont pour la commodité de l'armée, qui eſtoit logée d'un coſté & d'autre de ladite riviere : mais la breſche recognuë & n'eſtant trouvée raiſonnable pour y donner l'aſſaut, auſſi que les aſſiegez avoient faict derriere ladite breſche un grand retranchement bien flanqué, cela fut cauſe que ledit ſieur Prince fit loger des pieces de l'autre coſté de l'eau, affin de battre en courtine, & eſſayer de voir derriere

ledit retranchement. Ce ſiege fut aſſez long, ſans que les aſſiegez fiſſent aucunes ſorties. La riviere du Cher eſtoit lors fort petite : tellement que le ſieur de Lignerac ſe voyant preſſé pied à pied, fut contraint de capituler, & promettre de rendre audit ſieur Prince, la ville de Selles, avec toutes les pieces de fonte & munitions de guerre, qui eſtoient dedans s'il n'eſtoit ſecouru dans douze jours. 1591.

Pendant ce ſiege ceux de l'Union tant d'Orleans que du Berry firent tout ce qu'ils pûrent pour y donner ſecours : mais voyans que ce qui eſtoit en leur puiſſance y ſerviroit de peu, s'adviſerent de ſupplier Monſieur de Nemours de les ſecourir, puis que le ſecours du Duc de Mayenne ou de Monſieur de la Chaſtre qui eſtoient delà la Seine, aſſez empeſchez pour traverſer le Roy en ſon deſſein d'avoir Rouën, leur eſtoit hors de toute eſperance.

Nous avons laiſſé ſur la fin de l'an paſſé ledit Sieur Duc de Nemours, qui après avoir deffendu Paris durant le ſiege ſe preparoit pour aller en ſon Gouvernement de Lionnois, où il arriva avec de belles troupes ſur la fin du mois de Mars : par ſon credit il les augmenta de beaucoup, & aymant d'eſtre toujours avec la cavalerie, en peu de temps il ſe trouva aſſiſté de mille bons chevaux, avec leſquels il tenoit la campagne és

1591. Provinces de Lionnois, d'Auvergne, & Bourbonnois; en ceſte année il print Eſpoiſſe par compoſition, le Chaſteau de Breſſy par force : il s'aſſujettit pluſieurs places en Dombes. Ceux d'Annonay en Vivarais ſe ſauverent d'eſtre pillez, en luy donnant douze mille eſcus : & euſt donné de la peine à ceux de Clermont en Auvergne ſi le Mareſchal d'Aumont qui eſtoit en Bourgongne n'euſt faict tourner la teſte à ſon armée pour luy aller empeſcher ſes progrez en ces quartiers là. Or durant le ſiege de Selles, ledit Duc de Nemours avec ſon armée aſſiegeoit Saint Pourſain à cinq lieuës de Moulins en Bourbonnois, ce qui fut cauſe que tous ceux de l'Union tant d'Orleans que du Berry, par l'advis dudit ſieur de Comuene, (qui avoit eſté nourry en la maiſon de Savoye (luy reſcrivirent pour le ſupplier de leur donner ſecours, & d'apporter ce bien à leur party : meſmes ledit ſieur de Comnene luy en eſcrivit en particulier, cognoiſſant que ce Duc eſtoit aſſez convoiteux de gloire, pour entreprendre ce ſecours. Sur les advis particuliers dudit ſieur de Comnene ledit ſieur Duc ſe reſolut de ſecourir Selles, auſſi toſt qu'il auroit pris S. Pourſain, ce qu'il fit deux jours après où ayant eſtably un gouverneur, il paſſa du Bourbonnois avec toutes ſes troupes dans le Berry, lequel il traverſa & vint juſques à Vierzon, là où ledit ſieur

ſieur de Comnene le vint trouver avec tout ce qu'il y avoit de gens de guerre au gouvernement d'Orleans : le ſieur de Richemont qui commandoit auſſi au Berry en l'abſence du ſieur de la Chaſtre, s'y rendit, avec le plus de troupes qu'il pût ; eſperant tous faire lever le ſiege de Selles audit ſieur Prince de Conty, mais il en advint tout autrement : car le jour expiré de la capitulation, ledit ſieur Prince ayant eu advis de la venuë dudit Duc de Nemours à Viarzon, & de l'aſſemblée qu'il y faiſoit, fit mettre toute ſon armée en bataille, & après que le ſieur de Lignerac, & tous les gens de guerre furent ſortis de Selles & conduits en lieu de ſeureté, & que Monſieur de la Rochepot qui faiſoit l'eſtat de Mareſchal de camp en ceſte armée, eut mis par la poterne du coſté de Berry, dedans le Chaſteau de Selles, le ſieur de Malerbe Capitaine des Gardes dudit ſieur Prince, pour y commander avec la garniſon y aſſignée, l'armée Royale s'advança de deux grandes lieuës ſur le chemin de Viarzon, par où devoit venir le Duc de Nemours, lequel ayant veu arriver ledit Lignerac, faſché que ſon voyage ne ſerviroit de rien, licentia les troupes qui eſtoient venuës d'Orleans & du Berry, & luy s'en retourna en ſon gouvernement de Lyonnois. 1591.

Ce qui ne ſe fit ſans faire des reproches audit Li-

gnerac ; lequel verifia qu'il ne pouvoit faire mieux, pour eſtre fort preſſé des Royaux, & qu'il avoit baillé ſa parole, & ſes oſtages auparavant que de pouvoir croire que ledit Duc pût venir le ſecourir : meſmes que s'il n'euſt compoſé, les Royaux l'euſſent peu forcer auparavant l'arrivée d'aucun ſecours.

Ces choſes paſſées en la façon que deſſus, peu de jours après Monſieur le Prince fit cheminer ſon armée vers Menethou ſur Cher à ſix lieuës des Selles & à quatre de Viarzon, la ville & le chaſteau ſe rendirent incontinent. Monſieur le Prince voyant qu'il n'y avoit point d'autres ennemis à battre à la campagne, & que c'eſtoit la ſaiſon de l'hyver, il ſe retira à Tours, d'où il alla ſur le printemps de l'an ſuivant aſſieger Craon, ainſi que nous dirons.

Quant à Selles il ne demeura gueres du party royal, car le ſieur de Malerbe eſtant allé à Tours ſolliciter l'eſtabliſſement du payement de ſa garniſon, & auſſi pour avoir des munitions, le Capitaine du Bois qui y avoit (comme nous avons dit) eſté toujours Gouverneur, pour l'Union, par ſa practique le ſurprint la premiere ſemaine de Careſme, & y entra par le Chaſteau duquel il ſe rendit maiſtre, & de la ville auſſi. Voyons les preparatifs du ſiege de Rouën.

Nous avons dit, que durant le mois de Juillet

lors que le Roy alla aſſieger Noyon, le Duc de Mayenne fut à Rouën pour donner ordre à quelques remuëmens qui s'y vouloient faire : là où il laiſſa pour commander le ſieur de Villars (qui eſtoit Gouverneur dans le Havre de Grace) & le fit Lieutenant general au gouvernement de Normandie pour l'Union, ayant pourveu le Prince Henry de Lorraine ſon fils du tiltre de Gouverneur en ceſte Province. Ce Seigneur de Villars eſtoit de la maiſon d'Oyſe en Provence, deſcendu de la famille des Brancas, & non pas de celle des Marquis de Villars qui ſont deſcendus de Honoré baſtard de Savoye. Il avoit eſté mis dedans le Havre de Grace par le feu Duc de Joyeuſe (auquel il eſtoit parent) quand ce Duc fut pourveu du Gouvernement de Normandie par le feu Roy Henry III. Il avoit pour conſeil auprès de lui Philippes Deſportes Abbé de Tyron, docte perſonnage, qui tenoit ſa fortune dudit feu ſieur Roy. Ce Seigneur de Villars eſtoit un Gentil-homme brave & vaillant, & qui deſiroit s'advancer par les armes aux plus hauts grades militaires. Il avoit tiré de grandes penſions de ceux de la Ligue depuis la mort du Duc de Joyeuſe, pour demeurer ferme en ce party, par le moyen deſquelles penſions, il avoit recherché & entretenu des hommes. Le profit des butins qu'il avoit faicts ſur mer depuis qu'il eſtoit au 1591.

1591. Havre de Grace, le faiſoit pecunieux : tellement que ſe trouvant hommes, argent, & conſeil, il ſe reſolut de pouſſer ſa fortune plus hautement. Monſieur de Mayenne luy ayant accordé ceſte qualité de Lieutenant general en ceſte Province, & de commander dans Rouën, il s'eſtudia en tout & partout pour l'eſtre en effect. Un bruit ſourd courut que le Roy ayant receu ſon armée d'Allemans aſſiegeroit Rouën : A ce bruit, il ne parla plus que de faire faire des fortifications, faire entrer des compagnies de gens de guerre pour la ſeureté de la ville, publier des ordonnances pour y conduire des vivres, avec injonction aux habitans de ſe pourvoir de vivres pour endurer un long ſiege : faict abbatre les fauxbourgs : met des gens à ſa devotion aux lieux forts : bref, il s'eſtablit & ſe rendit maiſtre de Roüen. Il fit le ſieur de la Londe qui eſtoit Maire, ſon Lieutenant, le ſieur du Meſnil Bauquemare, Capitaine du vieil Palais; & laiſſa le ſieur de Geſſens dans le fort de l'Abbaye ſaincte Catherine, après la mort duquel (qui advint durant le ſiege) il y mit le Capitaine Boniface, homme qui luy eſtoit fort affidé. Quelques-uns ont eſcrit, que cependant qu'il faiſoit ces preparatifs, il ne laiſſoit de faire entretenir M. le Cardinal de Bourbon qui preſidoit au Conſeil du Roy, (lequel eſtoit en ce temps là tantoſt à Chartres

tantoſt à Mantes) & ce par le moyen dudit ſieur Deſportes, qui en confera avec le D. Beranger, Jacobin, Abbé de S. Auguſtin, & en furent les paroles ſi avant, qu'il fut parlé audit Conſeil de donner main levée des Abbayes & benefices dudit ſieur Deſportes, occupées par les Royaux : mais ceux qui en jouyſſoient firent rejetter ceſte propoſition ſi loing, que ceſte practique fut rompuë, avec meſpris dudit ſieur Deſportes, lequel depuis monſtra que peut un homme de Conſeil, quand il rencontre un homme d'execution. 1591.

Monſieur le Mareſchal de Biron après avoir levé le ſiege de devant Pierrefons (ainſi que nous avons dit) s'achemina avec l'armée du Roy pour aller joindre les Anglois qu'avoit amenez le Comte d'Eſſex ; ce qu'ayant fait, pluſieurs de la cavalerie Françoiſe & Angloiſe, s'approcherent de Rouen, & vindrent ſur le Mont aux malades devant la porte Cauchoiſe, avec une coulevrine, dont ils tirerent trois coups ſur la ville, affin de voir la contenance des gens de guerre qui eſtoient dedans. Ce bruit en fit ſortir nombre, avec pluſieurs Bourgeois, conduits par le ſieur de la Londe, leſquels en eſcarmouchant tuerent le Comte de Dreux nepveu du Comte d'Eſſex, & pluſieurs autres : ceux de Rouen en ceſte eſcarmouche perdirent peu de gens. Les Royaux ſe retirent à Pavilly à trois lieues de Rouen, d'où

1591. ledit ſieur Mareſchal, affin de ne laiſſer rien derriere qui pût incommoder au ſiege que le Roy deſiroit mettre devant Rouen, alla attaquer Gournay, qui luy fut incontinent rendu. De là il alla auſſi à Caudebec, que le ſieur de Courcy, lequel ledit ſieur de Villars avoit mis dedans, rendit incontinent. Ceſte ville eſt entre Rouen & le Havre de Grace, ſur la riviere de Seine, laquelle durant ces troubles a eſté priſe & repriſe beaucoup de fois tant d'un party que d'autre pour n'eſtre deffenſable.

Le ſieur de Villars, voyant que ledit ſieur Mareſchal de Biron s'eſtoit ſaiſi de ſes deux villes, jugea lors que l'intention du Roy eſtoit d'attaquer Rouen (quelque bruit que l'on fiſt courir qu'il en vouloit à Reims :) ce fut lors, qu'aidé de ſon Conſeil, il fit mettre premierement dehors de Rouen, ceux qu'il penſoit y favoriſer le party royal ; & faiſant reiterer les ordonnances ſur la proviſion de vivres, il fit une telle diligence, pour faire entrer dans ceſte ville des munitions & des gens de guerre, qu'en moins de quinze jours il y fit venir cinquante pieces d'artillerie, tant de fonte que de fer, & nombre de pouldres & balles, avec tant de gens de guerre, qu'il ſe trouva (oultre le grand nombre des habitans) ſix cents cuiraſſes trois cents argoulets à cheval, douze cents hommes de pied

François, trois cents Lanſquenets; parmy leſ- 1591.
quelles troupes il y avoit nombre de Nobleſſe, entr'autres, les ſieurs Chevaliers d'Oyſe, de Quitry, le Baron de Nonant, de Mathonvile, de Morgny, de Sainct Arnoul, le Capitaine Perdrier, le Capitaine Jacques, & autres bons Capitaines de Cavalerie. Parmy l'infanterie eſtoit le Chevalier Picard avec ſon régiment, le Capitaine Boniface avec le ſien, ledit Capitaine Jacques avec ſon régiment, le Chevalier d'Oignon, le Capitaine Boirozé, & pluſieurs autres: toutes ces troupes furent logées par quartiers ſur chacun bourgeois, pour les nourrir, payer & loger: ce que ledit ſieur de Villars fit avec tel ordre, tel apparat & puiſſance abſolue, que la ville de Rouen ſe vit incontinent reduite ſous ſa volonté, ſans qu'aucun habitant, quelque affectionné royal euſt-il pu eſtre, euſt oſé ſe deſcouvrir. Ainſi ayant pourveu aux gardes de la ville, tant de nuict que de jour, où il faiſoit aſſiſter nombre de Gentils-hommes & gens de toutes qualitez, tant de la ville que des refugiez, il mit dans le fort du bout du pont, le Capitaine Marc: & ordonna, que le Capitaine Anquetil commanderoit ſur le pont & à tout ce qui ſe feroit ſur la riviere: le Commandeur de Bourgoult, dans la Galere, & le Capitaine Bontemps, aux petites barques de guerre.

1591. Ainſi le ſieur de Villars ſe prepara pour deffendre Rouen : & le Mareſchal de Biron ayant receu le commandement du Roy, alla le jour de la Sainct Martin l'inveſtir. Sur les huict heures du matin l'armée Royale ſe preſenra ſur le mont de la Juſtice, regardant la porte Beauvoiſine : le ſieur de Villars la voyant ſi proche, fit une ſortie, & là y eut bien eſcarmouché de part & d'autre, juſques ſur les unze heures, que les quartiers de l'armée faicts, ledit ſieur Mareſchal ſe logea à Dernetal, & chacun ſe retira en ſon quartier.

Ledit ſieur Mareſchal commença ce ſiege, en voulant oſter aux aſſiegez la commodité des fontaines & des rivieres qui faiſoient moudre les moulins dans Rouen : il fit couper la riviere de Robec, ſur laquelle tournoient unze moulins dans la ville, qu'il rendit inutiles : mais il ne put deſtourner le cours de celle d'Aubette, ny de quelques fontaines : auſſi le ſieur de Villars ſe doutant de cela, avoit fait faire grand nombre de moulins à bras par tous les quartiers : Et deſirant en ce ſiege acquérir de l'honneur en la deffence, il ſe reſolut d'attraper les Royaux, tant par doubles practiques & intelligence, ainſi que nous dirons cy-après, que par eſcarmouches & ſorties, où les ſiens eſtans bien conduits endommageoient ſouvent les aſſiegeans. Le quinzieſme de Novembre ceux du vieil fort ſaincte

Catherine firent une ſortie ſur ceux qui eſtoient logez & barricadez dans la ferme du Plant, & leur firent quitter leur logis, butinerent quatre-vingts chevaux, & mirent le feu dans une grange, où ceux qui s'y eſtoient retirez furent bruſlez ou tuez. C'eſtoit l'exercice en laquelle s'employoient les aſſiegez journellement. 1591.

Villars qui deſiroit ſe faire ſignaler par ce ſiege, (ſur quelques lettres qu'avoit eſcrit le Comte d'Eſſex au Chevalier Picard, portant: *Que hormis la cauſe qu'il ſouſtenoit, il luy eſtoit amy, pour l'avoir cogneu avec Monſieur de Marchemont en Angleterre, mais qu'en ceſte guerre, il ſeroit très ayſe de le trouver à la teſte de ſon regiment la picque au poing,*) manda pour reſponce au Comte d'Eſſex: *Qu'il trouveroit toujours preſt le Chevalier Picard, pour luy en faire paſſer l'envie ſeul à ſeul, ou avec tel nombre qu'il ſeroit arreſté, & qu'il s'offroit de faire ceſte partie pour luy.* A laquelle offre, le Comte d'Eſſex reſpondit: *Quant eſt de voſtre offre de faire une partie pour moy, je reſponds, que j'ay commandement d'une armée en laquelle ſe trouvent beaucoup de la qualité du Chevalier Picard, & ſuis Lieutenant d'un ſouverain abſolu. Mais ſi vous voulez combattre vous meſmes à cheval ou à pied, armé ou en pourpoint, je maintiendray que la querelle du Roy, eſt plus juſte que celle de la*

1591. *Ligue : que je ſuis meilleur que vous, & que ma maiſtreſſe eſt plus belle que la voſtre. Que ſi vous refuſez de venir ſeul, je meneray avec moy vingt, le pire deſquels ſera une partie digne d'un Colonel, ou ſoixante, le moindre eſtant Capitaine.* Signé, *Eſſex.*

A ceſte lettre le ſieur de Villars reſpondit, *Pour venir à l'article de voſtre lettre, par laquelle vous me desfiez au combat, vous ſçavez aſſez qu'il n'eſt en ma puiſſance de l'accepter pour le preſent, & que la charge où je ſuis employé, m'oſte la liberté de pouvoir particulièrement diſpoſer de moy. Mais lors que Monſieur le Duc de Mayenne ſera par deçà, je l'accepte très-volontiers, & vous combatray à cheval avec armes accouſtumées aux Gentils-hommes : ne voulant cependant faillir de reſpondre à la concluſion de voſtredite lettre, par laquelle vous voulez maintenir que vous eſtes meilleur que moy, ſurquoy je vous diray que vous en avez menty, & mentirez toutes les fois que vous le voudrez maintenir, auſſi bien que vous mentirez lors que vous voudrez dire que la querelle que je ſouſtiens pour la deffence de ma Religion, ne ſoit meilleure que de ceux qui s'esforcent de la deſtruire. Et quant à la comparaiſon de voſtre Maiſtreſſe à la mienne, je veux croire que vous n'eſtes non plus veritable en cet article, qu'aux deux autres :*

Toutesfois ce n'eſt pas choſe qui me travaille fort pour le préſent. Signé, *Villars.* 1591.

Ces lettres coururent de main & main en ce temps-là; ſur leſquelles pluſieurs firent divers jugements, ſelon l'affection des partis qu'ils tenoient: on remarquoit en l'une le naturel ancien des vieux Chevaliers Anglois, qui couroient le monde pour maintenir la beauté de leurs maiſtreſſes. Et en l'autre, un dementy donné promptement, pour lequel maintenir, on s'excuſoit ſur l'abſence de Monſieur de Mayenne: Auſſi toutes ces choſes ne furent que des paroles.

Cependant le Roy, que nous avons laiſſé au commencement de ce mois en Picardie, s'achemina avec ſon armée d'Allemans pour venir au ſiege de Rouën: ayant fait un tour juſques à Noyon, il paſſa par Corbie, & revint joindre l'armée à Foleville, le 15 dudit mois de Novembre, & paſſant par Blanc-foſſé, Crevecœur & Granvilier, il arriva le 21 à Oiſemont, où il receut nouvelles aſſeurées, que Monſieur de Rubempré eſtoit venu à bout de l'entrepriſe qu'il avoit ſur ſainct Eſprit de Ruë, & qu'il eſtoit maiſtre de la citadelle & de la ville, qu'il avoit ſurpriſe juſtement à la Diane, avec beaucoup de peril, les ſiens ayans eſte contraincts pour faire ceſte ſurpriſe, de ſe mettre en l'eau juſques au deſſous des aiſſelles, pour s'approcher

1591. des murailles : les ſurpreneurs s'accommoderent du pillage de ceſte ville, & leur ſervit bien pendant le long ſiege de Rouën, où le Roy arriva le 24 dudit mois à Dernetal, grand bourg, qui eſtoit de quinze cents feux, à demie lieuë de Roüen, & proche du fort Saincte Catherine, ſans toutesfois qu'il y pût eſtre incommodé, ny du fort, ny de la ville, pour eſtre en un vallon & couvert de tous coſtez de hautes montagnes. Monſieur le Comte de Soiſſons arriva le lendemain avec ſes troupes, & fut logé de là l'eau à S. Eſtienne. Les Anglois eſtoient logez au Mont aux malades : Monſieur du Hallot avoit ſes troupes logées un peu au deſſus de la Croiſſet où ſe logea Monſieur le Duc de Montpenſier & les troupes qu'il amena en ce ſiege, & n'y vint qu'au mois de Janvier, après qu'il eut pris en y venant le chaſteau de Harcourt. Voylà ce qui tenoit la ville aſſiegée. Quant au fort, les Regiments de Boëſſe, Pilles, Verdun, & Vignolles en eſtoient logez à un demy quart de lieuë, à Bouville, & les Suiſſes au Meſnil : & aux villages au delà en tirant au Pont de Larche, eſtoient logez la Cornette du Roy, & autre cavalerie. Les Lanſquenets que le Roy avoit laiſſez à Granvilier, pour venir en ce ſiege à petites journées, ſous la conduite du ſieur de la Baſtide, en paſſant près Blainville (chaſteau appartenant à Monſieur

d'Allegre duquel ceux de l'Union s'eſtoient emparé) ſa Majeſté voulut qu'ils priſſent ce chaſteau, & envoya Monſieur de Rieux pour commander à ce ſiege, lequel après avoir faict tirer deux cents coups de canon, les aſſiegez luy rendirent la place à condition qu'ils ſortiroient, ſçavoir les Capitaines montez ſur des bidets, & les ſoldats avec l'eſpée : mais eſtant ſortis à demy lieuë de là, les Lanſquenets les taillerent en pieces : & quoy que c'eſt une choſe belle que de garder la foy promiſe, pour ce que c'eſtoient tous gens cognus pays qui ſurprenoient toujours quelque place, puis voloient les environs, on eſtima que la mort de telles gens eſtoit pluſtoſt profit que dommage. 1591.

Après ce ſiege, les Lanſquenets du Regiment de Lanty vindrent loger à Neufvillete, & celuy d'Huicq à la My-voye. Le regiment des gardes du Roy eſtoit aux Chartreux, qui ſont juſtement au pied du mont ſaincte Catherine : depuis on y logea les Anglois, & les Gardes allerent loger au Bois Guillaume : Monſieur de la Trimouille fut logé à Martingliſe, & le Mareſchal d'Aumont & ſes troupes prit ſon logis à Blainville. Voylà comme l'armée royale fut logée aux environs de Roüen. Devant que de dire ce qui ſe paſſa en ce ſiege, voyons comme Monſieur de Mayenne (qui donnoit ordre aux villes de Picardie & de

1591. Champagne, affin que le Roy avec ſon armée eſtrangere, n'en attaquaſt quelqu'une à deſpourveu en ſon paſſage, & ſolicitoit auſſi les Miniſtres d'Eſpagne, & le Duc de Parme, pour avoir du ſecours,) fut contrainct en ce mois de Novembre de courir en diligence à Paris, pour donner ordre aux executions tragiques, que les Seize firent de Monſieur le Preſident Briſſon, de Larcher, Conſeiller au Parlement, & de Tardif, Conſeiller au Chaſtelet.

Monſieur de Mayenne, comme eſtant Chef du party de l'Union, ſe vouloit maintenir en ſon authorité, & vouloit ordonner abſolument de tout ce qui dependoit de l'Eſtat, & ne permettre qu'il fuſt empieté ſur luy par qui que ce fuſt. Ceſte volonté s'augmenta en luy ſur l'advenement de deux occaſions (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) l'une, à cauſe de la liberté de ſon nepveu le Duc de Guiſe : que les Seize vouloient de toute leur affection porter au throſne royal, tant pour la memoire de feu ſon pere, que pour la haine qu'ils avoient conceuë contre ledit Duc de Mayenne, qui n'avoit tenu compte de leurs memoires & requeſtes qu'ils luy avoient preſentez, ainſi que nous avons dit cy-deſſus ; l'autre, à cauſe des entrepriſes deſdits Seize leſquels par une lettre qu'ils eſcrivoient par le Pere Mathieu, au Roy d'Eſpagne, (laquelle lui fut ſurpriſe

par le Sieur de Chazeron, Gouverneur pour le Roy au Bourbonnois, qui l'envoya au Roy, & le Roy au Duc de Mayenne) luy mandoient qu'ils le deſiroient pour leur Roy, ſinon qu'il luy eſtabliſt quelqu'un de ſa poſterité (entendans l'Infante ſa fille) & qu'il ſe choiſiſt un gendre (entendans Monſieur de Guiſe) auquel ils obeyroienr, & le recevroient pour Roy. Voicy la teneur de ceſte lettre, où leur intention ſe pourra mieux cognoiſtre. 1591.

Si voſtre Majeſté Catholique, nous ayant eſté tant benigne, que de nous avoir fait entendre, par le très-religieux & reverend Pere Mathieu, non ſeulement ſes ſainctes intentions au general de la Religion, mais particulierement ſes bonnes affections & faveurs, en vers ceſte Cité de Paris : Nous eſperons en bref que les armes de ſa Saincteté, & de V. M. C. joinctes, nous delivreront des oppreſſions de noſtre ennemy, lequel nous a juſques à preſent & depuis un an & demy, bloquez de toutes parts, ſans que rien puiſſe entrer en ceſte Cité qu'avec hazard, ou par la force des armes, & s'esforceroit de paſſer outre, s'il ne redoutoit les garniſons qu'il a pleu à V. M. Catholique nous ordonner. Nous pouvons certainement aſſeurer V. M. C. que les vœus, & ſouhaits de tous les Catholiques, ſont de voir V. M. C. tenir le ſceptre de ceſte couronne, &

1591. regner ſur nous, comme nous nous jettons très-volontiers entre ſes bras, ainſi que noſtre Pere : ou bien, qu'elle y eſtabliſſe quelqu'un de ſa poſterité. Que ſi elle nous en veut donner un autre qu'elle meſme, il luy ſoit agreable qu'elle ſe choiſiſſe un Gendre, lequel avec toutes les meilleures affections, & toute la devotion & obeyſſance, que peut apporter un bon & fidelle Peuple nous recevrons pour Roy. Car nous eſperons tant de la benediction de Dieu ſur ceſte alliance, que ce que jadis nous avons receu de ceſte très-grande & très-chreſtienne Princeſſe Blanche de Caſtille, Mere de noſtre très Chreſtien, & très-Religieux Roy ſainct Loys : nous le recevrons voire au double de ceſte grande & vertueuſe Princeſſe fille de V. M. C. laquelle par ſes rares vertus arreſte tous les yeux à ſon object, pour en alliance perpetuelle fraterniſer ces deux grandes Monarchies ſous leur regne à l'advancement de la gloire de noſtre Seigneur Jeſus Chriſt, ſplendeur de ſon Egliſe, & union de tous les habitans de la terre ſous les enſeignes du Chriſtianiſme : Comme V. M. C. avec tant de ſignalées & triomphantes victoires, ſous la faveur divine, & par ſes armes, a faict de très-grands progrez & advancemens, leſquels nous ſupplions Dieu, qui eſt le Seigneur des batailles, continuer avec tel accompliſſement, que l'œuvre en ſoit bien-

toſt

roſt accomply, & pour ce faire prolonger à V. M. C. en parfaicte ſanté la vie très-heureuſe, comblée de victoire & triomphe de tous ſes ennemis. De Paris ce deuxieſme jour de Septembre 1591, & plus bas à coſté. Le reverend Pere Mathieu, preſent porteur, lequel nous a beaucoup ediffiez, & bien inſtruit de nos affaires, ſuppleera au defaut de nos lettres envers V. M. C. laquelle nous prions bien humblement adjouſter foy à ce qu'il luy en rapportera. Ceſte lettre eſtoit ſouſſignée de huict des principaux des Seize, entr'autres des Docteurs Genebrard & Martin. 1591.

Il advint en ce meſme temps que Brigard (qui avoit eſté, dez les Barricades, commis par feu Monſieur de Guiſe, pour exercer l'oſſice de Procureur du Roy de l'Hoſtel de la Ville de Paris, & confirmé en ceſte commiſſion par le vingt-cinquieſme article des articles ſecrets de l'Edict d'Union, fait en Juillet 1585, ainſi que nous avons dit, envoyoit par ſon lacquais une lettre à Sainct Denis, laquelle eſtoit en mots obſcurs (ainſi que les amis d'un & d'autre party s'entr'eſcrivoient en ce temps là) pour bailler à un ſien oncle qui eſtoit du party royal, laquelle fut deſcouverte par aucuns de ceſte faction des Seize, leſquels eſtoient lors en garde à la porte Sainct Denis, qui arreſterent ce lacquais ainſi qu'il paſſoit par ceſte porte, tenant une bouteille en ſa main;

1591. auquel après avoir demandé où il alloit, & leur ayant reſpondu qu'il alloit querir du vin dans le faux bourg, ils commencerent à douter de luy, & jugerent qu'il portoit quelques lettres à S. Denis; eſtant fouillé, & ne luy eſtant rien trouvé ſur luy, on caſſa ſa bouteille, & fut trouvé au milieu du bouchon qui eſtoit d'eſtoupes, la lettre dudit Brigard. A ceſte deſcouverte, on alla prendre Brigard, & fut mené priſonnier à la Conciergerie : toute la faction des Seize s'empeſcha lors contre luy, & ſolliciterent à ce qu'il fuſt puny de mort, (pour ce qu'ils l'avoient toujours tenu pour eſtre un des premiers de leur faction). Mais la Cour ayant cognu que ce n'eſtoit qu'une certaine animoſité entr'eux, declara par arreſt Brigard abſous, & ſortit de priſon; ce qui fut cauſe que les Seize firent une infinité d'aſſemblées particulieres entr'eux.

En celle qui ſe tint le deuxieſme de Novembre en la maiſon de Bourſier, ruë de la Vieille-Monnoye, où de Launay preſidoit, qui fit quelques propoſitions pour s'oppoſer à certaines daces & impoſts, que le Duc de Mayenne vouloit faire lever à Paris; Cromé, premier opinant, dit : *Il ne faut point s'arreſter à choſes ſi legeres, vous diſputez* de lana Caprina, *il ſe preſente à preſent des choſes de plus grande importance, auſquelles il eſt beſoin de remedier; car vous ſçavez l'injuſtice qui a eſté faicte au procès de Brigard, que la Cour de Parle-*

ment a abſous en haine de ceſte compagnie, & pour leur faire deſpit, & ont dit que c'eſtoit pour eviter à l'importunité que l'on leur faiſoit. Après ces paroles, chacun commença à en dire ſon opinion, comme il advient d'ordinaire en telles aſſemblées de peuple, les uns voulans que l'on reſoluſt ſur le champ, ce que l'on feroit de ceſte affaire ; les autres diſans qu'il falloit en deliberer plus amplement, avec quelques uns de leur compagnie qui eſtoient abſens, que l'on advertiroit de ſe trouver en l'aſſemblée prochaine, qui ſe feroit le cinquieſme dudit mois. 1591.

Pelletier, Curé de Sainct Jacques, voyant que l'on ne vouloit rien reſouldre, prit la parole, & dit : *Meſſieurs, c'eſt aſſez connivé, il ne faut pas jamais eſperer d'avoir juſtice ny raiſon de la Cour de Parlement ; c'eſt trop endurer, il faut jouer des touſteaux.* Auſquelles paroles les deux tiers ſe turent : durant ce ſilence, Gourlin ſe leva de ſa place, & alla parler à l'oreille dudit Curé de Sainct Jacques, puis retourné en ſa place, ledit Curé ſe leva, & dit encores : *Meſſieurs, je ſuis adverty qu'il y a des traiſtres en ceſte compagnie, il faut les chaſſer & en jetter à la riviere.* Quelques-uns s'eſtans trouvez ſcandaliſez de ces paroles, ceſte aſſemblée ſe deſpartit, & la deliberation pour le faict de Brigard, fut remiſe à une autre fois.

1591. Cependant Cromé qui avoit ceſte affaire à cœur, travailloit à faire imprimer le faict du procez de Brigard, afin de faire eſmouvoir davantage ceux de ceſte faction des Seize, en le voyant imprimé: mais Monſieur Molé, qui exerçoit la charge de Procureur-General au Parlement, en eſtant adverty, envoya deux Huiſſiers pour faire ſaiſir ce qui s'imprimoit; Cromé ſurvenant dans l'Imprimerie, leur arracha de leurs mains la copie qu'ils en avoient priſe, & les Huiſſiers de la Cour furent contraints de s'en retourner ſans l'emporter, & ſe contenter de faire leur procès-verbal de ceſte rebellion; & Cromé, continuant ſes hardieſſes, alla querir quelques harquebuſiers & hallebardiers de la compagnie de Crucé, leſquels il mit en garde dans la maiſon de l'Imprimeur, & fit achever d'imprimer ce qu'il vouloit.

Le cinquieſme dudit mois, l'Aſſemblée des Seize ſe tint au logis de la Bruiere le pere, & s'y trouverent bien ſoixante de ceſte faction: Launay continuant ſur ce qui avoit eſté propoſé du faict de Brigard, dit, *Meſſieurs*, il nous faut deliberer ſur deux points très néceſſaires. Le premier, d'eſlir dix Bourgeois de ceſte compagnie, bien aſſeurez & affidez pour le Conſeil ſecret, deſquels l'on advouera les actions & déportemens, après toutes-fois les avoir communiquez à la compagnie, ſi beſoin en eſt. L'autre point

eſt, de reïterer le ſerment de l'Union plus que jamais, attendu la neceſſité des affaires, & le nombre effrené des traiſtres, deſquels le Parlement fait ſi peu de cas de faire juſtice; teſmoin le Gouverneur de ceſte ville, auquel l'on devroit avoir toute fiance, & lequel neantmoins à la derniere ſortie qui fut vers S. Denis, en la preſence de tous les eſtrangers, alla embraſſer le ſieur de Grillon en plaine campagne, recognu toutesfois ennemy capital de ceſte ville, ainſi qu'il le fiſt paroiſtre le jour des barricades. 1591.

Ces propoſitions font aſſez cognoiſtre la paſſion des principaux de ceſte Faction. A quel propos blaſmer de trahiſon le ſieur de Belin leur Gouverneur, pour avoir en plaine campagne, embraſſé Monſieur de Grillon, ſon ancien amy, joyeux de le voir bien porter, & guary de ceſte grande harquebuſade qu'il avoit receue au travers du corps au faux-bourg de Tours, quand le Duc de Mayenne les print: car ledit ſieur de Belin, du vivant du feu Roy, avoit eſté Capitaine des Gardes, dont ledit ſieur de Grillon eſtoit Maiſtre de camp. De vouloir faire mourir Brigard pour avoir eſcrit à ſon oncle; quelle apparence y avoit-il que ce ne fuſt une injuſtice de le faire? Mais (diſoient les Seize) tous bons Catholiques (1 de leur Faction) ne doivent traicter, conferer, ny avoir aucune intelligence ny

1591. frequentation à ceux qui ſe ſont oppoſez à la Ligue ; ains les pourſuivre & travailler comme ennemis de Dieu & de ſon Egliſe, fuſſent-ils leurs propres freres & leurs propres enfans, ainſi que le ſerment de la Ligue le portoit : & que ceux d'entr'eux qui avoient juré leurdite Ligue, leſquels faiſoient le contraire, eſtoient refractaires, & comme tels, ſuivant le ſixieſme article de leur Ligue, devoient eſtre, *offenſez en leurs corps & biens en toutes ſortes qu'on ſe pourroit adviſer.* Quelles paches de Ligue ? ſi ce ſerment eſtoit équitable, j'en laiſſeray le jugement au Lecteur.

Or ſur les deux propoſitions de De Launay, il fut reſolu ſur la derniere, que le ſerment de l'Union ſeroit reïteré, en la façon accouſtumée, & plus eſtroictement, ſi faire ſe pouvoit, & qu'à ce faire tous ceux de leur confederation y ſeroient invitez.

Quant au premier, touchant l'eſlection des dix pour le Conſeil ſecret, ils reſolurent d'y proceder par balotage, & qu'à ceſte fin, le lendemain chacun d'eux apporteroit ſon billet, auquel il eſcriroit les dix qu'il eſliroit pour eſtre de ce Conſeil ſecret.

Le lendemain l'aſſemblée ſe fit en la maiſon de Bourcier, ſur l'après-diſnée, où chacun apporta ſon billet : En ceſte aſſemblée, De Launay &

Martin y faiſoient les Preſidents : il en fut député un d'entre eux pour controller les billets ; leſquels eſtans ouverts & redigez par eſcrit par un nommé Lochon qui leur ſervoit de Greffier, il fut trouvé que Sainction, Le Greſle du Bois, Hameline, Louchard, Thuault, Borderel Roſny, Durideau, Rainſant, & Beſanſon, eurent le plus de voix. Ce fait, l'affaire de Brigard fut miſe en avant par ledit De Launay ; mais ſur la diverſité qu'un chacun d'eux en parloit, ils reſolurent que les dix du Conſeil ſecret, adviſeroient comme on pourroit tirer raiſon du procez de Brigard, à l'encontre de la Cour de Parlement, & qu'ils en advertiroient la compagnie ſi beſoin eſtoit. Et d'abondant, qu'oultre ces dix eſleus, que Cromé, qui eſtoit pleinement inſtruict de l'affaire dudit Brigard, les aſſiſteroit ; comme auſſi feroient leſdits De Launay, Martin, S. & les Curez de ſainct Jacques & de S. Coſme, ſi bon leur ſembloit. Et ſur ce que quelques uns dirent qu'il falloit proceder en ceſte affaire avec les plus douces voyes que l'on pourroit : *Non, non, ne craignons point*, dit Cromé, *nous avons de bons bras & de bonnes mains pour venger l'injuſtice que l'on nous a faite au procez de Brigard.* 1591.

Pour faire de rechef le ſerment de l'Union, ils arreſterent qu'il ſe feroit au logis dudit la Bruiere le pere, là où ils s'aſſembleroient le vendredy

1591. huictieſme dudit mois, & que chacun d'eux y appelleroit le plus de ceux de leur confederation qu'ils pourroient: ce qu'ils firent ſur les unze heures du matin, où ſe trouva Buſſy le Clerc, avec ſa compagnie ordinaire, aſſiſté de Hamilton Curé de ſaint Coſme: Le ſerment de l'Union mis de rechef en deliberation, tous s'accorderent de le jurer, & de le ſigner. Sur ceſt accord, Buſſy aſſiſté de dix de ceſte aſſemblée eſtant monté en la chambre haute dudit la Bruiere, pour, comme il diſoit, rediger par eſcrit les articles dudit ſerment, peu après redeſcendit tenant un grand papier blanc, & dit, *Meſſieurs, nous ſerions* trop long-temps à rediger par eſcrit les articles du ſerment, & craindrions que la compagnie s'ennuiaſt, mais s'il vous plaiſt ſigner ce papier après moy & pluſieurs autres gens de bien qui ſigneront les premiers tout preſentement, ce ſera autant de tems gaigné. Nous laiſſerons de l'eſpace par deſſus les ſignatures, où après nous redigerons les articles dudit ſerment.

Pluſieurs s'y accorderent, & à l'inſtant Delaunay preſſa un chacun de ſigner. Un ſeul d'entre eux, dit qu'il ſeroit raiſonnable, que ce que l'on entendoit ſigner fuſt eſcrit auparavant, que cela n'eſtoit point ſi preſſé, que l'on n'attendiſt bien encores un jour, & que dans deux heures les articles pourroient eſtre eſcrits. Auquel

De Launay, reſpondit, *ſi vous avez peur, & entrez en desfiance, ne ſignez pas, toutesfois vous n'en devez faire difficulté après tant de gens de bien.* Auſſi-toſt les dix du Conſeil ſecret, firent mettre deux hommes à la porte de la ſale, pour empeſcher qu'aucun ne ſortiſt qu'il n'euſt ſigné. Et pour donner à entendre, que tout ne ſe faiſoit, que pour le ſerment de l'Union, la Bruiere apporta ſur la table un Meſſel, pour jurer ſur iceluy. Et ainſi chacun ſe prepara à ſigner. De Launay faiſoit mettre la main ſur l'Evangile, diſant ces mots : *Vous jurez & promettez à Dieu le Createur, de garder & obſerver inviolablement les articles que vous allez preſentement ſigner, pour la conſervation de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine.* 1591.

Mais d'autant que ceſte Aſſemblée ne ſembloit encor aſſez grande aux dix du Conſeil ſecret, ils la remirent au Dimanche enſuyvant en la maiſon d'un Chanoine de Noſtre-Dame, auquel lieu Buſſy le Clerc, avec ſa compagnie d'ordinaire, garny de ſon grand papier, auquel il n'y avoit encore rien d'eſcrit que les ſignatures, ſe préſenta avec un Meſſel à un bon nombre de Bourgeois, qui n'en n'avoient ouy parler, leſquels ſignerent tous, en voyant tant d'autres qui avoient ſigné auparavant eux ; ce que fait, il ſerra le papier en ſon ſein. Sur quoy aucuns de ceux qui avoient

1591. ſigné dez la premiere Aſſemblée, voyant que le papier n'eſtoit pas remply, ſoupçonnerent quelque choſe de mal là deſſus, & un d'entr'eux dit tout haut : *Monſieur de Buſſy nous vient voir à ceſte heure en noſtre compagnie bien ſouvent, il a la reiteration du ſerment de l'Union en recommandation ; mais nous trouvons fort eſtrange que l'on nous faict ſigner un papier, ſans ſçavoir ce que c'eſt.*

Buſſy ayant tant de ſignatures, fut l'aſprès-diſnée au Conſeil ſecret des dix, lequel ſe tint chez De Launay, là où Cromé & les autres quatre eſleus avec lui ſe trouverent. Lochon y ſervoit encor de Greffier. Il fut diſcouru de la maniere & comment on ſe ſaiſiroit du Preſident Briſſon, & autres gens de Juſtice, comme on les feroit mourir, des accidents qui en pourroient advenir, de l'ordre qu'il faudroit tenir en leur entrepriſe, ce qu'ils ne purent reſouldre que le lendemain aux Conſeils qu'ils tinrent encor au meſme lieu, le matin & l'après-diſnée.

Le Mardy douzieſme, l'Aſſemblée des Seize ſe trouva chez ledit la Bruiere, où il fut propoſé generallement, qu'il ſe falloit bien unir les uns avec les autres. Buſſy aſſiſté toujours du Curé de Sainct Coſme, & autres ſes adherans, préſenta encor ſon papier à ſigner. Un nommé Morin, nouveau commis pour Procureur de la ville, en la place de Bri-

gard, s'y trouva avec pluſieurs autres, qui ſignerent tous encor le papier dudit Buſſy. Ceſt office de Procureur de ville avoit eſté fort brigué par les Seize, affin qu'il n'y en euſt point d'autre en ceſte charge que de leur faction. Et meſmes à l'eſlection des Eſchevins, qui ſe font à la Noſtre-Dame en Aouſt, ils avoient fort deſiré que le Commiſſaire Louchard qu'ils avoient eſleu, y demeuraſt. Mais Monſieur de Mayenne, qui s'eſtoit réſervé l'aggréation de l'eſlection deſdits Eſchevins (ainſi que font les Roys de France), ayma mieux que Roland fut encor continué Eſchevin, que d'y mettre ledit Louchard, ce qui augmenta de beaucoup la haine des Seize contre ledit ſieur Duc. Et les diviſions entr'eux s'en augmenterent fort ; car ils attribuerent ce faict à la practique du ſieur de la Chappelle Marteau, Secrétaire d'Eſtat de la Ligue, & audit eſleu Roland, auſſi grand Audiencier de la Ligue, & publierent par eſcrit, que tous deux adheroient à la volonté & aux Conſeils du Duc de Mayenne, pour ruyner les Seize, & qu'ils n'avoient jamais tendu qu'à faire leurs affaires au dépens de la Ligue. Que tous deux s'eſtimoient comme chefs de la Ligue, & avoir plus de conſeil & de cervelle, que tout le reſte des Ligueurs; mépriſoient le conſeil des Predicateurs, ſe mocquoient d'eux, & tendoient à la ruyne de leur party. Nous avons dit cy deſſus comme leſdits la Chapelle & Roland, 1591.

1591. avoient eſté des premiers à faire baſtir la Ligue, ou Faction des Seize, & comme ils ſe firent introduire aux plus grandes charges de la ville de Paris; & voicy qu'auſſi-toſt qu'ils virent que le Duc de Mayenne eut caſſé le Conſeil de l'Union, pour ſe conſerver ſon authorité, (comme nous avons dit) non-ſeulement leſdits la Chapelle & Roland, mais toutes les grandes familles commencerent à ſe retirer de ceſte faction des Seize, & voulurent deſpendre de la volonté dudit ſieur Duc, & du Conſeil qu'il avoit eſtably près de luy, où ils eurent tous des charges. Voilà comme & pourquoy ils ſe diviſerent. Auſſi pour revenir à l'hiſtoire de ce qui ſe paſſoit ez Aſſemblées des Seizes, en celle qui fut tenuë le Jeudy 14, au logis dudit la Bruiere pere, ſur ce qu'ils reſolurent de donner tous leurs voix à Bordere pour eſtre Receveur de la ville, Buſſy y eſtant arrivé, à la propoſition que l'on fiſt de deputer deux perſonnes de ceſte Aſſemblée, pour aller ſupplier le Lieutenant la Bruiere, de faveriſer ledit Borderel, en l'eſlection qui ſe feroit d'un Receveur de la ville, il dit ces mots: *Meſſieurs, nous deuſſions ſouhaitter que ceux de ceſte compagnie euſſent les principales charges de la ville, ce ſeroit un grand bien & grand advancement pour noſtre Religion*: A quoy Hameline repliqua ces mots: *Je penſe que je n'ay point reçeu tant de graces de Dieu au jour de mon bapteſme, comme je reçois d'avoir ceſt*

honneur d'eſtre de ceſte compagnie ; & partant, Meſſieurs, je prie un chacun d'eſtre ferme & ſtable à la manutention d'icelle, à nous entre ſecourir les uns les autres, & Dieu nous fera ſentir le fruit de ſes benedictions. Pluſieurs de ceſte Aſſemblée, prejugerent lors qu'il ſe feroit quelque choſe d'extraordinaire, qui apporteroit du malheur, voyans ledit Buſſy le Clerc ſuivy du Curé de Saint Coſme, de Crucé, Nicolas, le Normant, Dronart, Mongeot, & le Peuple, qui ne faiſoient qu'aller & venir, tantoſt montans en haut à la chambre dudit la Bruiere, puis deſcendans ſe chuchetoient aux aureilles les uns aux autres ; ce qu'ils avoient fait pareillement aux Aſſemblées du Mardy & Mercredy auparavant. 1591.

Quant au Conſeil ſecret des Dix, il ſe tenoit tous les matins à la chambre de De Launay, & ſe tint encor ceſte matinée ; au ſortir duquel, ledict De Launay alla diſner chez le Lieutenant la Bruiere, où on tient qu'il luy communiqua l'entrepriſe.

Toutes ces Aſſemblées ne ſe faiſoient point ſi ſecrettement, que le Preſident Briſſon n'en fuſt advérti ; car du commencement audit Conſeil ſecret, ils avoient reſolu de le faire tuër dans ſa maiſon, & de faire auſſi tuër dans leurs maiſons cinq des principaux de la Cour, par quelques ſoldats déterminez que l'on gagneroit pour de l'argent. Suivant

1591. ceſte réſolution, un d'entr'eux practiqua un nommé l'Eveſque, luy fit de belles promeſſes s'il vouloit entreprendre de tuër ceux que l'on luy diroit: Ce l'Eveſque eſtoit un bon ſoldat, qui avoit eſté pris & repris pluſieurs fois aux Porcherons, ayant toujours eſté du party Royal, mais ruiné tout à faict de ſa derniere priſe: ſi toſt que l'on luy eut fait ceſte propoſition, il dit qu'il l'entreprendroit, & qu'il en viendroit à bout, ne demandant qu'à gaigner. Il fit de prime abord tant de belles promeſſes, que l'on luy nomma ceux que l'on vouloit faire tuër; mais lui qui ne demandoit qu'à ſortir de Paris, & ſe retirer à Sainct Denis, alla chez ſon Procureur nommé le Merquant, & luy donna charge d'advertir le ſieur Preſident de toute ceſte entrepriſe; ce que ledit Merquant fit faire par un Greffier de la Cour, familier dudit ſieur Preſident. Sur ceſt advis, ledit ſieur Preſident voulut meſmes parler audit l'Eveſque, lequel alla le trouver de nuict en ſa maiſon, & l'aſſeura, que ce qu'on luy avoit dit eſtoit vray, & luy raconta ſa derniere priſe, & comme on l'avoit tiré de nuict de la priſon de Sainct Eloy pour le poignarder, & jetter dans la riviere, comme il avoit entrepris de le tuër, & avoit eu du depuis liberté d'entrer & ſortir dans Paris, entretenant les Seize, & leur diſant qu'il attendoit quelques ſoldats determinez en qui il ſe fioit pour l'aſſiſter

en ceſte entrepriſe. Après quelques paroles que luy diſt ledit ſieur Préſident, ſur la haine que luy portoient les Seize, l'Eveſque luy dit, Monſieur, croyez moy, ſortez de Paris, & vous ferez bien : pour moi, ſi vous voulez, j'entreprens ſur ma vie de vous rendre dans Sainct Denis. Je vous remercie de voſtre advis, & de voſtre bonne affection, (lui dit le Preſident) mais cela ne ſe peut faire pour beaucoup de raiſons. L'Eveſque ayant pris congé dudit ſieur Preſident dez le lendemain matin, ſortir de Paris, & ſe retira dans Sainct Denis, & eſt encore à preſent en vie. 1591.

Auſſi ledit jour de Jeudy quatorzieſme de ce mois, ledict ſieur Preſident eſtant allé au College de Navarre, à la grande ordinaire que faiſoit le jeune Benoiſt de Limoges : Monſieur l'Abbé de Saincte Genevieſve qui y eſtoit, lui dit, Monſieur, ſongez à vous, Poquart en diſnant avec moy, m'a aſſeuré que l'on entreprenoit ſur voſtre vie ; mais ledit ſieur Preſident negligea tellement tous ſes advis, & en tint ſi peu de compte, que le lendemain ſes ennemis n'eurent aucune peine de le prendre, & de le faire mourir.

Toute ceſte journée les dix du Conſeil ſecret des Seize avec Buſſy, Crucé, & leur ſuitte, diſpoſerent de l'ordre de leur entrepriſe. Crucé & Anroux allerent au petit Chaſtelet, & ayant parlé à Dantan qui en eſtoit Geolier, lequel eſtoit de

1591. leur faction, & lui ayans communiqué leur entrepriſe, l'aſſeuretent qu'ils le feroient Geolier de la Conciergerie du Palais ; ſur l'eſpérance de ceſte recompenſe, il leur promit qu'il feroit ce qu'ils voudroient.

La nuict entre le Jeudy & le Vendredy, qui eſtoit le quinzieſme du mois, l'aſſemblée ſe tint chez le Curé de S. Jacques ; oultre tous ceux qui eſtoient en Conſeil, il ſe trouva grand nombre de perſonnes du menu peuple, qui eſtoient avec leurs eſpées devant ce logis. A la pointe du jour ledit Curé avec la Bruiere le père, & quelques autres en ſortirent, & allerent porter, tant aux Capitaines des Eſpagnols, que des Napolitains, un papier ſigné de Buſſy, Sainction, Louchart, Crucé & Soly, contenant les cauſes pour leſquelles ils prenoient les armes. En meſme temps, Buſſy, Louchart, le Normant & Anroux, ſuivis de pluſieurs autres, ſe rendirent au bout du pont Sainct Michel, où ſi toſt qu'ils virent venir le Preſident Briſſon, qui alloit au Palais, le Normant & Anroux luy mirent la main ſur le collet, puis le firent deſtourner par le Marché-Neuf, & le menerent dans le petit Chaſtelet, où ayans veu à la porte Dubois, (qui eſtoit un) peintre, lequel eſtoit dez quatre heures du matin entré dans le petit Chaſtelet avec Crucé, pour faire appreſter tout ce qui eſtoit de beſoin à leur entrepriſe) luy dit

dit ces mots : *Monſieur Dubois, je me recommande à vous, vous repreſentez Monſieur Oudineau, je ne ſçay pourquoy l'on m'a amené icy.* Ce Dubois ne fit ſemblant de l'ouyr. 1591.

Ledit ſieur Preſident fut incontinent mené à la Chambre du Conſeil, par un des guichetiers, où un nommé Cochery faiſoit le Juge. Cromé luy fit quelques interrogations ; ſçavoir, premièrement, *S'il n'avoit pas eſcrit depuis peu de temps au Roi de Navarre*, à laquelle demande, ledit ſieur Preſident reſpondit que non. Secondement, *s'il ne luy avoit pas baillé ſa vaiſſelle d'argent.* A quoy il dit que non, & qu'elle luy avoit eſté volée. Tiercement, *pourquoy c'eſt qu'il n'auroit pas faict mourir Brigard.* Je n'ai pas eſté ſon Juge, dit le Preſident, il a eſté envoyé abſous par arreſt de la Cour.

Alors Hameline (qui avoit un roquet de toile noire, ſur lequel il y avoit une grande croix rouge : comme auſſi avoient ceſte journée pluſieurs de ceſte faction) alla frapper ſur l'eſpaule dudit ſieur Préſident, & luy dit ces mots : *Le Seigneur t'a aujourd'huy touché de luy rendre l'ame, & as une grande faveur que tu ne mourras point en public, comme traiſtre à la ville.*

Cependant que l'on faiſoit ces demandes audit ſieur Préſident, Choulier, qui ſe diſoit Lieutenant du grand Prevoſt de l'Union, (& n'eſtoit

1591. que Clerc du Greffe de la Cour des Aydes) ſuivy d'une troupe de factieux qui avoient des piſtoles ſous leurs manteaux, print Monſieur Larcher l'un des Conſeillers de la Cour, ainſi qu'il entroit dans la Cour du Palais, & l'amena auſſi audit petit Chaſtelet.

En meſme temps, le Curé de S. Coſme, ſuivy de quelques Preſtres & autres gens de faction, allerent au logis du ſieur Tardif, Conſeiller au Chaſtelet, où ils le prindrent, & l'amenerent auſſi audit petit Chaſtelet.

Crucé cependant envoya querir l'exécuteur de Juſtice, & s'empara des clefs de la porte, & y mit quatre hallebardiers de ſa compagnie, les plus affidez qu'il euſt, & leur deffendit de ne laiſſer entrer perſonne. L'exécuteur Jean Rozeau venu, le Geolier le fit monter au lieu deſtiné pour faire mourir leſdits ſieurs Préſident & Conſeillers; mais Jean Rozeau luy ayant demandé, que c'eſtoit qu'on vouloit exécuter là dedans, attendu que ce n'eſtoit pas la forme de juſtice de faire des exécutions dans une priſon, luy dit, viens avec moy, & tu le verras, regarde ſeulement ſi cette place eſt commode pour faire une exécution, & y pendre trois hommes.

Le Geolier ayant mené l'exécuteur à la Chambre du Conſeil où eſtoient Cromé, Hameline, Cochery, le Normant, Dubois, Crucé, Sainctyon,

Anroux, & autres leurs complices, & leur ayant dit, que la place eſtoit commode pour y faire une exécution ; Cromé luy dit: Allez donc prendre dans ceſte chambre le Preſident Briſſon, & l'y allez pendre. Je ne le ſçaurois faire, luy dit l'exécuteur, ſi vous ne me monſtrez un jugement ou ordonnance de Juſtice. Sur laquelle reſponſe on luy dit : Si tu ne le fais promptement, on te pendra toy meſme. L'exécuteur voyant que c'eſtoit un faire le faut, leur dit. Je n'ay point de cordes, il faut que j'en aille querir. Va, luy dit-on, & n'arreſte point. Mais ainſi qu'il eſtoit preſt à ſortir le guichet, le Geolier dit à Crucé, il vaut mieux retenir ceſt exécuteur, & luy fournir de cordes ; ce qui fut cauſe que Crucé l'arreſta, & luy dit: Tu ne ſortiras point de ceans, je te fourniray des cordes. Crucé ayant demandé & commandé à ſon caporal (qui s'eſtoit rendu à ſon mandement avec ſes armes, dans le petit Chaſtelet, avec quelques autres de ſa compagnie) de luy bailler ſa meſche, il la luy refuſa : ſurquoy le Geolier bailla de l'argent à un guichetier pour aller acheter des cordes, ce qu'il fit incontinent, & les alla porter droict au lieu où ſe devoit faire ce maſſacre. Cependant on alla dire audit ſieur Préſident, qu'il falloit qu'il deſcendiſt. Ce fut lors qu'il apprehenda la mort, car adviſant dans la petite ſalette où on fait les eſcroües des pri- 1591.

1591. ſonniers, pluſieurs perſonnes qui avoient leurs manteaux à l'entour de leur nez : *Hélas, mes amis,* dit il, en parlant à Cochery qui le ſuyvant faiſoit le Juge, *où me voulez-vous mener ? laiſſez-moy en la Chambre où j'eſtois, & me baillez des gardes à mes deſpens, ſi vous avez peur que je m'envoiſe, je n'ai garde, je ne me ſens coupable de rien.*

Mais ſa mort eſtant conjurée, l'on le fit monter viſte en la chambre où on le vouloit faire mourir. L'exécuteur s'eſtant ſaiſi de luy, l'ayant lié, luy preſenta une croix de bois, que l'on a accouſtumé de bailler aux patiens que l'on meine au gibet : laquelle il refuſa de prendre, & lui dit ; *Ceſte croix eſt pour des malfaicteurs, ouvre moy mes boutons, j'ai une croix pendue à mon col, qui eſt contre ma chair, laquelle eſt de la vraye croix, que j'adore, c'eſt celle là que je veux baiſer.* L'exécuteur luy ayant deſtaché quatre boutons la trouva, & luy bailla, & la baiſa par pluſieurs fois. Il demanda fort à parler à un Advocat nommé d'Alançon, qu'il tenoit en ſon logis pour ſongner à l'impreſſion de ſes œuvres ; mais voyant que l'on ne luy faiſoit que dire pluſieurs calomnies, & le preſſoit-on de mourir, il dit ; *Je vous prie donc de luy dire, que mon livre que j'ai commencé, ne ſoit point brouillé, qui eſt une tant belle œuvre.* L'exécuteur, aydé par un guichetier, & par Logereau,

poſtulant à la Juſtice du Prevoſt Oudineau, qui ſe trouverent là, ayant pendu ledit ſieur Préſident à une poutre, on alla querir ledit ſieur Larcher, lequel s'eſtant trouvé mal, on avoit fait déjeuner. Il avoit donné au Geolier un anneau qu'il avoit au doigt, le priant de le bien traicter, & penſoit n'eſtre que priſonnier; mais quand il fut monté, & qu'il euſt veu ledit ſieur Préſident mort, il leur dit: *Deſpeſchez, bourreaux, je n'ay point regret de mourir, puiſque je vois le plus grand homme du monde mort innocent.* Après qu'ils l'eurent pendu, ils allerent querir ledit ſieur Tardif, qu'ils firent auſſi mourir de la même mort. 1591.

Tandis que les principaux des Seize faiſoient ceſte tragedie, aucuns d'entr'eux ſe mirent en armes. Du Cheſne aſſembla ſa compagnie, & fit un corps de garde proche le petit Chaſtelet. Ce n'eſtoient qu'allées & venuës, que mots à l'oreille que l'on ſe diſoit les uns aux autres: les uns préjugeoient leur malheur qui leur adviendroit, & quoy qu'ils fuſſent affectionnez au party de l'Union, ils deteſtoient ceſte entrepriſe. Pluſieurs bonnes familles Pariſiennes au premier bruit qui courut de la mort de ces perſonnages, penſerent que le deſſein des Seize tendoit au ſac de leur ville: beaucoup en particulier reſcrivirent à Monſieur de Mayenne qui eſtoit à Laon, & le ſupplierent de venir en diligence, mettre ordre à ceſte ſédition.

1591. Bref, ceux que l'on eſtimoit Politiques & Royaux dedans Paris eurent en ceſte journée de la peur. Le fils dudit ſieur Larcher fut auſſi amené priſonnier audit petit Chaſtelet, & quelques autres. Les quatre hallebardiers que nous avons dit, que Crucé y avoit mis à la garde de la porte, prirent la robe dudit ſieur Preſident, & le frippier Poteau qui étoit l'un des quatre, l'acheta, & firent bonne chere de ceſte vente. Le ſieur Picart, Maiſtre des Comptes, & Bechu, Audiencier du Chaſtelet, & autres, furent amenez par quelques-uns des Seize dans la Chambre où eſtoient les corps morts, auſquels on diſoit à chacun d'eux en particulier, *Regarde, l'on ne t'en fera pas moins qu'à ceux-là, penſe à toy, car tu es mort, que nous veux-tu donner ?* Ainſi ils tirererent quelque argent de ceux cy, & les laiſſerent aller, attendans tous le lendemain de faire mieux leurs affaires. Ceux qui demeurerent en garde audit petit Chaſtelet, ſe mirent à faire bonne chere : & ſur la reſolution que le Conſeil ſecret des Seize prit, de faire pendre les trois corps morts à la place de Greve le lendemain matin, apres qu'ils eurent ſoupé, Charles du Sur, Eſpicier, dit jambe de bois, de la compagnie de Crucé, fit des eſcriteaux où eſtoient en groſſes lettres eſcrits les noms deſdits trois ſieurs morts.

Le Samedy matin ſur les quatre heures, deux cents de ceſte faction des Seize ſe rendirent au pe-

tit Chaſtelet. Crucé ayant faict venir trois crocheteurs avec leurs crochets, l'exécuteur mit ſur chacun d'eux un deſdits ſieurs morts, tout debout, nuds en chemiſe, ayant chacun leur eſcriteau pendu au col : ceux qui virent ceſte action, la trouverent merveilleuſement piteuſe & eſpouvantable. Sur toutes les advenues des rues depuis le petit Chaſtelet, juſques à la Greve, ils avoient mis des gardes. Premierement marchoient quelque centaine de perſonnes, les uns avec des hallebardes, les autres avec harquebuſes, & aucuns n'ayant que leurs eſpées avec leurs manteaux dont ils ſe bouſchoient le nez, & nombre de lanternes ſourdes. A quinze pas de ceſte troupe ſans aucune lumiere, ſuivoient les trois crocheteurs, qui portoient, ainſi qu'il eſt dit cy deſſus, les trois corps morts deſdicts ſieurs, que l'exécuteur & ſes valets accompagnoient ; & quinze pas apres, ſuivoit une autre troupe de cent perſonnes, armée comme la premiere, avec force lanternes ſourdes. En ceſte façon ils allerent faire mettre leſdits ſieurs, en une potence en la place de Greve. 1591.

Les principaux des Seize penſoient que ce ſpectacle feroit eſmouvoir le peuple : mais ny les Eſpagnols, ny le peuple ne s'en eſmeurent point : chacun alloit les voir : aucuns haulſoient les eſpaules ſans dire mot ; d'autres blaſmoient ceſt acte : tellement que ſans y avoir eu aucun remuë-

1591. ment, la nuict du dix-ſeptieſme de ce mois, l'exécuteur oſta les corps, les vendit aux veufves & aux enfans deſdicts ſieurs morts, pour les faire enterrer, ce qui fut cauſe en partie, que depuis ledit exécuteur fut pendu, comme nous dirons en ſon lieu.

Aucuns ont eſcrit, que la garniſon Eſpagnole abhorra ce faict, & que ſi les Miniſtres d'Eſpagne l'euſſent approuvé, qu'ils ſe fuſſent pû rendre maiſtres de Paris: mais au contraire, que Diego de Iberra reſcrivit au Roy d'Eſpagne en ce temps-là, en ces mots: *La faute ſi grande de faire juſtice de leur authorité, de ce Preſident & Conſeillers, eſt procédée d'ailleurs que des Miniſtres de voſtre Majeſté.*

Or le Duc de Mayenne ayant receu les nouvelles de ces tragedies, partit incontinent de Laon, & à grandes traittes s'en vint à Paris, & amena avec luy le ſieur de Vitry, & ſa compagnie, & quelque peu de forces eſtrangeres. Il arriva par la porte S. Anthoine. Quand les Seize ſçeurent qu'il venoit, ils s'aſſemblerent. Le Docteur Boucher eſtoit revenu de Soiſſons où il eſtoit allé, & n'avoit point de part à ce qu'avoient faict les Seize en ſon abſence: ils ſe douterent bien que ledit ſieur Duc ne venoit à Paris que pour ceſte occaſion; ce fut pourquoy, la plus part des Seize avec ledit Docteur Boucher, qui devoit porter la parole, fut en

au devant dudit ſieur Duc, juſques au petit Sainct Anthoine, où ils avoient envie de luy faire une remonſtrance, ſur ce qui s'eſtoit paſſé; mais auſſi-tôt que Boucher eut dit au Duc qu'il deſiroit luy parler au nom de pluſieurs bons bourgeois, ſur ce qui s'eſtoit paſſé le 15 de Novembre à Paris, ledit ſieur Duc luy dit: Monſieur noſtre Maiſtre, ce ſera pour une autre fois, Adieu. Et ainſi paſſa viſte, & entra dans Paris. Les Seize cognurent lors à ſon viſage qu'il eſtoit faſché contr' eux: car on luy avoit rapporté, qu'ils s'eſtoient aſſemblez dans la chambre dudit Boucher, où on avoit propoſé, s'il le falloit laiſſer entrer dans Paris, & des moyens de luy fermer les portes: & qu'enfin ils avoient reſolu de le poignarder; & qu'un d'entr'eux avoit dit: Qu'il vouloit avoir l'honneur de luy bailler le premier coup. 1591.

Le Duc à ſon arrivée trouva les choſes fort douteuſes, pour l'apparence qu'il y avoit que les Seize & le menu peuple qui eſtoit de ceſte Faction, ne fuſſent favoriſez des garniſons Eſpagnoles. Patientant pour quelques jours, il eſcouta un chacun, & deſcouvrit le cœur de pluſieurs qui eſtoient mal contents des deſportemens furieux des Seize. On a eſcrit que les quatre freres de la maiſon des Hennequins, le Preſident d'Orcey, le Conſeiller d'Amours, le Colonel d'Aubray & pluſieurs autres lui dirent, qu'il falloit exterminer

1591. trois ſortes de gens dans Paris ; ſçavoir, les Predicateurs des Seize, qui ne preſchoient que la guerre : les Principaux des Seize, qui eſtoient des voleurs & ſanguinaires, leſquels ne demandoient qu'à ruyner les bonnes familles de Paris : & les garniſons d'Eſpagnols qui ne venoient en France que pour piller & ravager, comme ennemis de toute ancienneté ; ce qui ſeroit ayſé à faire audit ſieur Duc, s'il vouloit y interpoſer ſon authorité, & qu'il ſeroit aſſiſté de toutes les Cours Souveraines, & de toutes les bonnes familles.

Enfin le Duc reſolut de faire chaſtier les principaux des Seize. Il euſt bien deſiré avoir Buſſy le Clerc, mais il ne ſortoit plus de la Baſtille. En l'aſſemblée generale qui ſe fit en l'Hoſtel de Ville, où tous les principaux des Seize ſe trouverent, ſur la propoſition qui fut faicte d'appaiſer ce qui s'eſtoit paſſé en la mort du Preſident Briſſon, ledit ſieur Duc en demanda advis meſmes à ceux qu'il cognoiſſoit eſtre de ceſte Faction, les tançant ſeulement de ce qu'ils l'avoient faict, & qu'il n'y falloit plus retourner. Eux luy reſpondirent diverſement, chacun ſelon leur paſſion ; mais pluſieurs des bonnes familles de Paris qui ſe trouverent en ceſte Aſſemblée, le ſupplierent que ce faict ne demeuraſt point impuny. Les principaux des Seize, recevoient divers advis de leurs amis

que l'on devoit entreprendre contr'eux, & en pendre d'aucuns ; mais la bonne face que leur monſtra en ceſte Aſſemblée ledit ſieur Duc, leur fit oſter toute ſiniſtre opinion, meſmes aucuns furent ſoupper avec luy, & ne tint on en ſoupant que des devis & paroles joyeuſes, tellement qu'ils ſe retirerent ce ſoir chacun chez eux, fort contents dudit ſieur Duc. 1591.

Le Duc qui avoit reſolu de faire punir nombre de ces factieux, jugea que l'execution ne luy en ſeroit ſi difficile que l'on luy avoit propoſé. Le ſieur de Vitry ayant entrepis d'en prendre les plus mutins, on reſolut de les faire pendre dans le Louvre. On va querir l'exécuteur, cependant que ſur les quatre heures au matin le ſieur de Vitry va reveiller Anroux, Emonot & Hameline, leſquels amenez au Louvre furent incontinent pendus. Le ſieur de Congis ayant fait eſveiller Louchart, & monté en ſa chambre, luy diſt que Monſieur de Mayenne vouloit parler à luy, pour une affaite de conſéquence, & qu'il s'habillaſt viſtement ; ſa conſcience le jugeant à chaſque coup, il demandoit, mais que me veut-il ? Habillé, ſa femme lui donna un mouchouër, & luy la baiſant, lui dit : Adieu, ma femme, je doute de ne te revoir jamais. Ledit ſieur de Congis alors le conſola, & l'aſſeura que Monſieur de Mayenne vouloit ſeulement parler à luy. Mais paſſez qu'ils

1591. furent l'Hoſtel de la Royne, où ledit ſieur Duc eſtoit logé, & Louchart ayant recognu qu'aux advenuës des ruës il y avoit des gens de guerre, il dit, Monſieur, vous me menez à la mort. Je vous meine, luy dit le ſieur de Congis, parler à Monſieur de Mayenne qui eſt au Louvre, où eſtans arrivez & entrez dans la baſſe ſale, il adviſa les trois autres pendus à une groſſe ſolive. Monſieur de Vitry qui eſtoit là, commanda incontinent à l'exécuteur de ſe ſaiſir de luy : Louchart luy dit que Monſieur de Mayenne l'avoit mandé pour parler à luy, & non pour le faire mourir. L'exécuteur & ſon valet, voulans ſe ſaiſir de luy, il commença à ſe deffendre tellement d'eux, qu'ils tomberent à terre les uns ſur les autres, ſans qu'il fut poſſible à Jean Rozeau de luy mettre la corde au col, ny de le lier. Monſieur de Vitry voyant que l'exécuteur n'en pouvoit venir à bout, luy dit : A quoy vous ſert ceſte reſiſtance, il vous faut mourir. Ha ! Monſieur de Vitry, lui dit Louchart, je ne crois point que Monſieur de Mayenne veuille que je meure : je vous prie de ſçavoir encor de luy ſa volonté, & luy dire que je le prie que l'on ne me face point mourir. Bien, dit le ſieur de Vitry, j'y vay, mais s'il dit qu'il le veut, il faudra que vous y obeyſſiez. J'y obeyray, dit Louchart. Le ſieur de Vitry eſtant ſorty & demeuré un bon demy quart d'heure à revenir,

il luy dit, Monſieur de Mayenne commande que l'on vous face mourir. A ces mots, Louchart gemiſſant, & n'en pouvant plus meſmes, ſe laiſſa ſaiſir à l'executeur, qui le pendit auprès des trois autres. 1591.

De Launay, Cromé & Cochery furent bien cherchez : advertis ils ſe ſauverent en Flandres, d'où ils n'ont bougé du depuis. Crucé fut prins; mais ledit Boucher fit tant envers Monſieur de Mayenne, qu'il ſe contenta de ce qu'Anroux (qui eſtoit ſon Lieutenant) avoit eſté pendu. Le Chanoine Sanguin, Thierée, Poteau, Regis, la Mothe, Renault & quelques autres furent auſſi empriſonnez ; bref, les principaux de ceſte Faction qui avoient aſſiſté ou conſenty à la mort ignominieuſe deſdits ſieurs Preſident & Conſeillers, furent en ceſte journée bien recherchez.

Buſſy le Clerc qui faiſoit le fendant dans la Baſtille, & qui s'y devoit faire enterrer pour ceux de ſa faction, à la premiere ſommation que ledit ſieur Duc de Mayenne luy fiſt faire de luy rendre ceſte place, comme il eſtoit homme né parmy le peuple, ayant ſceu la mort de ſes confederez, ne ſongea qu'à demander ſa vie au Duc, & permiſſion de faire ſortir ſes biens, meubles de dedans la Baſtille, ce qui luy fut accordé ; mais en ayant faict ſortir tout ce qu'il y avoit, & les ayant mis à un logis proche de la Baſtille,

1591. auſſi toſt que le Duc euſt mis la garniſon qu'il deſiroit dans ceſte place, & que Buſſy en fuſt ſorty, pluſieurs gens de guerre entrerent dans ce logis, pillerent tous ſes biens, & tout ce qu'il avoit volé & rançonné depuis les Barricades juſques au commencement de ce mois, tellement que tout ce qu'il put faire fut de ſe ſauver, de peur d'eſtre tué, ſortir de France & gagner Bruxelles, là où depuis il a veſcu fort miſérablement, gaignant ſa vie à eſtre Prevoſt de ſaie, ſe nourriſſant des bienvenuës qu'il pouvoit attraper des eſcoliers qui vouloient apprendre à tirer des armes. Et ſa femme qui fit tenir ſi long-temps priſonnier à la Baſtille, l'Abbé de Fayoles, Chanoine de la Sainte Chapelle, pour avoir une bague de quinze mille eſcus qu'il avoit en deſpoſt d'une Dame ſienne parente, s'eſt vue bien changée de condition. Ce ſont des Jugemens de Dieu très-grands. Je diray encor ſur ce ſubject, que non-ſeulement ledit Buſſy, mais tous ceux du peuple qui ſe ſont meſlez durant ces derniers troubles d'empriſonner ou tuër les Preſidents & Conſeillers des autres Parlements, ſont tous péris miſérablement. L'exemple eſt mémorable d'un Capitaine Deſarpens, que l'on a veu à Paris, à l'Eſcole Sainct Germain, s'eſpouiller ſur le bord d'un batteau, & ne vivre d'autre choſe que de ce qu'on lui donnoit pour y pren-

dre garde, après avoir au commencement de ces troubles fait tant des ſiennes dans Rouën, où il ne cheminoit qu'avec gardes par la ville, ſomptueuſement veſtu, rançonnant les Officiers Royaux ſelon ſa volonté. 1591.

L'Auteur du livre du Manant & du Maheuſtre, dit que Monſieur de Mayenne fit pendre ces Factieux pour le ſeul ſubject d'avoir communiqué avec l'Eſpagnol, ſous un pretexte qu'il emprunta; encor que la verité fuſt, que la vraye occaſion eſtoit, la lettre que les Seize avoient eſcrite au Roy d'Eſpagne, comme à leur vray Roy (la copie de laquelle nous avons miſe cy-deſſus), ainſi que Madame de Montpenſier le ſçeuſt bien dire le lendemain de l'exécution, le jour de laquelle (dit ceſt Autheur) l'on faiſoit courir un bruit contre les Seize, qu'ils avoient voulu attenter à la perſonne du Duc de Mayenne. Le ſecond jour que c'eſtoit parce qu'ils eſtoient Eſpagnols, & à ceſte fin la Dame de Montpenſier repreſenta une coppie de ladite lettre, envoyée par les Seize au Roi d'Eſpagne, qu'elle monſtra à toutes perſonnes, pour les animer contre les Seize, & en deſpit des Eſpagnols. Et le troiſieſme jour, on fit courir le bruit, que c'eſtoit à cauſe de la mort du Preſident Briſſon & ſes deux compagnons: de ſorte, qu'en trois jours l'on fit courir trois divers ſubjects contre les Seize, mais le ſecond eſtoit le

1591. plus veritable. Comme meſmement le Duc de Mayenne ne put ſe retenir qu'il ne le dit à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne : *Que l'on vouloit porter la Couronne de France à ſon maiſtre par les membres, mais qu'il luy falloit porter par les chefs.* Joint que par pluſieurs fois le Duc de Mayenne a dit, que les Seize lui avoient gaſté ſes affaires, mais qu'il s'en vengeroit, & l'a eſcrit à tous les Gouverneurs de l'Union, pour leur faire trouver bon l'execution qu'il avoit faict faire contre les Seize, les appellans par ſes lettres gens turbulens & violens, auſquels il ne ſe fieroit plus, & qu'il ſe remettroit du tout à la volonté & bon conſeil du Parlement de Paris.

Voilà l'opinion de l'Autheur de ce livre ; il eſtoit de la Faction des Seize, il dit cela affin de faire croire, que ceſte journée du quatrieſme Decembre avoit eſté ſeulement faicte en haine des Eſpagnols, concluant que ledit ſieur Duc de Mayenne ne ſouffriroit jamais aucune intelligence entre le peuple & l'Eſpagnol. Mais quoy que ce livre ait eſté eſcrit plus d'un an après ceſte journée, ſi eſt-ce que ledit ſieur Duc, bien qu'il euſt pu faire punir tous ceux de la faction des Seize, tant pour avoir conſenty à la mort dudit ſieur Preſident Briſſon, que pour leurs autres attentats, il fut conſeillé, que puis que

la

la Juſtice avoit eu quelque cours en l'exécution de quelques-uns, de faire une abolition générale de tout ce qu'ils avoient faict; & par icelle les empeſcher ſeulement, que d'oreſnavant par aſſemblées ils puſſent faire pareilles entrepriſes. Son intention ſe pourra mieux cognoiſtre par la lecture de ceſte abolition, que par ce que l'on en pourroit eſcrire: En voicy la teneur. 1591.

Charles de Lorraine, Duc de Mayenne, Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France, à tous preſens & à venir, Salut. Comme en la capture & empriſonnement injurieux, meurtres & aſſaſſinats, commis en ceſte ville de Paris, és perſonnes des deffuncts, les ſieurs Briſſon, Preſident en la Cour de Parlement, Larcher, Conſeiller en icelle, & Tardif, Conſeiller au Châtelet, le quinzieſme jour de Novembre dernier paſſé, & expoſition ignominieuſe de leurs corps faicte en place publique, le ſeizieſme & dix-ſeptieſme dudit mois; Deux ſortes de perſonnes ſe ſont trouvées coulpables. Les uns pouſſez de mauvaiſe volonté, ſe couvrant de quelque pretenduë entrepriſe & conſpiration, qu'ils publioient avoir eſté faicte ſur ceſte dite ville, & les autres s'y eſtans laiſſé aller par ſimplicité & ardeur de zele (eſtimans bien faire) ſans ſçavoir au vray les cauſes d'une telle violence, en quoy les loix de Juſtice Divine & humaine,

1591. ont eſté violées, au grand eſtonnement des gens de bien, qui craignoient que ſemblable choſe tollerée ne donnaſt licence à chacun d'entreprendre ce qu'il voudroit en ceſte ville capitale du Royaume, qui doit ſervir de lumiere & de guide à toutes les autres, & de ſeureté & repos, à tous ceux qui y reſident & vivent ſous l'obeyſſance des loix & des Magiſtrats. Ce qu'eſtant venu à noſtre cognoiſſance, nous nous y ſerions promptement rendu (tous autres affaires ceſſans) pour pourvoir à ce mal par le chaſtiment des principaux autheurs d'iceluy, ſur leſquels nous avons adviſé de reſtraindre la peine : & uſans de douceur à l'endroit des autres, les contenir en devoir, & relever la Juſtice (l'un des principaux liens de l'Eſtat) qui ſembloit aucunement alterée, par un ſi funeſte accident advenu en la perſonne de ſon chef. Sçavoir faiſons, qu'apres avoir faict punir le Commiſſaire Louchart, Barthelemy Anroux, Nicolas Hamelyne, & Jean Emonnot, deſirans empeſcher un plus grand mal, & pourvoir à la ſeureté publique. Nous avons pour le regard des autres qui ont participé à ceſte entrepriſe, ſoit en la deliberation ou exécution d'icelle, ou qui y ont preſté conſeil, confort, & ayde, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, aboly & eſteint, aboliſſons & eſteignons par ces preſentes (en vertu de noſtre pouvoir) le faict

& cas deſſuſdits. Voulons & entendons que tous 1591.
en general, & chacun d'eux en particulier, en ſoient & demeurent quittes & deſchargez. Comme ayant eſté leur ſimplicité circonvenuë par les inductions & artifices des autres, & ne s'en eſtans entremis que ſur la crainte du peril qu'ils eſtimoient preſent, & le deſir qu'ils avoient de ſe conſerver en ladite ville. Sans qu'ores ny à l'advenir, ils en puiſſent eſtre aucunement inquietez, travaillez ny recherchez. Et quant à ce, avons impoſé & impoſons ſilence perpetuel au ſieur Procureur general, & à tous autres, fors & excepté le Conſeiller Cromé, Adrian Cocheri, & celuy qui a ſervi de Greffier, leſquels nous n'entendons jouyr de l'effect de la preſente abolition, & les en avons, (comme eſtans principaux autheurs de ceſt attentat) pour pluſieurs conſiderations, exceptez & reſervez, afin que la juſtice en ſoit faicte. Et par ce que le mal eſt provenu des Aſſemblées privées, qui ſe ſont cy-devant faictes en ceſte ville, ſans authorité & permiſſion des Magiſtrats, & que tels accidents pourroient encores à l'advenir produire de plus dommageables effects, s'il eſtoit permis aux particuliers de ladite ville de tenir conſeils, & faire leſdites aſſemblées, nous faiſons très-expreſſes inhibitions & defences à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, & ſous quelque

1591. pretexte ou occaſion que ce ſoit, meſme à ceux qui ſe ſont cy devant voulu nommer le conſeil des Seize, de faire plus aucunes aſſemblées, pour deliberer ou traicter d'affaire quelconque ; à peine de la vie, & de raſement de maiſons eſquelles ſe trouveront leſdites aſſemblées avoir eſté faictes, enjoignant à toutes perſonnes, ſur ladite peine de la vie, qui ſçauront les lieux où ſe ſeront faictes leſdites aſſemblées, de les indiquer promptement au Gouverneur, Procureur general ou Prevoſt des Marchands & Eſchevins de ceſte dite ville. Et ſi aucuns des habitans, Bourgeois, ou autres particuliers habitans de ladite ville ont quelque choſe à propoſer concernant le ſalut & repos d'icelle ville, ils s'en addreſſeront audit Gouverneur, Procureur general, ou Prevoſt des Marchands & Eſchevins, auſquels le ſoin de la ſeureté & conſervation de ladite ville doit appartenir. Ce que nous les exhortons de faire avec promeſſe de les recognoiſtre de tout noſtre pouvoir, ſelon le merite de leur affection. Auſſi deffendons ſous la meſme peine à toutes perſonnes, de ne faire cy après aucune mention ny reproche les uns aux autres, pour raiſon des choſes paſſées, que nous voulons demeurer en perpetuel oubly ; comme choſe non faicte ny advenuë. Semblablement de ne parler au meſpris & deſavantage de ce Sainct party. Ains qu'à l'encon-

tre de toutes perſonnes generalement quelconques qui voudront troubler le repos & ſeureté publique, & ſemer diviſions entre les Catholiques, ou qui favoriſent les heretiques, il ſoit procedé à l'encontre d'eux par les rigueurs de Juſtice, ſans exception d'aucune perſonne. Si prions Meſſieurs de la Cour de Parlement, &c. Donné à Paris au mois de Decembre 1591, ſigné, Charles de Lorraine, & ſur le reply, par Monſeigneur, Baudouyn, & à coſté Viſa, & ſcellée de cire verde ſur de la ſoye rouge & verde. Leuë, publiée & regiſtrée, ouy ſur ce le Procureur general du Roy ce requerant. A Paris en Parlement le 10 jour de Decembre 1591, & publiée à ſon de trompe & cry public par les carrefours de ceſte ville de Paris ledit jour. Signé, Boucher. 1591.

Ainſi ledit Sieur Duc caſſa les aſſemblées du Conſeil des Seize : toutesfois, du depuis il ne laiſſerent de continuer ſous main leurs practiques avec l'Eſpagnol; & leurs Predicateurs, preſenterent encores quelques Requeſtes audit ſieur de Mayenne, s'attribuans le nom de la Faculté en Theologie, comme nous dirons au temps qu'il les preſenterent. Ceſte Abolition deffendoit bien de ſemer des diviſions entre les Catholiques, & toutesfois du depuis il y eut toujours trois partis formez dans Paris, juſqu'à la reduction en Mars 1594. Sçavoir, celuy du Duc de Mayenne : celuy des Po-

1591. litiques ou Royaux : & celuy des Seize & Eſpagnols. La ſuite de ceſte Hiſtoire monſtrera comme celuy des Seize & des Eſpagnols fut du tout ruyné : comme celuy du Duc de Mayenne ſe reünit dans le Royal ; & comme celuy des Royaux eſt demeuré le maiſtre des deux autres.

Le Parlement de Paris eſtant ſans Preſident en la Grand-Chambre, par la mort du Preſident Briſſon, les cinq autres Preſidents eſtans du party royal, ou à Tours, ou à Chaalons, ledit ſieur Duc en pourveut quatre de ceſte dignité : ſçavoir, le ſieur Chartier, qui eſtoit fort vieil, & le plus ancien Conſeil de la Cour, pour premier Preſident, mais il ſe deporta de luy meſmes d'exercer ceſte charge, les ſieurs de Neuilly, de Hacqueville, & le Maiſtre. Voylà comment les Seize par leurs violentes & ſanglantes tragedies, penſans s'inſtaler aux principales charges de la ville de Paris, n'en ont receu que de la deſolation. Quatre ont eſté pendus, aucuns bannis, & le reſte deſauthorez. Monſieur de Vitry dans ſon Manifeſte, dit : Que Monſieur le Duc de Mayenne n'a jamais faict acte ſi genereux & honorable pour luy que celuy là, faiſant prendre & pendre ces mutins au milieu de la ville de Paris, & parmy leurs amis.

Il fut fait pluſieurs vers qui coururent en ce temps-là ſur ce ſubject, entr'autres ceux-cy,

De Seize ils ſont reduits à douze, 1591.
Et faut que le reſte ſe houze,
Pour après les quatre premiers,
Eſtre pèrchez comme ramiers.

Celuy qui compoſa ces vers penſoit qu'ils ne fuſſent en tout que Seize factieux, mais il ſe trompoit, car ils eſtoient plus de quatre mille. Un autre Poëte penſant mieux dire, ſur ce qu'il avoit veu eſcrit; *Le Conſeil des Seize quartiers de la ville de Paris*, fit ces vers, prenant Quarteniers, pour, quartiers,

A chacun le ſien c'eſt juſtice :
A Paris Seize Quarteniers :
A Montfaucon Seize piliers,
C'eſt à chacun ſon benefice.

Celuy cy ſe trompoit fort, car des Seize Quarteniers de la ville de Paris, il n'y en avoit que cinq de ceſte faction, comme ils le monſtrerent bien à la reduction de la ville de Paris. Mais ce dernier rencontra plus heureuſement, diſant.

Seize, Montfaucon vous appelle,
A demain crient les corbeaux:
Seize pilliers de ſa chapelle,
Vous ſeront autant de tombeaux.

Les faire mourir tous, c'euſt eſté trop. Auſſi

1591. Monſieur de Mayenne ne crut qu'en une partie, ceux qui luy avoient conſeillé de ruiner trois ſortes de perſonnes. Les Seize, leurs predicateurs, & les garniſons d'Eſpagnols. Pour les Predicateurs, il n'a jamais voulu que l'on touchaſt aux Eccleſiaſtiques, qui avoient practiques & intelligences avec l'Eſpagnol; ny à ceux meſmes, qui depuis furent deſcouverts eſtre affectionnez au party Royal, & qui faiſoient des practiques dans Paris pour l'eſtabliſſement du Roy. Quant aux Eſpagnols, il avoit affaire de leur ſecours, pour deſengager Rouen, que le Roi tenoit aſſiegé: auſſi il n'y avoit point d'apparence qu'il ſuiviſt ces conſeils.

L'Autheur de la ſuitte du Manant & du Maheuſtre, contre toute apparence de vérité, veut faire accroire que le ſieur Comte de Briſſac avoit eſté envoyé à Paris, par ledit ſieur Duc pour advertir Monſieur de Belin, qu'il ſe falloit desfaire dudit Preſident & ſes compagnons, voire d'une grande partie du Parlement, pour ce qu'ils traictoient avec le Roy, & promettoient de luy donner entrée dans Paris; & qu'en cas que ledit ſieur de Belin ne vouluſt l'entreprendre, que les Seize y tinſſent la main pour l'executer. Plus que pluſieurs du Parlement en eſtoient conſentans, & leur avoient requis main forte pour ce faire. A quel propos publier toutes ces menteries, puis

que l'on a veu le Duc de Mayenne, le ſieur de Belin, & le Parlement, pour chaſſer leur punition pour avoir faict mourir ce Preſident, eſtimé un des doctes hommes de ſon ſiecle ? Voicy ce qu'eſcrit Scevole de Saincte Marthe, de la vie de ce Preſident. 1594

Monſieur le Preſident Briſſon (natif de Fontenay en Poictou, lieu fort fertile à produire des hommes d'excellent eſprit) eſtoit fils d'un pere, homme honorable & riche, Lieutenant dudit Fontenay, (qui eſt un très-beau ſiege.) Par le moyen & conduite de ſon Pere, il fit heureuſement le cours de ſes eſtudes, tellement qu'en peu de temps, il parvint à un ſouverain degré de ſcience en toutes ſortes, & en acquit un lot non accouſtumé: Laquelle ſcience il ne tint pas cachée dans ſon eſtude pour s'y amuſer en oiſiveté: mais il la fit paroiſtre à deſcouvert, avec un très-grand luſtre à la veue du public parmy les grands perſonnages. Car preſque dès ſa prime jeuneſſe, il fit une très-belle monſtre de ſon ſavoir au barreau de la Cour de Parlement, entre les Advocats les plus celebres: uſant d'une façon de parler remplie d'éloquence, & toutesfois non affectée, mais claire & facile, d'un langage pur & net, fluide comme un ruiſſeau coulant doucement. En laquelle profeſſion d'Advocat ayant fait de grands progrez, il s'acquit

1591. un tel bruit, qui fut incontinent promeu par ce grand Roy très-Chreſtien Henry troiſieſme, de pieuſe memoire. Premierement à l'office d'Advocat general, puis après de Conſeiller d'Eſtat, & finalement il le fit Preſident de ce grand Parlement, ſans beaucoup differer d'un temps à l'autre. Et lors meſme ſa Majeſté luy fit tant d'honneur de dire : *Qu'il n'y avoit Prince au monde, qui euſt homme à luy, qu'il puſt mettre en parangon avec ledit ſieur Briſſon.* Tellement qu'il l'envoya en Ambaſſade en Angleterre pour de très-grandes affaires. Et ayant ſa Majeſté propoſé de faire un tel recueil de tous ſes Edicts & Ordonnances de ſes predeceſſeurs, il eſtima qu'il eſtoit l'unique ſuffiſant de luy en donner contentement, veu la grandeur de l'œuvre contenant tout le droict par lequel la France ſe gouverne : lequel œuvre ledit ſieur Briſſon acheva, avec une diligence & promptitude admirable & incredible ; & le nomma du nom de ſa Majeſté, *Le Code Henry*. En oultre il a eſcrit un grand & docte volume de la ſignification des termes du droict François. Item, un autre des formalitez & du ſtyle uſité au droict civil entre les Romains, qu'on appelle droict eſcrit : & pluſieurs autres opuſcules, partie deſquelles il a mis en lumiere, & d'autres qui y ont eſté miſes après ſa mort, laquelle le Prince & chef du party de

l'Union meſme n'a voulu laiſſer impunie. Voilà ce que dit Scevole de Saincte Marthe de la vie & mort de ce Préſident. Si ceſte mort euſt eſté advouée & paſſée ſous ſilence par le Duc de Mayenne (dit l'Autheur du livre du Manant & du Maheuſtre) le Roy n'euſt plus eu d'agens dans Paris pour luy, & euſſent tous perdu courage : mais qu'après la journée du 4 Decembre la Cour de Parlement ſe reſtablit en ſa premiere authorité. Que ce fut un coup d'eſtat pour l'eſtabliſſement du Roy. Que ce qui advint en ceſte journée authoriſa & fortifia le party formé en la Cour de Parlement & les Politiques de Paris, contre les Seize & leurs Predicateurs. 1591.

Ce meſme Autheur dit en ſon dialogue pluſieurs choſes ſur ceſte journée, la ſubſtance deſquelles ici referées feront aiſément juger, comme tout s'eſt paſſé en ce temps là.

C'eſt la maxime des Princes, (dit il) de ſe ſervir du peuple au commencement de leur eſtabliſſement : mais eſtant fait, il n'en faut plus parler. Auparavant les Barricades, & la mort des Ducs & Cardinal de Guiſe, on trouvoit bon que les Seize ſe remuaſſent, qu'ils s'oppoſaſſent & ſerviſſent de rampart, contre tous les efforts & deſſeins du feu Roy, & des ſiens, expoſans leurs vies & biens contre la puiſſance de ſa Majeſté ; & delà eſt venu ce grand changement

1591. que l'on a veu en France : car alors les Princes communiquoient avec les Seize, tout ſe faiſoit par une mutuelle intelligence, & les Princes de la Ligue ne faiſoient rien ſans en advertir ledit Conſeil des Seize, & en fut deſcouvert pluſieurs memoires & miſſives que le feu Duc de Guiſe leur envoyoit. Mais depuis que le Duc de Mayenne a eſté eſtably, & que les Seize luy ont donné l'authorité ſur eux, & le ſouverain commandement, & qu'il a gouſté d'iceluy, il ne l'a voulu demordre aucunement, ains s'en eſt accomodé en proprieté, encor qu'il n'euſt ceſte authorité qu'en depoſt, en attendant la reſolution des Eſtats. Et de là (dit-il) eſt venu tout malheur au party de l'Union : Car le Duc de Mayenne ſentant la volonté des Seize, affectionnez au Roy d'Eſpagne, pour lui oſter ſon authorité, les a eus depuis tellement à contrecœur, que deſlors leur ruine fut complotée. Il rompit premierement l'authorité du Conſeil général de l'Union, qui eſtoit l'établiſſement & conduite des affaires de la Ligue, & en fit un particulier auprès de luy, qu'il compoſa de perſonnes qui lui eſtoient affidées : Qui a eſté le plus grand traict d'eſtat que jamais ledit ſieur Duc de Mayenne ait faict pour ſon particulier, ayant par ce moyen formé ſon eſtabliſſement, & ruyné les Seize & leur faction. Car par la rup-

ture de ce Conſeil, toutes les Provinces & villes de la Ligue, qui ſe trouvoient joinctes & lignées enſemblement, tant du vivant du Duc de Guiſe, qu'après ſa mort, & qui avoient communication avec ledit Conſeil des Seize, & depuis avec ledit Conſeil General de l'Union (qui après la mort dudit Duc de Guiſe, fut compoſé de tous ceux qui avoient eſte dudit Conſeil des Seize) ſe trouverent des-unies, ſans plus conferer enſemble : & chaſque ville adviſa lors à ſon profit particulier : meſmes les Grands qui y eſtoient Gouverneurs pour l'Union, leur oſterent en pluſieurs endroicts le maniement des affaires. Et par ainſi les Seize de Paris demeurerent ſeuls, deſnuez de moyens, ſecours & intelligences. 1598.

Plus, que ladite exécution du quatrieſme Decembre, deſpouilla leſdits Seize de toutes forces, authorité & puiſſance, juſques à n'oſer parler : & furent deſlors abandonnez de pluſieurs des Grands du party de l'Union, entr'autres du Duc de Guiſe, (luy qui auparavant leur avoit envoyé le ſieur de Jauge, leur porter toute creance d'aſſiſtance, faveur & ayde) qui au contraire ſe mocqua auſſi d'eux : meſme, que le ſimple peuple ſubject à vaciller, les commença à avoir en meſpris, & deſvindrent en horreur à toutes les Provinces & villes de l'Union à cauſe des lettres que ledit ſieur Duc de Mayenne y avoit

1591. eſcrites contr'eux : lequel pour eſtablir ſon autorité, & s'aſſeurer davantage en ſa qualité de chef de l'Union, fit promettre les cinq conditions ſuivantes à tous les Grands & Gouverneurs de ce party.

I. De ne l'abandonner jamais, ny de ſe bander contre luy, pour quelque occaſion que ce fuſt.

II. De ne favoriſer la nomination d'un Roy, que par ſon conſentement.

III. De conſentir tous les accords qu'il feroit avec le Roy, ou autre.

IIII. De ne favoriſer les Eſpagnols, ny conferer avec eux, que par ſa licence, & ſelon ſon inſtruction.

V. De reſiſter, & contredire par parole, conſeil & effet contre ceux qui favoriſeroient le peuple, & empeſcheroient ſes deſſeins, & de faire en ſorte que l'authorité entiere luy demeuraſt audit party de l'Union, pour y diſpoſer de tout ſelon ſa volonté.

Ceſt Autheur (qui eſtoit un des principaux deſdits Seize) après avoir dit, que l'ordinaire des Grands eſt de hayr ceux de qui ils tiennent leur advancement, & ceux qui n'adherent à leur volonté; meſmes que le Duc de Mayenne avoit introduit aux villes de leur party ceux qu'il avoit voulu, & en avoit oſté les Ligueurs qui luy avoient baillé telle authorité, il s'exclame & dit;

Où eſt ce nœud d'Union d'entre les Princes de Lorraine & nous ? Où eſt ce ſecours mutuel qu'il nous ont juré tant de fois & promis ? Où eſt ceſte amitié tant de fois jurée aux barricades, & à l'inſtant d'icelles ? Où eſt la forme de noſtre Union ? Où eſt l'intelligence & confederation tant belle & ſerieuſe, que nous avions practiquée avec les principales provinces & villes de France, qui, à noſtre ſollicitation, vigilance, & frais, s'eſtoient joinctes à noſtre party, que les Princes & ceux que nous avons eſleu au Magiſtrat, nous ont ravies & perdues tout enſemble ? Où ſont les agents des Provinces, qui de toutes parts nous venoient voir & prenoient de nos mains les inſtructions neceſſaires pour l'advancement du party de l'Union ? Où eſt noſtre retraicte ? Où eſt noſtre aſſeurance ? 1591.

Voylà la plainte que fait ceſt Autheur pour les Seize. Plus il dit : Je ſçay pour vray que le Duc de Mayenne n'a cherché qu'occaſion de ruiner les Seize, ayant à ceſte fin introduit à Paris ſes agents, contre les Predicateurs, les Curez, & les Seize par la faveur & ſupports d'aucunes Princeſſes, ſpecialement de Madame de Montpenſier, du ſieur de Belin Gouverneur, du Prevoſt des Marchans, & du corps de la Cour de Parlement, avec le ſupport des Politiques, qui ſe ſont joincts enſemble à ceſt effect à la ruyne des Seize : Car encores que les Politiques n'ayment le Duc de Mayenne, & au

1591. contraire ils taſchent à le ruiner pour introduire le Roy dans Paris : Si eſt-ce que pour nuire & deſtruire les Predicateurs, & les Seize, & le peuple, qui reſiſtent reſoluëment à l'eſtabliſſement du Roy, ils ſe ſont rangez du party du Duc de Mayenne, non pour quelque faveur ou amitié qu'ils luy portent, mais en deſpit des autres, & pour les diviſer & ruiner l'un l'autre, & par ce moyen faire les affaires du Roy, & l'eſtablir. En une aſſemblée faicte en la maiſon de d'Aubray, où le Conſeiller d'Amours & le Doyen Seguier eſtoient, à la fin du mois de Décembre 1591, il fut adviſé qu'il falloit faire contenance d'embraſſer le party du Duc de Mayenne en indignation du Duc de Guyſe, & des autres Princes : affin de les mettre en diſcord les uns envers les autres, pour ſur ceſte diviſion baſtir les affaites du Roy : & ont tous ces corps complotté la ruine des Predicateurs, des Seize, & des eſtrangers : eſtant la vérité que le Duc de Mayenne au partir de Paris, audit mois de Décembre, donna charge à tous ces corps de faire du pis qu'ils pourroient contre les Prédicateurs, les Seize, & les Eſpagnols. Et deux jours après qu'il fuſt party pour aller à Soiſſons, & de là à Guiſe, pour conferer avec le Duc de Parme de ce qu'ils devoient faire pour le ſecours de Rouen, les Colonels de Paris, qui eſtoient Politiques, reſolurent de deſarmer les Seize, & de faire deffendre

à

à tous bourgeois de porter armes, ou les prendre sans le congé desdits Colonels & de leurs Capitaines, pour quelque occasion que ce fust. Mesmes le quatorzieſme Janvier 1592, de la part de la Cour de Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, des Generaux, & des Politiques, il se fit une assemblée, où ils jurerent un support & commun ayde entr'eux: comme aussi firent lesdits Colonels & Capitaines de la ville, qui se recognurent ensemblement & depuis ruinerent le party des Seize, & firent tout ce qu'il leur sembla bon pour le service du Roy. Bref, ceſt Autheur dit, que la résolution de la Cour, & de la Chambre des Comptes & de toutes les Cours souveraines a esté auparavant & depuis la mort du feu Roy, de se rendre les souverains gouverneurs de l'estat pour se sousmettre au Roy. 1591.

Ceux qui escrivirent contre les Seize pour Monsieur de Mayenne disoient: Que ledit sieur Duc avoit bien faict de punir la témerité de ces Seize, pour ce que cela estoit sans exemple, que les particuliers eussent mis la main sur les Magistrats, & que la conséquence en estoit dangereuse. Qu'Aod, Jehu, Phinées & Mathatias, alleguez par les Seize en leurs deffences, d'avoir mis les mains sur les Magistrats, sans charge ny advеu, mais poussez seulement de l'honneur de Dieu, n'estoient pas à propos; car Dieu a beny les nommés cy-dessus parti-

1591. culiers, & a permis que leurs actions ayent profité au peuple, & rendu leur liberté : mais au contraire les actions des Seize n'avoient de rien profité : ains tout eſtoit tourné à la perte & ruyne de leur party & d'eux meſmes, tellement, que ce faict eſtoit abominable, & Dieu ne les avoit favoriſez & advoüez. Auſſi la forme dont ils avoient uſé eſtoit tellement de conſéquence, que ſi ledit ſieur Duc ne l'euſt reprimée, ils en euſſent abuſé avec violences. J'ay mis icy ces opinions de divers eſcrivains, affin que le Lecteur juge mieux de l'eſtat des affaires de ce temps-là.

Tandis que les choſes cy deſſuſdites ſe paſſoient en France, voyons ce qui ſe faiſoit aux Pays-bas. Nous avons dit, que le Prince Maurice ſe rendit maiſtre de Hulſt, le vingtieſme de Septembre, où ayant laiſſé le Comte de Solms pour gouverneur & aſſujetty tout le pays de Vaës, il fit rembarquer toute ſon armée ſur cent vaiſſeaux, envoyant ſa cavalerie en toute diligence vers le pays de Gueldres, où il avoit réſolu de faire voile & remonter par la riviere de Vahal.

Le ſieur de Mondragon gouverneur de la Citadelle d'Anvers, entendant la perte de Hulſt, amaſſa incontinent une armée de quatre mille fantaſſins, & mille chevaux, à laquelle ſe joignirent les Eſpagnols mutinez, qui s'eſtoient ſaiſis de Dieſt, Harental, & Lieue, leſquels l'on avoit appaiſez en

leur donnant quelques payes, & ſubſtituant pour leur Maiſtre de camp Alfonſe de Mendozze, au lieu de Vega. Ceſte armée s'acheminant à Hulſt, Mondragon trouva ceſte place ſi bien garnie d'hommes de guerre & de munitions, & quelques digues rompuës, qu'il fut contraint de ſe retirer, après avoir faict un fort proche de Hulſt pour empeſcher les courſes de ceux de dedans. 1591.

Le Prince Maurice remontant le Vahal, fit debarquer toute ſon armée devant Numeghe, & l'aſſiegea par eau & par terre, ayant fait dreſſer un pont ſur la riviere pour aller d'un quartier à l'autre, à la faveur du fort de Knotzembourg. Ceux de Numeghe en ce commencement de ſiege ſe monſtrerent très-courageux, & tirerent fort de la tour ſainct Hubert, meſme d'un coup de coulevrine ils rompirent ledit pont, dont le Prince fut contraint de le faire mettre plus bas qu'il n'eſtoit. Six jours s'eſtans paſſez à faire les approches & tranchées, & à dreſſer quarante-deux pieces de canon en batterie, preſtres à tirer, pluſieurs des habitans qui avoient par la practique d'un Secretaire des Eſtats, nommé Chriſtian Hugues (lequel eſtoit priſonnier de guerre dans Numeghe) eſté gaignez pour le party des Eſtats, & entr'autres un des Bourguemaiſtres qui avoit eſté juſques à la Haye communiquer de leur entrepriſe, commencerent à parler de ſe rendre: & donnerent tellement la

1591. peur aux autres habitans du grand apparat que le Prince faiſoit de les aſſieger, en blaſmant les deſportements & gouvernement de l'Eſpagnol (ainſi que l'on faict d'ordinaire en telles actions) loüant le bon ordre des Eſtats, que tous d'une voix, ils ne parlerent plus que de ſe rendre, & compoſer avec le Prince; ce qu'ils diſoient devoir faire promptement avant que Verdugo euſt jetté des gens de guerre dans leur ville, qui pourroient lors les contraindre d'endurer un ſiege. Ainſi les habitans de Numeghe ayant communiqué leur réſolution aux chefs des trois compagnies qu'ils avoient en garniſon, envoyerent quatre deputez vers le Prince Maurice & fut tant exploicté que le 21 la compoſition fut arreſtée. Ce meſme jour le Prince mit dedans la ville quatre cents hommes, & le vingt-deuxieſme, le ſieur de Gheleyn, les Capitaines Snater, & Jean de Verden, ſortirent avec leurs compagnies, les enſeignes déſployées, avec leurs hardes & bagages, & furent conduits juſques auprès de Grave. Les habitans qui eurent ſi haſte de compoſer, perdirent l'exercice libre de la Religion Catholique Romaine: & celle des Calviniſtes, ou pretenduë reformée, y fut eſtablie. Les Egliſes qui y eſtoient très-belles & bien ornées, ſe virent incontinent vuides d'images, de reliques, & d'ornements.

Le Comte Philippe de Naſſau fut mis gouver-

neur dans ceſte ville, avec une garniſon de ſix com- 1591.
pagnies d'infanterie, & de deux de Reiſtres. Le cadaver du Colonel Martin Scenck, dont nous avons parlé cy-deſſus en l'an 1589 & dit, qu'après s'eſtre noyé en voulant ſurprendre Numeghe, il fut mis en quatre quartiers ſur les remparts de ceſte ville, & que depuis il fut mis en une biere, dans une tour, à la requeſte du Marquis de Varambon, fut après ceſte reduction enterré dans la grande Egliſe. En la pompe funebre militaire qui luy fut faicte, le Prince Maurice y aſſiſta, ſuivy de tous les Colonels & Capitaines de ſon armée, & de tous les Magiſtrats de la ville de Numeghe. La reddition de ceſte ville fut le comble des heureux ſuccez qu'eut le Prince Maurice en ceſte année: car après qu'il y eut donné l'ordre requis, il s'en retourna avec ſon armée paſſer les froidures de l'hyver en Hollande.

Le Roy d'Eſpagne, qui avoit jetté tous ſes deſſeins ſur la France, & croyoit eſtre impoſſible de trouver une ſi belle occaſion pour s'en pouvoir rendre le maiſtre, qu'en ce temps-icy, à cauſe de la diviſion des François, ne laiſſa rien derriere pour prendre ceſte occaſion par les cheveux. Nous avons dit qu'il avoit fait lever pluſieurs troupes en Italie, qu'il avoit mandé au Duc de Parme qu'il entraſt en France avec les gens de guerre qu'il avoit en Flandres, & qu'il laiſſaſt les Pays-

1591. bas avec le plus de ſeureté qu'il pourroit. Outre ces deux choſes, il avoit encor donné ordre à deux autres, qui ne luy reüſſirent ſelon ſon deſir. La premiere, il avoit fait lever en Eſpagne douze mille hommes de pied & deux mille chevaux ſous la conduite d'Alonzo de Vargas, qu'il avoit deliberé d'envoyer en France par la Navarre, mais la recolte qui fut faicte en Arragon à l'occaſion d'Antonio Perez, ainſi que nous dirons, fit que ceſte armée fut employée pour favoriſer l'exécution qu'il fit faire de quelques Arragonnois, tellement qu'elle ne vid point la France. La ſeconde, eſtoit de taſcher à faire la paix avec le Prince Maurice & les Hollandois (qu'il appelloit ſes rebelles) affin que n'ayant à faire qu'à la France, il luy fuſt plus aiſé de venir à bout de ſon deſſein: Son Ambaſſadeur près l'Empereur qui eſtoit Dom Guillaume de ſainct Clement, mena ceſte practique, & fit que ſa Majeſté Imperiale envoya en Ambaſſade aux deſpens du Roy ſon maiſtre, les Seigneurs Jean Baron de Perneſtein, les Comtes d'Iſenbruch & de Lippe, le Seigneur de Rhede, & le frere de l'Eveſque de Virtzembourg, quelques Docteurs; ces Seigneurs arriverent à Cologne au mois d'Octobre, & de là ils vindrent à Namur, où le Comte d'Aremberg les fut recevoir par le commandement du Duc de Parme, & les conduit juſques à Bruxelles, où ils

arriverent le premier jour de Decembre, & y furent receus avec toutes ſortes de careſſes, & menez au logis que l'on leur avoit appreſté de la meilleure forme & maniere que l'on avoit peu. Trois jours après le Duc de Parme, (qui eſtoit à Valentienne & y faiſoit ſes appreſts pour entrer en France) s'eſtant mis en un coche (pour ce qu'il eſtoit empeſché de ſes goutes, & ne ſe trouvoit gueres mieux de ſa maladie pour avoir beu des eauës de Spa) ſe rendit auſſi à Bruxelles, & le cinq, ſix & ſeptieſme de ce mois leſdits Duc de Parme, Ambaſſadeurs de l'Empereur, & le Conſeil d'Eſtat, reſolurent pluſieurs choſes entr'eux touchant ceſte affaire; mais leſdits Ambaſſadeurs ayans envoyé demander un paſſeport, pour aller à la Haye en Hollande, les Eſtats generaux des Provinces unies les prierent de vouloir eſpargner ce travail, veu qu'ils ne trouvoient nulle aſſeurance au traicté qu'ils pourroient faire avec le Roy d'Eſpagne, ainſi qu'il ſe pouvoit ayſement juger par les lettres interceptées que ce Roy eſcrivoit audit ſieur de S. Clement ſon Ambaſſadeur. Nonobſtant ceſte reſponſe, leſdits Seigneurs Ambaſſadeurs ne laiſſerent d'envoyer un d'entr'eux, le ſieur de Rhede, à la Haye, où il arriva ſur la fin de l'année, & y fut environ trois mois; & s'en retourna avec une reſponce par eſcrit, que luy baillerent leſdits ſieurs des Eſtats contenant 1591.

1591. les cauſes pourquoy ils ne pouvoient traicter avec le Roy d'Eſpagne, & les raiſons des desfiances qu'ils avoient de luy. Ainſi ceſte praticque fut ſans aucun effect. Quant au Duc de Parme ayant demeuré quatre jours à Bruxelles à conferer avec leſdicts Ambaſſadeurs, il s'en retourna à Landrecy, pour s'acheminer en France.

Pour la revolte d'Arragon à l'occaſion d'Antonio Perez, Secretaire d'Eſtat d'Eſpagne, & perſonne de grande authorité, où fut empeſchée l'armée qu'avoit levé D. Alonze de Vargas; elle advint (ainſi que rapportent les Hiſtoriens Eſpagnols) à cauſe qu'Eſcovedo, Secretaire de Dom Jean d'Auſtriche, baſtard de l'Empereur Charles le quint, mandé de Flandres en Eſpagne durant le vivant de ſon maiſtre, eſtant arrivé à Madril, fut aſſaſſiné de nuict en pleine ruë par Garzia d'Arzes & autres complices, à l'induction d'Antonio Perez. La veufve & les enfans d'Eſcovedo, ayans accuſé Perez de ceſt aſſaſſinat, le Secretaire Mathieu Vaſques en preſenta la plainte; & ſouſtenoient que Perez & la Princeſſe d'Eboly l'avoient faict faire pour une haine particuliere qu'ils avoient contre Eſcovedo. Perez eſtant mis priſonnier, & craignant d'eſtre puny, ſe ſauva de priſon & s'enfuit en Arragon, où il fit revolter le peuple, ſous un faux donné à entendre, & fut cauſe des afflictions que receurent les Arragonois en ceſte année.

Ceux qui ont eſcrit en la defenſe dudit Perez, diſent : Que Dom Jean d'Auſtriche, deſireux de parvenir à une grandeur ſuperlative, à ce poulcé par un ſien Secretaire Jean Soto, ſe promit un temps de ſe pouvoir faire Roy de Tunes en Afrique. Du depuis ce Secretaire ayant eſté rappellé en Eſpagne, & envoyé en ſa place ledit Eſcovedo, Dom Jean peu après eſtant pourveu du Gouvernement des Pays-bas, eut deſſein de ſe faire Roy d'Angleterre, (ſans le ſçeu du Roy d'Eſpagne) à quoy ledit Eſcovedo l'entretenoit, & faiſoit toutes les menées & practiques ſecrettes de ce deſſein : mais tout cela n'ayant rien reüſſy pour pluſieurs occaſions, D. Jean fit encores pluſieurs practiques, tant en Flandres, qu'avec le Duc de Guiſe en France, ſans le ſçeu dudit Roy d'Eſpagne, dont Jean de Vargas, Ambaſſadeur en la Cour de France, advertiſſoit ledit Perez, qui le rapportoit audit Roy : meſme que leſdits D. Jean & Eſcovedo, ayant reſcrit pluſieurs lettres audit Antonio Perez, comme à leur amy, touchant le meſcontentement dudit D. Jean, il en avoit communiqué auſſi les ſecrets au Roy. Ce qui fut cauſe qu'Eſcovedo fut mandé en Eſpagne, & fut reſolu par le Roy, de s'en deſpeſcher par poizon ou autrement, tant à cauſe de ſa grande licence, de ſa hardieſſe dont il uſoit en eſcrivant, & d'aucunes de ſes 1591.

1591. paroles du tout desplaisantes audit Roy d'Espagne, que pour ses menées & practiques, luy semblant estre dangereux de le renvoyer aux Pays-bas, près de D. Jean, il adviſa avec le Marquis de Velez, à qui il communiqua son dessein, de le faire tuër; & resolurent que si les assassins venoient à estre prins, que Perez prenant seul la coulpe pour soy, s'enfuyroit en Arragon, où le Roy d'Espagne le pourroit mieux garantir qu'en Castille.

Escovedo ayant esté assassiné, sa veufve & ses enfans firent informer contre Perez. Le Roy d'Espagne reçoit leurs plaintes en son Conseil d'Estat, & au lieu de les renvoyer devant la Justice ordinaire, donna luy-mesme tout le faict à cognoistre au Présidént de Castille, avec charge de parler aux enfans d'Escovedo, & au Secretaire Vasques, affin de les faire taire : mais toutes les admonitions du Preſident ne firent que davantage les aigrir, ce qui fut l'occasion que Perez conseilla au Roy de laisser venir ce faict en droict, avec une lente poursuitte, sans neantmoins y faire rien ordonner; ou bien qu'il luy donnast congé de se retirer de la Cour. Le Roy print de mauvaise part, ceste demande, de se retirer de la Cour; & promit à Perez, en foy de Cavalier, de ne l'abandonner jamais.

Après la mort du Marquis de Velez, qui estoit le tesmoing vif & cathegorique de toutes

ces choſes, la plainte de la mort d'Eſcovedo s'aug- 1591.
menta, & fut preſenté au Roy par eſcrit, plu-
ſieurs plaintes tant contre la Princeſſe d'Eboly,
que contre Perez, ſur leſquelles le Roy n'or-
donna rien, au contraire, il commanda à ſon
Confeſſeur de reconcilier la Princeſſe & Perez
avec Vaſques, à quoy ladite Princeſſe d'Eboly
ne voulut entendre, pource que Vaſques, diſoit
elle, n'eſtoit de ſa qualité. Perez eut bien deſi-
ré qu'elle l'euſt faict : mais il ne luy en oza rien
dire, & fut contrainct ſur les continuelles plain-
tes & pourſuittes que Vaſques faiſoit, de ſup-
plier le Roy encore une fois, de luy permettre
de ſe retirer.

Le Roi, qui ſe ſentit offenſé de ceſte deman-
de, & de la Princeſſe d'Eboly qui n'avoit vou-
lu ſe reconcilier avec Vaſques, ayant pris advis
de ſon Confeſſeur, & du Comte de Barayas Pre-
ſident de Caſtille, il les fit en ſa preſence tous
mettre priſonniers, où Perez fut quatre mois;
durant leſquels il fut viſité ſouvent par le Con-
feſſeur, & meſme le Roy envoya voir la fem-
me de Perez pour la reconforter, & luy fit
dire qu'elle ne ſe miſt en peine de ſon mary.

Après ceſte priſon de quatre mois, Perez fut
renvoyé avec gardes en ſa maiſon, & fut con-
traint par le commandement du Roy de donner
ſa promeſſe en foy de Gentil homme ez mains

1591. de Dom Rodrigo Manuël, qu'il ſeroit amy de Vaſques, & ainſi demeura en ſa maiſon depuis l'an 80 juſques en l'an 85 (ſurportant les frais de l'eſtat d'icelle, ſans recevoir aucun traictement ny gages) qu'il fut mis avec pluſieurs autres Secretaires à la Viſita, qui ſont Juges, leſquels recherchent les Secretaires & autres qui ont mal verſé en leurs charges.

Perez voyant que l'on l'interrogeoit ſur une accuſation de dix mille ducats, en advertit le Confeſſeur, & luy monſtra pour ſa deſcharge l'eſcrit propre de la main du Roy. Sur ce ledit Confeſſeur luy deffendit de s'en purger par l'eſcriture du Roy, à quoy Perez obeït pour divulguer les ſecrets de ſon Prince, & ſe laiſſa condamner en l'amende de trente mille ducats, ſuſpenſion de ſon office, de tenir priſon deux ans, & d'eſtre banny huict ans. Perez mené de ſa maiſon au Chaſteau, ce jugement luy ayant eſté inſinué, on luy dit, qu'il ne ſe miſt point en peine, & qu'il ne ſatisferoit à ce jugement, meſme il eut main levée de ſes biens ſaiſis auparavant: Et ledit Perez bailla entre les mains du Confeſſeur le billet eſcrit de la main du Roy, portant deſcharge deſdits dix mille ducats, dont il eſtoit accuſé : lequel billet ledit Confeſſeur a nyé depuis luy avoir eſté baillé. Plus, on demanda à Perez, qu'il delivraſt tous les papiers & eſcritu-

res, que le Roy luy avoit eſcrits, & celles qu'il avoit eſcrit au Roy. Perez l'ayant refuſé, on vint pour executer ledit jugement, & nonobſtant qu'il ſe fuſt ſauvé en une Egliſe, on ne laiſſa de l'en tirer, mais pour ce coup l'execution fut differée. Toutesfois peu de jours après le Confeſſeur nommé Frere Diego Chaves, voulant avoir leſdits papiers, ſçachant de combien ils importoient à l'honneur du Roy; Perez fut reprins, & mené au Chaſteau de Turnegano, là où il fut tenu quatre-vingts & dix jours priſonnier, les fers au pieds, par le Licentié Torres d'Avila. Sa femme Jeanne Cuello, & ſes enfans furent auſſi mis priſonniers au meſme temps. Pendant ceſte priſon, l'on demanda à ceſte femme qu'elle euſt à bailler les papiers de ſon mary; ce qu'elle refuſa. Perez de l'autre coſté en eſtoit auſſi ſollicité, & tellement affligé qu'il fut contraint d'eſcrire de ſon ſang propre une lettre à ſa femme, luy mandant, qu'elle euſt à les livrer, ce qu'elle fit en partie : mais comme femme adviſée, elle en retint aucuns, les autres elle envoya audit Confeſſeur (qui eſtoit lors en la ville de Mouſon) dans deux coffres, avec les cleſs, leſquelles furent baillées ez mains propres du Roy; moyennant la delivrance de ces papiers, ladite Jeanne Cuello fut miſe en liberté, & ſon mary Perez fut mis dans Madril un peu plus au large l'eſpace de quatre mois, ayant 1592

1591. congé d'eſtre viſité par ſiens, & d'ouyr Meſſe.

Peu après le fils d'Eſcovedo, eſtant venu renouveller ſes vieilles plaintes contre Perez, on le remena de rechef en priſon au Chaſteau, & toſt après fut mandé en Cour, où eſtant interrogé ſur le faict d'Eſcovedo, il ne voulut rien declarer du ſecret du Roy: & fit advertir ſa Majeſté de la façon que l'on procedoit contre luy. Perez n'ayant eu que dix jours pour reſpondre ſur les points principaux d'un proces qui avoit duré dix ans, fut conſeillé par ledit Confeſſeur, de confeſſer l'aſſaſſinat d'Eſcovedo, ſans en déclarer les vrayes raiſons: ce que Perez n'ayant trouvé bon, s'adviſa d'accorder avec les parties intereſſées, en leur baillant vingt mille ducats, qui furent payez comptant.

Le Preſident Rodrigo Vaſques, parent d'Eſcovedo, après ceſt accord, eſcrivit au Roy, qu'il peſaſt bien ceſte affaire là, pour ce qu'un chacun jugeroit à l'advenir que ſa Majeſté l'avoit faict faire, & qu'il falloit qu'il fiſt déclarer à Perez pourquoi il avoit fait faire ceſt accord, tant affin de fermer la bouche à ceux qui en voudroient parler à l'advenir, que meſme pour la deſcharge dudit Perez. Sur ceſte lettre le Roy eſcrivit un billet à Perez, qu'il euſt à declarer les raiſons pour leſquelles il avoit par ſon commandement fait tuer Eſcovedo. Ce billet fut occaſion que pluſieurs dirent deſlors: Si le Roy lui a commandé de faire mourir Eſco-

vedo, quelle raiſon ou quelle amende en prétend- 1591.
il? Eſt-il temps au bout de douze ans, de luy faire demander les raiſons pourquoy ſa Majeſté le luy a faict faire? Quelques Grands tindrent ces paroles audit Confeſſeur, qui leur reſpondit, Qu'ils s'en tinſſent à repos, & que ce qui en avoit eſté faict, n'eſtoit que pour donner contentement audit Preſident Vaſques, & que tout ſe porteroit bien. Nonobſtant Perez fut peu après examiné ſur le billet du Roy, ſur lequel (ne voulant eſtre eſtimé d'avoir creu legerement) il ne voulut rien dire. De là le Juge print occaſion de luy faire donner la queſtion ordinaire & extraordinaire, juſques à effuſion de ſang. Perez par ces tourments qu'il enduroit, jugea que ſa mort eſtoit reſolue, & voulant faire paroiſtre la lumiere de ſon innocence, confeſſa comme le faict d'Eſcovedo eſtoit paſſé, & tout ce qui a eſté dit cy-deſſus, produit par preuve un teſmoin encor vivant, & allegua les lettres originales de ſa Majeſté.

Perez adverty qu'il y alloit de ſa vie, & qu'en ſon procès, ny le billet du Roy, ni ſa derniere depoſition, ny aucune choſe qui ſerviſt à ſa juſtification, n'eſtoit produites au procès, ne penſa plus à avoir d'autre recours qu'à s'eſchapper de la priſon & ſe ſauver en Arragon; ce qu'il fit par l'aſſiſtance de ſa femme, & de Gilles de Meſa

1591. Gentil-homme Arragonois, & ſon parent, la nuict du Jeudy abſolut, & courut la poſte trente lieues ſans ſe repoſer, juſques à ce qu'il fuſt arrivé aux confins d'Arragon d'où il eſtoit natif; où tout caſſé & rompu qu'il eſtoit de ſa torture, il ſe retira dans un Monaſtere à Callatajud. Le Roy après avoir fait mettre la femme & les enfans de Perez priſonniers avec un de ſes amis, manda incontinent à un chevalier du Pays d'Arragon de ſe ſaiſir dudit Perez : mais les Religieux de ce Monaſtere s'y eſtans oppoſez, il fut laiſſé dans une celule de ce Monaſtere pour priſon.

De Callatajud Perez eſcrivit au Roy : mais de rechef par exprès commandement de ſa Majeſté il fut enlevé de ce monaſtere, quelque reſiſtance que les Religieux & le peuple fiſſent, & fut mené à Sarragoſſe, où nonobſtant tout ce qu'il eſcrivit au Roy, cognoiſſant qu'il y alloit de ſa vie, (pour ne tomber en l'inconvenient que Piſo fit, lequel ne ſe voulut juſtifier de la mort de Germanique par le commandement par eſcrit, que luy en avoit fait Tybere) il fit un recueil bien ample de tout ce qui eſt dit cy-deſſus, avec les lettres & billets du Roy ſervans à ſa juſtification, leſquels par l'induſtrie de ſa femme, luy avoient eſté conſervez; & en forma un livre qu'il exhiba en juſtice.

Le Marquis d'Almenare de la maiſon de Mendozze

dozze, que le Roy avoit envoyé à Sarragoſſe, 1591.
voyant que la Juſtice ſouveraine d'Arragon, ne procedoit contre Perez ſelon l'intention du Roy, voulut que ce procès fut traicté devant la juſtice des Enqueſtes d'Arragon, où le Roi eſtoit Juge & partie : Perez y fut accuſé de ſe vouloir ſauver en Hollande, ou en Bearn : mais nonobſtant toutes ces procedures, ladite juſtice des dix-ſept d'Arragon (qui eſt la ſouveraine par deſſus toutes les autres) declara que la Juſtice de l'Enqueſte ny le Roi n'avoient nulle action contre Perez. Voilà bien des contradictions de Juſtice: ce qui fut cauſe de la grande revolte qui advint: car le Marquis d'Almenare ayant veu meſmes que le Salmedine de Sarragoſſe (qui eſt le premier juge de ceſte ville) avoit eſté mis priſonnier par l'ordonnance de ladite juſtice d'Arragon, à cauſe qu'il avoit receu la depoſition de quelques teſmoins qui aſſuroient contre Perez qu'il ſe vouloit ſauver auſdits pays de Hollande ou en Bearn, practiqua les Officiers de l'inquiſition ; leſquels le vingt-cinquieſme de May enleverent Perez de la priſon, comme eſtant tenu de reſpondre devant eux, puis qu'il eſtoit accuſé de s'eſtre voulu ſauver en des pays tenus par heretiques.

Quatre heures après que Perez fut enlevé par ceux de l'inquiſition en leur priſon, un tumulte populaire s'eſmeut dans Sarragoſſe à l'inſtigation

1591. des amis de Perez, prenans leur pretexte que l'on vouloit rompre les privileges d'Arragon. En ce tumulte ceux de l'inquiſition furent contraints de remettre Perez en la priſon d'où ils l'avoient tranſporté. Le peuple non aſſez ſatisfait à leur gré, eſtant en fureur, ſçachant que ledit Marquis d'Almenare eſtoit celuy qui ſollicitoit dans Sarragoſſe contre Perez, alla auſſi où il eſtoit logé, & commença à mettre le feu en quelques maiſons: Mais Jean de la Nuça, le vieil, qui tenoit la qualité de *El Juſtitia*, alla droict au logis dudit Marquis, & penſant le ſauver de la furie de ce peuple, feignant de le mener en priſon, ſe trouva tellement entouré que (quoy qu'il fuſt accompagné de pluſieurs Seigneurs Arragonois) ledit Marquis après avoir eſté injurié & battu par la lie du peuple, fut tellement bleſſé qu'il mourut huict jours après.

Quoy qu'en ceſte premiere eſmotion, il n'y euſt que le menu peuple qui s'en meſlaſt, ſi eſt-ce qu'ils eſtoient ſoutenus de pluſieurs Eccleſiaſtiques & de la Nobleſſe, & diſoient, que Perez eſtant fils d'un Arragonois il ne pouvoit eſtre jugé que par *El Juſtitia*, qui eſt Juge ſouverain d'Arragon par deſſus le Roy, puis qu'il eſtoit queſtion ſuivant la loy de Manifeſtation, de la conſervation du droict de Perez, contre les oppreſſions que luy vouloit faire le Roy.

Les Arragonois s'eſtans affranchis des Mores, qui occuperent l'Eſpagne 700 ans, & ayans demeuré quelque temps en ceſte liberté, deſirerent d'avoir un Roy, & demanderent l'advis au Pape qui leur conſeilla, puis qu'ils en vouloient un, de lui preſcrire des loix, & par-deſſus luy un juge ſouverain avec des Aſſeſſeurs, afin qu'ils ne tumbaſſent en quelque tyrannie: croyans ce conſeil, premier que d'eſlire un Roy, ils érigerent la dignité de *El Juſtitia*, avec ſes dix-ſept Deputez, & firent pluſieurs loix, pour la manutention deſquelles ils en firent deux, l'une portant: Que ſi le Roi vouloit rompre leurs loix, ils ſeroient delivrez de leur ſerment, & en pourroient créer un aurre. L'autre: Que les Seigneurs du Royaume pourroient faire alliance, & confederation contre leur Roy, en cas d'oppreſſion, ou d'infraction de leurs droictures. Voilà pourquoi les Rois d'Arragon à leur advenement à la Couronne, ſe mettent de genoux devant le Juge ſouverain, qui eſt *El Juſticia*, & à teſte nuë juré d'obſerver toutes les loix du pays. Puis après qu'il a juré, les Arragonnois luy preſtent ſerment de fidéliré, & luy diſent: *Nous qui valons autant comme vous, & vous autant comme nous, nous vous faiſons noſtre Roy, à condition que vous garderez nos privileges & libertez. ſi vous ne le faictes, nous ſerons delivrez de noſtre ſerment.* 1591.

1591. C'eſt pourquoy l'on dit que les Rois d'Arragon ſont maiſtres & valets tout enſemble. Pour pluſieurs raiſons en une aſſemblée d'Eſtats durant le regne de D. Pedro au poignard, les quatre membres du Royaume caſſerent la loy d'eſlection, & rendirent le Royaume ſucceſſif & hereditaire, en ſe reſervant toutes leurs autres loix & privileges. Ce que ledit Roy Dom Pedro jura de maintenir: comme ont auſſi fait tous les Roys ſes ſucceſſeurs juſques à preſent: meſme leſdits privileges ſe voyent encor imprimez par permiſſion de pluſieurs Roys.

Quand le Roy eut eu advis de la mort du Marquis d'Almenare, & de ce qui eſtoit advenu en voulant mettre Perez à l'inquiſition, il manda au Vice-Roy d'Arragon d'avoir l'œil que ledit Perez ne put s'eſchapper hors d'Arragon, & de le faire ſoigneuſement garder en une priſon perpétuelle. Le Vice-Roy ayant communiqué la volonté du Roy à la Juſtice Souveraine & aux dix-ſept Deputez, ou Aſſeſſeurs d'Arragon, ils trouverent bon le commandement du Roy. Mais ſous main il y en avoit un autre de trouver moyen de tirer Perez & Jean-François Majorini de la priſon où ils eſtoient, & les envoyer en Caſtille. Jean Loys de Muriano ſollicitoit pour le Roy, tant le Vice-Roy, que l'Inquiſition, & tous ceux qu'il cognoiſſoit luy pouvoir ayder en ceſte af-

faire, & fit tant qu'il gaigna les treize Juriſcon- 1591.
ſultes du Royaume, qui donnerent leur advis, que Perez devoit eſtre livré à l'Inquiſition. Les amis de Perez advertis que ſon affaire alloit mal, donnerent à entendre au peuple qne ce n'eſtoit que par vengeance, haine & animoſité, que l'on en vouloit à Perez, & qu'il n'eſtoit point coulpable, tellement que ledit Vice-Roy & l'Inquiſition voulant entreprendre le 20 d'Aouſt de s'emparer de Perez & de Majorini, ne l'oſerent faire ſans avoir la main armée, ſur les paroles qu'un chacun tenoit pour la deffence de Perez.

Le vingt-quatrieſme de Septembre, ledit Vice-Roy ſuivy de Jean de la Nuça le pere, Juge Souverain, & de pluſieurs Seigneurs & Chevaliers, ayant bien aſſemblé deux mille hommes de guerre, & les ayant faict ranger en ordre de bataille aux places de la ville, & mis pluſieurs hommes armez dans les maiſons voiſines de la priſon, penſant donner une crainte au peuple & l'eſpouvanter, affin qu'ils ne ſortiſſent de leurs maiſons, fit faire une ſalve d'harquebuzades : quelques-uns qui ſe voulurent remuër en ce commencement, furent empeſchez ; le Vice-Roy en bleſſa meſme quelques-uns. A l'heure du Conſeil, les Inquiſiteurs y allerent demander que l'on euſt à leur mettre entre leurs mains Perez & Majorini ; ce que le Conſeil leur accorda,

1591. nonobſtant les Requeſtres que preſenterent aucuns Arragonnois, affectionnez au party de Perez, & obtindrent *fiat*. En meſme-temps pluſieurs Seigneurs & Officiers allerent en la priſon pour y recevoir les Inquiſiteurs, leſquels y vinrent peu après avec deux Notaires, affin que toutes ces choſes ſe fiſſent ſelon l'ordre de la Juſtice ; pluſieurs gens de guerre auſſi les accompagnerent pour tenir main-forte ; mais cependant qu'ils faiſoient deſcendre Perez, & voulant obſerver toutes les ceremonies ſur ce qu'il proteſtoit de l'infraction des privileges d'Arragon, & tandis que l'on luy mettoit les fers aux pieds & à Majorini auſſi, en un inſtant on vid accourir tout le peuple de Sarragoſſe, à grands troupes crians, *Libertà*, *Libertà*. Ce n'eſtoit du commencement que quelques gaigne-deniers, & la menue populace (dont peu eſtoient armez) qui ſe jetterent en la place de *Juſticia*. A ce bruit toute la ville ſe mit en armes ; le ſieur Gilles de Meza qui avoit aydé à ſauver Perez du Chaſteau de Madril, eſtoit lors à Sarragoſſe ; requis du peuple d'eſtre leur chef, pour maintenir leur liberté, & ayant mis quelque ordre parmy eux, avec les amis de Perez & les ſiens, il attaqua ſi furieuſement la cavalerie du Vice Roy, qu'il mit tout ce qui ſe voulut oppoſer devant luy en fuite. Ledit Vice-Roy & autres Seigneurs s'eſtant ſauvez dans une

maiſon, n'eurent autre loiſir que de s'en retîrer, 1591.
de peur d'y eſtre bruſlez ; car ſur quelque reſiſtance qu'ils y penſerent faire, le peuple mit le feu dans ceſte maiſon. Les mulets des coches dans leſquelles Perez & Majorini devoient eſtre menez en Caſtille, furent ſur le champ tuez, & les coches bruſlées. Ledit Jean-Loys de Murano, & Pierre-Jeroſme de Baradix, ennemis de Perez, furent auſſi tuez, & quelque ſoixante perſonnes, & bien autant de bleſſez. Le peuple criant ſans ceſſe *Libertà*, *Libertà*, alla à la priſon, où ils trouverent les Inquiſiteurs qui avoient dejà mis les fers aux pieds à Antonio Perez, leſquels ils luy firent oſter par les Officiers de ladite Inquiſition, & le menerent au logis de Don Diego d'Eredia ; puis allerent encor tirer de priſon Majorini, & mirent pluſieurs autres priſonniers en liberté.

Perez & Meza dez le ſoir de ceſte journée ſortirent de Sarragoſſe, & furent trois jours ſur une montagne, où advertis que le Vice-Roy & le Gouverneur de Sarragoſſe les cherchoient, ils rentrerent dans la ville, & y furent cachez quarante jours ſur leurs amis. Pendant ce temps le Roy d'Eſpagne, faſché de ceſte revolte, manda à Dom Alonzo de Vargas de tourner teſte avec ſon armée, & entrer dans l'Arragon. Perez & Meza avec quelques Gentils-hommes de ſes amis, en-

1591. tendans que Vargas s'acheminoit à Sarragoſſe, en ſortirent & cheminerent par rochers & montagnes, & firent tant qu'ils arriverent à Sala, d'où Perez envoya Meza prier Madame Catherine, ſœur unique du Roy Très-Chreſtien, & gouvernante pour le Roy ſon frere en Bearn, laquelle eſtoit à Pau, de les recevoir ſous ſa protection & ſauvegarde. Ceſte Princeſſe, qui eſtoit d'un bon naturel, luy manda qu'il pouvoit venir aſſeurément, avec ceux de ſa compagnie, & qu'il trouveroit toute ſeureté & franchiſe en ſon endroict, & meſme luy envoya quelques chevaux pour l'amener chez elle.

* Les Sarragoſſans voyans Vargas & ſon armée entrez dans le pays d'Arragon, preſenterent une requeſte à Jean de la Nuça le jeune, qui avoit nouvellement ſuccedé à ſon pere à l'Eſtat de *El Juſticia*, contenant qu'il n'eſtoit point permis au Roy de faire entrer une armée dans le Royaume, ſans le conſentement des Eſtats, & qu'il euſt à prendre les armes ſuivant leurs privileges, pour repoulſer Vargas & ſon armée. Sur ceſte requeſte, par un decret qu'ordonnerent les dix ſept Deputez, on courut aux armes pour repoulſer Vargas. Les Predicateurs en leurs ſermons, animerent le peuple à maintenir leurs libertez ; commiſſion fut donnée à Dom Jean de la Nuça, pour eſtre General de l'armée, laquelle commiſſion fut ſignée

par l'Abbé de Piedra, Louys Navarra, Jean-Loys de Marcuello, Dom Jean de Luna, Hieroſme d'Oro & autres, & ſcellées du ſcel de *El Juſticia*. Incontinent on mit l'eſtendart S. George au vent ; les Arragonois ſortirent de Sarragoſſe environ trois ou quatre mille, mais auſſi-toſt les Capitaines & gens de guerre qui eſtoient parmy eux, ſe retirerent file à file, tellement que ceſte armée fut en un rien devenuë à néant. Vargas, qui la vid ainſi fonduë, par le moyen des lettres qu'il avoit eſcrites aux grands Seigneurs & gens de guerre, qui s'eſtoient mis avec ce peuple, en leur mandant que Sa Majeſté ne ſe vouloit reſſouvenir de tout ce qui s'eſtoit paſſé, & qu'il n'avoit charge que de faire tenir un chacun en paix ; meſme quand on luy parloit des Privileges d'Arragon, il leur diſoit : Je ne penſe pas qu'il y ait un meilleur Arragonnois que moy. 1591.

Ces lettres & ces douces paroles firent qu'il entra luy & ſon armée dans Sarragoſſe, ſur la fin de Novembre. Ayant logé ſes gens, il commença ſuyvant le commandement du Roy de faire faire de grandes exécutions, juſques au nombre de quatre cents de toutes qualitez, Seigneurs, Chevaliers, Gentils hommes, Advocats, Procureurs & Marchands, meſme ſur quelques Eccleſiaſtiques & Officiers de la Saincte Inquiſition, qui s'eſtoient auſſi bandez avec les autres pour la li-

1591. berté d'Arragon. Pluſieurs Dames, Demoiſelles & autres femmes furent priſonnieres ; pluſieurs Juges furent depoſſédez de leurs offices ; mais Dom Jean de la Nuça eſtant pris on luy monſtra ce petit billet eſcrit de la main du Roy. *Leyda eſta munera Juan de la Nuça e ſcale cortada la cabeça Yo el Rey.*

Ce Seigneur ayant veu ce commandement, ſe prepara à la mort, & fut à la mode du pays eſgouzillé, luy eſtant la gorge coupée comme à un mouton ; ils appellent ceſte mort *degollar*, qui eſt une maniere de ſupplice pour les grands. Voylà comme le Roy d'Eſpagne fit mourir ce Seigneur, qui eſtoit le Souverain Magiſtrat par-deſſus luy, comme Roy d'Arragon, & qui en Arragon eſtoit aſſis cinq degrez au-deſſus de luy. Après que l'on euſt ainſi faict mourir les plus grands, on en fit auſſi condamner par Juſtice pluſieurs des petits aux galleres. Il y eut bien lors des rigueurs exercées contre les Arragonnois. Dom Jean de la Luna, Prince Arragonnois, ſe ſauva auſſi pour un temps en Bearn, comme fit auſſi le Duc de Villhermouza, leſquels ſur une pragmatique & pardon general que fit publier Vargas au nom du Roy, s'en retournerent, mais ils ſe trouverent incontinent enveloppez, & exécutez à mort, & leurs corps furent mis dans la rache, c'eſt-à-dire, limite d'Arragon & Caſtille.

Martin de la Nuça, Diego d'Heredia, François d'Ayerbe & autres Arragonnois, qui eſtoient en Bearn avec Perez, durant que ces exécutions ſe faiſoient à Sarragoſſe, envoyerent un d'entre eux monter en Arragon, pour recognoiſtre leurs amis, afin de leur aider & recevoir à l'entrée des montagnes, d'où eſtant revenu, ils ſe preſenterent à Madame, ſœur du Roy Très-Chreſtien, & en toute humilité la requirent de leur vouloir donner des gens pour monter en Arragon, luy promettans faire merveilles. Madame par ſon Conſeil, ayant pris d'eux le ſerment en tel cas requis, leur donna cinq cents hommes, ſous la conduite de quelques Capitaines Biarnois, avec promeſſe de plus, ſelon le ſuccez des affaires. Son Alteſſe fit garder le droict des Pazeries, qui eſt que d'une terre à l'autre les habitans des montagnes s'entr'advertiſſent de la guerre, afin qu'ils advertiſſent le Prince ſi bon leur ſemble, & auſſi que rien ne courre riſque quant à eulx, laiſſant cependant faire la guerre aux gens de guerre. Avec ces cinq cents, il en monta beaucoup d'autres. Ils paſſerent par Jaque, ville premiere audeſſus d'Oleron, & gaignerent incontinent toutes les montagnes, chaſſerent la Juſtice d'Arragon, c'eſt-à-dire le Magiſtrat ſuperieur au Roy meſme dans ce pays-là ; & ceſtuy-cy n'eſtoit que Subſtitut du general Juſtice d'Arragon. Ils pri- 1591.

1591. rent la vallée de Tonte, riche au poſſible en grains, en argent & en beſtail, & forte d'advenues ; incontinent ils renvoyerent vers ſon Alteſſe, & la ſupplierent de leur envoyer du ſecours. Par ſon Conſeil, elle ordonna mille bons ſoldats, le tout encor ſous la conduite des Capitaines de Bearn. Eſtans preſts à monter, le ſieur de Salettes, Gouverneur d'Oleron, qui les devoit conduire, ſupplia ſon Alteſſe de luy permettre de ne partir juſqu'au Lundy prochain, à cauſe d'un ſien enfant à baptiſer le lendemain qui eſtoit le Dimanche, meſme ſon Alteſſe luy fit ceſt honneur d'eſtre la maraine. Or il advint un malheur qu'une petite fille ſe noya, niepce dudit ſieur de Salettes, ce qui le fit demeurer encor deux jours à Pau, tellement qu'à ceſte occaſion, ce ſecours ne s'eſtant advancé, il ne put paſſer, car ceux de Jaque regnagnerent le pas; & d'ailleurs en la vallée de Tonte, y eut diſſenſion entre les Capitaines Arragonnois & Biarnois, d'autant que les uns & les autres vouloient commander abſolument ; & auſſi qu'il arriva qu'un ſoldat Biarnois deſroba un calice dans une Egliſe, qui fut cauſe que tous les gens de la vallée leur devindrent ennemis, qui auparavant leur eſtoient amis, tellement que les cinq cents Biarnois ſous la conduite du Capitaine la Vacque & autres, furent contraints de s'evader avec grande peine &

difficulté par deſſus le pas de Saincte Helene, au travers des neiges, & faillirent à ſe ruiner du tout. Dom Alonzo de Vargas en print quelques-uns qu'il renvoya, ayant ſceu que c'eſtoit par le commandement du Prince, & manda à ſon Alteſſe que c'eſtoit, *obra de mugeres*, ce qu'elle avoit entrepris. 1592.

Heredia, d'Ayerbe & les Arragonnois qui y furent pris en vie par ledit Vargas, furent exécutez à mort. Quant à Perez ne l'ayant peu avoir, l'Inquiſition luy fit ſon procès comme à un heretique, & le condamnerent à eſtre bruſlé. Du depuis quelques Eſpagnols ont attenté pluſieurs fois à ſa vie, mais Dieu l'en a toujours preſervé juſques à ce jourd'huy. Voilà ce que j'ay peu recueillir en diverſes relations de ce qui s'eſt paſſé en la revolte d'Arragon, pour laquelle les Arragonnois perdirent leurs priviléges, en voulant cognoiſtre du fait d'Antonio Perez, après que le Roy leur euſt mandé que la cognoiſſance de ce faict luy appartenoit à luy ſeul, ou à ceux à qui il bailleroit commiſſion d'en cognoiſtre, à cauſe de l'importance & des ſecrets dont il eſtoit queſtion; que l'accuſation contre Perez n'eſtoit point un fait particulier, commis par un Arragonnois dans le pays d'Arragon, mais par un de ſes principaux Officiers (bien que fils d'un Arragonnois) en ſa Cour à Madril, qui

1591. n'eſt pas en Arragon, mais en Caſtille. Que non-ſeulement luy, mais tous les autres Roys, commettoient en affaire de pareille conſéquence, tels Juges qu'il leur plaiſoit pour en cognoiſtre. Auſſi après le faict, les Arragonnois ne demeurerent ſans ſe repentir de s'eſtre opiniaſtrez contre la volonté de leur Roy.

Au mois de Septembre de ceſte année, Dom Alonzo de Baza, frere du Marquis de Saincte-Croix, Admiral de la flotte qui revenoit des Indes occidentales, rencontra ſix grands navires Anglois, dont le Milord Thomas Havard eſtoit Admiral, lequel auſſi-toſt qu'il euſt veu les Eſpagnols, qui eſtoient bien cinquante navires, gaigna le vent & ſe ſauva à la voile : Son Vice-Admiral Richard Grenevelt eſtant ſur un navire, appellé *la Revenge*, plus près que luy de l'Iſle de la Fleur, ne le pouvant ſuivre, & ſe trouvant entre la flotte Eſpagnole & l'Iſle, penſant paſſer par force au travers des Eſpagnols, ſe trouva tellement environné d'eux, qu'ayant combattu quinze heures durant, receu huict cents coups de canon, & tiré toute ſa poudre à un caque près, commanda à ſon maiſtre canonier (voyant qu'il eſtoit preſt de tomber entre les mains des Eſpagnols) de percer & faire enfoncer ſon navire qui eſtoit à la Royne d'Angleterre, plutoſt qu'il tombaſt en la puiſſance de ſes enne-

mis. Mais le Contremaiſtre ayant entendu la reſolution de Grenevelt, s'y oppoſa, & dit, qu'ayans tous faict leur devoir, qu'il valloit mieux ayder à ſauver la vie aux bleſſez, & à ceux qui reſtoient encor ſains; puis auſſitoſt ſe mit en l'eſquif, & tira vers l'Admiral Eſpagnol, où D. Alonzo l'ayant eſcouté, craignant qu'à l'extrémité les Anglois ne miſſent le feu dans leurs pouldres, ce qui les euſt pu faire voler en l'air les uns les autres, accorda audit Contremaiſtre que les matelots Anglois retourneroient en Angleterre, que les autres demeureroient priſonniers, & ſeroient mis à rançon, & que la navire Royale lui ſeroit rendue: ce qui fut faict. Grenevelt, trois jours après mourut des playes qu'il avoit receues en ce combat. Mais ceſte flotte Eſpagnole ſe voulant refraiſchir aux Iſles Açores, elle fut agitée de telles tempeſtes, que pluſieurs navires y perirent, & entr'auſtres ceſte Vice-Admirale d'Angleterre. Peu après, le Comte de Comberland, Anglois, qui s'eſtoit mis en mer pour butiner ſur l'Eſpagnol, rencontra près la Terçere deux navires Eſpagnols, qui revenoient des Indes Orientales, l'un deſquels fut bruſlé après avoir long-temps combattu, l'autre appellé *Madre di Dios*, du port de quinze cents tonneaux, fut pris & mené en Angleterre, dans laquelle il fut trouvé plus d'un million d'or vaillant. 1591.

1591. Le cinquieſme d'Octobre, Chriſtian Duc de Saxe, & Eſlecteur, aagé ſeulement de 35 ans, mourut à Dreſden, & laiſſa de ſoy & de Sophie de Brandebourg ſa femme, deux maſles, aſſavoir Chriſtian & Jean George, le premier de huict ans, & l'autre de ſix : les obſeques en furent faictes au commencement de Novembre, avec une grande pompe, premierement à Dreſden, & puis à Friberg, là où il fut enſevely, le cinquieſme de Novembre. Pluſieurs grands Princes furent préſens à ſes funerailles pour l'honorer, partie perſonnellement, partie par Ambaſſadeurs, aſſavoir, Federic-Guillaume de Saxe, arriere-nepveu dudit deffunct Duc, comme eſtant fils du fils de Jean Federic, qui fut priſonnier de Charles le Quint : Jean-George Electeur de Brandebourg ſon beau pere, & Jean Caſimir Palatin, Jean Caſimir de Saxe, couſin du ſuſdit Federic Henry, Jule Duc de Brunſvic, les trois Lantd-graves de Heſſe, aſſavoir, Guillaume, Loys & George, & Jean Federic, Duc de Pomeranie. Ledit Federic Guillaume, fut eſleu tuteur : depuis il chaſſa les Calviniſtes, leſquels le deffunct Duc avoit approchez de luy, voulant faire quitter à ſon peuple le Lutheraniſme, ce qui cauſa une grande altercation dans le pays, tellement que le Chancelier de Saxe Paul Griſle fut mis priſonnier : & auſſi les profeſſeurs du Calviniſme, Urbain Pierius, & Chriſtofle Grunderman, &

& autres Calviniſtes. Il y eut auſſi à Straſbourg quelques remuëments. Les habitans de ceſte ville Imperiale ſont Lutheriens : Il y avoit encores proche ceſte ville un Monaſtere de Chartreux, là où quelques Religieux faiſoient le ſervice divin ; ils reſolurent de le ruiner, & prirent un prétexte, que l'Eveſque de Straſbourg, qui ne leur eſtoit pas amy, avoit eſté là quelques jours, avec le fils du Duc de Lorraine, comme incognus, & diſoient qu'il n'y eſtoit pas venu que pour entreprendre contre leur ville ; tellement qu'ils ruinerent tout ce Monaſtere : la Bibliotheque qui y eſtoit très-belle fut pillée, & pluſieurs choſes ſacrées & prophanes. 1591.

En ce meſme temps le Cardinal Ratzivil eſtant envoyé de la part du Roy de Pologne, arriva à Gratzen pour eſpouſer au nom du Roy ſon maiſtre, la fille du feu Archiduc Charles : ce qu'il fit au deſir du Roy. Les Polonois ſe rejouïſſoient de ceſte alliance, mais leur resjouiſſance ne dura gueres, à cauſe des courſes des Turcs, leſquelles ils firent de nouveau dans la Pologne. Et nonobſtant que le Sieur de Crecuiz euſt eſté expédié par l'Empereur, pour porter au Turc le preſent accouſtumé pour le Royaume d'Hongrie ſelon leurs capitulations ; neanmoins Sinan Baſcha ne laiſſa point de moleſter tous les confins de la Hongrie & Croatie ; tellement que pluſieurs villages furent mis à feu &

1591. à ſang, & fut faict un commencement de guerre fort lamentable, d'autant que quelques lieux voiſins de Caniſe, ayans eſté fouragez, par quinze mille Turcs qui firent diverſes courſes en ce pays-là, le Baron de Nadaſte, & le Comte de Sumuſchi amaſſerent le plus de gens qu'ils pûrent tant de pied que de cheval, & ſe mirent franchement en campagne à l'encontre. D'ailleurs le Baſcha de Boſne & les Turcs raſſemblez en Bagnoluc, mirent ſur la riviere de Save deux ponts pour paſſer l'armée & trente pieces d'artillerie, mais combien qu'ils fuſſent plus grand nombre que les Chreſtiens, neantmoins tout ce qu'ils purent faire, fut de faire un degaſt à l'entour de Caniſe, & d'emmener des priſonniers de Croatie Stirie, & Carnie : ce qu'ils ne firent ſans recevoir pluſieurs chaſſes & deſroutes par le Seigneur d'Uvan, & par les Barons Palfi, & Nadaſte.

L'occaſion de ceſte guerre fut, que le Baſcha Ferat eſtant retourné de Perſe, practiqua la Paix avec le vieux Sultan Mehemen, ſurnommé Codoban (qui eſt un puiſſant Prince Aſien, qui poſſede pluſieurs provinces le long de l'Euphrate,) & ce par le moyen du premier Viſir Sinan. Affin que les accords de ceſte paix s'obſervaſſent mieux, Codoban envoya à Conſtantinople un petit enfant ſon nepveu, d'environ ſept ans. Ainſi la guerre de ce coſté là finie, & la paix faicte en Perſe, Sinan con-

ſeilla à Amurath d'envoyer toute ſon armée en quelque guerre qui luy fuſt profitable : c'eſtoit la ſeule cauſe qu'il avoit lors de faire la guerre, ne ſe ſouciant pas meſme quand il euſt perdu toute ceſte armée, pourveu qu'il donnaſt crainte de ſa grandeur aux Princes Chreſtiens, d'autant que pour la multitude de femmes permiſe aux Turcs, il trouveroit toujours aſſez d'hommes pour remettre ſus une autre armée. Suivant le conſeil de Sinan, Amurat eſcrivit au Roy de Pologne, qu'il euſt à luy eſtre ſubject, où à luy payer tribut, autrement qu'il luy declaroit la guerre, & ſans attendre la reſponſe fit paſſer Ibrahim Beglierbey de la Grece (c'eſt à dire Lieutenant General) dans le pays de Siliſtrie qui eſt la haute Eſclavonie, avec bon nombre de gens guerre Spachis, & Timars. 1591.

Pietraſque Deſpot de Bogdanie, ſubject du Turc, qui eſtoit limitrophe de ces deux Princes, craignant d'eſtre ruiné par telle occaſion, & de tomber en la puiſſance de l'un ou de l'autre, ſelon que la victoire ſeroit à l'un ou à l'autre, s'adviſa de les accorder, qui fut par le moyen de Barthelemy Brutti de Dulcine Trucheman de Veniſe, qui fit ſi bien qu'il y eut pour parler de capitulation de paix entre le Roy de Pologne & le Turc, ſous condition que le Polonois payeroit pour cent, la quantité de cent cimbals (c'eſt à dire quintals) de martes ſublines, ce qui fut comme accordé au mois de Juin.

1591. Mais depuis le Turc voulant en avoir quatre mille par an d'ordinaire tribut, cela empeſcha l'exécution dudit accord; ſi bien que le Turc fut ſur le point de vouloir entrer par armes en Pologne: ce que le Bogdan voyant, & que toutes choſes tournoient à la guerre, eſpouvanté de l'infelicité de ſon nepveu le Prince de Valachie, qui avoit eſté contraint de ſe faire Turc, s'enfuit avec ce qu'il avoit de plus exquis en Allemagne.

En ce temps les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre euſſent bien deſiré qu'Amurath euſt tourné ſes armes contre le Roy d'Eſpagne, leur ennemy commun, pour laiſſer en paix le Roy de Pologne, & fut propoſé à Amurath une très-grande facilité d'emporter les Eſpagnols s'il les attaquoit par l'Andalouſie & le Portugal: que le Roy de Portugal Dom Anthonio chaſſé dudit Portugal, luy donneroit entrée dedans. Amurat preſtant l'oreille à ceſte propoſition, & ſe fiant aux prognoſtications d'Aſſan, Aſtrologue, ennemy des Chreſtiens, qui luy promettoit grand advantage, il eſcrivit de ſa main à Sinan Baſcha, qu'il dreſſaſt la plus puiſſante armée qu'il pourroit par mer, & qu'il armaſt trois cents cinquante galeres legeres, dix-huict maons, qui ſont gros vaiſſeaux (moitié guerre, & moitié marchandiſe) & trois cents tant galions, navires, que camamouſchials, qui ſont pour conduire les munitions: (ce ſont chaloupes.)

Mais pource que ceſte entrepriſe requeroit une grande deſpenſe, il conſulta long-temps comment il pourroit faire trouver de l'argent, ſans qu'il en ſortiſt rien de ſa bourſe ou de ſes mains. Pour ce faire il ordonna donc qu'on miſt en réſerve les payes des ſoldats pour fournir à ceſte armée; Et ainſi prit l'occaſion de faire deux choſes, l'une, de faire ſon profit en eſpargnant la dépenſe, l'autre de mettre ſon eſtat en repos: parce que le nombre des Janiſſaires eſtoit crû à cauſe de la guerre de Perſe juſques à 23 mille hommes, au lieu qu'en tout temps il ne paſſoit pas douze mille: car pour telles cruës jamais les payes n'en ſont augmentées, ce qui eſt la cauſe que ſouvent les Janiſſaires ſe revoltent, comme il advint lors qu'Amurath fiſt mourir le ſuſdit Ibraim Beglierbey de la Grece: on faiſoit eſtat que par ce moyen Amurath profitoit de huict cents mil ſoltanins par an, qui par ſucceſſion d'an en an monteroit à une ſomme très-importante de millions: principalement pour ce qu'il fit encore doubler certain impoſt pour chacune teſte de ſes ſubjects, ce qui ſe faict d'ordinaire dans Conſtantinople, quand le Turc veut dreſſer une armée. Item, il fit revoir les comptes de toutes les Moſquées: & tant des penſions que quelques ſoldats ont ſur icelles, que de celles qu'y ont les hommes privez, il print tout ce qui eſtoit de reſtant les charges payées: ce qui luy revint à 1591.

1591. la valeur de 500000 ducats. Il fit auſſi un extraict de tous les debteurs du public en tous les endroicts de ſon domaine, & voulut que tous les Baſchas, Sangiacs & Beys des lieux où leſdits debteurs demeuroient payaſſent toute ladite ſomme deuë de leurs deniers, à la charge qu'ils le devroient puis après reprendre des particuliers debteurs, avec le gain de dix pour cent : ce qu'ils accepterent & firent promptement ; mais ils avoient intention de prendre cent pour cent, au lieu de dix pour cent. Il ſe declara auſſi l'unique heritier de tous ceux qui mouroient à la Porte (c'eſt-à-dire à ſa Cour dans Conſtantinople) à la pourſuite des affaires ; & que cela fuſt obſervé à l'advenir perpetuellement de tous les biens de quiconque mourroit en ceſte condition, encore que les mourrans euſſent des enfans ; & que tout cela revint de bon, tant aux ſoldats qui ſeroient lors près de ſa perſonne, que pour eſtre employez à dreſſer les armées. Ces ſucceſſions ſe monterent incontinent à une ſomme exceſſive d'or, pour ce que cela croiſſoit de jour à autre.

Il ſurchargea auſſi le Bogdan de cinquante mille ſoltanins, & le Prince de Valachie d'autant, avec proviſion d'envoyer certaine quantité de Rouzine de Palmiers par chacun an. Quant à l'impoſt du Tranſſilvain, il le doubla, aſſavoir de cent mille ſoltanins, & de tous les canevas qu'il faudroit pour les voiles des vaiſſeaux de l'armée qu'il pretendoit

faire. Plus il créa un Threſorier exprès (que les Turcs appellent Teſtandar) pour recevoir tous ces deniers là, & payer ſon armée. Il ordonna auſſi que tous Seigneurs, tant le long de la mer que dans la terre, euſſent à dreſſer galeres à leurs deſpens : que ceux qui ſeroient pauvres ſe miſſent deux à deux pour en faire une, & aux autres qui eſtoient dans le plat pays, il leur ordonna un impoſt de ſix mille ſoltanins. Pour faire obſerver tout ce que deſſus, il bailla charge expreſſe au Baſcha Sinan, & au ſuſdit Aſtrologue Aſſan (lequel eſtoit Beglierbey de la Grece) & au Capitaine Aſſan, Venitien, qui commandoit à la mér. Il fit ſemblablement entendre aux Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, & au Roy Dom Anthoine de Portugal, que tout cela eſtoit pour attaquer l'Eſpagnol, leur ennemy commun. 1591.

Il s'eſtoit eſlevé en ce temps-là un certain Negre nommé Marabut, qui ſous pretexte de Religion avoit faict un grand amas de Negres; & pour le reprimer, Amurath commanda au Baſcha Ferat qui eſtoit à Tunis, qu'il euſt à le prendre, ce qu'il fit, & eſtant eſcorché, envoya ſa peau pleine de paille à Conſtantinople, qui fut miſe en la place publique & empalée, & puis enchaiſnée, & ainſi laiſſée en ſpectacle pour plus grande infamie.

Cependant l'armée Turqueſque s'advançoit avec

1591. grande diligence. Les bois eſtoient pris des foreſts de la mer Majour, les ferrures tirées des mines de Xamaco près de Philipopoli, là où il y a force mines de fer, & auſſi ſur la mer Noire, pluſieurs vaiſſeaux de charge pleins de lames de fer, furent amenez à Scheiri vers Sinople; & oultre ce, on fit fondre pluſieurs pieces d'artillerie dans le Toſſan, devers Galata, vis à vis de Conſtantinople; plus on fit venir d'Alexandrie ſur ſix galeres grande quantité de ſel nitre qui ſe tire en Egypte en très-grande abondance. Bref, les Turcs faiſoient une proviſion très-grande de toutes choſes neceſſaires pour une grande armée.

Tous les Potentats Chreſtiens craignoient cet appareil; les Venitiens doutoient qu'ils attaquaſſent leur Iſle de Candie, & principalement à cauſe que le Capitaine Aſſan Venitien, ennemy de leur Republique, avoit en partie la charge de la diſpoſition de ceſte armée. L'Empereur Chreſtien de l'autre coſté avoit eu advis ſecret de Conſtantinople, que l'on avoit deliberé d'aſſaillir la Croatie pour ſe venger des Corſaires Uſocchiens, qui contre la foy des Princes ſouverains, faiſoient une infinité de pilleries dans le Goulfe de Veniſe, & dans les rivieres de Croatie dont les Turcs, les Marchands Juifs, & les Venitiens meſmes faiſoient une infinité de plaintes, & ſe retiroient ſur les terres d'Auſtriche: & que quelque bruit que l'on fit courir,

que l'on en vouloit à Vienne en Auſtriche, qui eſt maintenant le boulevard de la Chreſtienté de ce coſté-là. Et ce qui fit croire cela à l'Empereur, ce fut que les Turcs ne faiſoient proviſion que de bois de Maom, qui eſt plus propre à faire des barques de paſſage, que des vaiſſeaux de guerre. L'Eſpagnol & les Princes d'Italie craignoient auſſi ce preparatif d'armée, & diſoient que le Roy de France avoit promis aux Turcs le port de Toulon en Provence pour repoſer, refraiſchir & hyverner leurs vaiſſeaux : c'eſtoient ſuſpicions, car l'Eſpagnol traittoit ſecrettement pour avoir une ſuſpenſion d'armes avec le Turc, ce qu'il obtint fort facilement ſur les nouvelles qui vindrent à Conſtantinople de ce qui ſe paſſoit en Perſe : qui furent telles. 1591.

Mehemet Sophy de Perſe ſe ſentant vieux & caſſé, ceda ſon Empire entre les mains de ſon fils ſecond nommé Emirencé Meriſé, pour ce que les enfans de l'aiſné eſtoient trop jeunes. Or ce Meriſé eſtoit un brave Prince, lequel eſtoit reveré de tous; ſa premiere reſolution fut d'attaquer Uſbec, Prince de pluſieurs pays, ſur les bords de la mer Caſpie, lequel avoit entrepris ſur les Perſans durant la guerre qu'ils avoient eu à l'encontre des Turcs, & lequel avoit particulierement occupé le Royaume de Corazan, & s'en eſtoit faict Seigneur de la plus grande partie à

1591. l'inſtigation du Turc & de ſes Ambaſſadeurs. Ce fut la cauſe que Meriſé entreprit de luy faire la guerre, pour retirer le Royaume de Corazan : Uſbec ſe voyant attaqué, demanda ſecours au Turc, qui luy refuſa, diſant : qu'il n'avoit rien à deſmeſler avec les Perſes, qui eſtoient par la paix devenus ſubjects de l'Empire des Ottomans. Uſbec n'eſtant ſecouru du Turc perdit incontinent le Royaume de Corazan ſans combattre, à cauſe que tous ſes peuples ſe remirent volontairement à l'obeyſſance du Perſan. Ce que voyant Uſbec, il pourveut lors à ſa ſeureté par un abouchement qu'il fit avec ledit Meriſé, & luy rendit tout ce qu'il tenoit du Royaume des Perſes, & eſpouza une ſienne ſœur : par le moyen de ceſte alliance, Uſbec devenu amy de Meriſé, luy monſtra la lettre du Turc, par laquelle il luy avoit mandé, que les Perſes eſtoient devenus ſubjects des Ottomans. Ceſte lettre anima tellement Meriſé, qu'il ſe reſolut de faire la guerre au Turc : meſmement ſur ce que l'on luy diſt, que Imacul, Ambaſſadeur du Perſan, s'eſtoit laiſſé corrompre au Baſcha Ferat à la paix de Coſbin, d'autant qu'il luy avoit accordé que Tauris, Gengé, Sirvan, & Cars (qui ſont quatre grandes villes & puiſſantes fortereſſes) demeureroient entre les mains du Turc avec forte garniſon, & tous les pays des environs. Meriſé deſirant de ne laiſ-

ſer ceſte honte aux Perſes, aſſembla promptement 1591.
une armée de quatre vingts mille chevaux, & avec Uſbec ſon allié qui ſe declara auſſi contre le Turc, traverſerent la Perſe, & vindrent dans Ardovil au mois d'Avril; (qui eſt une cité très-ancienne de Perſe, & où ſont les Sepulchres des Sophis) Meriſé à ſon arrivée fit trancher la teſte à Imacul, celuy qui avoit faict la paix avec le Turc, nonobſtant qu'il fuſt grand Seigneur, & qu'il alleguaſt beaucoup d'excuſes. Puis après il fit bruſler tout vif, un ſien frere; & quatorze autres grands Seigneurs leurs parens, eurent la teſte tranchée, pour ce qu'ils s'eſtoient voulus eſlever contre luy. De là il envoya un mandement au Baſcha Giaffer dans Tauris (chef de tous les Beglierbeys de Turquie, qui eſtoient dans la Perſe) à ce qu'il euſt à luy rendre leſdites quatre places ſuſnommées, ſinon, qu'il luy livroit la guerre à feu & à ſang, & qu'il n'eſpargneroit meſmes les Moſquées. Giaffer eſtonné de ce ſouſlevement de guerre ſi ſubit, luy reſpondit, qu'il ne le pouvoit faire ſans en avoir le commandement du grand Seigneur, & uſant de belles paroles, comme adviſé qu'il eſtoit, il obtint quelque temps pour ce faire, & envoya advertir le Turc en diligence par courriers exprès, qui arriverent à Conſtantinople à la my-May.

Le grand Seigneur ſe trouva eſbahy de ces nou-

1591. velles : or il n'avoit ſorty de ſon Serrail, il y avoit trois ans, depuis la ſedition que firent les Spachis pour leur paye, & qu'ils le contraignirent de faire mourir Hibraim ſon mignon, à cauſe qu'Aſſan l'Aſtrologue luy avoit dit qu'il eſtoit en danger d'eſtre tué d'un couſteau la premiere fois qu'il en ſortiroit, & que les aſtres l'en menaçoient; neantmoins ceſte nouvelle des Perſes l'en fit ſortir, & alla par la ville gratifiant le peuple le plus qu'il pouvoit, & leur monſtroit bon viſage. Peu après les Spachis & tout le peuple luy firent plaintes accouſtumées, qu'ils appellent entr'eux Arz & Rocca, en leur langue, qui eſt de ſe pouvoir plaindre de tous les gouverneurs, & les depoſer de leurs charges, tellement qu'Amurath s'en alla retirer à un *Chioſque*, c'eſt à-dire, une maiſon de plaiſance champeſtre, voiſine de la mer, où il fut contraint d'oſter pluſieurs Gouverneurs, & meſme de chaſſer Aſſan, qui fut confiné dans une petite ville nommée Chiourdouque près de Sallinique. Il reſcrivit incontinent au Baſcha Giaffer à Tauris, à ce qu'il euſt à conſerver les forts qu'il avoit en charge, en attendant qu'il luy envoyeroit du ſecours. Il reſcrivit auſſi au Baſcha Cigalla, General en Caraemit, à ce qu'il aſſemblaſt en toute diligence la cavalerie de Bagadet, & des Provinces voiſines des Perſes, pour au premier advis, ſe rendre où il luy ſeroit

mandé. Amurath fut long temps meſme à ſe re- 1591.
ſoudre s'il devroit aller en perſonne à la guerre contre les Perſes, où s'il y devoit envoyer un Capitaine General; ſa reſolution fut longue de ce qu'il feroit, & cependant Meriſé avec ſes Perſes, tuoit tous les Turcs qu'il rencontroit ſortis de leurs forts, & faiſoit de grands ravages ſur eux; ce qui fit beaucoup murmurer à Conſtantinople contre Amurat.

Outre ceſte guerre des Perſes, Amurath receut encor d'autres advis : c'eſt que le plus jeune fils du Prince de la Mecque (qui eſt un Prince tributaire des Ottomans, comme eſt le Prince de Valachie, & de Bogdanie & autres, leſquels ſont ſubjects à eſtre aggrées par le Turc, & ne ſe peuvent qualifier Princes de leurs pays, qu'ils n'ayent receu l'eſtendart Turqueſque) avoit faict une grande ſouſlevation d'armes en l'Arabie heureuſe, & au Royaume de Gemen, deſirant emporter la Principauté contre ſon frere aiſné, à qui le Prince leur pere avoit remis ſes Eſtats, pour ſa vieilleſſe. Ceſte nouvelle faſcha fort Amurath, ſçachant bien que tous peuples ſont deſireux de nouveauté.

Ainſi les guerres de Perſes & de la Mecque, firent qu'Amurath changea de volonté d'envoyer ſa grande armée navalle qu'il faiſoit eſquiper pour travailler l'Eſpagne, & fut contraint d'aviſer à

1591. ce qui eſtoit de beſoin pour la deffenſe de ſes Eſtats. Toutesfois les Bachas dans Conſtantinople, diſſimulans, affin de faire paroiſtre la grandeur de leur Prince, faiſoient toujours courir le bruit qu'ils ne s'armoient que pour venir en Eſpagne. Les Beglierbeys qui eſtoient ez confins des terres de l'Empire, de Hongrie & de Pologne faiſoient une infinité de courſes ſur les Chreſtiens, affin de taſcher de les faire deſirer & ratifier de payer le cens, & les preſens ainſi qu'ils avoient promis: mais nonobſtant toutes ces courſes, ny les Polonois, ny l'Empereur ne renvoyerent à Conſtantinople.

Aſſan Baſcha Capitaine de la mer, envoya auſſi quelques galeres dans le Golfe de Veniſe, pour recognoiſtre les ports de la Dalmatie & de la Pouille, ils prirent quelques vaiſſeaux chargez de marchandiſes, & firent pluſieurs butins ſur ceux de Raguze. Mais Aſſan ne put pas ſe rejouyr des heureux ſuccès de ſes galeres; car il mourut au commencement du mois de Juillet non ſans ſoupçon de venin, d'autres aſſeurent qu'il mourut du mal de Naples, qu'il avoit laiſſé trop enraciner ſur luy.

Ceſt Aſſan avoit pluſieurs enfans tant de la Royne de Fez ſa femme, que de pluſieurs autres femmes ſes eſclaves; ayant laiſſé dans ſes coffres trente ſix mille ſequins d'or, Amurath le ſça-

chant, les envoya saisir & faire apporter en son Serrail, & s'empara mesme de tous ses autres biens, sans rien laisser à tous ses enfans. Le Bascha Sinan, premier Visir, estant tombé en discours sur ce subject avec Ferat qui estoit second Bascha, luy dit: *C'est une impieté qu'Amurat exerce envers ses fidelles esclaves, d'oster les biens à leurs enfans, après leur mort, puis qu'ils ont toute leur vie servy fidellement l'Islan* (c'est-à-dire la Couronne ou l'Empire, 1591.

Le Bascha Ferat qui aspiroit il y avoit si long temps après l'Estat de premier Visir, & qui en avoit offert un million d'or, fit son profit de ces paroles, & les rapporta à Amurath; lequel irrité, sans avoir esgard que Sinan avoit executé vingt-deux entreprises, dont la derniere estoit celle de la Goulette, & qu'il avoit déjà si long temps tenu ceste grande & souveraine authorité de premier Visir, plus grande que n'avoit eu le Bascha Mehemet le grand, qui après avoir servy trois des Ottomans fut finalement tué par un fol dans le Divan. Ne se souvenant point aussi que c'avoit esté Sinan qui avoit appaisé la mutinerie des Spachis en faisant accroire qu'Amurat avoit esté trompé par certaines personnes. Bref sans avoir esgard à rien, il le fit soudain *Masul* (c'est-à-dire, homme privé & sans charge) & par ce moyen le Bascha Ferat fut fait le premier Visir,

1591. & le Baſcha Cigala fut fait Capitaine de la Mer, qui eſt ce que l'on appelle en France, Admiral, au lieu dudit Aſſan ſuſnommé.

Ainſi ces deux Baſchas devindrent très-puiſſans & gouvernerent l'Empire des Turcs, faiſants de grands dons chacun, & firent rompre toutes les deliberations precedentes, pour avoir experimenté le danger des guerres loingtaines, & ſe contenterent de faire la guerre aux pays voiſins, comme en la Pologne, Hongrie, Croatie, & autres confins.

LIVRE QUATRIEME.

1592.

LIVRE QUATRIEME.

SI en liſant les livres precedents, il ne s'y void que morts, aſſaſſinats, maſſacres, revoltes de peuples, batailles, priſes & ruynes de villes : je ſuis encores contraint de continuer d'eſcrire ceſte miſerable malice du temps és années ſuivantes.

Au commencement de ceſte année mourut la Royne dotiairiere Eliſabeth, veufve du Roy Charles 9. Ceſte Royne a eſté en ſon temps l'exemple de piété, & de charité. Après la mort de ſa fille unique qu'elle eut dudit Roy Charles, elle ſe retira de la France & s'en alla à Vienne en Auſtriche (car elle eſtoit fille de l'Empereur Maximilian, & ſœur de Rodolphe à preſent encores regnant) où elle fit baſtir un Monaſtere de Religieuſes proche ſon Hoſtel, auquel elle pouvoit entrer ſans être veuë : & là veſcut juſques à ſa mort comme Religieuſe, en veilles, jeuſnes & continuelles prieres, pour la Paix entre les Princes Chreſtiéns. Les aumoſnes & œuvres de charité qu'elle fit durant qu'elle fut en France, donnerent occaſion à pluſieurs pauvres d'en regretter ſon partement. Du depuis ſon veufvage elle fut recherchée en mariage par le Roy d'Eſpagne, mais elle n'y voulut entendre. Après ſa mort le Roy aſſigna ſur le Bourbonnois dont elle jouiſſoit pour ſon douaire,

1592. celuy de la Royne Loyſe de Lorraine veufve du Roy Henry 3. là où ceſte Royne (qui eſtoit auſſi un miroir de ſainčteté & de modeſtie, ainſi que nous avons dit en noſtre hiſtoire de la Paix) alla peu après faire ſa demeure, & où elle mourut dans Moulins.

Le ſeize de ce meſme mois de Janvier mourut auſſi le Duc Jean Caſimir, de la maiſon des Comtes Palatins du Rhin; Adminiſtrateur du Palatinat, & Curateur de ſon nepveu Frederic fils de ſon frere Loys, Eſlecteur & comte Palatin. Ce prince eſtoit de la Religion de ceux que l'on appelle en France pretendus reformez, en Angleterre, Puritains, & en Allemagne, Calviniſtes ou Proteſtans reformez. Aucuns des Lutheriens Allemans, qui ſont Miniſtres ſuivant la Confeſſion d'Auſbourg, que les Calviniſtes, leurs ennemis mortels, appellent Martiniſtes, à cauſe que Luther s'appelloit Martin, ne furent point faſchez de ceſte mort, ny de celle du Duc de Saxe, qui mourut ſur la fin de l'an paſſé, comme nous avons dit, & preſcherent meſme que Dieu les avoit delivrez de deux grands tyrans des conſciences. Ils s'attendoient que Richard Duc de Simmer, grand Oncle dudit Prince Eſlecteur Frederic deuſt avoir l'adminiſtration du Palatinat, & qu'il deuſt faire reſtablir la Confeſſion d'Auſbourg, de laquelle il eſtoit, & changer l'Eſtat

de la Religion en ces pays-là, ainſi que l'Eſlecteur 1592.
Loys ſon neveu l'avoit faict après la mort de ſon Pere, en chaſſant les Calviniſtes, & y mettant les Lutheriens, & comme avoit faict ledit Duc Caſimir ſi-toſt qu'il fut pourveu de l'Adminiſtration du Palatinat d'où il oſta la Confeſſion d'Auſbourg, & y reſtablit la Proteſtante reformée. Mais il en advint tout autrement; car bien que l'Empereur eut conferé l'adminiſtration du Palatinat audict Duc de Symmer, les Eſtats de tous les pays dudit Prince Frederic ſon petit neveu, s'y oppoſerent, & ſouſtindrent que leur Prince eſtoit en aage competent pour les gouverner, ayant dix-huict ans paſſez, & qu'ils devoit adminiſtrer le Palatinat ſon patrimoine, & l'Eſlectorat quand & quand, ſuivant les Privileges octroyez par la Bulle d'Or de l'Empereur Charles IV aux Princes Eſlecteurs de l'Empire. Le Duc Richard ne ſe contentant de ces raiſons, voulut uſer de la force, & ſe ſaiſit de quelques bailliages au haut Palatinat. Le jeune Prince Eſlecteur Frederic, ſe mit en armes contre ſon grand Oncle: tout s'en alloit porter droict à la guerre; mais les Princes voiſins firent tant qu'ils les accorderent. Par ceſt accord le Duc Richard remit les pays dont il s'eſtoit emparé, entre les mains du jeune Prince Eſlecteur. Ainſi le Cal-

1592. viniſme fut continué au Palatinat, & ce trouble qui eſtoit advenu après la mort dudit Jean Caſimir fut appaiſé.

Ce Duc fut durant ſa vie fort affectionné à ceſte Religion, & fut un temps qu'il s'attendoit d'eſtre declaré Protecteur de ceux de la France, où il avoit amené à leur ſecours par deux fois deux grandes armées. Il en mena auſſi en Flandres au ſecours du Prince d'Orenge : & une autre au ſecours de l'Eſlecteur Archeveſque de Cologne Truchſes, qui s'eſtoit declaré de ceſte Religion. Les armées qu'il amena en France, ſans combattre, furent en partie cauſe de deux Edicts de Pacification : mais celles qu'il mena aux Pays-bas, & en l'Archeveſché de Cologne, furent ſans grand effect, & ne put empeſcher que Truchſes, ne fuſt privé de ſon Archeveſché.

En ce meſme mois de Janvier mourut auſſi à Duyſſeldorp, Guillaume Duc de Cleves & de Juillers, aagé de ſeptante ſix ans.

Depuis que ce Prince ſe fut raccommodé avec l'Empereur Charles le Quint (ainſi que nous avons dit ci-deſſus en parlant que la Princeſſe Jeanne d'Albret luy fut promiſe en mariage) & qu'il euſt eſpouſé ſa niepce fille de Ferdinand, il demeura toujours Prince fort pacifique en ſes pays : toutesfois ſa femme & luy ont toujours eſté troublez en leurs entendemens & paroles;

comme a eſté auſſi ſon fils unique le Duc Jean qui avoit en premieres nopces eſpouſé une des filles de la maiſon de Bade, ce qui a cauſé beaucoup de deſolation en tous leurs pays, pour les pretentions des Duc de Pruſſe, & des Deux-ponts, gendres dudit Duc Guillaume, de Religions contraires à la Catholique-Romaine, & de l'Archiduc Albert, qui craignant avoir des voiſins auſſi de contraire Religion, y envoya l'Admirant d'Arragon avec une armée, ainſi qu'il ſe peut voir au 1. livre de noſtre hiſtoire de la Paix. Nous avons dit l'an paſſé que le Pape innocent IX eſtoit mort. Le 30 Janvier de ceſte année, les Cardinaux eſleurent le Cardinal Hypolite Aldobrandin, Florentin de nation, qui avoit eſté Dataire du Pape Sixte V. & Auditeur de la Rote, lequel ſe fit nommer Clement huictieſme. Ainſi qu'avoient faict les deux derniers Papes Gregoire & Innocent, il embraſſa la cauſe de ceux de l'Union en France, auſquels (par ſon Nonce l'Eveſque de Viterbe qu'il y envoya exprès) il promit ſecours d'hommes & d'argent, & y confirma le Cardinal Sega en ſa Legation. L'Italie, l'Eſpagne, & l'Angleterre, furent tranquilles en ceſte année. L'Allemagne eut quelques remuements: mais la France, la Flandres, & la Hongrie, furent merveilleuſement affligées de guerre, & principalement la France. 1592.

1592. Nous avons dit l'an paſſé que le Duc de Parme après avoir conferé à Bruxelles, avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur qui vouloient practiquer un accord entre le Roy d'Eſpagne, & les Eſtats des Provinces confederées, s'achemina pour entrer en France, ſuivant le très-exprès commandement du Roy d'Eſpagne: & d'autre coſté que le Duc de Mayenne après avoir donné ordre à Paris ſur ce qui s'eſtoit paſſé touchant le faict du Preſident Briſſon, ſe rendit en haſte à Soiſſons: & pour traicter plus particulierement avec ledit Duc de Parme du ſecours qu'il deſiroit donner à Rouen, il en partit en diligence, & le vint rencontrer à Guyſe. A leur premiere entrevue, ils ne traicterent & ne parlerent que de la guerre, & du ſecours de Rouen: mais au ſecond logis qu'ils firent, qui fut à la Ferre, les deux Ducs adviſerent de donner charge à leurs Confidents de traicter ouvertement de l'intention du Roy d'Eſpagne. Le Duc de Mayenne ſe fia de ceſte affaire au Preſident Janin, & le Duc de Parme, au Preſident Richardot, & à Diego d'Ibarra. Le Roy d'Eſpagne ne ſe ſouvenant plus de ſa declaration qu'il avoit faicte en Mars l'an 1590, en laquelle il avoit proteſté devant Dieu & ſes Anges: *Que tous les preparatifs qu'il faiſoit pour la guerre de France, n'eſtoient que pour le repos des bons Catholiques, ſous l'obeiſſance*

de leurs Princes legitimes, fit propoſer la particularité, & le ſecret de ſon intention, qui eſtoit: *Que ſa fille l'Infante, fuſt receue au premier grade, & declarée Royne de France.* A quoy ledit ſieur Preſident Janin, leur dit, *que l'on y pourroit entendre, moyennant que ceſte fois on rompiſt la Loy Salique, avec condition que ladite Infante dans un an ſe mariaſt, avec l'advis des Princes & Officiers de la Couronne & Eſtats de France.* Plus, *que pour ce faict là, il en faudroit traicter avec les Ducs de Lorraine, de Guiſe, de Nemours, de Mercœur, & autres Princes, Gentils-hommes, Capitaines & Gouverneurs des places, les ſatisfaire & recompenſer en choſes de ce Royaume, avec quelques deniers en don, pour conſerver par ce moyen ceux qui eſtoient du party Catholique, & pour attirer du party contraire quelques nobles.* Auſſi, *qu'il falloit que dez à preſent ils declaraſſent & aſſeuraſſent, quelle aſſiſtance ſa M. Catholique bailleroit pour les affaires de deçà à M. l'Infante eſtant faicte Royne, attendu que ſans une ſubvention en deux ans on conſumeroit, huict millions d'or, & meſme que l'on ne pourroit rien faire ſans une Aſſemblée des Eſtats.* 1592.

Les Eſpagnols ayant repliqué pluſieurs choſes ſur la premiere propoſition de la reception de l'Infante, & de la commodité que les François en

1592. recevroient, Richardo dist, *qu'il ſeroit toujours très-bon de remettre le tout à la volonté de ſa Majeſté Catholique, & que tous les François Catholiques devoient avoir aſſez de certitude qu'il ne manqueroit de leur donner aſſiſtance & ayde en prenant pour leur Royne ſa fille l'Infante, veu que juſques icy, ſans qu'il y euſt un gage ſi cher, mais le ſeule zele du ſervice de Dieu, & la conſervation de la S. Foy envers les Catholiques, il avoit deſpendu tant de millions.* Quant à l'Aſſemblée des Eſtats, *qu'ils ſçavoient bien que l'on les avoit accuſez de l'avoir faict differer juſques à preſent qu'ils voyoient bien qu'elle eſtoit neceſſaire : mais qu'il y falloit faire reſoudre ce que ſa Majeſté Catholique deſtreroit.*

A quoy ledit ſieur Preſident Janin reſpondit, *que le faict des Eſtats eſtoit un acceſſoire, comme auſſi ce qu'on accorderoit avec les Princes & la Nobleſſe, qui devoit ſeulement ſervir de couleur pour legitimer ce qui ſeroit des à preſent convenu entr'eux, attendu que les Eſtats ne ſeroient compoſez que de perſonnes qui feroient la volonté du Duc de Mayenne, ſans en ſortir nullement.* Voilà ce qui ſe paſſa en ceſte premiere aſſemblée, de laquelle d'Ibarra donnant advis au Roy d'Eſpagne il luy manda dans ſa lettre eſcrite de Neſle le 12 de Janvier : *Je cognois clairement que les Princes & la Nobleſſe ont intention d'eſtre ſeuls*

en ce maniement pour tirer plus de commodité de V. M. & qu'en differant l'Aſſemblée des Eſtats ce n'eſt que pour eſtendre davantage l'authorité & domination que de Mayenne a pour le jourd'huy, dont il ne faut douter qu'il ne luy faſche fort de s'en deſcharger Tel eſtoit l'advis d'Ibarra. 1592.

Après ceſte premiere Aſſemblée, il s'en tint une autre entre le Duc de Mayenne & le Preſident Janin d'une part, & le Duc de Parme, Richardot & d'Ibarra de l'autre, où ayant eſté rapporté ce qui avoit eſté propoſé à la premiere, le Duc de Mayenne dit: *Qu'il eſtoit neceſſaire de differer ce qui ſe pretendoit de la part de ſa Majeſté Catholique: mais que le moyen pour en faciliter un bon ſuccez, eſtoit d'avoir beaucoup d'argent pour gaigner les volontez de pluſieurs qui y ſeroient concurrens, & recompenſer & ſatisfaire aux Princes & à la Nobleſſe.* Surquoy Richardot luy dit: *Monſieur, propoſez ce que vous eſtimez qu'il faudra faire avec un chacun: car pource qui ſera juſte & raiſonnable il y aura de l'argent aſſez: meſme en ce que M. le Duc de Parme ne pourra reſouldre ſans avoir eu d'advis de ſa M. Catholique, l'on le fera avoir avec telle diligence, que vous en ſerez content.* Alors Monſieur de Mayenne repliqua: *Je ſuis advis que Monſieur* (parlant au Duc de Parme) *face une*

1592. *aſſemblée devant luy de Meſſieurs de Vaudemont, de Guiſe, & de Chaligny, & qu'il leur communique l'intention de ſa Majeſté Catholique.* Ceſte parole mit fin à ceſte ſeconde Aſſemblée. D'Ibarra en l'advis qu'il en donna au Roy d'Eſpagne dit: *Que le Duc de Mayenne ſortit de ceſte Aſſemblée avec la meſme tiedeur que fit le Preſident Janin.*

Sur l'advis du Duc de Mayenne, le Duc de Parme alla de ſon quartier à la Fere où il aſſembla les trois Princes de la maiſon de Lorraine, cy-deſſus dits, qui eſtoient les ſeuls Princes de ceſte maiſon qui pour l'heure eſtoient en l'armée de l'Union, auſquels il dit que l'intention du Roy d'Eſpagne eſtoit, que l'on eſleut le plutoſt que faire ſe pourroit un Roy Catholique, & leur fit une grande remonſtrance ſur les droicts de l'Infante d'Eſpagne, & s'eſtendit beaucoup pour leur vouloir donner à entendre pluſieurs obligations que la France avoit au Roy ſon maiſtre, & particulierement toute la maiſon de Lorraine. Monſieur de Mayenne qui ſe trouva auſſi en ceſte aſſemblée, reſpondit au Duc de Parme. Qu'il ſçavoit la bonne volonté qu'avoient leſdits trois Princes de ſuivre celle de ſa M. Catholique; qu'il leur en donneroit plus de clarté, leur ſpecifieroit en particulier les matieres, & qu'il leur rendroit

compte de tout. A quoy les ſuſdits trois Princes, de la maiſon de Lorraine ne reſpondirent rien. 1592.

Le 15 de Janvier s'aſſemblerent encore pour traicter des matieres deſſuſdites. D'Ibarra par ſa lettre qu'il eſcrivit au Roy d'Eſpagne, ſur ce ſubject, luy manda: *Il y eut hyer une Aſſemblée du Preſident Janin & de Monſieur de la Chaſtre, avec Richardot & moy, ſur les meſmes matieres qu'on a commencé de traicter. Et ce qu'on y a introduit Monſieur de la Chaſtre, a eſté pour aſſeurer le Duc de Guiſe que l'on ne traictoit aucune choſe à ſon préjudice, car les ſuſcipions ſont fort vives parmy eux.*

Pour mieux cognoiſtre ce qui ſe paſſa es dernieres Aſſemblées qu'ils firent pour ce ſubjet, j'ay mis ici la lettre qu'eſcrivit le Duc de Parme au Roy d'Eſpagne, en meſmes termes qu'il l'a eſcrite, prejugeant que le Lecteur cognoiſtra aſſez qu'il entend parler du Roy très-chreſtien, quand il parle de De Bearn.

AFIN de paſſer plus avant ſur ceſte negociation, & deſir que j'ay de pouvoir donner quelque lumiere à voſtre Majeſté, de ce que je pourrois deſcouvrir, j'ay retenu long-temps ceſte deſpeche, au moyen des diſcours qui ſe ſont paſſez il y a quatre jours entre le Preſident Janin & Monſieur de la Chaſtre, deputez du Duc de Mayenne, pour traicter de ceſte affaire avec D. Diego de Ibarra, & le Preſident Richardot, qui par mon commandement s'aſſemblerent avec eux. Or les deux vindrent à ſe declarer, & eſperoient

1592. que l'on pourroit introduire quelque discours sur la Loy Salique pour ceste fois, encores qu'ils ne l'osent asseurer, pour les difficultez qu'ils sçavent qui se presenteront pour traverser ceste affaire, comme estant de telle importance & nouveauté qu'un chacun sçait, faisant nommer la sereniſſime Infante pour Royne souveraine de ce Royaume, avec condition qu'elle y viendroit reſider dedans ſix mois, & de-là à autres ſix elle ſe marieroit ſelon l'advis des Conſeillers & Miniſtres de la Couronne; diſant que lorſqu'elle parviendroit à ce point, qui eſt d'eſtre Royne ſouveraine, qu'elle pourroit peut-eſtre choiſir tel mary qu'il luy plairoit, ſans ce que perſonne s'y puſt oppoſer; adjouſtant à ces conditions, qu'il faudroit continuër les loix & couſtumes de ce Royaume, & les conſerver en ſon entier, & qu'il ne falloit pretendre de mettre des Gouverneurs & des garniſons aux places, d'autre nation que de la leur; & puiſque le Royaume eſtoit diviſé, il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir ſi toſt ny ſi facilement chaſſer le de Bearn, bien puiſſant, comme il eſt, ny appaiſer les autres qui ſe voudroient oppoſer à ceſte reſolution. Que devant toutes choſes, il eſtoit néceſſaire que voſtre Majeſté deſpendiſt dans le propre Royaume, premierement ils dirent huict, puis après ils vindrent à monter à dix millions pour le moins en deux ans, affin d'appaiſer & aſſeurer le Royaume, & le reduire du tout à l'obeyſſance de la sereniſſime Infante, & que la deſpenſe de ſes deniers ſe fiſt par les Officiers & Miniſtres du Royaume, à la forme & maniere qu'ils ont accouſtumé, adjouſtant pour corroborer leurs raiſons, qu'eſtant ceſte declaration faicte, la porte leur eſt du tout ſerrée pour ſe pouvoir jamais plus accommoder avec le de Bearn, ny parler d'aucun autre expedient: & leur ſemble pour parvenir à ceſte fin, que moyennant leſdits dix millions que l'on deſpendra en deux ans, leſquels commenceront deſlors

que la ſereniſſime Infante ſera declarée pour leur Royne, & non auparavaut, ils feront un grand effect. Outre ce, ils concluent qu'il eſt force de s'accommoder avec ceux qu'ils appellent Princes, & avec les Gouverneurs des provinces en particulier, & pluſieurs autres de la Nobleſſe, tant de ceux qui ſuivent le party, que de ceux qui ſuivent le party contraire, qui ſe voudront reduire: attendu que par le moyen de ceux-cy, on doit prendre & eſtablir l'affaire en l'aſſemblée des Eſtats. Car autrement on ne le ſçauroit faire par les moyens que nous prétendons, & que ces Princes & les bien affectionnez de la Nobleſſe deſirent: nous diſans librement que pour y parvenir & gagner ces volontez, il faudra une grande ſomme d'argent, qui toutesfois ſera deſduite deſdits dix millions: outre les charges, proprietez & recompenſes qu'on leur fera dans le propre Royaume, leſquels auſſi ils diſent qu'il faudra moderer, pour ce qu'ils ne ſeroit raiſonnable qu'elles fuſſent telles, qu'elles diviſaſſent l'eſtat qu'ils pretendent plus que jamais conſerver en ſon entier; & le font ainſi entendre toutes & quantes fois qu'il vient d'en parler. 1592.

Leſdits Dom Diego de Ibarra & Richardot ont reſpondu à ces propoſitions ce qui leur a ſemblé convenable, & particulierement qu'il ne falloit douter qu'engageant voſtre Majeſté ſa fille en ce Royaume, voſtre Majeſté ne la voudroit abandonner, juſques à ce qu'il fuſt entierement reduit, comme il eſt raiſon, puiſqu'à preſent ſans autre deſſein particulier, ſinon le general de la conſervation de la religion & bien de la Chreſtienté, voſtre Majeſté deſpend, comme ils ſavent très-bien, peu moins de quatre millions par an: que partant ils ſe pourroient bien tenir aſſeurez pour les deux premieres années de la Royauté de la ſereniſſime Infante, & que voulant venir à ceſte promeſſe, on croiroit qu'auſſi peu voudroient-ils obliger voſtre Majeſté,

1592. qu'elle mit entre leurs mains toute ceſte ſomme à la fois, mais qu'on la fournira à meſure qu'on la deſpendra, de quoy il ſemble qu'ils ſe devroient contenter, auſſi bien que des huit millions qu'ils propoſerent au commencement, & non aux dix ſur leſquels ils s'arreſterent. Enfin ils demeurerent ſur ce qu'ils dirent, qu'ils me feroient reſponſe de ce diſcours, & ſur ce qui s'eſtoit propoſé entr'eux; pour leur donner la reſolution que juſtemennt on leur devoit bailler, & eſt ainſi qu'ils me la donnerent hier en la preſence de Jehan-Baptiſte de Taſſis, qui, au moyen de ce que je luy avois eſcrit, eſt revenu de Bruxelles icy: & pour ce que c'eſt une affaire de poids & conſideration telle qu'on peut eſtimer, nous demeurames un peu pour y bien penſer & le reſoudre tard. Car l'ayant bien regardé, conſideré & peſé avec toutes ſes circonſtances & dependances, nous fumes unanimement d'opinion, qu'il ne failloit en quelque ſorte que ce fut, leur faire cognoiſtre que nous n'avons nulle charge de pouvoir paſſer avant, & conclure ceſte negociation ſans nouvel advis de voſtre Majeſté, attendu les inconveniens qui en peuvent reüſſir, deſquels le differer l'aſſemblée des Eſtats en eſt le moindre, comme il ſemble qu'ils veulent faire: neantmoins ils les tiendront, quelque dilation qu'il y ait: & ne ſont encore de moindre importance que les propos de la paix qu'ils tiennent toujours en eſtat, qui par le moyen des mauvais inſtrumens que de Mayenne a prez de ſoy, ſe pourroit faire, lorſque moins nous y penſerions: outre ce, l'ombrage & ſoupçon qu'ils ont de voſtre Majeſté, de quelques Potentats, & l'opinion que pluſieurs du Royaume ſe ſont imprimez que voſtre Majeſté pretendoit plutoſt par le moyen d'une longueur ruiner ledit Royaume, & par ce donner occaſion à la diviſion, de ſorte que n'ayant, comme je n'ay, aucun advis de promettre ceſte ſomme pour voſtre Majeſté, & qu'il faut ſe reſoudre premierement ſur-tout,

sans laſcher de la main le diſcours de la ſereniſſime Infante ma maiſtreſſe, qui eſt ce que pour ce fait nous pourrions deſirer, nous concluſimes qu'ils ſe raſſembleroient de nouveau cejourd'huy, & avec eux Jehan Baptiſte de Taſſis, & que ſans promettre ny refuſer la ſomme de huict millions' on pourſuivroit l'affaire; leur diſant que puiſqu'on a commencé de parler de cecy, qu'il faut venir au point de la pretention des Princes, & des autres particuliers de la Nobleſſe, avec d'autres pretentions, s'il y en a, afin d'accelerer l'Aſſemblée deſdits Eſtats, & parvenir, moyennant l'ayde de Dieu, à la bonne fin qu'eux & nous pretendons de ceſte affaire; eſtimant que pendant que nous en traiterons, & de la ſeureté des deniers que l'on doit deſpendre, outre ce qui a eſté employé pour le benefice de la Couronne, & de la ſeureté de la ſereniſſime Infante ma maiſtreſſe, lors qu'elle ſera miſe dans le propre Royaume: & qu'il ſera meilleur que la ſomme qu'ils prétendent ſoit employée, comme elle eſt à preſent, en une armée eſtrangere, & avec des François, & non le tout par leurs mains; qu'il y aura moyen d'avoir reſponſe de voſtre Majeſté, avec declaration de ſa royale volonté ſur ce point: meſmement l'on ne doit venir à l'execution, juſques après le fait de la ſereniſſime Infante, pour laquelle il ſemble que ladite ſomme ſeroit bien employée, veu que voſtre Majeſté, ſans aucun gage en main, a bien deſpendu tout ce qu'un chacun ſçait, & peut-eſtre lui en faudra deſpendre autant, pour n'abandonner ceſte ſaincte cauſe, ſans aucun autre intéreſt particulier. Leſdits Jean-Baptiſte de Taſſis, Dom Diego de Ibarra & le Preſident Richardot s'en allerent avec ceſte reſolution au quartier du Duc de Mayenne, & s'eſtant aſſemblez avec les ſuſdits Monſieur de la Chaſtre, & le Preſident Janin, pour guider l'affaire de la ſorte que nous l'avions conclu: mais cela ne ſervit de rien, pour ce qu'ils 1592.

1592. leur reſpondirent que traicter des particularitez & des pretentions, ce ſeroit une affaire trop longue; & qu'il ne s'y falloit arreſter, qu'au préalable & devant tout, on n'euſt conclu le point des millions, ſur lequel on devoit fonder le reſte, qui eſtoit l'eſlection de la ſereniſſime Infante pour leur Royne. Eſtant retournez à moy avec ceſte reſponſe, ores qu'ils fuſſent d'advis que je ne pouvois refuſer de faire la promeſſe au royal nom de voſtre Majeſté, pour leſdits quatre millions pour les raiſons ſuſdites, & pluſieurs autres, qu'on peut bien entendre, & nous obligent à ne differer ceſte reſolution, pour eſtre neantmoins l'affaire ſi grande & de telle importance, & ſi fragile, n'eſtant bien ſeant qu'un ſerviteur prenne la hardieſſe d'offrir choſe quelconque, qu'il ne ſoit au prealable bien aſſeuré qu'elle ſera agréable à ſon maiſtre; je leur dy, que puis que nous eſtions ſur noſtre partement, ils pourroient s'aſſembler le jour ſubſequent, qu'ils penſaſſent bien ce que je leur diſois, affin que tous euſſions meilleur moyen de penſer aux frais & au ſervice de voſtre Majeſté, & nous eſtant attendus l'un & l'autre, & chacun y ayant penſé de ſon coſté pour parvenir à noſtre intention, & ſatisfait à nos obligations, après avoir bien penſé & repenſé ſur les inconveniens qui adviendroient, s'ils ſçavoient que nous n'avons pouvoir de le conclurre, & ſçachant la reſponſe que voſtre Majeſté fit faire au Preſident Janin, par laquelle j'eſtois aſſeuré de voſtre royale volonté, & touchant avec les mains, que par faute d'y condeſcendre, on pourroit non-ſeulement effacer l'affaire de la ſereniſſime Infante en tout point, mais auſſi tomber en mille inconveniens, ſans eſtre aſſeurez de voir exclus le de Bearn de ceſte Couronne, mais qui plus eſt, nous l'eſtablirions. Or en une affaire ſi preciſe & contrainte, nous avons d'un commun conſentement fait eſlection du party qui nous a ſemblé meilleur pour toute la Chreſtienté,

& le royal ſervice de voſtre Majeſté, preſuppoſant qu'elle recevroit plus de deſplaiſir, après avoir tant travaillé & employé tant d'argent, & reſpandu tant de ſang, qu'on vinſt à perdre de tout poinct une affaire de telle importance, nous ayant eſté offert ce qu'ils pretendent. Puis que pour l'un, eſtant une fois rompu, il n'y avoit plus aucun reſpect: & pour l'autre, ne l'ayant voſtre Majeſté agreable, il ſera en ſa main de le refuſer, ſans conſentir ny venir à ce qu'ils propoſent & offrent: & ainſi nous avons conclu non de leur offrir l'argent net, mais juſques à vingt mille hommes de pied, & cinq mille chevaux eſtrangers, payez par voſtre Majeſté, avec l'artillerie, vivres & attirail, & douze cents mille eſcus à la diſpoſition de la ſereniſſime Infante ma maiſtreſſe, pour un an, affin d'entretenir ceux du Royaume, qui nous ſembleront propres, taſchant auparavant de les contenter de ſeize mille hommes de pied & quatre mille chevaux, & d'un ſeul million en deniers pour ce que deſſus: afin qu'ils ſe contentent de ceſte aſſiſtance pour un an ſeulement, & y faire toutes les diligences qu'on pourra ſans rien rompre: & quand on ne pourra mieux faire, & pour ne venir à un poinct ſi pernicieux, comme eſt celuy de la perte de toute la Chreſtienté, nous ſommes auſſi reſolus de nous eſtendre juſques aux deux ans qu'ils pretendent, perſiſtant toutefois à ce qu'il y ait une armée eſtrangere entretenue par voſtre Majeſté, pour ce qu'il nous ſemble que pour pluſieurs reſpects il le faut ainſi, afin que plus promptement nous appaiſions les choſes du propre Royaume, & pour plus grande ſeureté de la ſereniſſime Infante ma maiſtreſſe, lorſqu'elle entrera & reſidera: ſur quoy & ſur le rembourſement de l'argent deſpendu, & qui ſe deſpendra, & les autres poincts qui concernent ceſte matiere, on les traictera par le moyen deſdits Jean-Baptiſte de Taſſis, D. Diego de Ibarra, & Preſident 1592.

1592. Richardot, avec le ſoin, diligence & authorité que voſtre Majeſté peut ſe confier de chacun d'eux & de moy, qui vous ſuis tant veritablement obligé ſujet. C'eſt donc à ceſte heure à voſtre Majeſté à ſe reſoudre en ceſte affaire, & à nous commander faire la neceſſaire prevention & proviſion, tant d'hommes que d'argent, afin qu'elle s'en enſuive, ſans oublier quelques ſommes particulieres pour les extraordinaires, leſquels ſans doute ſeront très-grands, & pour les volontez qu'il faudra ſecrettement & ſeparement gaigner : & auſſi ce qui ſera néceſſaire pour le Pays-Bas, pour leur entretenement & conſervation, à quoy il faut auſſi pourvoir : & ſe reſolvant voſtre Majeſté d'embraſſer ceſte negociation & ceſte Chreſtienté, par le chemin que propoſent & pretendent le Duc de Mayenne & ces François, il me ſemble, ſelon mon petit jugement, que ſus toutes choſes on ne doit manquer d'un ſeul poinct de ce qu'il leur ſera promis, & qu'il n'y ait aucun retardement tant à pourvoir ce qui ſera néceſſaire, & conclurre en ces affaires, puis qu'avec ces humeurs, quelque que ce ſoit de ces deux choſes, peut non-ſeulement prejudicier, mais la deſtruire ſans eſpoir de la faire jamais revivre.

Car ores que je voye bien que pour parvenir à noſtre intention, ſe preſenteront une milliaſſe de difficultez, & telles que ce ſera pluſtoſt une grace de noſtre Seigneur de les vaincre, que non d'induſtrie humaine, & par ainſi il ſemble que la crainte ſurmonte l'eſperance d'y pourvoir, parvenir : toutesfois, s'il y a moyen aucun, c'eſt celuy de la particularité & célérité en tout : & les cognoiſſans comme nous les cognoiſſons, nous qui ſommes icy, nous haſtons le plus que nous pouvons la convocation & aſſemblée des Eſtats : & tout ce qui nous ſemble plus propre à ceſte fin.

Et d'autant qu'il n'y a doute qu'ils voudront voir le pouvoir que nous avons de voſtre Majeſté, pour conclurre

l'affaire comme de raiſon, je ſupplie voſtre Majeſté de l'envoyer au pluſtoſt à celui qu'il vous plaira pour conclurre & mettre fin, à ce que nous ne demeurions, par faute de l'avoir, au plus beau du chemin; car je crains fort qu'ils le nous demandent devant l'aſſemblée des Eſtats: & ſur le point de declaration, que nous pretendons qu'ils feront en faveur de la ſereniſſime Infante ma maiſtreſſe, veu que ils ſont ſi curieux en toutes leurs choſes: & certes il y auroit du danger de dire, qu'il n'y en a point encores, & que d'autre part nous pretendiſſions leur donner toute ſatisfaction. 1592.

C'eſt à la verité une affaire grave & de grand poids, & qui a eſté, eſt & ſera de grands frais, leſquels pourveu qu'ils ne paſſent les huict millions en deux ans qu'ils pretendent qu'il montera, pour appaiſer la tyrannie, nous nous pourrons contenter. Et quant à moi, je crains qu'il en faudra davantage, & pour plus long-temps. Mais d'autre part, venant à conſiderer qu'il s'en enſuivra que la ſereniſſime Infante ſera declarée Royne proprietaire de ce Royaume, qui eſt ce que voſtre Majeſté pretend & deſire, & que comme il ſemble, il luy vient ſi bien à propos, non-ſeulement pour le propre Royaume, & la Religion Catholique en general, mais auſſi pour les Royaumes & Eſtats de voſtre Majeſté en particulier. Cela me fait eſtimer que l'on doit prendre cœur d'aider & procurer de paſſer outre en ces affaires, le plus promptement que faire ſe pourra.

J'ay eſté très-ayſe que ſa Saincteté ſe ſoit reſoluë de faire Cardinal l'Eveſque de Plaiſance, & qu'elle l'ait declaré ſon Legat en ce Royaume, pour les raiſons que j'eſcry particulierement en une lettre, qui ſera avec celle-cy, pour ce que ſans doute il aydera avec toute celerité à faire ſuccéder voſtre affaire, comme nous prétendons; mais ayant preſentement entendu par un courrier du Duc de Seſſa, qu'il

1592. m'a deſpeché le 30 du paſſé, la mort du bon Pape Innocent, qui ſi bien entendoit ces affaires, & ſi prudemment les guidoit, je confeſſe qu'il m'a mis en un grand ſoucy, non tant pour le regard de ma maiſon, pour l'affection qu'il luy portoit, comme pour le ſervice de voſtre Majeſté ſur ce que nous avons en main, & pour toute la Chreſtienté, puis que par ſon ſainct zele Chreſtien & prudence dont il eſtoit doué, on peut preſuppoſer qu'il euſt faict de bons effects.

Je dy bien que ceſte perte nous oblige d'accelerer plus que jamais ceſte affaire, & condeſcendre plus facilement à ce que propoſe & pretendent ces François, afin que ſi le ſort tombe ſur quelqu'un, qui n'entende ces affaires, comme les deux Papes paſſez, il nous trouve ſi avant & ſi bien eſtablis en iceluy, qu'il ne puiſſe empeſcher noſtre bon ſuccez. J'eſpere en Dieu qu'il le nous donnera bon, & fort conforme à ſon ſainct ſervice, à celuy de voſtre Majeſté, qui luy eſt ſi conjoint, & qui aura commandé faire les preventions néceſſaires, & telles qu'on peut eſperer de ſon ſainct zele, &c. De Lihons, ce 18 Janvier 1592.

Voylà ce que mandoit le Duc de Parme au Roy d'Eſpagne, touchant la négociation qui ſe traictoit pour faire l'Infante d'Eſpagne, Royne de France. Quelques autres letres furent auſſi ſurpriſes ; dans les unes ledit Duc de Parme demandoit au ſieur Roy proviſion d'argent, & qu'il ne ſe falloit fier d'en pouvoir recouvrer ſur la place d'Anvers, pour le grand nombre qu'il en falloit tant pour ceſte negociation, que pour l'entretenement des gens de guerre en Flandres & en France : *Je ne ſçay* (dit-il) *ce que*

ce ſera de nous, ny comme nous pourons faire voſtre royal ſervice en aucun lieu, puis que le tout ſera expoſé au benefice de la fortune, & que ſans un evident miracle, il n'y a point d'apparence d'obtenir ce qui ſe pretend avec nul bon ſuccez. 1592.

D'Ibarra dans ſes lettres faict les meſmes plaintes, & advertit ledit ſieur Roy d'Eſpagne que le payeur general de l'armée avoit baillé 132000 eſcus à Monſieur de Mayenne, d'une part; que la ſeule paye de l'armée du Duc de Parme, ſe monteroit à 120000 eſcus, d'autre part; & qu'il en falloit bailler encor 11000 au Duc de Mayenne, tellement que ledit Payeur general de l'armée qui avoit apporté 258000 eſcus, ayant fourny ces ſommes, le Duc de Parme demeureroit ſans argent: *Car ces François*, dit-il, *en la propoſition de l'Eſlection de Madame l'Inſante, font toujours l'affaire difficile, & le remede, de l'argent.*

Or nonobſtant le manquement d'argent, il y avoit auſſi des jalouſies entre les Ducs de Parme & de Montmarcian; celluy cy vouloit precéder ceſtuy-là, & monſtroit une lettre eſcrite de Rome, au mois d'Aouſt, portant commandement au nom de ſa Saincteté de precéder le Parmeſan, ainſi qu'il avoit eſté conclu à la congregation de France à Rome, à cauſe qu'il eſtoit General de l'armée

1592. qu'envoyoit le S. Siege, & le Duc de Parme ne l'eſtoit que du Roy d'Eſpagne. Il y avoit toutefois bien de la différence entr'eux deux, car le Parmeſan eſtoit un vieux & expérimenté Capitaine ; n'y ayant point d'apparence ny de raiſon qu'il deuſt permettre qu'un qui n'avoit jamais mené vingt chevaux à la guerre, le deuſt preceder : veu meſmement que toutes ſes troupes ne montoient plus qu'à cinq cents chevaux & trois mille Suiſſes. Montemarcian pour ſuivre le commandement qu'il avoit reçeu de Rome, n'alloit point voir ne conferer avec le Parmeſan, que rarement, encor c'eſtoit de nuict, & s'en retournoit tout auſſi-toſt, de peur d'offencer ſa qualité ; ce qui continua entr'eux, & meſme quand ils marcherent en corps d'armée, la bataille fut conduite par les Ducs de Mayenne, de Parme & de Montemarcian, ainſi qu'il ſera dit cy après.

Il y avoit auſſi de grandes jalouſies entre le Duc de Mayenne & le Duc de Guyſe, ce que les Eſpagnols entretenoient tout à propos, pour & afin que le neveu ſerviſt d'un contrepoix à l'oncle, ainſi que d'Ibarra le manda au Roy d'Eſpagne. Le Duc de Parme fiſt meſme bailler audit Duc de Guiſe dix mille eſcus en deux fois, afin de l'attirer à ſuivre la volonté dudit Roy. Toutes ces choſes ſe faiſoient fort accortement par les Miniſtres d'Eſpagne. Mais les Royaux qui ſur-

prenoient toujours quelques-uns de leurs paquets, les envoyoient au Roy, & trouvoit-on moyen d'en faire tenir les copies au Duc de Mayenne, & quelquefois on luy en a faict voir les originaux. On luy fit voir celle d'Ibarra, dans laquelle ces mots estoient : *J'ay faict toutes les diligences que bonnement j'ay pu faire, sans chausser aucune jalousie à de Mayenne, qui en prend des moineaux qui volent.* Ceste forme d'escrire n'estoit pas bien seante à un homme d'Estat, tel qu'estoit d'Ibarra. 1592.

Mais en un autre il y avoit : *Si le Duc de Mayenne, comme il doit & dit, est resolu qu'on face ce que V. M. commande, il ne devoit estre marry qu'on mist V. M. en possession de quelque place, sous quelque couleur qui puisse estre. Partant j'ay dit au Duc de Parme qu'il seroit bon traicter secrettement avec quelques Gouverneurs d'icelles, pour gaigner ce que l'on pourroit.* Cestecy estoit contre l'authorité absoluë que ledit sieur Duc avoit en son party, & de ce qu'il avoit faict jurer à tous les Gouverneurs en particulier, *de ne conférer avec les Espagnols, ny les favoriser que par sa licence & selon son instruction.*

En un autre il y avoit : *Et encores que nous ouvrions tard les yeux, je pense qu'il seroit bien fait de renforcer l'armée, de sorte que le Bearnse*

1592. *retiraſt, & ne puſt empeſcher ce que l'on interteroit; envoyer auſſi quelque ſomme d'argent à part, pour moyennant ce, gaigner les volontez, & non par les mains de Mayenne, mais par celles du Capitaine general de V. M. ou des Miniſtres dont elle ſera ſervie, pour mettre le pied aux places d'importance, par intelligence ou par force.* Voylà une belle charité Eſpagnolle.

En voicy une autre. *On a opinion que le de Mayenne n'eſt hors de ſe conſerver avec le de Bearn, & qu'il s'y attend, & Monſieur de Villeroy y eſtoit ſur cela quand nous vinſmes de Paris, mais je ne le puis croire du Duc, ores que je confeſſe qu'il me ſcandalize, voyant la jalouſie qu'il a des perſonnes qui traictent avec le Duc de Parme, & les autres qui ſommes icy, & qu'il void eſtre affectionnez au ſervice de V. M. & eſtre ſi ardent à ſon intereſt, qu'il prefere toujours à tout le reſte.*

Ceſte jalouſie des perſonnes qui traictoient avec le Duc, provenoit à cauſe des Seize de Paris, de ceux du Cordon d'Orléans, du Maire Godin de Beauvais, & autres de ceſte faction, qui ſolicitoient pour avoir des garniſons Eſpagnoles. Voici ce que d'Ibarra en mandoit audit Roy d'Eſpagne *Il eſt néceſſaire de renforcer promptement la garniſon de V. M. de telle ſorte que les politiques de ladite ville de Paris de la garni-*

ſon Françoiſe, qui y eſt pour de Mayenne, ne puiſſent opprimer les Catholiques en quelque occaſion de revolte, ny traitter à ſe remettre à de Bearn, & envoyer particulièrement garniſon à Orléans, puis qu'ils la demandent, & demonſtrent la meſme bonne devotion au ſervice de Voſtre Majeſté, les Catholiques qui y ſont, que ceux de Paris, & ſont avec le meſme ſoupçon, que les politiques ne leur facent un mauvais tour, aydez des meſmes conſeillers qui firent le dommage aux autres. 1592.

C'eſtoit tacitement taxer ledit ſieur Duc de Mayenne de l'exécution qu'il avoit faict faire le quatre Décembre l'an paſſé. Mais on luy fit voir ceſte-cy auſſi pour luy monſtrer l'intention des Eſpagnols. *Par ainſi j'ay dit au Duc de Parme, qu'il face inſtance avec de Mayenne, à ce qu'il aſſemble les Eſtats, mais comme c'eſt celuy qui les doit convoquer, il pourra en cela ce qu'il voudra, ſi on ne luy baille quelque autre trait, en quoy j'employeray & mettray le ſoucy que je doy au ſervice de V. M.*

Quand le Roy Loys unzieſme voulut faire hayr le Conneſtable de S. Paul au Duc Charles de Bourgongne, il fit ouyr au ſieur de Contay ſerviteur dudit Duc, ce que les Agents dudit Conneſtable diſoient de ſon maiſtre, & comme ils le meſpriſoient: ce qu'il faiſoit afin qu'il le luy reportaſt, pour faire naiſtre une haine mor-

1592. telle entre ledit Duc & le Conneſtable. Auſſi les Royaux avoient ſoucy de faire veoir au Duc de Mayenne en quelle eſtime les Eſpagnols le tenoient, en lui monſtrant les lettres que les Miniſtres d'Eſpagne reſcrivoient de luy au Roy leur maiſtre, afin de lui faire cognoiſtre le peu d'occaſion qu'il avoit de ſe fier en ceſte nation. D'Ibarra reſcrivant audit Roy d'Eſpagne, ſur ce que le duc de Mayenne avoit faict pendre quatre des Seize, dont ils diſoient que la cauſe en eſtoit non pour avoir faict mourir le Preſident Briſſon, mais pour ce qu'ils avoient eſcrit ceſte lettre au Roy d'Eſpagne dont nous avons parlé cy-deſſus. *La faute en doit eſtre*, dit-il, *au ſoucy qu'on prend de ſurprendre les pacquets.* Et le Duc de Mayenne meſmes en la lettre qu'il envoya au Roi d'Eſpagne pour reſponſe aux calomnies que le Duc de Feria avoit eſcrites de luy, (ainſi que nous dirons en ſon lieu) la commence par ces mots: *Sire, j'ai receu par les mains des ennemis la copie, puis l'original d'une lettre & advis du Duc de Feria à V. M. plaines d'injures & meſdiſances contre moy, qu'ils m'ont envoyé & fait voir, non pour me faire plaiſir, mais pour m'exciter par le teſmoignage de la mauvaiſe volonté qu'on me porte au lieu d'où je dois eſperer mon appui & ſecours, à chercher ma ſeureté vers eux.* Ainſi par la ſurpriſe des pacquets d'Eſpagne le Roy entretenoit le Duc de Mayenne en deſy

& ſoupçon avec l'Eſpagnol, & lui faiſoit 1592.
on cognoiſtre le peu de profit qu'il en pouvoit tirer puis que meſmes le Roy d'Eſpagne avoit ordonné que ce fuſſent ſes payeurs qui payaſſent les gens de guerre dudit Duc, & qu'on ne lui baillaſt plus l'argent entre ſes mains, ny à ſon Treſorier. L'Eſtat auquel les affaires eſtoient au commencement de ceſte année, fit que pour un temps toutes ces jalouſies & desfiances demeurerent couvertes, & unanimement s'accorderent pour aller ſecourir Rouen, en attendant l'intention du Roy d'Eſpagne ſur les propoſitions cy-deſſus dites. Voyons tout d'une ſuitte ce qui ſe paſſa en ce ſiege.

L'an paſſé nous avons dit comme le ſieur de Villars avoit donné l'ordre requis pour deffendre Rouen, & comme le Roy avoit logé toute ſon armée aux environs, & que l'exercice en laquelle s'employoient les aſſiegez journellement eſtoit à faire des ſorties.

Pluſieurs ont eſcrit que ſi le Mareſchal de Biron ſe fuſt logé à ſon arrivée entre la ville & le fort, qu'il euſt faict un grand ſervice au Roy: & euſt pu s'en rendre maiſtre: mais que ceſte faute donna loiſir au ſieur de Villars de ſe recogneiſtre, qui mit devant le vieil fort le Capitaine Boisroſé, lequel à la vue de l'armée royale y fit travailler avec telle diligence jour & nuict, juſques

1592. à quinze cents perſonnes, qu'en moins de trois ſemaines, il le fit munir & fermer de tous coſtez.

Sur la lettre que le Roy avoit envoyée par un heraut dans Rouen, à ce qu'ils euſſent à le recognoiſtre & luy rendre l'obeyſſance qu'ils luy devoient, ſinon qu'il ſeroit contraint de tenter la force, & ſe ſervir des moyens que Dieu luy avoit mis en main, aſſemblée de ville ſe tint, où le 2 Decembre fut reſpondu de bouche audit heraut : Qu'il diſt à ſon Maiſtre, qu'ils eſtoient tous reſolus de plutoſt mourir, que de recognoiſtre un Heretique pour Roy de France, & qu'ils n'avoient moins de cœur à ſouſtenir leur antique Religion, que les Calviniſtes à ſoutenir leur héréſie.

En la proceſſion generale qui y fut faicte depuis l'Egliſe Noſtre Dame juſques à celle de S. Ouen où le ſieur de Villars Gouverneur, toutes les Cours ſouveraines, & la maiſon de ville eſtoient, l'Eveſque de Bayeux diſt la grande Meſſe, & le Penitencier de l'Egliſe de Rouen fit une Predication, interpretant ce texte de l'Eſcriture, *Nolite jugum ducere cum infidelibus* ; à la fin de laquelle il fit lever la main à tous les aſſiſtans, & proteſter de plutoſt mourir que de recognoiſtre le Roy (qu'il nommoit Henri de Bourbon pretendu Roy de France.) En ceſte proceſſion il y avoit trois cents bourgeois tous pieds nuds, avec

chacun un flambeau de cire blanche, & au devant d'eux un eſtandard où il y avoit un crucifix : ceux-cy marchoient les premiers ; puis les ſuivoient quinze cents jeunes enfans tous veſtus de blanc. 1592.

Il y eut en ce moment de ſiege beaucoup de brouillemens en ceſte ville, car il y avoit auſſi des Catholiques zelez, qui ſe mesfioient dudit ſieur de Villars ; & diſoient que luy & l'Abbé Deſportes s'entendoient avec le Roy ; & fondoient leur dire ſur ce que ledit ſieur de Villars avoit eu du Duc de Mayenne le gouvernement de Rouen, comme par force, pour ce que quand il en fut pourveu, ç'avoit eſté pour ce qu'il eſtoit monté du Havre de grace avec une galere & quinze vaiſſeaux armez en guerre, dans leſquels il y avoit bien quinze cents ſoldats, mille deſquels il avoit faict deſcendre & cabaner à une petite Iſle à la portée du canon de Rouen, ce qui fut la cauſe du voyage qu'y fit le Duc de Mayenne en Juillet 1591, où arrivé, & ayant conféré avec le Vicomte de Tavannes Lieutenant pour l'Union en ceſte Province, l'Eveſque de Roſſe Eſcoſſois Suffragant de Rouen, le Preſident de la Porte, & le ſieur de la Londe, touchant ce qui eſtoit à faire pour appaiſer ledit ſieur de Villars, il envoya un Gentil-homme le trouver pour ſçavoir quel ſubject il avoit eu de venir en armes ſi près de Rouen : Villars fit reſponſe : Que l'on

1592. l'avoit trompé de toutes les promeſſes qu'on luy avoit faictes: & jugeant qu'on ne lui feroit pas mieux à l'advenir eſtoit venu là, d'où il ne partiroit point ſi on ne luy donnoit le Gouvernement de Rouen, & la Lieutenance generale au Gouvernement de Normandie, & que ſi Monſieur de Mayenne ne lui accordoit cela, qu'il ſe rendroit du party Royal. Ce qu'ayant eſté rapporté audit ſieur Duc, il fut contraint de ſe reſouldre de luy donner tout ce qu'il demandoit, & prendre le plus d'aſſeurance de luy qu'il pourroit, pour afin qu'il demeuraſt ferme au party de l'Union. Ce que deſſus propoſé par quelques Catholiques zelez, & ſur un advis qu'ils eurent de la practique qu'avoit eu ledit ſieur Abbé Deſportes avec le D. Bellanger, ainſi que nous avons dit, fut occaſion de faire comme une eſmotion populaire, devant le logis dudit Abbé, & faiſoient courir un bruit que deux Eveſques du party royal eſtoient entrez dans la ville, deſguiſez, & traictoient avec luy pour rendre la ville, au Roy, par le conſentement dudit ſieur de Villars; & qu'il falloit les mettre tous deux dehors la Ville. Ce bruit eſtant trouvé faux, ceſte eſmotion fut incontinent appaiſée. Le ſuccès des ſorties & eſcarmouches, leur fit peu après changer d'opinion.

Cependant tout cecy, les Royaux mirent deux

canons à la coſte de Turinge, & deux à la plaine 1592.
du fort, & commencerent à tirer tellement, qu'il fut impoſſible à ceux du fort, de travailler plus le jour à deſcouvert. L'on a eſcrit que ſi le Mareſchal de Biron l'euſt plutoſt fait faire, comme il pouvoit, il euſt empeſché la fortification du fort; & le ſiege n'euſt tiré la longueur qu'il fit.

Le ſieur de Bois-rozé qui eſtoit dans le vieil fort fit une ſortie avec cinq cents ſoldats qu'il ſepara en trois troupes, ce qu'il fit en plain jour ſur les deux heures après midy, & donna ſi furieuſement qu'il fit abandonner aux Royaux les deux premieres tranchées, & les contraignit de ſe retirer vers le canon, où ils firent un gros pour venir aux mains. Bois-Rozé les envoya encor attaquer par deux cents des ſiens, leſquels d'abordade firent quitter la troiſieſme tranchée aux Royaux, mais ils furent rechaſſez ſi chaudement qu'ils n'eurent plus d'envie d'y retourner. Cependant le Baron de Biron arriva avec la cavalerie & l'infanterie qui eſtoit logée au Meſnil, où après que la tranchée fut gaignée & regaignée par deux fois des uns & des autres, il fit faire une ſi rude charge, qu'il contraignit Bois-rozé de ſonger à ſa retraicte; mais comme Bois rozé voulut faire emporter le corps d'un ſoldat qui avoit eſté tué auprès de luy, & ne le laiſſer en la poſſeſſion des Royaux, ledit Baron qui vit ce ſoing de faire

1592. emporter ce corps, fit faire une charge, où ils s'y opiniaſtrerent tous ſi bien que ce corps fut pris & repris par cinq fois, mais Bois-rozé fut enfin contraint de le quitter, ayant luy-meſme receu une harquebuzade qui luy avoit emporté tous les os de la jambe gauche, & fit ſa retraicte au pas, faiſant toujours combattre ſes ſoldats, allant ſur une jambe appuyé ſur deux des ſiens, juſques à ce qu'il fuſt ſur le bord du foſſé. Il y eut en ce combat quantité de bleſſez de part & d'autre, mais toutesfois plus des aſſiegez que des aſſiegeans. Du depuis Bois-rozé fut mené dans la ville pour ſe faire plus ayſément panſer : là où il medita la grande ſortie dont nous parlerons cy-deſſous ; & en ſa place fut mis le Chevalier Picard.

Le Capitaine Boniface fit auſſi peu après une ſortie par la porte Cauchoiſe, ſur le ſieur de Sainct Denis Mailloc, qui s'eſtoit voulu accommoder de l'Egliſe de Sainct Gervais, preſque deſmolie & ruinée; ceſte ſortie fut faicte ſi promptement & legerement, qu'il demeura cent ou ſix vingt Royaux ſur la place, & les autres furent contraints de ſe retirer aux corps de garde de la vallée d'Yonville, & au Mont aux Malades.

Plus, dans Rouën on fit eſquiper en guerre quelques petits bateaux & barques, leſquels tous les jours butinoient tautoſt d'amont vers le Pont de

de l'Arche, tantoſt d'aval vers Caudebec, em- 1592.
menans quelquesfois des bateaux chargez de foins, avoines, moruës & autres munitions, d'autresfois des priſonniers & des beſtiaux.

Le 27 Decembre le ſieur du Rolet (ayant practiqué avec Langonne Lieutenant du Capitaine Marc, qui commandoit au Chaſteau du bout du pont de Roüen, pour le faire introduire dans ledit Chaſteau, l'intelligence eſtant double, tramée & continue à deſſein par le ſieur de Villars) fut pris priſonnier par Langonne qui feignant aller parler à luy, & luy ayant donné aſſignation de ſe trouver ſeul auprès des Emmurées, y alla : mais Langonne ayant fait mettre 15 ſoldats dans l'une des caves des maiſons ruinées qui eſtoient là, ſortit du Chaſteau avec un ſoldat, tous deux armez de jacque de maille. Le ſieur du Rolet qui ſe fioit en ſa parole, ayant laiſſé quelques ſiens harquebuſiers ſur la ruyne d'une muraille des Emmurées s'advança pour parler à luy, ſe ſaluans, Langonne penſant ſe ſaiſir de du Rolet, & l'empoigner au collet ne pût ; du Rolet jugeant de ſon intention tira ſon eſpée & luy en donna d'un revers penſant luy couper la teſte, mais il rencontra la jacque de maille qui deſtourna le coup ; auſſi-toſt l'embuſcade ſortit de la cave, & tous enſemble ſe jetterent ſur ledit ſieur du Rolet, le ſaiſirent & emmenerent

1592. dans le Chaſteau, & de là dans Rouen, nonobſtant les efforts que firent les ſiens de tirer des harquebuzades de deſſus la muraille des Emmurées. Monſieur de Villars le fit mettre priſonnier dans le vieil Palais. Cecy doit ſervir d'exemple à ceux qui veulent faire de telles entrepriſes, de ne ſe fier jamais que les plus forts à leurs ennemis.

Villars qui ſe doutoit auſſi des Politiques qui eſtoient dedans la ville, par le conſeil de l'Abbé Deſportes practiqua un Advocat nommé Mauclerc qui contrefaiſant le Royal les hantoit, & les mit en deliberation de quelque entrepriſe pour le ſervice du Roy; il feignit ſi bien d'eſtre Royal, que l'on luy deſcouvrit une entrepriſe qui ſe devoit faire ſur la porte Cauchoiſe, par laquelle on devoit faire entrer les Royaux. Un Huiſſier des Comptes, un Procureur, & un ſergent de la compagnie du Capitaine Saturnin eſtans accuſez par luy, furent pris, & après avoir eſté apliquez à la torture, furent pendus & eſtranglez le Samedy 4 de Janvier par arreſt de la Cour, laquelle pour faire craindre à l'advenir ceux qui voudroient entreprendre quelque choſe, fit auſſi publier par tous les Carrefours de Rouën un autre Arreſt du 7 Janvier en ces mots.

La Cour a faict, & faict très expreſſes inhibitions & deffences, à toutes perſonnes de quel-

que eſtat, dignité & condition qu'ils ſoient, ſans nul excepter, de favoriſer en aucune ſorte & maniere que ce ſoit le party de Henry de Bourbon, ains s'en deſiſter incontinent à peine d'eſtre pendus & eſtranglez. 1592.

Ordonne ladite Cour que monition generale ſera octroyée audit Procureur general, *nemine dempto*, pour informer contre tous ceux qui favoriſeront ledit Henry de Bourbon & ſes adherans. Et d'autant que les conjurations apportent le plus ſouvent la ruine totale des villes où telles trahiſons ſe commettent, eſt ordonné que par les places publiques de ceſte ville & principaux carrefours d'icelle ſeront plantées potences pour y punir ceux qui ſeront ſi mal-heureux que d'attenter contre leur patrie, & à ceux qui deſcouvriront leſdites trahiſons, encor qu'ils fuſſent complices, veut ladite Cour leur delict leur eſtre pardonné, & outre ce leur eſtre payé la ſommede deux mille eſcus à prendre ſur l'Hoſtel de ville.

Le ſerment de l'Union faict le 22 Janvier 1589 & confirmé par pluſieurs arreſts, ſera renouvellé de mois en mois en l'Aſſemblée generale, qui pour ceſt effect ſe fera en l'Abbaye ſainct Oüen de ceſte ville. Eſt enjoinct aux habitans de l'obſerver inviolablement de poinct en poinct ſelon ſa forme & teneur, à peine de la vie, ſans aucune eſperance de grace.

1592. Enjoint très expreſſément ladite Cour à tous les habitans d'obeyr au ſieur de Villars, Lieutenant de Monſieur Henry de Lorraine en ce gouvernement, en tout ce qui leur ſera par luy commandé pour la conſervation de ceſte ville, comme auſſi aux ſoldats entetrenus par ladite ville qui ſeront tenus d'obeyr promptement aux mandemens dudit Sieur à peine de la vie.

Faict à Rouen en Parlement, le 7 Janvier 1592, ſigné, de la Couſture. Voylà les procedures que tint Villars pour ſe rendre maiſtre abſolu de Roüen.

Le dernier jour de l'an les Royaux commencerent leur batterie contre le vieil & nouveau fort, avec unze pieces de gros canon, eſtant rangez en la plaine Saincte Catherine, & trois autres placées au bois de Thuringe, & continua ceſte batterie depuis une heure après midy, juſques à cinq heures du ſoir, ſans faire beaucoup d'exploict.

Le premier jour de l'an, la ſolemnité de l'ordre du Sainct Eſprit ſe fit dans l'Egliſe de Dernetail, là où par le commandement du Roy, Monſieur le Mareſchal de Biron, comme le plus ancien des Chevaliers qui ſe trouva en ceſte ceremonie, donna l'ordre à Monſieur l'Archeveſque de Bourges, & à Monſieur le Baron de Biron ſon fils.

Le troiſieſme Janvier, les Royaux penſant au changement du guet ſurprendre le vieil fort, firent entrer dans le foſſé par trois divers endroicts de quatre à cinq cents ſoldats, & tuërent ou prirent priſonniers tous ceux qui y eſtoient qui leur reſiſterent, & ſe firent maiſtres d'un petit logis prochain d'une caſemate : mais ſur les huict heures du matin, le Capitaine la Riviere-Harel ſortit du vieil fort, entra dans le foſſé, & en fit ſortir les Royaux, où pluſieurs demourerent. 1592.

Le lendemain arriverent à Croiſſet, ſous la conduitte du Comte Philippes de Naſſau, pluſieurs vaiſſeaux de guerre de Hollande, dans leſquels il y avoit trois mille hommes de pied, entre leſquels eſtoit la compagnie des gardes du Prince Maurice, avec huict canons & quelques coulevrines, & beaucoup de munitions de guerre ; qui eſtoit le ſecours qu'envoyoient au Roy les Eſtats des Provinces confederées, leſquels à leur arrivée tirerent juſques à cinquante coups de canon pour ſaluër la ville. Les Hiſtoriens Hollandois diſent, qu'eſtans arrivez devant Rouën, ledit Comte y prit ſon quartier, & ſe retrancha à la façon des Pays-bas, & y euſt volontiers faict telle guerre, qu'ordinairement ſe faict és ſieges de villes audit Pays ; ſans y eſpargner ſon canon, qu'il fit jouër d'une vollée ou deux en ruine ſur la ville : mais que cela fut pris en mauvaiſe part, par le Ma-

1592. reſchal de Biron, Maiſtre de l'Oſt, qui le luy envoya deffendre. Dont ledit Sieur Comte ne fut pas trop content, & ne ſe ſceut tenir qu'il n'en diſt quelques mots de travers.

Les jours ſuivans ce ne furent à l'accouſtumée qu'eſcarmouches & canonades tirées d'une part & d'autre. Le treizieſme dudit mois, vingt-ſept vaiſſeaux de guerre tant Navires que Heuz approcherent du vieil Palais, tirerent quelques quatre-vingts coups de canon contre la ville : mais ayans eſté auſſi ſaluez dudit vieil Palais & du boulevard de la porte Cauchoiſe, ils ſe retirerent un peu plus loing vers Croiſſet, pour ce que l'un d'iceux fut percé à eau d'un coup de canon tiré du vieil Palais.

Depuis ce temps, il ne fut faict grand exploict fors que de tirer les uns ſur les autres à la maniere accouſtumée, le canon ſe faiſant ouyr des deux coſtez. Il y avoit toujours quelques eſcarmouches, ou de part & d'autre quelqu'un y demeuroit. Il ne ſe paſſa un ſeul jour ny une ſeule nuict que ledict ſieur de Villars ne montaſt de la ville au fort Sainte-Catherine ; bref, il uſa durant ce ſiege d'une telle vigilance & ſoin, ſoit à commander & ordonner à un chacun ce qu'il devoit faire, ſoit à faire panſer & medicamenter les ſoldats bleſſez, donnant à chacun de l'argent ſelon ſon merite, qu'il gaigna tellement le cœur des gens

de guerre, qu'il eſtoit entierement obey. Il demanda au Chevalier Picard, & aux Capitaines Perdrier & Jacques, qui eſtoient dedans le fort s'ils vouloient avec leurs troupes ſe rafreſchir dans la ville, meſmes il y fit monter le Capitaine Boniface avec ſon regiment, affin de prendre leur place: mais comme ils eſtoient gens de guerre & ſoldats, ils ne voulutent en ſortir, pour ce que c'eſtoit le lieu le plus attaqué & où ils eſperoient acquerir de l'honneur, tellement que tous enſemble y demeurerent. 1592.

Les Royaux voyans que leur canon ne faiſoit telle exécution qu'ils deſiroient, firent eſlever les terres en quelques lieux en forme de cavalier, afin de donner droict au pied des corps de garde dreſſez dedans le vieil & nouveau fort, ce qui fut faict ſi promptement que le jour meſme il y en eut dix ou douze hommes de tuez: mais le ſieur de Villars pour y remedier, uſa de telle diligence à faire travailler nombre de pionniers, qu'il fiſt dreſſer une eſpaule haute, ſuffiſante & maſſive aſſez pour arreſter les balles & la furie du canon. S'il euſt eſté attaqué en une petite place où on ne manque point de gens pour travailler, cela lui eſtoit facile: car comme diſoit le feu Admiral de Chaſtillon, les grandes villes ſont fournies de tant d'hommes, qu'elles ſont ordinairement les ſepultures des armées: & prin-

1592. cipalement quand il y a des gens de guerre dedans.

Le vingt-ſixieſme dudit mois les Lanſquenets qui eſtoient dans les Capuchins, ſortirent auſſi pour eſcarmoucher les Royaux juſques aux tranchées & barricades qui eſtoient vers les Chartreux, après qu'ils eurent tiré quelques harquebuſades, ils ſe virent en un inſtant, comme enveloppez de trois cents hommes de pied & de deux cents chevaux, ce qui les fit ſonger à leur retraicte, les uns vers les Capuchins, les autres plus chaudement pourſuivis paſſerent la riviere d'Aubete, & entrerent dans la prairie : mais auſſi-toſt que l'alarme fut donnée ceux du mont Sainte Catherine ſortirent pour les ſecourir ſi à point, les uns donnans en teſte aux Royaux, les autres donnans en flanc, qu'ils empeſcherent de pourſuivre plus oultre, leſdits Lanſquenets. M. de Villars y accourut auſſi au bruit de l'alarme accompagné de nombre de cuiraſſes, ayant donné ordre que ledit ſieur de la Londe aſſemblaſt le plus de gens de cheval & de pied qu'il pourroit, & le ſuiviſt : mais ſi toſt qu'il fut arrivé hors la barricade des Capuchins, ayant veu que quelques-uns des ſiens s'eſtoient advancez pour ſecourir le jeune Brebion dit Plumetot, abbatu de ſon cheval d'un coup de mouſquet, voulant les rallier près de luy, picqua droict à eux ; mais il ſe vid incontinent entouré par de la cavalerie royale, où il ſe trouva

en grand danger, & pourſuivy de prez par un cavalier, & y fut demeuré ſans le ſecours que luy donna le jeune Baron de Mailloc, & autres Gentils-hommes & Capitaines qui le ſuivoient, leſquels en combattant (la plus-part d'eux aux depens de leur vie) luy donnerent moyen de faire retraicte vers le gros des ſiens, qui d'auſtre coſté auſſi eſtoient aux mains avec les Royaux, & eſtoient ſi bien meſlez, tant cavalerie qu'infanterie, que le cheval dudit ſieur de Villars fut tué ſous luy : mais ſoudain remonté, & la cavalerie de la ville eſtant venue, il la rangea en quatre eſcadrons, & ſe prepara de combattre à la faveur du canon qui commençoit à tirer, quand le Baron de Biron qui conduiſoit les Royaux, voyant qu'il eſtoit tard, fit ſonner la retraicte ; car ceſte eſcarmouche & combat dura depuis midy, juſques à quatre heures & demie. Le ſieur de Villars y perdit cinq de ſes Capitaines, & pluſieurs ſoldats. Du coſté des Royaux il en mourut nombre ; & ledit Baron eut auſſi ſon cheval tué ſous luy : tout le reſte de ce mois de Janvier ſe paſſa en canonades qui ſe tiroient de part & d'autre, avec toujours quelques eſcarmouches qui ſe faiſoient à la porte Cauchoiſe, vers S. Sever, & en d'autres endroits. 1592

Le 2 Fevrier le Chevalier Picard, eſtant au vieil fort, fut bleſſé d'une balle d'artillerie à la

1592. cuiſſe, dont il mourut quatre jours après, bien qu'il fuſt panſé fort ſoigneuſement par le ſieur de Bailleul Gentil-homme du pays de Caux. Beaucoup de ceſte maiſon des Bailleuls ont eſté très-experts en l'art de Chirurgie: & meſme dans Paris, pour le grand ſoulagement qu'ils y ont donné à pluſieurs impotens, encores à preſent quand quelqu'un s'eſt demis quelque membre, où qu'il a la jambe rompue, l'on dit par commun Proverbe, *il le faut mener au Bailleul*: tant ces perſonnages ont eſté ſouverains & charitables en l'art de Chirurgie. Ledit Chevalier Picard fut enterré après ſa mort dans l'Abbaye Saincte Catherine.

Ceux de Rouen devindrent ſi couſtumiers de faire des ſorties & aller à l'eſcarmouche de leur propre volonté, que le ſieur de Villars, fit eſtroictement deffendre, d'en faire plus ſans ſon conſentement. Les Royaux auſſi pour la ſeconde fois s'eſtans logez dans le foſſé du vieil fort, & couverts d'aiz & clayes plaſtrées & couvertes de terre & gazon, à ce que le feu n'y put penetrer ny les offenſer, ne laiſſerent d'en eſtre deſlogez le 8 Fevrier, par un grand nombre de feux artificiels qui furent jettez par deſſus le parapet du baſtion regardant le bois de Thuringue, & leur falut encores abandonner de nouveau leur logis, ce qui ne ſe fiſt ſans que quelques-uns n'y demeuraſſent.

Cependant que toutes ces choſes ſe paſſoient devant Rouen, le Roy eut advis que le Duc de Parme eſtoit arrivé à la Fere (ainſi que nous avons dit) & qu'il avoit amené avec luy dix mille hommes de pied & trois milles chevaux, & s'eſtoit joinct avec les troupes du Duc de Mayenne compoſées de quinze cents chevaux, & de quatre à cinq mille hommes de pied, & auſſi avec les troupes de Sfondrate Duc de Montemarcian, qui avoit encores trois mille Suiſſes, & cinq cents chevaux, leſquels tous ainſi aſſemblez faiſoient un corps d'armée de cinq mille chevaux & de dix huict mille hommes de pied. 1592.

Les Ducs avec leur armée, s'acheminerent à Peronne, où au conſeil qui y fut tenu de ce qu'ils devoient faire, George Baſte fut d'advis qu'il failloit ſurprendre le Roy, ayant opinion que l'armée royale devant Rouen eſtoit petite, & que pluſieurs ſe ſeroient retirez en leurs maiſons à cauſe des fatigues de l'hyver: & par ce moyen qu'ils feroient ayſément entrer du ſecours dans Rouen.

Le Duc de Parme inclinoit à ceſt advis; toutesfois il ne fut rien deliberé ſur cela, pour ce qu'ils ne ſçavoient au vray quelles eſtoient les forces du Roy: & pour ce que le ſuccès du ſecours qu'ils vouloient donner à Rouen dependoit de l'occaſion qui s'en preſenteroit, ils firent advancer leur armée de ce coſté-là.

1592. Le Roy qui desiroit luy mesme les recognoistre, estoit party du siege de Rouen avec quinze cents cuirasses, & quinze cents argoulets, & marcha avec telle diligence, qu'auparavant que les Ducs eussent aucune nouvelle de luy, il enleva le quartier du Duc de Guise qui estoit à leur avantgarde, lequel fut pillé, & y eut nombre de prisonniers & de morts.

Cest exploit fut cause que le Duc de Parme fit depuis marcher son armée en bataille, de peur des surprises que le Roy eust pu faire, n'ayant avec luy que de la cavalerie. Il departit doncques son infanterie en trois escadrons; les deux premiers marchoient de front, mais de telle sorte qu'il restoit un grand espace entre les deux, tellement que le troisiesme qui les suivoit en un besoin se fust pu ranger au milieu des deux autres. Il mit au devant de ces escadrons, par maniere d'advantgarde quelques compagnies d'harquebusiers à cheval, les chariots & l'infanterie. Entre les chariots & l'infanterie marchoit le canon. Après les chariots suivoient deux bandes de cavalerie, qui marchoient sur les aisles. Puis un gros hot de cavalerie, qui servoit d'arrieregarde.

En ceste ordonnance l'armée des Ducs s'achemina à Aumale pour y venir loger. Le Roi aussi y pensoit faire son logis : les coureurs de part & d'autres s'y rencontrerent, & commencerent

l'eſcarmouche. Le Roy qui ſe vid ſi près de ſon ennemy avec forces de toutes inegales, ſans aucune infanterie, ny ſans canon, fit mettre pied à terre à deux cents harquebuſiers à cheval, que lon appelloit en ce temps-là Dragons pour l'amuſer tandis qu'il feroit paſſer ſes troupes audelà d'une petite riviere qu'il deſiroit mettre entre eux & lui : Cependant que la cavalerie royale paſſoit ſur un pont, le Roy faiſoit luy meſme la retraicte. Le Duc de Parme avec toute l'armée eſtant en bataille, ne voulant rien faire dont on le puſt accuſer de temerité, & ne croyant point que le Roy ſe fuſt là acheminé avec ſi peu de forces, faiſoit ferme : & ſans y penſer donna au Roy ce benefice du temps pour la retraicte qu'il faiſoit : mais l'ayant recognu un peu tard, il fit faire une charge ſi rude aux Dragons qui avoient mis pied à terre, que peu ſe ſauverent : le Roy meſme en ceſte charge, receut un coup d'harquebuſe au defaut de la cuiraſſe, qui luy bruſla ſa chemiſe & luy meurdrit un peu la chair ſur les reins. 1592.

Sa Majeſté ayant paſſé de là le pont, & rangé en ordre toute ſa cavalerie, le Duc de Parme ne voulut s'hazarder de paſſer l'eau, tant à cauſe de la nuict qui eſtoit proche, que pour que ce pays eſt montueux & plein de bois, où il n'avoit jamais eſté : du depuis il alla prendre Aumale,

1592. qui ne fut pas ſeulement ſaccagé & pillé, mais preſque ruyné & deſtruit.

Sur ceſte rencontre pluſieurs diſcours furent faicts : Le Roy eſtant retourné à Dernetail, le Mareſchal de Biron, jaloux du ſalut & de la ſanté de ſon Prince, luy en tint de groſſes paroles, luy remonſtrant que ce n'eſtoit point aux Roys de France à faire les Mareſchaux d'armées : Sa Majeſté print tout ce que l'on luy en dit de bonne part.

Or le Roy avoit mis dans la ville de Neufchaſtel Monſieur de Givry avec la cavalerie legere, qui pouvoient eſtre trois cents bons chevaux : Le Duc de Parme ne voulant rien laiſſer derriere luy, qui luy puſt empeſcher ce qu'il pretendoit faire pour le ſecours de Rouen, & principalement en ſa retraicte s'il en avoit beſoin, ou au ſecours qui luy pourroit venir de la Fere là où il avoit mis la plus-part de ſes munitions de guerre, reſolut d'avoir ceſte place, qui eſtoit & de nature & d'art fort foible, & ſans aucuns remparts. Le 11 Fevrier, qui eſtoit le jour du Mardy gras, ou Careſme-prenant, il y fit acheminer en un inſtant toute l'armée & ſon artillerie; Monſieur de Givry ſommé (quoy qu'il euſt commandement exprès de ſa Majeſté de ſe gouverner avec dexterité en ceſte affaire, ſuivant l'occaſion, & de ne perdre point en ceſte place les troupes

qu'il luy laiſſoit en ſa conduitte) fit reſponſe, 1592.
qu'il tenoit la place pour le Roy de France, & non pour le Roy d'Eſpagne: ſur ceſte reſponſe le Duc de Parme, eſtimant que cela luy eſtoit faire un affront, ſçachant bien que Monſieur de Givry ſe voyant mener ſi rudement, jugea qu'il falloit parler de compoſition, ce qu'il fit entendre: toutesfois, il commit ceſte affaire au ſieur de la Motte, & le Duc de Mayenne à Monſieur de la Chaſtre, beau-pere dudit ſieur de Givry, leſquels accorderent ceſte compoſition, à la charge que ledit ſieur de Givry & tous ſes gens de guerre ſortiroient tous avec leurs armes & bagages. Pour ce jour à cauſe de la proximité de la nuict, ceſte compoſition ne put venir à execution. Le lendemain dez le matin, ils obſerverent les uns & les autres ce qu'ils avoient promis. Les Eſpagnols voyant ſortir ceſte cavalerie, qui eſtoit très belle, & en bonne conche, ſe repentirent de la compoſition, & eurent envie de ne la pas garder; mais la foy de leur General; & les Seigneurs François qui eſtoient en ceſte armée, furent l'occaſion qu'elle fut obſervée, de peur auſſi que cela ne tiraſt à conſéquence.

Ainſi Monſieur de Givry ſorty de dedans Neufchaſtel, le Gouverneur de la ville (qui s'eſtoit retiré au Chaſteau, n'ayant voulu entendre à au-

1592. cune compoſition, ſur le peu de ſeureté qu'il jugea eſtre pour luy, à cauſe de quelques particuliers ennemis qu'il avoit en l'armée des Ducs, qui lui mettoient à ſus qu'il eſtoit de ceux qui avoient tué feu Monſieur de Guiſe à Blois) ſe prepara à ſe deffendre, & les Ducs à l'aſſaillir: & principalement le Duc de Parme, lequel faſché de ceſte reſiſtance (qu'il appelloit temerité) fit travailler incontinent à la mine & à la ſappe, fit dreſſer ſes batteries, & tirer ſi furieuſement, que la breſche eſtant faicte, il vouloit faire donner l'aſſaut; quand par le moyen de quelques entremeteurs, l'accord de la reddition fut arreſté, à condition que ledit Gouverneur ſeroit conduit en lieu de ſeureté: mais il fut, ce dit l'Hiſtorien Campana, *ucciſo da poi ch' accompagnato da buona ſcorta, fu condotte ſituro à conſini patuiti.* Depuis ceſte reddition de la ville & chaſteau de Neuf-chaſtel les Dues s'advancerent juſques à ſept lieues près de Rouen: mais advertis que le Roy eſtoit à cheval pour les recevoir, ils tindrent pluſieurs conſeils ſur ce qu'ils devoient faire. Or aux choſes de la guerre, les reſolutions ſecrettes, ſont les plus ſeures guides pour venir à une heureuſe fin de ce que l'on deſire faire. Les Ducs voyoient bien en effect qu'il n'y avoit point de moyen lors de ſecourir Rouen en aucune façon, quelque

quelque volonté qu'ils en euſſent. Ils firent courir divers bruits, tantoſt d'aſſieger Diepe pour faire divertir celuy de Rouen : ils allerent meſme loger à Bomerville : Mais ſur leur irreſolution, le 27 Fevrier, ils receurent la nouvelle de la ſortie que ceux de Rouen avoient faicte. Ceſte ſortie pour avoir eſté la plus memorable qui ſe ſoit faicte durant ces dernieres guerres, eſt digne d'eſtre icy recitée un peu au long. 1592.

Nous avons dit que quand le Capitaine Boisrozé fut bleſſé à la jambe gauche à la ſortie qu'il fit du vieil fort qu'il ſe fit conduire dans la ville pour ſe mieux faire panſer, & qu'attendant le temps de ſa gueriſon, il méditoit comme il pourroit faire quelque digne exploit, ſi toſt qu'il pourroit monter à cheval; & qu'il travailloit de l'eſprit puis qu'il ne pouvoit rien faire du corps. Or journellement depuis ſa bleſſure il envoya une barque de dix-ſept à dix-huit tonneaux eſquipée en guerre faire des courſes ſur la riviere, qui luy ramenoit toujours quelques priſes : par le moyen de ceſte barque il faiſoit deſcendre quelques ſoldats gens adviſez, à deux où trois lieues de Rouen, qui feignans eſtre de l'armée du Roy, s'y en alloient rendre, recognoiſſoient quels Regiments entroient en garde aux tranchées, combien de compagnies, quel nombre de ſoldats il y avoit à chacune d'icelles, quelles

1592. troupes eſtoient logées aux plus proches villages, & quelle quantité d'hommes il y pouvoit avoir: ils travaillerent tant en pluſieurs voyages qu'ils y furent, retournant toujours avec la barque (car ils ſavoient le lieu & le temps qu'elle les devoit reprendre) qu'ils rapporterent audit Bois-Rozé l'eſtat au vray de l'armée du Roy, juſques au nom de tous les Capitaines & Officiers des compagnies, & le lieu de tous leurs logements.

Bois-rozé ſur leurs rapports, ayant formé ſon deſſein en ſoy-meſme de ceſte ſortie, l'ayant premeditée aſſez long temps, ſort du lict, ſe faict monter à cheval, & va trouver le ſieur de Villars qui eſtoit à diſner au vieux Palais, lequel il trouva ſur le pont-levis ſortant pour aller à ſon logis. Villars voyant Bois-rozé, luy dit.

Je m'eſtonne de vous voir icy en l'eſtat enquoy vous eſtes, vous devriez vous tenir au lict juſques à ce que ſoyez guery. Bois-rozé luy fit reſponce, le deſir que j'ay de vous communiquer un deſſein que j'ay en l'eſprit, me fait oublier mon mal; affin d'en pouvoir reſouldre avec vous, ſi vous voulez enſuivre mon conſeil, & me faire l'honneur de le croire, je vous feray faire le plus brave & genereux acte qui fut jamais faict en place aſſiegée. Villars, qui avoit toute ſorte de creance en luy, & deſireux de faire quelque acte ſignalé pour accroiſtre ſa reputation, le print par

la main, & luy dit: Mon amy, il ne tiendra pas à moi que ne faſſions quelque genereux exploict, j'ay faict tout ce temps paſſé pluſieurs deſſeins & reſolu de les executer : mais j'en ay eſté toujours deſtourné par mes Capitaines. Bois-rozé luy dit, c'eſt à ce coup que vous ne les debvez croire, & tenez pour tout aſſeuré, qu'il n'y a que Dieu ſeul qui peut deſtourner ce deſſein; & crois fermement qu'il le permettra, car executant ce que je deſire, propoſez-vous que l'orage ſeul tombera ſur les Huguenots. Monſieur, depuis que j'ay eſté bleſſé, j'ay faict toutes ſortes de diligences pour apprendre les nouvelles de l'eſtat de l'armée, & ay faict en ſorte que j'ay eu un eſtat au vray du nombre des hommes qui y ſont, & particulierement de ceux qui entrent en garde aux tranchées, combien de regiments entrent en garde chacun jour, quel nombre de compagnies, & quelle quantité de ſoldats à chacune, en voilà meſme l'eſtat que je vous baille, voyez-le. Villars le print, & le leut. Bois-rozé lors luy dit. Tout cela vous peut il pas aſſeurer de faire une ſortie ſur vos ennemis, tuer, prendre & razer toutes les tranchées, prendre & enlever les canons des batteries, acte qui ne s'eſt jamais faict par des aſſiegez. Villars ſe print à rire, & luy dit : Mon amy, oſtez vous cela de l'eſprit, comme voulant dire, cela ne ſe peut faire. Bois-rozé luy dit 1592.

1592. encor, Monſieur, je le feray, ſi vous vous reſolvez à faire demain une ſortie, la faiſant l'eſcarre tumbera ſur les regiments Huguenots de Pilles & Boiſſe qui entrent ce ſoir en garde, & ne peut avoir en ceſte garde plus de huict cents hommes, vous en pouvez faire ſortir deux mille pour les combattre, faire voſtre execution & retraicte devant qu'ils puiſſent eſtre ſecourus, vous pouvez loger vos troupes la nuict dedans le foſſé ſans alarmes à dix pas de leurs logements, & par ce moyen ils ſeront aux mains premier qu'ils ayent loiſir de prendre les armes; & pour moy, j'yray avec ma compagnie droict au canon de la premiere batterie, cela faict, ſi j'ay le temps j'yray à l'autre, & y feray le ſemblable. Villars ne ſe pût empeſcher de rire de voir Bois-rozé ſi paſſionné, & comme il parloit : mais Bois-rozé le voyant rire, luy dit, vous vous mocquez de m'ouyr parler de l'artillerie, j'aurai revanche mais que le coup ſoit faict, & je m'aſſeure que vous m'en ſçaurez gré. Villars luy dit, ſi voſtre jambe ne vous faict trop de mal, je ſerois bien ayſe que vinſiez avec moy au fort, affin de vous faire veoir le lieu où ſont logez les ennemis, & ſur le champ reſouldre avec vous de ce qui ſe peut faire. Bois-rozé luy dit, allons, Monſieur, là où il vous plaira, je ne ſens nul mal, le deſir que j'ay de voir l'execution de ce brave deſſein me

faict tout oublier. Ils montent au fort. Par les chemins ils diſcourent quel nombre d'hommes il conviendroit faire ſortir, en combien de troupes, les lieux où il les falloit loger; dont ils demeurerent d'accord du tout. Eſtans arrivez au fort, Villars luy monſtra les tranchées, les logemens des Royaux, de la poincte du baſtion de Thuringue, & generallement tout ce qui s'eſtoit faict depuis ſa bleſſure; cela fait ils ſe retirerent à part dans une chambre, où ils diſcoururent de toutes les difficultez qui pouvoient arriver, qui furent ſoudain reſoluës, de maniere que Villars reſolut d'entreprendre la ſortie, voyant à l'œil la facilité qui y eſtoit, & meſme que ce deſſein ſe pouvoit executer ſans peril. Il faict appeller les ſieurs de Guitry, la Lande Pericard, Canoville, Groſmenil, Perdrier, Boniface, & quelques autres, auſquels il fit entendre le deſſeing que luy avoit propoſé Bois rozé, ſans leur dire la reſolution qu'il avoit priſe. Tous en general y contrediſent, les uns diſans une raiſon, les autres une autre. Quel beſoin avez vous, Monſieur, (luy dit un d'entr'eux) de hazarder aucun combat, vous eſtes à la veille d'eſtre ſecouru? tous combats ſont doubteux; vous eſtes plein d'honneur d'avoir ſouſtenu un ſi long ſiege. Si vous faictes ceſte ſortie, & que les ennemis en ſoient advertis, ils ſe rendront ſi forts que ſe meſlans 1592.

1592. avec vos hommes, ils entreront peſle-meſle, & prendront voſtre place. Bois-rozé prit la parole & dit, Monſieur, ſi vous croyez tels advis, vous ne ferez jamais rien qui vaille la peine d'en parler. Que c'eſt il fait en ce ſiege digne de memoire? vous avez gardé un rampart & le foſſé de voſtre place, n'y a il eu que vous au monde qui aye faict cela? Pour le hazard de la ſortie, il n'y en peut avoir en ſe gouvernant comme l'on le peut faire. La faiſant, il ſe fera ce que jamais aſſiegez n'ont faict juſques à preſent. Tout ce qui s'eſt jamais faict par des aſſiegez aux ſorties qu'ils ont faictes ç'a eſté de faire abandonner les tranchées, & tuer & prendre ce qui leur faict reſiſtance, prendre les enſeignes, enclouër quelques pieces d'artillerie, & bruſler les pouldres qu'ils ont trouvées. Il faut faire davantage, il faut prendre le canon, je l'ay promis, & je le feray. A ces mots ils ſe prirent tous à rire, comme croyans que cela eſtoit impoſſible. Bois-rozé s'ennuyant d'eſtre ſi long temps là (pour ſa playe qui luy faiſoit extremement mal) dit à Villars: Monſieur, permettez-moy que je me retire à mon logis, & ne croyez je vous ſupplie tels advis. Je vous conjure au nom de Dieu de ne changer de reſolution. Villars le prend par la main, & luy dit tout bas; Mon amy, je le feray, quoy qu'il puiſſe arriver, ſi tout reüſſit ſelon noſtre intention,

vous & moy en aurons ſeuls l'honneur. Bois-rozé luy dit, Monſieur, tout l'honneur vous en demeurera, je me contenteray que l'on die, que je ſuis autheur du deſſein, & ſeul de voſtre advis, d'avoir pris le canon. Ce diſcours finy, Bois-rozé ſe retira chez luy, & Villars envoya tous ſes Capitaines en leur logis pour ſouper, & leur enjoignit de le venir trouver ſur les trois heures après minuict avec leurs armes, & leur dit, qu'il eſtoit reſolu ſi l'occaſion ſe preſentoit d'executer ceſte entrepriſe. 1592.

Une heure avant le jour, le ſieur de Guitry vint trouver Monſieur de Villars, anquel il fit entendre qu'il avoit opinion que les Royaux eſtoient advertis de ſon entrepriſe, d'autant qu'à chaſque moment ils demandoient à ceux qui eſtoient en garde, quelle heure il eſtoit, & qu'ils s'eſtonnoient que l'on ne faiſoit point de ſorties, & s'il ſeroit bien toſt jour. Ce rapport mit de Villars en quelque doubte que ſon entrepriſe ne fuſt deſcouverte, ce qui le fit envoyer le ſieur de Fel ſur la poincte du baſtion vers Thuringue, pour apprendre s'il y auroit apparence ou quelque veriſſimilitude que les Royaux ſe doutaſſent de leur entrepriſe. De Fel ayant demeuré quelque eſpace de temps, entendit un des ſoldats de l'Union qui ſe mit à parler avec un de ceux du Roy, car ils eſtoient ſi proches l'un de l'autre qu'il n'y

1592. avoit qu'un ſac de toille plein de terre entr'eux, & entr'autres propos ils en tenoient de pareils à ceux qui avoient eſté rapportez par Guitry. Lors de Fel prenant la parole dit au ſoldat royal, pour le preſent on n'a pas moyen de faire des ſorties, veu les fatigues ſupportées par les gens de guerre depuis quatre mois, mais ſi nous eſtions auſſi gaillards comme au commencement du ſiege, on ne vous laiſſeroit ſi long temps à repos & vous iroit on veoir plus ſouvent: à quoy le ſoldat royal ne fit aucune reſponſe; de quoy de Fel print bonne opinion, & s'en revint trouver de Villars, & luy dit, qu'il n'y avoit aucune apparence que les Royaux euſſent advis de ſon entrepriſe. Sur ce rapport Villars commença à faire preparer un chacun; il envoya dire à Boisrozé qu'il ſe tint preſt pour ſatisfaire à ce qu'il luy avoit promis de prendre le canon. Il donna charge au Maire la Londe d'advertir les douze Capitaines de la ville, de tenir quelque nombre de leurs Bourgeois preſts de marcher au lieu & heure qu'il leur ſeroit ordonnée, ce qu'il fiſt ſur les cinq heures du matin, leur faiſant commandement de conduire à heure preſente vingt-cinq harquebuſiers à la porte Sainct Hilaire, auquel lieu il ſe trouveroit, affin de commander ce qui ſeroit à faire, à quoy chacun d'eux obeyt.

Au bruit qui courut dans la ville, que l'on

vouloit faire une ſortie generale, non ſeulement tous les gens de guerre, mais les bourgeois ſe mirent tellement en armes, qu'il en monta plus de deux mille au fort, & le ſieur de Villars fut contraint d'envoyer dire au Capitaine qui eſtoit en garde à la porte Martinville, de ne laiſſer paſſer aucuns bourgeois, & de les renvoyer chacun en ſon quartier; le Maire la Londe, en ayant faict ſortir quelques-uns par le guichet de la porte S. Hilaire, renvoya les autres border les murailles. 1592.

Sur les ſept heures du matin après que le Sieur de Villars euſt faict tirer un coup de canon pour ſignal à chacun de donner où il avoit ordonné, le Capitaine Boniface avec ſon regiment de gens de pied, ſouſtenu des compagnies du Chevalier d'Oize, la Bracquiere, & la Riviere, eſtans à pied avec la cuiraſſe & le caſque en teſte, ſortirent du fort par le foſſé du coſté de la riviere regardant Thuringue. Le Capitaine Jacques avec ſon regiment de pied, & compagnie de gens de cheval eſtans auſſi à pied, par le coſté regardant les Chartreux & Dernetail. Et le ſieur de Bois-rozé avec ſa compagnie de gens de pied, le Capitaine Pericard dit la Lande, avec ſon regiment, par le flanc du vieil fort, ſouſtenus par Canonville & Guitry avec leurs compagnies de cavalerie, eſtans auſſi à pied avec la cuiraſſe & caſque en teſte. Et le Capitaine Perdrier ſeul avec ſa compagnie de gens de

1592. cheval, ordonnée pour tenir ferme à ce que la retraicte fut plus aisée.

Le sieur de Rois-rozé tirant droict à l'artillerie plantée au front du vieil fort, commença à renverser gabions & barricades, & à chasser les Royaux qui y estoient en garde ; ayant tué tout ce qui voulut resister, cependant qu'il poursuivoit ceux qui fuyoient, les autres qui le suivoient tuerent tout ce qu'ils rencontrerent, & gaignerent cinq grosses pieces de canons qu'ils amenerent (aydez de quelques gens de travail) avec cordes & force de bras, jusques sur le bord du fossé du vieil fort, & enclouërent deux autres. Cependant les Capitaines Boniface, Jacques & la Lande, de leur part tuoient tout ce qu'ils rencontroient dedans & dehors les corps de gardes & tranchées, renversans & culbutans par la plaine les gabions & barricades, & mettans le feu à la plus grande partie des logemens ; ils furent depuis les sept heures du matin jusques sur les neuf heures en cest exercice, qu'ils furent forcez de se retirer, par le Mareschal de Biron qui estoit logé à Dernetail, & lequel sur l'alarme qui se donna, arriva au secours avec nombre de cavalerie & infanterie. Ce combat fut long & furieux, les Royaux outre la perte de cinq canons, perdirent une enseigne, & cinq cens hommes tuez sur la place. Entre les morts se trouverent de remarque le Marquis d'Es-

pinay & le frere du ſieur de Piles, de priſonniers, 1592.
les maiſtres de camp de Boiſſe & de Piles. Les aſſiegez n'y perdirent que quarante hommes. Sur l'apreſdiné une trefve de deux heures fut accordée pour recognoiſtre de part & d'autre les morts, laquelle finie les Royaux recommencerent à tirer quelques volées de canon contre le vieil fort, ce qu'ils continuerent quelques jours ſuivans.

L'advis de ceſte ſortie porté aux Ducs de Mayenne & de Parme, leur fit tenir pluſieurs conſeils, les uns y ſouſtenoient qu'il falloit donner teſte baiſſée au ſecours de Rouen, & que l'armée Royale eſtoit à demy deffaicte & eſtonnée d'un tel ſuccès, (qui eſtoit l'opinion du Duc de Parme,) mais comme dit Campana, Monſieur de Mayenne voyant que c'eſtoit ſon advis, il luy dit, qu'il le ſuivroit en toute entrepriſe quelque difficile & dangereuſe qu'elle fuſt en la qualité de Charles de Lorraine: mais que comme Lieutenant General du Royaume de France, qu'il ne luy ſeroit jamais reproché d'avoir fait une telle faute, laquelle ne pourroit avoir d'autre fruit que la perte de leur armée & de leur party. Quelle victoire par la force pourrions nous eſperer? Car (luy dit-il) nos ennemis ont au Pont de l'Arche (qui n'eſt qu'à 4 lieuës de Rouën) une bonne retraicte pour tous accidents? Poſons le cas qu'ils demeurent fermes dans leurs retranchements, y a-til apparence de les

1592. y forcer maintenant, ſans que nous en ſoyons repouſſez veu leur grand nombre? Je ſuis d'opinion pource que noſtre cavalerie a beſoin de ſe rafraiſchir des fatigues paſſées, que nous la conduiſions en un lieu où l'on trouve des vivres à commodité pour la nourrir, & là où l'on ſe puiſſe camper ſeurement, juſques à ce que l'on voye clair dans le deſſein de noſtre ennemy, lequel ſans doute avec le temps luy meſme nous fera naiſtre quelque occaſion pour mettre fin à ceſte guerre, & que cependant on hazarde de faire entrer quelque ſecours de gens de pied & de cheval dans Roüen, avec quelque argent. Après que le Duc de Parme y eut penſé, & receu advis que les Royaux preſſoient Roüen plus qu'auparavant, & cogneu que le ſieur Villars leur avoit rendu par eſcrit les Royaux plus eſtonnez qu'ils ne l'eſtoient en effect, il commença comme dit ledit Campana, à eſtre *più cauto che prima*, plus ruzé qu'au commencement, advoüant l'opinion de Monſieur de Mayenne. Auſſi après qu'enſemblement ils eurent choiſi huict cents hommes de pied pour s'aller jetter dans Roüen, leſquels y entrerent le huictieſme Mars, ils reſolurent de ſe retirer ſur la riviere de Somme, ce qu'ils firent, & le bruit fut que le Duc de Parme vouloit aſſieger Ruë; mais ſur une plainte qu'il fit courir contre ceux de l'Union (qui luy avoient rendu ceſte entrepriſe facile, en faiſant oſter l'eau

des foſſez de ceſte ville, ce qu'il diſoit ne pouvoir eſtre fait) il diſperſa ſon armée au delà de ladicte riviere comme s'il euſt voulu la renvoyer en Flandres, & demeura là quelque temps attendant d'executer ſon deſſein, comme nous dirons cy-après. 1592.

Le Roy n'eſtoit lors de ladite grande ſortie au ſiege devant Roüen, car il eſtoit monté à cheval quelques jours auparavant avec la plus grande part de ſa cavalerie, pour à toutes occaſions reconnoiſtre luy meſme ce que faiſoient ſes ennemis, & les entreprendre : mais quand il euſt veu qu'ils eſtoient repaſſez la Somme, il revint au ſiege de Roüen le 15 de Mars, deſirant de le continuer & d'emporter ceſte ville avec le temps, il fit venir du Pont de l'Arche trois grands baſteaux du port de huict cens muids, couverts & remparez de gazons, garnis d'artillerie, & quelques barques eſquipées en guerre; il fit auſſi dreſſer des deux coſtez de la riviere deux forts ſur leſquels il fit mettre dix pieces de canon, qui fut cauſe que les aſſiegez ne tirerent plus aucune commodité de ce coſté-là, qui eſt le deſſus de la riviere de Seine.

Villars dans Roüen continua de faire pluſieurs petites ſorties, & avec quelques-uns de ſes Capitaines, à la faveur de ſon canon il tira meſme quelquesfois la bague hors la ville à la veuë des Royaux. Il bravoit la fortune qui luy ſembloit rire

1592. à ſon deſſein (que pluſieurs ont eſcrit avoir eſté, de ſe rendre maiſtre de la Normandie, bien que d'autres ayent eſcrit le contraire.) Il deſiroit toujours ſçavoir l'eſtat des aſſiegeans, choſe qui luy eſtoit facile (& qui ſe fait plus d'ordinaire aux ſieges qui ſe font és guerres civiles, qu'aux eſtrangeres) car pour ce faire il faiſoit ſortir quelques-uns de ſes Capitaines, leſquels ayans paſſé l'eau, alloient repaſſer au Pont de l'Arche & revenoient en l'armée royale, portans l'eſcharpe blanche. Un nommé le Capitaine la Vigne, qu'il avoit envoyé à ceſt effect, fiſt plus, car ayant eu quelque accès vers le ſieur du Fayl Beleſbat Chancelier de Navarre, il fit dire au Roy qu'il s'offroit de luy livrer le boulevert de la porte Cauchoiſe; & en vint ſi avant en paroles, que moyennant dix mille eſcus il promit de le faire; ſur ceſt offre il eut liberté d'entrer dans la ville & d'en ſortir quand il vouloit : fidelle à Villars & luy ayant deſcouvert ſon deſſein qui eſtoit de prendre priſonnier ledit ſieur du Fayl, & tirer quelque argent du Roy, il entretint qnelque temps ceſte practique, deſcouvrant par ce moyen tout ce qui ſe faiſoit au ſiege : or voyant qu'il ne la pouvoit plus continuer, il manda audit ſieur du Fayl qu'il deſiroit parler à luy, lequel y ayant envoyé un de ſes freres, qui eſtoit de robe longue, après quelques paroles qu'ils eurent, la Vigne accom-

pagné d'un ſecond ſe ſaiſit de luy & l'emmena pri- 1592.
ſonnier dedans Roüen.

Le Roy qui penſoit que ce ſiege tourneroit en longueur, congedia la pluſpart de ſa Nobleſſe, & envoya refraiſchir aux Provinces voiſines, & aux proches garniſons pluſieurs Regiments, ne ſe doutant pas que ſes ennemis deuſſent eſpier ceſte occaſion, & s'en ſervir comme ils firent peu après : car auſſi toſt qu'ils en eurent eu advis, & qu'ils ſceurent que l'armée royale eſtoit par ce moyen diminuée de plus de moitié, & meſme que le Roy eſtoit allé à Diepe, pour rompre une entrepriſe que leſdits Ducs de Parme & de Mayenne avoient ſur ceſte ville là, ils raſſemblerent en un jour leurs troupes, & firent un corps d'armée de cinq mille chevaux, & douze mille hommes de pied. Ayans tous paſſé la Somme au Pont Dormy, & en quatre jours fait trente lieuës & paſſé quatre rivieres, le vingtieſme d'Avril au matin, n'eſtans qu'à trois lieuës de Rouën, ils commencerent à cheminer en ordre de bataille, qui eſtoit du tout pareil à celuy de leur premiere venuë à Aumale, & arriverent ce ſoir là meſme à une lieuë pres de Rouen.

Le Mareſchal de Biron qui eſtoit logé à Dernetail, ayant dès le jour d'auparavant eu advis de l'acheminement de l'armée des Ducs & de leurs deſſeins, alla en perſonne en advertir Monſieur le Cardinal de Bourbon & Monſieur le Chancelier

1592. qui eſtoient auſſi à Dernetail, & envoya à l'inſtant advis au Roy, lequel arriva de Dieppe la nuict meſme. Cependant ledit ſieur Mareſchal fit conduire ſept pieces d'artillerie à Bans, village au deſſus & à une lieuë de Dernetail, tirant vers le Pont de l'Arche, là où il ſe mit en bataille, & ſépara ſon canon en trois parts, pour recevoir le Duc de Parme qui venoit coucher dans la vallée de ce coſté là de Dernetail. Ce qui occaſionna tous les marchans de ſe retirer dudit camp toute la nuict au Pont de l'Arche. Les navires de guerre ſe retirerent auſſi en meſme temps, après avoir tiré quelques coups de canon vers la ville. Le Roy demeura toute la nuict en un moulin près de Bans, & fut en bataille preſque trente heures, faiſant toujours eſcarmoucher les plus advancez de ſes ennemis.

Le Duc de Mayenne ayant pris ſon logis au Boſcguillaume, & le Duc de Parme à Neauville, ils mirent en conſeil s'ils devoient avant qu'entrer à Rouen aller preſenter le combat au Roy qui les attendoit en bataille rangée audit Bans. Pour les diverſes opinions, il ne fut rien reſolu : & ſur le ſoir les Ducs de Mayenne, de Guyſe, & d'Aumale, avec le Cardinal de Plaiſance qui ſe diſoit Legat, & autres Seigneurs, entrerent dans Rouen, & allerent aſſiſter au *Te Deum* qui ſe chanta dans la grande Egliſe.

Après

Après avoir prins leur refection ils ſe retirerent tous en leurs quartiers. Au conſeil qu'ils tindrent le ſoir, après pluſieurs diſcours s'ils devoient aller attaquer le Roy, le Duc de Parme & les Eſpagnols qui eſtoient de ceſte opinion, ſouſtenoient, *che doveſſero, ſenza dimora tener diétro à Re, ne laſciarlo di poſta fin che arrivato non l'haveſſero, & combattutolo, mentre egli ſi trovaſſe debole di forze, poiche rinvigorito haurebbe loro apportato nuovo & importante travaglio.* Mais le Duc de Mayenne & les Seigneurs François leur dirent; *Sçavez-vous ce que vous voulez faire?* vous voulez que nous pourſuivions un Prince qui tient tous les ponts qui ſont ſur la riviere de Seine, qui peut ſe retirer en beaucoup de places fortes qu'il a en ſa puiſſance, & paſſer tantoſt d'un coſté de la riviere, tantoſt de l'autre; & qui nous amuſera pendant que ſes forces luy arriveront de tous coſtez, pour nous faire changer de condition, car au lieu que nous le pourſuivrions, nous ſerions de luy pourſuivis, pour ce qu'il peut à cauſe des places qu'il tient, réduire noſtre armée à diſette de vivres; ce que cognoiſſant bien il ne faudra pas à trouver quelque oportunité pour puis après nous forcer au combat. Nous n'avons en ceſte armée au plus que pour quatre ou cinq jours de vivres; Rouen n'en a eſté aucunement ſecouru. Il eſt donc meilleur & plus ſeur d'aller aſſieger Caudebec, où 1592.

1592. il y a plusieurs bleds : aussi ce sera le vray moyen de desboucher le bas de la riviere, & la rendre libre jusques au Havre : d'où ceux de Rouen, & nostre armée pourront tirer plusieurs commoditez.

Le Duc de Parme qui cognoissoit la verité de ce qu'ils disoient, & qu'il ne se pouvoit exécuter autre chose que leur proposition, ne voulut les laisser sans une repartie sur son opinion, & leur dist : *Que la plus grande faute que pouvoit commettre un General d'armée*, estoit, de ne sçavoir pas vaincre en se servant du temps & de l'occasion, principalement de l'espouvante & de la fuitte de son ennemy ; & que s'il estoit creu maintenant qu'il esperoit en moins de quatre jours mettre leur ennemy commun en tel estat, que jamais il ne s'en pourroit relever. Quelques Seigneurs François se soufrirent de ceste rodemontade, & luy dirent qu'il avoit oublié le proverbe commun : *Doversi fare il ponce dell'oro à nimico che fugge* : Nous cognoissons, luy dirent-ils, celuy contre qui nous sommes armez pour combattre, il est toujours à cheval pour nous chercher, croyez que nous l'aurons sur les bras plustost que beaucoup ne pensent.

Après plusieurs autres propos ils résolurent d'aller assiéger Caudebec. Le Duc de Parme dez le lendemain changea de logis, & commença à

faire tourner la teſte de ſon armée de ce coſté là. 1592.
Ceſte petite ville fut inveſtie le vingt-quatrieſme de ce mois par l'infanterie Valonne, laquelle eut de la peine à ſe loger aux environs, à cauſe que les vaiſſeaux de guerre que le Roy avoit devant Rouen y eſtoient à l'ancre, leſquels tiroient force canonnades ſur eux. Le Duc de Parme ayant le Prince ſon fils auprès de luy, avec le ſieur de la Motte-Gravelines, deviſans du lieu où ils dreſſeroient la batterie, receut une mouſquetade au bras droict entre le coude & la main, dont la balle demeura dedans le bras. Ç'a eſté la première & derniere fois que ce Duc ait eſté bleſſé, bien qu'il ſe ſoit trouvé en beaucoup de hazards, en exécutant de grands exploicts militaires. Tout bleſſé qu'il eſtoit il conſidéra le flus & reflus de la Seine, & les environs de Caudebec, puis s'alla faire panſer : le lendemain, il commença à dreſſer ſes batteries, faiſant tirer ſur les vaiſſeaux des Hollandois qui eſtoient venus au ſiege de Rouen ; leſquels incontinent leverent l'ancre, avec les autres qui y eſtoient auſſi, & s'en allerent mettre devant Quillebeuf. L'Admiralle pour ſa peſanteur demeura devant Caudebec aggravée, & fut contrainɛte de demeurer à ſa diſcrétion.

Le Lundy 26 on commençà dès le matin à battre Caudebec; il y avoit dedans quelque cinq cents hommes pour la deffendre, auſquels le Roy avoit

1592. mandé qu'il leur donneroit ſecours dans le Mardy, mais il n'y avoit point d'apparence qu'ils puſſent tenir dans ceſte place, à laquelle en moins de deux heures le Duc pouvoit faire breſche, donner l'aſſaut, & les tailler tous en pieces. Les Chefs aymerent mieux auſſi ſortir à compoſition, emporter leurs armes & bagages, & eſtre conduits en lieu de ſeureté, que de ſe perdre. Les Eſpagnols & les Italiens vouloient toutesfois les tailler en pieces, & ſouſtenoient que l'on ne les devoit recevoir à compoſition, mais que la place & ceux qui eſtoient dedans devoient eſtre mis à feu & à ſang, pour la bleſſure de leur General. Le Duc leur dit, que s'il faiſoit cela, il ſe monſtreroit barbare. Dites moy, leur dit-il, peut-on eſtre bon ſoldat ſans ſe bien deffendre, & peut-on ſe deffendre ſans offencer ? on ne peut faire aucune diſtinction des perſonnes en ſe deffendant. Ainſi Caudebec rendu au Duc de Parme, on mena la plus part des vivres qui y eſtoient dedans à Roüen. Mais ceſte meſme journée le Duc receut advis certain que le Roy eſtoit à cheval pour le venir trouver, & luy preſenter la bataille. Alors les François luy dirent: Vous avons nous pas bien dit, que nous n'avions que faire de le pourſuivre, & que nous ne l'aurions que trop toſt ſur les bras : où ſerions nous ſi nous l'euſſions pourſuivy. Aux conſeils qu'ils tindrent ſur ceſt advis, ils reſolurent de chercher un

lieu pour s'y fortifier, là où ils l'attendroient pour le combattre, ou pour voir ce qu'il voudroit faire, & cependant qu'ils s'ayderoient du temps & de l'occaſion : car de s'en retourner, diſoient-ils, d'où nous ſommes venus, il n'y a plus nulle apparence, ny aucun moyen. 1592.

Ils eſtoient bien d'accord de choiſir un lieu pour s'y fortifier : mais ils furent fort diſcordans en l'eſlection ; le Duc de Parme propoſa d'aller à l'Iſlebonne, lieu aſſez fort, & diſoit pour fortifier ſon opinion qu'ils auroient le Havre de grace derriere eux, dont ils tireroient toutes les commoditez que leur armée auroit beſoin. Les autres diſoient, ſi l'armée s'achemine à l'Iſlebonne, le Roy ſe mettra entre Caudebec, Roüen ſe trouvera plus reſſerré qu'auparavant, enfin ils reſolurent de ſe camper à Ivetot. Voyons pendant qu'ils tenoient ces conſeils ce que le Roy faiſoit.

Auſſi toſt qu'il fut adverty à Diepe que les Ducs venoient très-forts, donner la teſte baiſſée droict à Roüen, & le ſecourir, il manda de toutes parts que l'on le vint trouver. Voyant que les Ducs ne l'avoient eſté attaquer à Bans, & qu'ils eſtoient allez prendre Caudebec, il s'en alla au pont de l'Arche. En ſix jours ſon armée eſtant accreuë de trois mille chevaux & ſix mille hommes de pied, il en partit le vingt-huictieſme d'Avril avec vingt

1592. pieces de canon, & fit advancer ſon armée vers Fontaine le bourg.

Le 29 d'Avril, le Roy & toute ſon armée arriva à une demy-lieuë d'Ivetot, où il prit ſon champ de bataille; il ſe fit ceſte journée pluſieurs charges & combats : c'eſtoit des deux coſtez à qui feroit paroiſtre le plus ſa dexterité & ſa valeur.

Le lendemain le Roy voulut luy meſme recognoiſtre Ivetot, où le Duc du Mayenne eſtoit logé, & lequel diſpoſoit lors de l'armée pour la bleſſure du Duc de Parme, auquel il avoit fallu incizer le bras pour luy oſter la balle qui y eſtoit demeurée; il en ſortit tant de ſang, dont il devint ſi foible qu'il ne pouvoit monter à cheval. Il ſe fit en ceſte recognoiſſance une charge où les Royaux pourſuivirent les Ligueurs juſques dans leur logis d'Ivetot, & en tuërent quelques-uns & prirent quarante-cinq priſonnniers.

Les deux jours ſuivans ſe paſſerent en legeres eſcarmouches de part & d'autre : aucuns ont eſcrit, que les charges qu'ils ſe firent, eſtoit pluſtoſt pour s'entre-monſtrer leur façon militaire que de s'entre-endommager judicieuſement.

Le troiſieſme de May, le Roy ayant envie de ſe rendre maiſtre d'un tertre qui faiſoit le milieu du logis de ſes ennemis, d'où il les euſt peu endommager beaucoup, y envoya nombre d'infan-

terie pour s'y retrancher : mais incontinent le Duc de Mayenne y fit aller le Maiſtre de camp Capizuca avec ſon regiment & quelques Eſpagnols qui le leur firent quitter, & du depuis y mirent quatre pieces d'artillerie pour plus aſſeurer leurs logemens ; de part & d'autre ce n'eſtoit que canonnades. 1592.

Le Roy voyant que ſes ennemis n'avoient autre ſoin que de ſe retrancher ſans vouloir ſortir que peu de leurs logemens, bien qu'il les invitaſt au combat par toute raiſon de guerre, il reſolut de changer de champ de bataille, & de s'aller mettre entre ſes ennemis & l'Iſle-bonne, & les tenir comme aſſiegez, ce qu'il fit. Alors ceux de la Ligue partirent beaucoup à cauſe des vivres qui commencerent à leur manquer, n'en pouvans recevoir de nulle part, & au contraire le Roy en avoit en abondance qui luy venoient de Diepe & de S. Valery. Il ſe fit alors pluſieurs charges en divers endroicts, où il mourut de bons ſoldats de part & d'autre. En un ſoir, il ſe fit preſque une bataille entre les deux armées. Ceux de la Ligue furent très-mal menez, car outre qu'il y en demeura ſur la place beaucoup de tuez, & aucuns de qualité, il y eut auſſi beaucoup de bleſſez, & d'autres qui coururent hazard de la mort ou de la priſon, meſme les principaux, entr'autres les Ducs de Mayenne & de Guyſe qui ſe

1592. trouverent preſque environnez des Royaux, & eurent bien de la peine à ſe ſauver, le fils du Duc de Parme d'un autre coſté ayant voulu s'advancer avec quelques lances fut rechaſſé ſi ſoudain juſques dans ſon logement, qu'il laiſſa pluſieurs des ſiens ſur la place, & ne ſe ſauva qu'à peine, ſon cheval eſtant tué ſous luy.

Le Roy tenoit tellement ſes ennemis comme aſſiegez dans leurs logemens, que le bruit fut par toute la France qu'ils n'en ſortiroient jamais ſans prendre paſſe-port de luy, la cherté eſtoit extreme parmy eux, le lot de vin y valoit un eſcu, & haulſoit de jour en jour de prix, la livre de pain dix ſols, & ainſi de toutes autres choſes, il n'eſtoit pas juſques à l'eau dont ils avoient beaucoup de diſette. Les pluyes continuelles qu'ils fit lors incommodoient grandement leurs gens de pied, pluſieurs chevaux & de grand prix leur moururent faute de foin. L'argent ne leur manquoit pas moins que toutes les autres choſes. Au contraire l'armée du Roy croiſſoit tous les jours, & abondoit de toutes ſortes de vivres.

Le 14 de May le Roy deſirant gaigner la poincte d'un petit bois où ils s'eſtoient retranchez, lequel eſtoit proche de leur champ de bataille, & où eſtoient en garde ſix cents Eſpagnols & Valons, ſur la pointe du jour il les fit aſſaillir ſi promptement, que leur retranchement gaigné, la plus grande par-

tie fut taillée en pieces, & ne s'en ſauva que bien peu qui à toute fuitte ſe ſauverent au gros de leur armée. Ce fut lors que le Duc de Parme, bien que beaucoup incommodé pour ſa bleſſure, ſe fit porter par leur armée encourageant les ſiens au combat, penſant que les Royaux deuſſent pouſſer plus outre, & les forcer à la bataille; tout du long du jour ce ne furent que diverſes charges & eſcarmouches. Il fit venir auprès de luy tous les Seigneurs du conſeil de guerre; & ſur la propoſition qu'il leur fit, qu'il falloit, ou regaigner le bois perdu, & empeſcher les Royaux de s'y fortifier, (ainſi qu'il ſembloit qu'ils vouloient faire) ou mourir tous les armes au poing; ils furent tous de ſon opinion; & pour ce faire il fit advancer ſix mille hommes de pied en deux eſcadrons, ayans un petit eſcadron volant au front, avec mille chevaux legers pour les ſouſtenir, puis il fit mettre quelques pieces de canon ſur une montagnette pour les favoriſer. Le Roy d'autre coſté s'advança tellement avec une partie de ſon armée, qu'il n'y avoit entre luy & ſes ennemis qu'une petite campagne raze ſans bois, ny riviere: des deux coſtez ils commencerent à s'entre-ſaluër à coups de canon, mais bien qu'ils s'eſcarmouchement fort de part & d'autre, & que pluſieurs bons ſoldats furent là tuez, ſi ne vinrent-ils point à un combat general: tant d'un coſté que d'autre il 1592.

1592. fut bien tiré trois cens coups de canon; puis ſur le ſoir chacun ſe retira en ſon logement.

Les Ducs ſe voyans ſi mal menez, & le Roy preſt de forcer leur place d'armes à Ivetot, reſolurent de changer de logis, & aller camper à un quart de lieuë de Caudebec, ce qu'ils firent la nuict du 18 dudit mois, le plus ſecrettement qu'ils purent, ſans ſonner tambour ny trompette; les derniers mirent le feu dans leurs logis. Ceſte retraicte, bien qu'ils la firent en très-bon ordre, leur fut honteuſe : mais ils l'aimerent mieux faire de nuict que de jour, de crainte d'eſtre desfaicts, ainſi qu'il eſt advenu jadis à pluſieurs grands Capitaines qui vouloient ſe conſerver la reputation : encores le temps qui eſtoit pluvieux & obſcur y ayda beaucoup. Ils perdirent toutesfois quelque peu de leur bagage.

Le Duc de Parme ſe mit au lict eſtant à Caudebec; & le Duc de Mayenne ayant donné l'ordre requis pour la ſeureté des logements de leur armée, devint auſſi un peu malade : la cherté des vivres s'augmentoit : pluſieurs chefs de leurs gens de guerre ne ſongeoient qu'à trouver les moyens de ſe pouvoir retirer à ſauveté. Le Roy qui ne laiſſoit eſcouler aucune occaſion pour les endommager, eſtant adverty que le quartier de leur cavalerie legere que conduiſoit George Baſte & Charles de Croy eſtoit logée à Ranſon, à un

trait d'harquebuze de leur champ de bataille, reſolut de leur enlever ce quartier-là, ce qui lui ſucceda comme il l'avoit projetté; car s'eſtant preſenté avec la pluſpart de ſa cavalerie vis-à-vis où eſtoit logée l'armée des Ducs qu'il entretint en eſcarmouches, il envoya d'un autre coſté le Mareſchal de Biron, lequel en meſme temps donna dans Ranſon, tailla en pieces tout ce qui s'y trouva les armes au poing, quelques uns ſe ſauverent à la fuitte, & entr'autres Baſte laiſſant pour butin aux Royaux grand nombre de beaux chevaux, leurs mulets, leut vaiſſelle d'argent, quelques milliers d'eſcus, & tout leur bagage.

Les Ducs ayant perdu leur cavalerie legere qui eſtoit de dix-ſept cornettes, ne penſerent plus qu'à pouvoir eſchapper de tomber ſous les armes du Roy, qui leur tenoit à toute heure (comme on dit en commun proverbe) l'eſpée dans les reins: ils ne le pouvoient faire qu'en paſſant la riviere de Seine, & ſe retirer le plus diligemment qu'ils pourroient vers Paris: ce qu'ils reſolurent faire: le Roy ni tous les François ne croyoient point que le Duc de Parme, & les Eſpagnols qui ſe diſoient eſtre du tout curieux de leur reputation, vouluſſent ſe retirer de la façon, & que plutoſt ils ſe feroient voye par la force pour s'en retourner en Flandre; mais ils

1592. furent deçeus de la bonne opinion qu'ils avoient d'eux, & l'advis vint à ſa M. ſur le ſoir du 22 May, que les Ducs ayans fait venir quantité de barques de Rouen, avoient fait un pont ſur lequel avoit paſſé la plus part de leur armée, & qu'il ne reſtoit à paſſer que le fils du Duc de Parme & l'arriere garde, laquelle paſſa en bel ordre le lendemain matin, & ſans perte abandonnerent ainſi Caudebec. Le Roy ayant mis le ſieur de la Garde avec ſon regiment dedans, print ſa cavalerie & s'en alla paſſer au pont de l'Arche, penſant atteindre les Ducs au paſſage de la riviere d'Eure, mais ils cheminerent à ſix grandes journées, que ſa Majeſté ſe deſiſta de les pourſuivre, & renvoya ſon armée ſe refraiſchir en diverſes provinces. Les Eſpagnols en ce paſſage mirent le feu en pluſieurs lieux, & le Duc de Parme ne dormit point de bon œil qu'il ne fut repaſſé la Seine à un autre pont de barques qu'il fit dreſſer à Charanton, d'où il paſſa en Brie, s'en alla à Chaſteau Thierry, & de là retourna en Flandres, comme nous dirons cy après.

Alors que le Roy faiſſoit paſſer & repaſſer par force la Seine au Duc de Parme, & que les Royaux ſe rejouiſſoient d'avoir contraint un ſi puiſſant ennemy, de retourner en Flandres; il advint en ce meſme mois de May en divers lieux qu'ils firent de groſſes pertes, entr'autres

devant la ville de Craon, que meſſieurs les Princes de Conty & de Dombes tenoient aſſiegée. 1592.

Ceſte ville eſt ſituée dans les marches d'Anjou entre la Bretaigne & le Mayne, ſur la riviere d'Oudon : le ſieur du Pleſſis de Coſme commandoit dedans pour l'Union, elle ſervoit de ſeule retraicte à ceux de ce party du pays du Mayne, & d'une partie de l'Anjou, qui faiſoient une infinité de courſes ſur les Royaux en toutes ces Provinces là : ce fut ce qui occaſionna Monſieur le Prince de Conty qui eſtoit Lieutenant général de l'armée qu'avoit le Roy ez pays de Touraine, Anjou & le Mayne, d'aller aſſieger ceſte ville, & pourquoy le Roy auſſi manda à Monſieur le Prince de Dombes de s'y rendre avec toute l'armée qu'il avoit en Bretagne. En ce ſiege il y avoit quantité des Seigneurs, & Gentils-hommes qui avoient troupes, entr'autres M M. le Duc de Montbazon, d'Amville, de Rambouillet, de Bouillé pere & fils, le Marquis de Vilaines, d'Avaugour, de l'Eſtelle, de Pichery & autres. Les Mareſchaux de camp eſtoient, le ſieur de Racan pour l'armée de M. le Prince de Conty, & le ſieur de Pruneaux pour celle de Monſieur le Prince de Dombes, dans laquelle il y avoit de belles troupes d'Anglois & quelques compagnies de Lanſquenets.

Monſieur de Mercœur qui commandoit ſeul

1592. en ces provinces là pour l'Union, conſiderant l'importance que ce luy ſeroit de perdre ceſte place, qui luy ſervoit de frontiere, reſolut à quelque peril que ce fuſt de la ſecourir. Or il avoit gaigné de ſon party, le Marquis de Beſle-Iſle, fils du Mareſchal de Rets, avec ſa place de Machecou, & pluſieurs Gentils-hommes, leſquels quitterent l'eſcharpe blanche, prenans leur excuſe ſur ce qu'ils avoient demandé pluſieurs fois audit ſieur Prince de Conty ſecours contre le Duc de Mercœur & les Eſpagnols, qui endommageoient grandement leurs terres. D'autre part Monſieur de Bois-dauphin avec la Nobleſſe du Mayne qui eſtoit du party de l'Union, s'eſtoient retirez auprès de luy, ce qui luy faiſoit avoir de belles troupes de cavalerie. Son infanterie Eſpagnole commandée par D. Jean d'Aguila eſtoit en bonne conche. Ayant amaſſé toutes ſes troupes, & tous ſes amis, avec quatre canons, il ſe reſolut de faire lever le ſiege de Craon auſdits ſieurs Princes, ou de les combattre, & de les deſfaire, ce que dès-lors il s'aſſeura de faire à cauſe de la longueur de ce ſiege où les ſoldats avoient paty, & tout le plat pays des environs leur eſtant ennemy pour la perte qu'ils avoient faicte de leurs beſtiaux. Ainſi le Duc de Mercœur fit marcher ſon armée vers Craon en belle ordonnance, où il arriva le Vendredy au ſoir d'après la Pentecoſte; &

fit tirer trois coups de canon pour monſtrer aux 1592.
aſſiegez qu'il eſtoit là pour leur ſecours : & dez le lendemain matin à Soleil levant, il alla attaquer le Chaſteau de Bouchedeuxheures, qui eſt ſur le bord de la riviere, dans lequel eſtoit le Commandeur de Thorigny.

Le ſieur de Leſtelle fut commandé par Monſieur d'Anville d'aller audit Bouchedeuxheures, avec cinquante chevaux, pour conſiderer la contenance du Duc de Mercœur, & en rapporter nouvelles certaines ; mais y arrivant, il trouva que l'aſſaut ſe donnoit au Chaſteau, & fut cauſe de ſauver ledit Commandeur, & quelques-uns des ſiens qui voyans la place emportée s'eſtoient jettez dans la riviere à nage.

Après la priſe de ce chaſteau, M. de Mercœur ſans faire en ceſt endroit paſſer le gué de la riviere à ſon armée pour aller attaquer monſieur le Prince de Conty qui eſtoit dans le champ de bataille, fit marcher les ſiens la tête baiſſée droict au quartier de Monſieur le Prince de Dombes, ledit ſieur de Leſtelle les coſtoyant toujours la riviere entre deux, juſques à ce qu'ils fuſſent à un petit pont que l'on avoit faict pour la communication des armées deſdits ſieurs Princes, où il trouva dejà le tiers de l'armée de l'Union paſſée par ledit pont, pour venir au champ de bataille où s'eſtoient joincts les Princes & leurs

1592. armées. Ce que voyant Leſtelle, pria les ſieurs de ſainct Fal, de Beauveau & de Cordovan, d'aller dire auſdits Sieurs Princes ce qu'ils avoient recognu de leur ennemy, & qu'à ſon advis il ſeroit à propos de combattre ce qui eſtoit paſſé, qui facilement ſeroit taillé en pieces, & que par ce moyen on auroit meilleur marché du reſte. Cet advis propoſé au Conſeil que tenoient lors leſdicts Sieurs Princes, fut trouvé bon par eux & par Monſieur d'Anville; mais pluſieurs opinions s'y trouvans contraires, Monſieur le Prince de Dombes envoya dire audit ſieur de Leſtelle qu'il ſe retiraſt à la cornette blanche; ce qu'il fit.

Cependant le Duc de Mercœur fit paſſer le pont à toute ſon armée, prit ſa place de bataille en l'armée royale, & la ville de Craon, & s'attaqua lors une eſcarmouche qui dura près de dix heures, ſans y recognoiſtre grand advantage d'une part ny d'autre. Monſieur de Montbazon commença le combat où il fut porté par terre, & ayant eſté remonté, il retourna encore à la charge, où il perdit quelques Gentils hommes. Le ſieur de Pichery fit auſſi une autre charge où il fut bleſſé, & quelques uns des ſiens tuez & bleſſez. Alors Meſſieurs les Princes aſſemblerent tous les Seigneurs & Capitaines de l'armée au champ de bataille, pour demander leur advis de ce qui eſtoit à faire, d'autant que le champ

de

de bataille leur estoit fort desavantageux. Le sieur de Lestelle opinant le premier, dit, qu'il n'estoit point temps de parler de cela, ny de retraicte, pour les inconveniens qui s'en pourroient suivre, & qu'il falloit que les coups d'espées ou la nuict les tirast hors du champ de bataille, ce que le sieur Hardy Mareschal des logis de l'armée de Monsieur le Prince de Dombes approuva, & fut de ceste advis: mais tout le reste opina le contraire, fors Messieurs les Princes, & Monsieur d'Anville, qui vouloient combattre à quelque prix que ce fust; mais enfin ils se laisserent aller à la pluralité des voix de ce Conseil, & fut recommandé au sieur d'Apchon, qui portoit la cornette blanche de se retirer au petit pas, & au sieur de Lestelle de se joindre avec luy. Ainsi Monsieur le Prince de Conty s'achemina après la cornette blanche, & estant dejà à quelque mille pas, Monsieur le Prince de Dombes faisant la retraicte l'envoya prier de se retirer. Ceste retraicte se fit par lesdits sieurs Princes avec un grand regret, & les larmes aux yeux, se mandans l'un à l'autre; *Dites à mon cousin que nous sommes trahis.* Aussi tost que ledit sieur Prince de Conty fut descendu en un valon & creux chemin, il trouva à deux cents pas de là, l'armée de ceux de l'Union en teste, & toute l'armée de Monsieur le Prince de Dombes en desroute, la 1592.

1592. plus-part de ceux qui l'accompagnoient ayant pris la fuite. Ce Prince ſe voyant ainſi abandonné après avoir fait tout ce que l'on peut faire par les armes, & ayans diverſes fois combattu, ne luy reſtant plus que trente chevaux, fut contraint & forcé par les Gentils-hommes qui eſtoient près de luy de ſe retirer comme avoit faict Monſieur le Prince de Conty, avec pareil deſplaiſir, n'ayant auprès de luy lors de ſa retraicte que vingt-cinq chevaux. Ils ſe retirerent à Chaſteaugontier, tous deux par divers chemins, tournant toutesfois toujours la teſte, & donnans coups d'eſpées & de piſtolets.

En ceſte journée il ſe perdit beaucoup de gens de bien & bons ſoldats, & y fut tué en combattant le ſieur de Baſcon, Capitaine des Gardes de Monſieur le Prince de Dombes, & de priſonniers furent pris les ſieurs de la Rochepot, de Raçan, d'Apchon & de Leſtelle, leſquels furent menez à Nantes; tous les canons, pluſieurs cornettes & enſeignes de gens de pied, demeurerent aux victorieux. Voilà l'effect de ceſte journée, qui fut fort prejudiciable au ſervice du Roy en ces Provinces-là. Car dez le lendemain leſdits ſieurs Princes ne trouvans perſonne qui vouluſt demeurer pour garder Chaſteaugontier, & ſouſtenir la premiere furie de ceux de l'Union, Monſieur le Prince de Conty ſe retirant vers Angers,

& Monſieur le Prince de Dombes à Vitré en Bretagne, le Duc de Mercœur ſe ſaiſit de Chaſteaugontier, & tout d'une main de la ville de Laval, où les habitans contraignirent le Marquis de Vilaines de ſe retirer, ce qu'il n'euſt fait s'il euſt eu des gens de guerre pour reprimer la volonté des habitans, dont les deux tiers eſtoient affectionnez au party de l'Union. 1592.

Le Duc de Mercœur eſtant venu non-ſeulement à chef de ſecourir Craon, mais auſſi ayant desfaict nne telle armée, & pris ces deux villes, voyant que ceux de Mayenne & de Saincte Suſanne qu'il fit ſommer, eſtoient reſolus de ſe bien deffendre, retourna en Bretagne, & paſſa auprès de Vitré. Ceux de dedans penſans qu'il les deuſt aſſieger, avoient faict abbatre leurs faux-bourgs, mais ſans s'amuſer, il tourna à gauche, & s'en alla paſſer par Chaſteaugyron, & ſe retira à Nantes.

Pluſieurs ont eſcrit & parlé diverſement de ceſte journée, & que leſdits ſieurs Princes y ont eſté ou trahis, ou très-mal ſervis par ceux qui avoient les charges en leurs armées.

Premierement pour le peu d'ordre que l'on avoit donné d'amunitionner les ſoldats de balles, car au fort du combat, ils furent contraints de tirer ſans balles, & de mettre des pierres dans leurs harquebuzes, & en telle néceſſité, il fal-

1592. lut aller parmy la cavalerie querir des balles de piſtolets. Voylà une grande faute & deſordre, dont quelques-uns ont tenu que le Duc de Mercœur avoit eu advis.

Secondement, en l'eſlection du champ de bataille pris trop près de la ville, & en lieu du tout deſavantageux pour la cavalerie, ayant laiſſé la place advantageuſe au Duc, qui avoit la ville de Craon à ſon dos ; car, diſoit-on, dez que l'advis fut venu de l'acheminement du Duc avec ſon armée, il falloit faire recognoiſtre les forces qui euſſent eſté ſuffiſantes pour donner bataille, faire retirer la plus-part du canon à Chaſteaugontier, n'en retenir que ce qui euſt eſté néceſſaire pour la bataille, & marcher droict audevant du Duc pour le combattre, & le contraindre de ſe retirer.

Tiercement on remarquoit la faute de n'avoir pas creu l'advis du ſieur de Leſtelle, qui eſtoit de combattre l'armée du Duc demie paſſée, car ſi cela ſe fuſt faict, il n'y avoit doute que Meſſieurs les Princes euſſent gaigné la journée.

Mais la derniere & plus grande faute, fut de n'avoir ſuivy ce qu'avoit opiné ledit ſieur de Leſtelle, de ne partir du champ de bataille quelque deſadvantageux qu'il fuſt, & y maintenir le combat juſques à la nuict ; car ſi cela ſe fuſt faict, l'on euſt faict la retraicte ſans peril ny

perte de canon, car disoit-on, c'est une maxime generale, que jamais armée qui faict sa retraicte de jour à la teste d'une armée ennemie, n'a encouru que perte & dommage: les exemples en sont infinis, & les raisons y sont toutes apparentes, car l'armée qui se retire, ne peut estant suivie, combattre en ordre de bataille, à cause des tourneteſtes qu'il faut faire à toute heure, aussi que les soldats n'entendent qu'à leur retraicte, & non à combattre; le vulgaire pensant toujours estre une fuite & non une retraicte, ce qui oste le courage aux gens de guerre, & au contraire l'augmente aux autres qui suivent, croyans plustost aller à la victoire & au pillage qu'au combat. Voilà ce que plusieurs ont escrit sur ceste journée. Du depuis Monsieur le Prince de Conty s'estant retiré à Angers, & refaict son armée, le Roy y envoya Messieurs les Mareschaux d'Aumont & de Laverdin, & on mit le siege devant Rochefort, ainsi que nous dirons cy après. Voyons maintenant ce qui se passa en ce temps-là en la vendition de Ponteaudemer, & au siege de Quillebeuf. 1592.

Le siege estant devant Roüen, le Roy fit recognoistre la place de Quillebeuf; en ayant consideré l'assiette, il resolut de s'en saisir, & en donna le gouvernement à Monsieur le Grand-Escuyer de Bellegarde, le douziesme jour de May, avec pou-

1592. voir de la fortifier ; & pour ſon Lieutenant, Monſieur du Fayl-Beleſbat, Chancelier de Navarre, fut nommé & envoyé pour commencer la fortification, à laquelle ayant travaillé quinze jours ou trois ſemaines, & recognu l'importance de ceſte place, il ſe reſolut de s'en faire Gouverneur, & eut pour le ſouſtenir en ſon deſſein Monſieur le Mareſchal de Biron, de quoy le Baron de Biron ſon fils advertit Monſieur le Grand, qui ſe reſolut par ſa preſence de rompre ce deſſein, & partit de l'armée avec ſa maiſon ſeulement. Eſtant à Lizieux, il voulut tenter la volonté dudit ſieur du Fayl ; mais il recognut que l'advis qu'on luy avoit donné eſtoit veritable. Il deſpeſcha au Roy & l'advertit de l'affaire ; il en eſcrivit à Monſieur de Montpenſier, Gouverneur de Normandie, & rechercha ſes amis pour l'ayder à une entrepriſe qu'il fit ſus ladite place. Le Roy, ſur cet advis, depeſcha les ſieurs du Pleſſis-Mornay, de Jambeville, Marcel & Vienne, Conſeillers du Conſeil d'Eſtat, leſquels eſtant arrivez à Quillebeuf, firent changer d'advis audit ſieur du Fayl, qui promit d'obeyr, & de ſe retirer ; mais il ſe ſaiſit tellement, ſoit de regret ou autrement, que deux jours après il mourut, & fut enterré ſur un boulevart, auquel il avoit donné ſon nom. Il eſtoit fils de la fille unique de ce grand Chancelier Michel de l'Hoſpital, lequel luy avoit laiſſé par teſtament ſa bibliotheque, auſſi eſtoit-il

hommes de lettres. Le jour meſme qu'il mourut, Monſieur le Grand entra dans Quillebeuf, & fut accompagné du ſieur d'Haqueville, Gouverneur de Ponteaudemer, & d'autres qui ſe retirerent le lendemain, qui eſtoit le premier de Juillet, & entr'autres ledit ſieur du Pleſſis, qui alla retrouver le Roy. L'on employa un ou deux jours à voir le deſſein dudit ſieur Fayl, que Monſieur le Grand vouloit retrancher, & comme il en diſcouroit avec l'Ingenieur Erard, il eut advis que Monſieur de Mayenne, qui eſtoit à Roüen, envoyoit des troupes du coſté de Ponteaudemer, dont il donna advis audit ſieur d'Haqueville. 1592.

Après que le Duc de Parme, comme nous avons dit, euſt repaſſé la Seine, auprès de Charenton, il tira droict à Chaſteau-thierry: Le Legat Sega, & le Duc de Guiſe s'enfermerent dans Paris, & Monſieur de Mayenne s'en retourna pour donner ordre à Rouen, craignant un nouveau ſiege. Il mena avec luy deux mille Suiſſes, douze cents que François, que Lorrains & nombre de cavalerie: Pluſieurs ont eſcrit, que cependant il ne laiſſoit d'entretenir le Roy d'un traicté de paix, & que les Deputez d'une part & d'autre s'aſſemblerent à Dernetail pour ceſt effect; mais ce qu'il en faiſoit n'eſtoit que pour entretenir ſa Majeſté, cependant qu'il feroit donner l'ordre requis dans Rouen. Les Seize de Paris en prin-

1592. drent l'alarme, & firent courir une infinité de faux bruits, pour augmenter les jalouſies entre ledit Duc de Mayenne & le Duc de Guiſe, & entr'autres que le Duc de Mayenne eſtoit d'accord avec le Roy, & lui avoit promis de luy faire rendre toutes les villes de l'Iſle de France à la charge qu'il auroit pour luy outre le gouvernement de la Bourgogne celuy de Guyenne que Madame de Mayenne avoit deſiré fort d'avoir à cauſe des terres qu'elle y avoit; & que ſon fils auroit le gouvernement de Champagne, qui devoit appartenir à Monſieur de Guiſe: mais les effects que fit le Duc de Mayenne depuis, firent paroiſtre le contraire de tous ces faux bruits, car le bourg de Dernetail, lequel avoit eſté ſi ſoigneuſement conſervé par les Royaux, fut bruſlé par ceux de l'Union, affin qu'ils ne s'y vinſſent plus loger. Et pour rendre libre la navigation de Rouen au Havre de grace, & pour oſter ce camors que l'on leur dreſſoit à Quillebeuf, il ſe reſolut voyant que l'armée du Roy eſtoit diviſée, une partie eſtant vers Caen, & l'autre que conduiſoit le Mareſchal de Biron qui coſtoyoit le Prince de Parme, pour l'empeſcher de rien entreprendre à ſon retour, de ſe rendre maiſtre de Ponteaudemer, de Quillebeuf.

Pour Ponteaudemer, il gaigna ledit ſieur de Hacqueville par argent (ainſi que pluſieurs ont

eſcrit,) lequel alla le 4 de Juillet à Quillebeuf, 1592.
diſner avec Monſieur le Grand, & après avoir viſité avec luy les commencements des foſſez faicts par le feu ſieur du Fayl il ſe retira, & la nuict ſuivante, il mit ledit ſieur de Mayenne dans la ville de Ponteaudemer, en laquelle ſe trouverent leſdits ſieurs Marcel, Jambeville, Vienne, & autres qui furent arreſtez priſonniers.

Ce meſme jour ſur le veſpre, l'armée de Monſieur de Mayenne inveſtit Quillebeuf du coſté de Ponteaudemer : elle eſtoit compoſée d'environ cinq milles hommes, tant en cavalerie qu'infanterie, leſquels ſe vindrent loger à la portée du mouſquet des foſſez, du coſté de la mer en meſme temps les aſſiegez apperceurent de loing des vaiſſeaux, ce qui leur fit croire, que c'eſtoit à bon eſcient.

Quatre des vaiſſeaux Hollandois de ceux qui eſtoient au ſiege de Rouen, eſtoient encore au port de Quillebeuf ; voyans ceſte affaire ils demanderent congé : ceux qui eſtoient auprès de Monſieur le Grand luy conſeillerent de les retenir, au moins les vaiſſeaux, canons & munitions qui eſtoient dedans : mais il les laiſſa aller avec toute ſorte de courtoiſie, diſant, qu'il eſtoit plus à propos que le mal fuſt au dehors que dedans. Cependant que ceux-cy s'en vont, les autres s'approchent, & voulans paſſer devant la

1592. ville pour aller gaigner le deſſus, ils furent empeſchez à coups de canon, & l'un des vaiſſeaux percé de canonades prit eau, & demeura ſur le ſable. Ceux qui eſtoient dedans ſe ſauverent, & le laiſſerent le reſte de ce jour, & une partie de la nuict, juſques à ce que le reflus le ramena avec les autres ayant eſté rabillé. Ainſi Quillebeuf fut inveſty, & ne demeura libre aux aſſiegez que le haut de la riviere du coſté de Caudebec & de Rouen. Quillebeuf eſtoit un village habité de gens rudes, qui vivoient ſans Juges & ſans police, où les matelots y ſont experimentez & hazardeux : mais le plus fort y donnoit la loy au plus foible : il ne s'y payoit point de tailles : peu ou point de Religion parmy le commun de ce rude peuple. La ville, ſi ville ſe peut nommer, eſt en un fonds, baſtie de petites maiſons ſur le bord de la Seine ; à l'entour il y a des montagnes ou falaiſes plus hautes d'un coſté que d'autre : ce qui fait qu'il y a une longue rue au milieu : le flus & reflus de la mer apporte des commoditez à ceſte petite ville : le deſtroit eſt dangereux, & peu ou point de matelots l'oſent paſſer, ſans avoir des Quillebois qui les conduiſent ſeulement. Il n'y avoit ni foſſé ny muraille quand M. du Fayl-Beleſbat y entra, qui avoit delibéré de la faire nommer Villenry : & pour faire ſa fortification, il enferma beaucoup de terre, & vou-

lut la faire monter jusques au haut de la montagne. Il laissa ceste falaise qui alloit de la ville jusques au haut de la montagne. Il fit les fossez d'un bastion, & continuant le fossez de cent pas en cent pas, il laissa la marque des bastions à faire. La place avoit une lieue Françoise de rond. Les assiegeans le sixiesme Juillet gaignerent le dessus de la riviere, ce que le jour d'auparavant ils avoient essayé de faire; & nonobstant les coups de canon que l'on leur tira de Quillebeuf, ils passerent de ce jour là le haut & le bas de la riviere, pour empescher les vivres & le secours: mais pour tout cela on ne laissa d'apporter souvent des nouvelles aux assiegez par le flus & reflus: & mesme le septiesme jour du siege Monsieur de Grillon y entra avec deux de ses amys, & apporta quelques vivres dans son batteau. Ceux qui tenoient le Chasteau de Tancarville qui estoit de l'autre costé de l'eau vis-à-vis de Quillebeuf, ne faisoient point la guerre. La nuict suivante le Baron de Neusbourg y entra avec six gentils-hommes, qui tesmoigna un grand regret de ce qu'avoit faict son frere d'Haqueville à Ponteaudemer: mais toute ceste Noblesse, ny les soldats, ny les habitans ne paroissoient point, en une place de si grande estendue. 1592.

Les assiegeans ayans employé quelques jours à faire des tranchées qui estoient autant profondes

1592. que les foſſez de la ville, envoyerent ſommer Monſieur le Grand; mais le trompette fut renvoyé ſans eſtre eſcouté. Il n'y avoit pas grande apparence d'opiniaſtrer la garde de ceſte place, qui n'eſtoit autre choſe qu'une grande campagne environnée de foſſez, qui n'eſtoient en quelque endroits que de quatre pieds de largeur & autant de hauteur: en d'autres les advenues en eſtoient libres. Les quatre & cinquieſme jours du ſiege, les aſſiegeans tirerent cinquante ou ſoixante vollées de canon: les aſſiegez ne quitterent jamais le dehors, & principalement la nuict ils y jettoient des ſentinelles. Les jours enſuivans ſe paſſerent ſans aucun effect de part & d'autre. Il y eut quelques coups de canon tirez dans la ville qui firent peu de mal. Le ſeizieſme Juillet la batterie fut plus rude: il y eut un baſtion qui endura trois ou quatre cents coups de canon; mais la terre que le boulet faiſoit tomber eſtoit rejettée au dedans par les ſoldats qui n'abandonnerent jamais les foſſez. Le canon ceſſé, les aſſiegez ſe preparent à l'aſſaut, & meſme les Seigneurs ſouperent contre la breche tous armez. Ce jour & les deux ſuivans ſe paſſerent en l'attente de l'aſſaut.

Cependant le Roy ayant commandé à Meſſieurs le Comte de S. Paul, d'O, & de Fervaques de ſecourir la place, ils uſerent de telle diligence

qu'ils assemblerent en dix jours douze cents che- 1598.
vaux, & nombre d'infanterie, dont les assiegeans advertis se resolurent de faire un dernier effort, & de faire donner un assault general, avant que d'estre contraincts de lever le siege. Et le dixneufiesme Juillet à neuf heures du soir, les assiegeans tirerent deux coups de canon qui estoit le signal pour l'assaut general. En cest assault le sieur de Vitry donna à la breche, où se rencontra Monsieur le Grand avec quelque-uns des siens: au commencement ils combattirent avec la pique quelque temps de part & d'autre: les assaillans estoient en grand nombre, mais après avoir longuement disputé & tué quatre des assiegez, ils se retirerent avec perte. Tremblecourt donna au hault de la falaise, & monta sur le boulevart armé de toutes pieces, mais il ne fut suivy de personne; il descendit & retourna, puis remonta pour la seconde fois sur le mesme boulevart, où estoit accouru le sieur de Serrecane Lieutenant de M. le Grand, qui le repoulsa du haûlt en bas du boulevart dans le fossé. Le sieur de Villars fit donner les siens entre la riviere & la falaise, où ils ne trouverent ny eau, ny barricade, de sorte qu'il leur fut aisé d'entrer de ce costé là: ils se jetterent les uns dans des maisons, les autres dans les navires pour piller; mais le Comte de Torigny accourant là avec un sien page & un

1592. vallet de chambre, empeſcha le reſte d'y entrer. Le lieu eſtoit eſtroict, & y avoit un grand vaiſſeau qui ſervoit de barricade : les Quillebois qui gardoient ce coſté l'ayans abandonné y revindrent avec Monſieur de Grillon qui accourut au bruit de ceſte allarme chaude : ceſte troupe ferma le paſſage à ceux qui eſtoient dehors, & enferma ceux qui eſtoient dedans, la plus part deſquels furent tuez ou priſonniers. Ainſi de tous coſtez ceux de l'Union eſtant repoulſez, & le combat ceſſé, ils ſe reſolurent de lever le ſiege, ce qu'ils firent de bon matin & ſe retirerent à Ponteaudemer. Voilà comme le ſiege fut levé de devant Quillebeuf, lequel dura trois ſemaines, où ceux de l'Union perdirent de bons ſoldats & tirerent trois mille cinq cents coups de canon ſans rien faire. Des aſſiegez il n'y eut que cinq ſoldats de tuez & vingt bleſſez.

Le jour que le ſiege ſe leva, il arriva dans Quillebeuf force munitions de guerre & des vivres, que le Commandeur de Chatte envoyoit de Dieppe & le lendemain le ſecours parut : Meſſieurs de S. Pol, d'O, & de Fervaques, viſiterent la place, & y mirent des hommes & des vivres, s'eſmerveillans qu'une campagne & non pas une ville avoit reſiſté plus par reſolution & bonne mine que par raiſon.

L'iſſuë en fut bonne, & ne fit pas cognoiſtre

la temerité des aſſiegez d'avoir contre toute raiſon opiniaſtré la garde d'une campagne degarnie d'hommes, de munitions, de vivres, de foſſez, & de paliſſades, laquelle depuis ayant eſté munie, a incommodé ceux de Rouen, autant que le fort de Gournay fit les Pariſiens, ainſi que nous dirons cy-après. 1592.

Les ſuſdits Seigneurs ayans ſejourné deux jours dans Quillebeuf, partirent avec toutes leurs troupes, & Monſieur le Grand auſſi, pour aller trouver le Roy, qui batoit la ville d'Eſpernay, que le Duc de Parme avoit pris pendant le ſejour qu'il fit à Chaſteauthierry, en s'en retournant aux Pays-bas.

En ce ſiege fut tué d'un coup de canon le Mareſchal de Biron. C'eſtoit un valeureux Seigneur & auſſi entendu General d'armée qu'aucun autre qui ait eſté de ſon temps. De deſcrire icy les batailles où il s'eſt trouvé, les armées qu'il a conduictes, & les actions militaires qui ont rendu ſon nom immortel, cela ſe trouvée aſſez dans les Hiſtoriens qui ont eſcrit depuis l'an 1550, juſques à preſent.

Eſpernay eſtant rendu au Roy à compoſition, il y mit dedans le Baron de Vignoles, puis il congedia le Prince d'Anhalt, & ſes Reiſtres, avec les Lanſquenets qu'il avoit de reſte, comme Monſieur le Mareſchal de Bouillon les avoit amenez, il les accompagna auſſi juſques ſur la frontiere,

1592. où (ainſi que quelques-uns ont eſcrit) il devaliſerent tous les vivandiers des troupes dudit ſieur Mareſchal; & meſme propoſerent de ſe ſaiſir de ſa perſonne, pour l'aſſeurance de ce qui leur pouvoit eſtre deu. Auſſi-toſt qu'ils furent paſſez la Meuſe, ils commencerent à ſe ſeparer qui cent d'un coſté, qui plus, qui moins d'un autre, pour s'en retourner le plus promptement qu'ils pourroient en leurs Provinces. Quant au Prince d'Anhalt, il demeura encor ceſte année deçà le Rhin avec quelques troupes, & fit la guerre pour ceux de Straſbourg, contre le Cardinal de Lorraine; ceſte guerre procedoit à cauſe de l'eſlection de deux Eveſques de Straſbourg, ainſi que nous dirons cy après. Ceux qui ont eſcrit de l'utilité qu'apporta ceſte armée de Reiſtres en France, s'accordent tous qu'elle avoit eſté *di più gravezza agli amici, che di danno a' nimici.*

Avant que de dire comme le ſieur de Maugiron livra Vienne au Duc de Nemours, des priſes & repriſes d'Antibe, & de ce qui s'eſt paſſé en Provence, Dauphiné, & Languedoc, voyons ce que fit le Prince Maurice pendant le voyage que le Duc de Parme fit en France en ceſte année, & de ce qui ſe paſſa au Pays-bas juſques à ſon retour.

Auſſi toſt que le Duc de Parme en fut party pour entrer en France, ce ne furent que plaintes, tant des gens de guerre qu'il y laiſſa, leſquels

quels n'eſtoient point payez, que pour les foulles qu'ils faiſoient aux Provinces où ils hyvernoient. 1592.

Le Prince Maurice, deſirant ſe prevaloir de ſon abſence, par l'intelligence qu'il eut avec le Baron de Peſch, dreſſa une entrepriſe au mois de Mars ſur la ville de Maſtricht, & amaſſa en la Campeigne quelques 4000 hommes, tant de pied que de cheval, & avec certains bateaux qu'il avoit ſur la riviere de Meuſe, il penſoit entrer du coſté de Vyck (qui eſt une partie de la ville ſituée à l'autre rive) tandis que l'eſcalade ſe donneroit en un autre endroict. Mais comme les eſchelles ſe trouverent trop courtes, au bruit que l'on fit, l'alarme ſe donna en la ville, qui intimida ceux des bateaux à ne faire leur devoir, ce qui fit faillir l'entrepriſe; & s'en retourna le Prince ſans rien faire, faſché du peu de devoir que ſes gens avoient faict du coſté de la riviere. Ledit ſieur de Peſch eſtant deſcouvert d'avoir eſté de l'entrepriſe, ſe retira avec le Prince en Hollande, où depuis il eut charge d'une compagnie de cavalerie. En retournant de ce voyage par la Campeigne ils prindrent en paſſant le chaſteau de Berkeyck. Les Eſpagnols, pour le recouvrer y accoururent & l'aſſiegerent, mais les Eſtats y envoyerent quelques troupes qui les empeſcherent de le reprendre.

Il y avoit en ce temps là deux factions en la

1592. Religion pretenduë reformée dedans la ville d'Utrecht, les Conſiſtoriaux, & les Jacobites. Ceux-cy ainſi appellés à cauſe d'un Miniſtre d'un de leurs temples appellé S. Jacques, & l'autre à raiſon d'un autre Miniſtre, qui diſoit que la diſcipline & cenſures Eccleſiaſtiques ne ſe pouvoient exercer ſans Conſiſtoire. Les Conſiſtoriaux quatre ou cinq ans auparavant, le Comte de Leyceſtre eſtant gouverneur, (duquel ils eſtoient careſſez & favoriſez) avoient chaſſé de la ville aucuns des plus notables Jacobites, qui meſdiſoient du Conſiſtoire, leſquels eſtoient de grand parentage, & les mieux venus entre la commune. Or un jour que les Conſiſtoriaux s'en doutoient le moins, quelques bourgeois ſe mirent de grand matin en armes, & s'addreſſerent aux logis de ceux qui avoient le plus ſouſtenu le Conſiſtoire, qu'ils prindrent priſonniers, & en meſme temps les menerent vers la porte, & les mirent hors la ville, puis rappellerent ceux qui auparavant en avoient eſté chaſſez.

Quand le Prince Maurice prit Zutphen, Deventer, & Delfziel, il avoit reſolu de ſe rendre maiſtre de Groëningue, & de Stenvich : mais le ſiege que mit le Duc de Parme devant Knotzenbourg, luy fit quitter pour un temps ſon entrepriſe ; le ſuccès de toutes ces choſes nous l'avons dit cy-deſſus. Les Groëningeois eſcrivirent au Comte Pierre Erneſt de Mansfeldt, Lieutenant

en l'abſence du Duc de Parme aux Pays-bas, & meſme au Roy d'Eſpagne, pour les ſupplier de donner ordre affin de les delivrer de l'eſtat miſerable où ils eſtoient reduits par les garniſons voiſines des gens des Eſtats, que le Prince Maurice avoit mis en pluſieurs forts aux environs de leur ville. Ils envoyerent auſſi leurs Deputez à l'Empereur, qui le ſupplierent d'avoir le ſoin qu'une telle ville que la leur qui s'eſtoit volontairement & librement donnée dès l'an 1536, à la maiſon d'Auſtriche, à la charge que l'on les maintiendroit contre tous ennemis, ne tombaſt ſous la puiſſance des ennemis de ceſte maiſon; & que pour leur ſecours il eſtoit beſoin, non d'une armée de cinq ou ſix mille hommes, mais d'une armée royale forte pour reconqueſter une partie de la Friſe occupée par les garniſons du Prince Maurice & des Eſtats. L'Empereur ne pouvant de luy beaucoup en ceſte affaire, pour les empeſchements nouveaux qui luy eſtoient ſurvenus en Hongrie, en eſcrivit au Roy d'Eſpagne en leur recommandation, lequel manda audit Comte de Mansfeldt, que ſur toutes choſes, il donnaſt ordre à la Friſe, & mit les Groëningeois hors de doute. Mansfeldt leur avoit jà envoyé neuf mille florins pour ſoulager leur pauvre commune. Il deſpeſcha auſſi incontinent Verduco avec ſix mille hommes tant de pied que de cheval, qui alla en Friſe, mais il n'y fit pas 1592.

1592. grand exploict, ſinon que d'y reprendre quelques petits forts & quelques tranchées.

Le Prince Maurice cependant ayant aſſemblé les Eſtats particuliers de Zelande à Mildebourg, & requis ſecours d'hommes & d'argent pour attaquer les Eſpagnols l'eſté prochain, afin de dreſſer une armée pour aſſieger les places, qui incommodoient ceux de leur party en Friſe & en Overyſſel, & entr'autres Steenvich, où le Capitaine la Coquielle, Walon de nation, qui y commandoit avec ſeize enſeignes de gens de pied, y avoit retiré tous ceux qui avoient vendu Gertruydemberghe, au Duc de Parme (ainſi que nous avons dit cy-deſſus, l'an 1589.) & ceux de la garniſon de Deventer, qui avoient promis de ne porter point les armes d'un an contre le Prince & les Eſtats, tellement que tous ces gens de guerre ramaſſez & determinez endommageoient fort par courſes ceux du party des Eſtats. Les Eſtats de Zelande ayant accordé au Prince Maurice ce qu'il leur demandoit, il s'en retourna en Holande, & ſur l'advis qu'il eut que le Duc de Parme eſtoit aſſez empeſché en France, il amaſſa toutes ſes troupes des garniſons où ils eſtoient, dreſſa ſon armée, & le 20 May alla inveſtir Steenvich.

La Coquielle ſe voyant inveſty fit aſſembler toute ſa garniſon, & leur dit ces mots: *Je deſire, mes compagnons, qu'en ce ſiege que nous voyons*

s'appreſter, vous & moy acquerions l'honneur 1592.
que deſirent acquerir ceux qui font le meſtier que nous faiſons en deffendant bien une place aſſiegée, laquelle eſt forte & d'art, & de nature, car toute la campagne qui l'environne ce ſont marais, où l'ennemy ne ſe peut camper que malayſement. Pour l'artifice, elle eſt enceinte de bonnes murailles, bien remparées, bien flanquées, avec de bons foſſez. Mais toutesfois pour ce qu'il advient beaucoup d'accidents aux ſieges de villes, & meſme qu'il n'y a aucune valeur ny generoſité d'hommes qui peuſt reſiſter dans une place (bien qu'elle fut inexpugnable) aſſiduellement combattue ſans ſecours, c'eſt pourquoy je deſire vous repreſenter quelques particularitez qui peuvent advenir, affin qu'ayant voſtre opinion, je face une reſolution de ce qu'il nous faudra faire juſques à la fin de ce ſiege : car les perils que l'on a preveus de longue main, ſont plus aiſez à ſupporter quand ils adviennent. Il n'eſt pas vray ſemblable que nos ennemis puiſſent accroiſtre de beaucoup leurs forces qu'il ont en ce ſiege, pour ce qu'ils ſont contraincts de laiſſer leurs places garnies de gens de guerre, de peur des entrepriſes & ſurpriſes, que les braves ſoldats & ſerviteurs de ſa Majeſté Catholique y pourroient faire. Bref nous voyons maintenant tous ceux à qui nous avons affaire. Pour le ſecours que

1592. *nous pouvons eſperer, bien que je ne veuille faire aucun fondement ſur celuy que nous devons attendre du Duc de Parme, duquel nous avons eu advis qu'il a faict lever le ſiege de Rouen; ſi vous diray-je qu'il n'a eu charge de ſa M. C. d'entreprendre ce voyage avec les forces qui eſtoient en ces Pays-bas, que pour faire ce ſeul exploict ſans s'obliger à aucune autre nouvelle entrepriſe, & de retourner incontinent de deçà. Mais bien, quand il ne reviendroit pas ſi toſt, il ne faut pas penſer que le Comte de Mansfeld nous laiſſe perdre icy, ny Verdugo, tant pour ſon intereſt, que pour ſon honneur, car ceſte place eſt de ſon gouvernement. Or poſons le cas que nos ennemis croiſſent à milliers, & que nous ſoyons ſans eſperance de ſecours, je ne doute point toutesfois qu'uſant moderement des munitions de guerre que nous avons dans ceſte ville, nous ne facions recevoir une honte à noſtre ennemy, & le contraignions de lever ſon ſiege honteuſement. Pour tout cela je ne deſire point vous contraindre de ſouſtenir un ſiege dans ceſte ville, mais je vous prie que vous me diſiez un chacun de vous ce qu'il penſe eſtre beſoin de faire, comme il ſe faudra gouverner, & juſques à quel temps l'on peut juger que nous pourrons tenir & ſouſtenir ce ſiege.*

La Coquielle n'euſt pluſtoſt achevé ce mot,

que les Capitaines tous d'une voix, luy dirent, 1592.
qu'il leur faiſoit tort, & qu'il ſembloit qu'il doutaſt de leur fidelité, ce qu'il ne devoit faire, & levans les mains luy proteſterent, que juſques à la derniere goutte de leur ſang, ils deffendroient ceſte place pour ſa M. Catholique. De quoy la Coquielle bien ayſe d'avoir cogneu leur affection, ſe promit une bonne yſſuë de ce ſiege; ce qui ne luy advint, pour avoir eu affaire à un courageux ennemy, lequel s'eſtoit logé dès le commencement au village de Havelt du coſté de l'Orient de la ville, & trois jours après, il fit loger ſa cavalerie à Giethoorn, & de pas en pas par le moyen des tranchées qu'il fit, il oſta la campagne aux aſſiegez. Et le huictieſme jour du ſiege après que toutes les approches furent faictes, & le camp bien retranché, ils commencerent à dreſſer la batterie de 24 pieces de canon qu'ils firent tirer de telle furie, qu'à plus d'une lieuë de là la terre en trembloit, & furent tirez ce jour plus de 7000 coups de canon, le ſieur de Famas general de l'artillerie n'y eſpargnant balles ny poudre, de ſorte qu'il falut ſur le ſoir faire ceſſer la batterie, par ce que le canon trop eſchauffé, donnoit par deſſus la ville au quartier du Comte Guillaume de Naſſau, où il tua quelques ſoldats. La batterie ceſſée les aſſiegez ne s'en firent que moquer, ballians leur rampart, comme ſi cela ne

1592. leur euſt non plus nuy que des coups de balais, avec beaucoup de propos de gauſſeries qu'ils diſoient aux aſſiegeans.

Le treizieſme du mois la batterie recommença plus furieuſe qu'auparavant, depuis les 4 heures du matin juſques à ſix heures du ſoir, où il fut tiré 12 mille coups de canon, & combien que la breſche ne fuſt ſuffiſante, ſi eſt-ce que le Prince fit approcher cinq eſquadrons, comme pour donner un aſſaut, mais on ne paſſa pas plus avant pour ceſte fois.

Les aſſiegez faiſoient ſouvent des ſorties bien furieuſes, tantoſt ſur un quartier, tantoſt ſur l'autre du camp des Eſtats, où ils prenoient toujours quelques priſonniers, dont ils en pendirent aucuns hors du rempart; entr'autres ils firent une camiſade le dix-ſeptieſme dudit mois, avec environ cinq cents hommes, & gaignans les tranchées, ſe ruërent ſur la compagnie du Capitaine Olthouen, qu'ils deffirent & taillerent en pieces.

Le Capitaine Cornput, du regiment des Eſtats de Friſe, inventa certaine machine de bois, en forme d'une petite tour à trois eſtages, qui ſe montoit & deſmontoit par vis, ſi haut que de-là on pouvoit deſcouvrir tout ce qui ſe faiſoit en la ville: à chacun deſquels eſtages y avoit quelques Mouſquetaires, qui empeſchoient que nul ne ſe pouvoit trouver, ny par les rues, ny au rempart;

ce qui fut cauſe que les aſſiegez percerent les maiſons de l'une en l'autre, ſans qu'il leur fuſt beſoin d'aller par les ruës, & deſcouvrirent toutes les maiſons qui s'y trouverent couvertes de paille, affin que les aſſiegeans n'y puſſent tirer du feu. Et comme ceſt engin de bois leur empeſchoit le plus l'accez à leur rempart, ils bracquerent quelques pieces d'artillerie pour l'abattre, & combien qu'il fuſt tout à jour, ſi eſt-ce qu'ils en emporterent de tels eſclats, avec perte d'hommes, qu'enfin ny pour promeſſes, ny pour menaces, les chefs n'y purent plus faire entrer les ſoldats, & ainſi ceſte machine devint inutile depuis. 1591.

Environ la fin du mois de Juin, le Gouverneur Verdugo ſçachant bien que les aſſiegez dedans Steenvich avoient faute de poudre, envoya deux cents cinquante ſoldats avec chacun un ſac de dix ou douze livres, faire une eſpreuve s'ils pourroient entrer en la ville, & pour plus grande aſſeurance, envoya un homme les advertir à quelle heure ils viendroient, affin que les aſſiegez faiſans au meſme temps une ſortie de ce coſté-là, il leur fut tant plus aiſé d'y entrer. Mais ceſt homme ayant eſté pris par ceux du camp du Prince, & bien interrogé, il deſcouvrit le ſecours qui devoit venir, lequel ne faillit à l'heure que le Gouverneur avoit mandé, lequel bien attendu aux paſſages il y en eut deux cents qui furent taillez en pieces, le ſur-

1592. plus ſe ſauva qui pût. Ce qu'entendans les aſſiegez, & que de plus en plus leurs gens ſe diminuoient, ayans perdu le Comte Ludovic de Berghe, les Capitaines Blondel, Heſſel ; les Lieutenans de Steenbach & de Camega, & pluſieurs autres, voyans auſſi qu'il n'y avoit point d'eſpoir de les pouvoir delivrer, & que tant leurs vivres qu'autres munitions leur deffailloient, penſerent de parler de compoſition ; mais pour ce que le Prince Maurice vouloit avoir tous ceux qui avoient livré Gheertruydemberghe au Duc de Parme, afin d'en faire ce qu'il voudroit, il ne fut rien fait pour ceſte fois, alleguans que dès le commencement du ſiege, ils avoient tous juré de vivre & mourir egalement : à raiſon de quoy la condition de l'un ne devoit pas eſtre pire que l'autre, aymans mieux mourir en combattant, qu'eſtans priſonniers après la ville rendue & eſtre pendus.

Sur ce, le Prince fit redoubler ſa batterie juſques à ſoixante cinq pieces de canon, qui foudroyoient tout dans la ville, outre les trois mines qui jouerent le quatrieſme de Juillet, & firent un tel eſchec des ſoldats qui eſtoient deſſus, & au pied du rempart, qu'on n'y voyoit qu'hommes voler en l'air, & y donna telle ouverture, qu'on fuſt bien allé à cheval à l'aſſaut. L'effect deſquelles mines le Prince Maurice voulant recognoiſtre, s'en eſtant approché, reçeut une harquebuſade de dedans la ville, en

la jouë gauche, mais ſans danger, dont il guerit toſt après. Les aſſiegez bien eſtonnez de tels foudroyemens, deſeſperans de ſe pouvoir maintenir plus long-temps, craignant en ſi belles & ſpacieuſes breſches d'eſtre emportez d'aſſaut, conſentirent tous d'un commun accord de parlementer, & traitter d'appoinctement, ce que le Prince leur accorda; & le lendemain cinquieſme de Juillet, fut conclu & arreſté: Que les aſſiegez ſortiroient avec l'eſpée, & jureroient de ne porter les armes outre le Rhin de demy an contre les Eſtats. 1592.

En ceſte ſorte fut la ville de Stenvich renduë au Prince Maurice, après avoir enduré vingt-neuf mille ſoixante-douze coups de canon, & que ledit ſieur y eut perdu environ quinze cents hommes, & beaucoup de bleſſez, entr'autres le Colonel François Veer & Horatio ſon frere, le Colonel du régiment de Veſt-Friſe, Guillaume de Dorp, dont il mourut & pluſieurs autres. La ville renduë, le Capitaine Bereſtein y fut mis en garniſon avec quatre compagnies; le camp des Eſtats y demeura ſi long-temps ez environs, que les remparts furent reparez, les foſſez nettoyez & relevez, & tous les retranchemens applanis. Ceux qui avoient livré Gheertruydemberghe, n'eſtant comprins en l'accord, autant qu'il en fut attrappé, furent pendus. La Coquielle, & tous les ſiens, avec les bleſſez, les malades & les bagages furent conduits juſques

1592. en la Comté de Benthen ez frontieres de Veſtphale.

Le Duc de Parme eſtoit allé prendre des eauës de Spa, quand Stenvich fut rendu au Prince Maurice, ainſi que le rapportent pluſieurs relations, qui s'accordent en cela, & diſent qu'après que ledict ſieur Duc euſt repaſſé la Seine à une lieuë au-deſſus de Paris, ſur un pont de bateaux qu'il fit faire exprès, il s'en alla à Chaſteauthierry, où il ſejourna quelque temps pour attendre de l'argent de Flandres, afin de payer ſon armée, ayant entretenu ſes ſoldats depuis ſon entrée en France, en leur baillant ſeulement deux eſcus par mois; & que leur ayant faict donner une paye, il s'eſtoit retiré pour aller aux eauës de Spa, *per eſſer molto indebolito, uſcitogli gran quentità di ſangue del bracciò, & però debile & afflitto più dalla ſua vecchia indiſpoſitione.* Pour eſtre beaucoup affoibly, à cauſe de la grande quantité du ſang qui luy eſtoit ſorty du bras (lorſqu'il fut bleſſé devant Caudebec), ce qui le rendoit debile, avec ce qu'il eſtoit affligé de ſa vieille indiſpoſition.

Le Duc de Parme eſtant donc malade à Spa, reſcrivit au Comte de Mansfelt qu'il euſt à ſecourir Stenvich, puis ſollicita par eſcrits, commanda & menaça les Eſpagnols qui eſtoient aux garniſons, de ſe joindre audit ſieur Comte; mais ils n'en voulurent rien faire, qu'ils ne fuſſent ſatisfaicts de ce

qui leur eſtoit deu. Il commanda auſſi au Colonel Mondragon, Gouverneur de la citadelle d'Anvers, d'entrer avec cinq mille hommes & cinq pieces d'artillerie au pays de Champeigne, ce qu'il fit, & aſſiegea le Chaſteau de Veſterloo, lequel ſe rendit le 18 Juillet par compoſition. Paſſant oultre, il alla devant Tournhout, qui ſe rendit pareillement le 20, & celuy de Bergheve le 21, qui eſtoient trois places par leſquelles les gens des Eſtats travailloient toujours le pays de Brabant & autres lieux circonvoiſins, ce que l'on faiſoit affin de taſcher à faire deſtourner le Prince Maurice de ces deſſeins ; mais tout cela ne ſervit de rien ; car l'armée ne ſe pouvant aſſembler promptement pour ſecourir Stenvich, ils le laiſſerent ainſi perdre. Et l'Eſpagnol put encor cognoiſtre la verité de ce vieil proverbe François : Qui trop embraſſe mal eſtreint. Penſant envahir la France, il ſe trouva n'avoir pas aſſez de quoy ſeulement pour dompter les Eſtats, ce qui fut cauſe qu'il perdit ceſte année les deux plus belles fortereſſes qu'il euſt au pays d'Overyſſel, & au pays de Tuente ; car le Prince Maurice tout d'une ſuite pourſuivant la victoire de Stenvich, envoya ſon armée devant la ville & fort chaſteau de Covoerden au pays de Tuente. Et luy ayant tiré de ſon armée douze cents hommes & cinq pieces d'artillerie, il marcha vers la ville d'Otmarſon, dans laquelle comman- 1592.

1592. doit Alphonſe de Mendoſſe, lequel voyant qu'avec ſa cavalerie il n'y pouvoit faire aucun ſervice durant le ſiege, il en ſortit avec ſoixante chevaux, & paſſa au travers des troupes du Prince, promettant à ceux d'Otmarſon de faire tant envers le Colonel Verdugo, qu'il leur ameneroit du ſecours. Le ſieur de Famas, General de l'artillerie, ayant dreſſé ſa batterie, la nuict meſme eſtant près du canon, il fut tiré de la ville au ſon de ſa parole, d'une harquebuſade en la teſte, duquel coup il fut tué. Le Prince le regretta fort, eſtant un de ſes principaux conſeillers au faict de la guerre, & très-experimenté au faict de l'artillerie. Les aſſiegez, après quelques volées de canon, preſumans que s'ils s'opiniaſtroient, le Prince ſe voudroit venger ſur eux de la mort dudit Famas, demanderent compoſition, qui leur fut accordée. En meſme temps que la garniſon Eſpagnole ſortoit, la garniſon y aſſignée de la part des Eſtats y entra; & ce meſme jour le Prince vint retrouver toute ſon armée devant Covoerden.

Le Droſſart entendant la venuë du camp du Prince, bruſla la ville, & abatit tous les jardins & hayes d'alentour, pour ne rien laiſſer où ſes ennemis ſe peuſſent mettre à couvert. Ce nonobſtant le Prince Maurice ſe retrancha peu à-peu, juſques au bord du foſſé du Chaſteau, qui eſt fort d'aſſiette, de nature & d'artifice, & qui eſtoit eſtimé imprenable. Il y avoit un ravelin près de la porte qui

garantiſſoit le pont, lequel fut mis incontinent par terre. Ce nonobſtant, les aſſiegez ne laiſſoient de faire des ſorties aſſez furieuſes : ils en firent une en plein midy, où ils taillerent en pieces toute une compagnie, Capitaine, Lieutenant & Enſeigne, & ne s'en ſauva au plus qu'unze ſoldats. Pour empeſcher toutes ces ſorties, le Prince fit dreſſer quelques pieces de canon, afin de rompre le pont, ce qui fut fait. Or ceſt eſté eſtoit du commencement fort ſec, qui fut cauſe que tant plus ayſément il aſſiegea ceſte place tout à l'entour, voire meſme ès lieux mareſcageux. Et comme les foſſez du chaſteau eſtoient profonds & larges, après qu'il eut fait eſcouler le plus qu'il put lès eaux, il les fit pied à pied remplir, en roulant terre à terre de la largeur de dix ou douze pieds tant ſeulement, & à meſure que le foſſé ſe rempliſſoit, ce qui eſtoit remply ſe couvroit de nuit avec des planches poſées ſur des eſtançons, reſtant par-deſſous une forme de galerie, qui ſe continua petit à petit, ſi long temps qu'elle vint au pied du rempart. Les planches par-deſſus eſtoient couvertes de terre & de gazons, affin que les aſſiegez n'y puſſent jetter le feu ; car autrement ne la pouvoient ils offenſer de leur artillerie. Puis par ceſte gallerie vindrent les premiers à la ſappe du rempart, ſans que rien les puſt empeſcher ; & comme ce rempart eſtoit armé de gros troncs d'arbres & membres de bois, tant croiſez que cou- 1592.

1592. chez à droit, la terre & quelques faiſſines entre deux: ceſte terre oſtée, il fut deliberé d'y mettre le feu.

Le Duc de Parme ſçachant de quelle importance eſtoit Couvoerden, comme la clef de tout le pays de Friſe, Drenthen & Groninghe, envoya quatre mille hommes de pied, & quinze cents chevaux ſous la conduite de Verdugo, gouverneur du Gorningeois, pour taſcher à en faire divertir le ſiege : mais s'eſtant approché, & trouvant le Prince bien retranché, il alla ſe camper à Enlichom, pour couper les vivres qui venoient au camp des Eſtats du coſté de la ville de Zuvol, & fit faire force ſignals pour faire entendre aux aſſiegez qu'il eſtoit là pour leur ſecours. Après y avoir ſejourné quelques jours voyans qu'il en venoit en abondance par autres endroits, il delibera d'attaquer les tranchées. Ce qu'il fit faire du commencement bien à propos par le Comte Fregnano Seſſa avec cent braves ſoldats eſleus qui ayans paſſé la premiere tranchée, ſe mirent à crier, victoire, mais ils furent au meſme inſtant repoulſez par le Comte de Hohenloo, qui y accourut en toute diligence, & en fit demeurer pluſieurs ſur la place. Puis le canon du Prince donnant au travers de quelques eſcadrons, Verdugo fut contraint de faire faire retraitte, toutesfois toujours eſcarmouchans, & marchans en gens de guerre, comme s'ils euſſent reſolu d'y retourner encore une autre fois.

Les

Les aſſiegez voyans leur ſecours retiré, quittans tout eſpoir, ſentans leurs remparts tellement ſappez, qu'il ne reſtoit qu'à y mettre le feu, leurs deffenſes & parapets entierement abbatus, & qu'il n'y avoit homme ſi hardy qui s'y ozaſt monſtrer, s'il n'eſtoit las de vivre, aymerent mieux rendre la place par capitulation. 1592.

Verdugo s'eſtant ainſi retiré avec ſes troupes, & Covoerden tombé en l'obeyſſance des Eſtats, le Prince Maurice (qui durant le ſiege n'avoit voulu ſortir hors de ſon camp pour le combattre, craignant de perdre une ſi belle occaſion qu'il avoit en main pour ſe faire maiſtre de ceſte place) après y avoir mis garniſon, & donné ordre à la reparation des remparts & ruines, & à l'applaniſſement de ſes tranchées, partit avec toute ſon armée, & pourſuivit les Eſpagnols, tirans vers le Rhin, & voulans le repaſſer à l'endroict de la ville de Berck. Mais comme le Prince les talonnoit de ſi près, Verdugo ſentant ſes gens deſcouragez, qui ſe retiroient à la file, paſſant à coſté de la ville de Vezel (le Prince toujours le pourſuivant), s'alla camper à l'abry d'une petite ville en Veſtphalie nommée Bocholt, où le Prince ne l'oſa attaquer, car il n'y avoit qu'un chemin aſſez eſtroit pour y aborder, au reſte une grande fondriere & plaine mareſcageuſe entre-deux. Ce qui fut cauſe que le Prince ſans le vouloir pour-

1592. ſuivre plus avant (comme l'Automne eſtoit jà fort avancé, & que les pluyes & mauvais temps de l'hyver approchoient), s'en retourna en Holande, & mit ſon armée en garniſon aux villes, juſques aux Printemps, ainſi que nous dirons l'an ſuivant.

Cependant auſſi que Verdugo ſe retiroit de l'autre coſté au pays du Liege pour y faire hyverner ſes troupes, le Duc de Parme faiſoit ſes preparatifs pour entrer la troiſieſme fois en France; mais la mort l'en empeſcha, ainſi que nous dirons ſur la fin de ceſte année. Retournons voir en France ce qui s'y faiſoit.

Au meſme temps temps que le Duc de Mayenne gaigna le Gouverneur de Ponteaudemer, ainſi qu'il a eſté dit cy-deſſus, le Duc de Nemours auſſi qui eſtoit à Lyon, & toutesfois diviſé de volonté d'avec ledit Duc de Mayenne, voulant (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) s'y eſtablir une ſouveraineté particuliere, comme il ſe pourra plus ayſément juger à la ſuitte de ceſte Hiſtoire, practiqua le Sieur de Maugeron, lequel contre la fidelité qu'il devoit au Roy, prenant pour plainte & ſubject, que l'on luy avoit refuſé un brevet de quelque benefice qu'il avoit demandé pour un des ſiens, nonobſtant tout le bon accueil que luy avoit faict ſa Majeſté peu de jours auparavant, entra en practique avec le Duc de Nemours, &

luy promit de luy livrer les forts qui ſont dans Vienne, appellez Pipet, Sainte Colombe & la Baſtie, moyennant (ainſi que pluſieurs ont eſcrit) nombre de deniers. Le jour de l'execution aſſigné entr'eux au dixieſme jour de Juillet, le Duc de Nemours fit ſçavoir ſon entrepriſe au Duc de Savoye ſon couſin, & ſur la propoſition faicte entr'eux qu'il eſtoit facile en joignant leurs forces, & gaignant Vienne à leur devotion, de conqueſter tout le Dauphiné en l'abſence du ſieur Deſdiguieres qui eſtoit lors en Provence; le Duc de Savoye laiſſa ſa deliberation qu'il avoit d'envoyer ſes troupes aux environs de Geneve, pour y faire rebaſtir le fort de Verſoy & autres forts, afin de boucler encor ceſte ville, à quoy le pouſſoit fort D. * Olivares; & fit aſſembler ſes troupes auprès du Lac du Bourget, où ſe trouverent de ſept à huict mille hommes Eſpagnols, Savoyards, & Italiens, leſquels ſous la conduitte dudit D. Olivares, ſe rendirent tous à Lyon, où ils paſſerent le Roſne & la Soſne, & s'en allerent loger à Saint Safforin d'Ozon. 1592.

La trefve entre le Lyonnois & le Dauphiné avoit eſté jurée ſolemnellement par les Chefs, tant d'une part que d'autre, dès le vingt-cinquieſme de May. Mais quiconque veut rompre une trefve ne trouve que trop d'occaſions. Le Duc de Ne-

* Aucuns diſent Olivara.

1592. mours en print une ſur un hommes d'armes qu'il diſoit eſtre retenu priſonnier dans Sainct Marcellin, & de quelques Damoiſelles à Grenoble, contre les conventions de ladite treſve ; ce fut le ſubject qu'il fit publier pour la rompre, & pour lequel, diſoit-il, il reprenoit les armes. Ainſi les troupes de Savoye & les ſiennes joinctes enſemble faiſans bien 10 mille hommes de pied & plus de quinze cents maiſtres, s'acheminerent vers Vienne. Maugeron ſuivant ſon accord, luy livra leſdits forts, qui commandent du tout à la ville, tellement que les habitans furent contraints de changer de party, & recevoir Monſieur le Marquis de S. Sorlin pour gouverneur, & le Sieur de Diſemieux pour Lieutenant.

Le Duc de Nemours penſant que la ſurpriſe de ceſte ville occaſionneroit quelque remuëment aux autres places du Dauphiné voiſines, ſe tint trois jours dans Vienne, & ſon armée aux environs : mais tous les Gouverneurs des places qui tenoient pour le Roy, blaſmerent l'acte de Maugeron, & delibererent tous de ſe bien deffendre s'ils eſtoient attaquez. Le Duc voyant que rien ne branſloit, il mena ſon armée dans le Dauphiné, & pour contenter l'armée de Savoye, alla aſſieger le fort des Eſchelles qui eſt entre la Savoye & le Dauphiné, lequel le ſieur Deſdiguieres avoit auparavant pris ſur les Savoyards, affin d'avoir un

paſſage à Chambery. Ayant battu ce fort de ſix pieces de canon, le 4 jour d'Aouſt, la breſche eſtant faicte, les Marquis de Trevic & de Treffort firent donner l'aſſaut ſi furieuſement, qu'ils entrerent dans le fort, tuërent quatre-vingts harquebuſiers; mais ils y perdirent beaucoup de leurs meilleurs hommes. Le reſte des Royaux s'eſtans retirez dans une Egliſe qui eſtoit encor bien fortifiée au milieu du fort, le Duc de Nemours voyant qu'il ne les euſt peu tirer de là ſans perte, les receut à compoſition. 1598.

Sur la nouvelle de la prinſe de Vienne & entrée du Duc de Nemours en Dauphiné, le ſieur Deſdiguieres qui eſtoit au fin fonds de la Provence, là où il eſtoit allé, y accourut : mais avant que de dire, comme le Colonel Alphonſe d'Ornano & luy joignirent leurs troupes enſemble, pour empeſcher les deſſeins du Duc de Nemours, voyons pourquoy il eſtoit allé en Provence.

Monſieur de la Valette, Gouverneur pour le Roy en la Provence, ayant aſſiegé Roquebrune, au mois de Fevrier de ceſte année, fut tué d'une harquebuzade. C'eſtoit un Seigneur prudent, valeureux & fort affectionné au ſervice du Roy; qui fut une grande perte. Le ſieur Deſdiguieres prejugeant que le Duc Savoye ne faudroit jamais de ſe prevaloir de ceſte mort, & que les villes & forteresſes de la Provence qui eſtoient demeurées en

1592. l'obeyſſance du Roy, pourroient eſtre eſbranlées de ceſt accident, ils s'y achemina encor une fois & alla joindre ſes troupes avec celles du ſieur de Montaut, Couſin germain dudit feu ſieur de la Valette, à qui les autres Gentilshommes & Capitaines avoient defferé le commandement, en attendant que le Roy y donnaſt ordre, & y pourveuſt d'un autre Gouverneur. Ces forces joinctes enſemble ne reſiſterent pas ſeulement aux efforts du Duc de Savoye, mais meſme ledit ſieur Deſdiguieres le contraignit de ſe mettre ſur la deffenſive : car après avoir repris Draguignan, & s'eſtre rendu maiſtre de Dignes, & de quelques autres places, il alla juſques ſur les confins de la Provence, où il fit ſentir meſme les incommoditez de la guerre aux ſubjets du Duc de Savoye, lequel attendant des forces nouvelles du Milanois & du Piedmont, s'eſtoit retiré dans Nice, qui eſt la premiere ville frontiere de la Provence, laquelle les Ducs de Savoye ont uſurpée jadis ſur les Comtes de Provence, ceſte ville eſt ſituée ſur la riviere de Pallon, où leſdits Ducs y ont faict baſtir une forte citadelle, tellement qu'Antibe ſert maintenant de frontiere de ce coſté là.

Or le preſent Duc de Savoye s'eſtoit auſſi emparé d'Antibe, depuis la mort du feu Roy, & y tenoit une forte garniſon. Le ſieur Deſdiguieres ſe trouvant lors ſur ces frontieres, dreſſa une

entrepriſe ſur ceſte ville, qui lui reuſſit, s'en rendit le maiſtre, & en chaſſa les Savoyards; puis s'en alla au commencement de Juin aſſieger & battre Biotte ſur ladite riviere de Pallon proche de Nice, à la veue du Duc, lequel ayant receu quelques troupes Italiennes les conduiſit luy meſme au devant des Royaux qui vouloient paſſer ladite riviere, & fit faire pluſieurs retranchements aux ſiens, afin d'empeſcher le paſſage; ce qu'ils firent pour quelques jours. Mais le ſieur Deſdiguieres deſirant voir le Duc de Savoye de plus près, & entrer aux frontieres d'Italie, paſſa ceſte riviere à un gué qu'il y trouva, accompagné de huict cents cavaliers ayans chacun un harquebuſier en croupe, avec leſquels il attaqua les retranchemens des Savoyards, leſquels il leur fit quitter, & leur donna la chaſſe juſques ſur le bord des remparts de Nice, où eſtoit le Duc de Savoye, qui vid devant ſes yeux la perte de beaucoup des ſiens. Les mouſquetaires Savoyards & le canon qui eſtoient ſur les remparts de Nice firent retirer les Royaux, leſquels ayans repaſſé la riviere après avoir faict pluſieurs courſes ſur ces frontieres là, vindrent à Sainct Laurent, d'où ledit ſieur Deſdiguieres partit incontinent pour attaquer Venſe, ville où il y a Eveſché, & dans laquelle il y avoit une bonne garniſon: mais ainſi que l'on faiſoit les approches, & qu'il s'appreſtoit de battre ceſte 1592.

1592. ville de ſix pieces de canon, les nouvelles cy-deſſus dites luy furent apportées, ſçavoir, que le ſieur de Maugeron avoit livré Vienne au Duc de Nemours, & que le Duc avoit rompu la trefve & eſtoit entré avec une puiſſante armée en Dauphiné, ce qui fut cauſe qu'il ne continua ce ſiege; & ayant donné ordre le plus promptement qu'il put aux affaires de la Provence, en attendant que Monſieur le Duc d'Eſpernon, qui s'y acheminoit avec une armée y fuſt venu, il print en toute diligence la route du Dauphiné avec toutes ſes troupes, & y arriva ſur la fin de Juillet. On a eſcrit que ceſte rupture de trefve, & ceſte armée jettée dans le Dauphiné, n'eſtoit que pour faire faire une revulſion des forces dudit ſieur Deſdiguieres, qui preſſoit par trop le Duc à Nice.

Pendant le ſiege dudit fort des Eſchelles, les ſieurs Colonel Alfonſe & Deſdiguieres, ayants joints leurs forces, vindrent attaquer Sainct Marcelin, qu'ils emporterent d'abord par compoſition. Ils penſoient inciter par là le Duc de Nemours à quelque ſecours, & à quitter le pont de Beauvoiſin pour les venir voir; ce que n'eſtant pas arrivé, ils marcherent à luy, & prindrent le logis de la coſte Sainct André. Monſieur de Nemours au contraire reculant de combattre laiſſa le Dauphiné, & alla prendre pour logis

Sainct Genis, & les retranchements que D. Olivarez y avoit faits l'année précédente en trois ſepmaines qu'il y ſéjourna, pendant lequel temps toutes ſes troupes avoient remué force terre. Alphonſe & Deſdiguieres voyans la difficulté qu'il y avoit de venir à un combat, veu le lieu où le Duc s'eſtoit retiré, l'incommodité que c'eſtoit de tenir ſi grandes troupes enſemble & les nourrir ſans eſperance de les employer, prindrent pour conſeil de ſe ſeparer ; le Sieur Alphonſe pour faire gros à Moras & le fortifier, comme il fit auſſi Beaurepaire & Seteme. Deſdiguieres pour ſe retirer aux garniſons, en attendant quelque meilleure occaſion. L'armée du Duc de Nemours ſejourna quelque temps audit ſaint Genis ſans bouger. Enfin elle fit ſemblant de prendre le chemin de Seteme, comme ſi elle euſt voulu aſſieger ceſte place. Mais toſt après ceſte grande armée ſe desbanda & ruina d'elle meſme ſans autre effet, & le Duc de Nemours ſe retira à Lyon. 1594.

Or le Duc de Savoye ayant receu nouvelles forces de cavalerie & d'infanterie, voyant ledit ſieur Deſdiguieres empeſché dans le Dauphiné, rentra avec ſes forces dans la Provence par deſſus un pont de barques qu'il fit faire ſur la riviere de Pallon ; & ſon Lieutenant general Cæſar d'Avalos aſſiegea la Cagne qui ſe rendit incontinent à compoſition : ceux de dedans furent con-

1592. duits à Antibe, où il fit faire faire (comme rapportent les Relations Italiennes) *il guaſto à la campagna, taglian do non pur le biade preſſo che mathure, ma gli arbori anchora ele vigne*, le degaſt aux environs, coupant non ſeulement les bleds qui eſtoient murs, mais les arbres & les vignes. Ainſi ceux d'Antibe ſe voyans menaſſez d'un ſiege, firent ſouvent des ſorties à la faveur du canon : en quelque eſcarmouches ils furent victorieux, en d'autres ils eurent du pire. Cela dura quelques jours pendant leſquels ils eſperoient ſecours de Monſieur d'Eſpernon que le Roy envoyoit en ceſte Province avec une armée. Mais le Duc de Savoye ayant receu encor de nouvelles troupes, fit inveſtir de plus près Antibe, & ſe ſaiſit du chaſteau de Canne, afin d'empeſcher le ſecours qu'ils pourroient avoir de ce coſté là, mit bonne garniſon dans Graſſe, (qui eſt une Cité Epiſcopale dont Antibe eſt du Diocèſe) & fit venir douze pieces d'artillerie de Nice qui furent amenées par mer, avec leſquelles il fit commencer une rude batterie du coſté de S. Sebaſtien, où ayant faict breche, il fit donner l'aſſaut le dernier jour de Juillet : les ſiens entrerent de force dans une partie d'Antibe que l'on appelle la Borgade, & les François ſe retirerent les uns dans la vieille ville là où eſt le chaſteau, les autres au fort qui eſt ſur le bord

de la mer, & les femmes & les enfans aux Egliſes. 1592.
En ceſte journée les Savoyards firent un grand butin dans ceſte ville. Le Duc voulant avoir le chaſteau, y fit faire breſche avec trois pièces de canon, où il fit promptement donner l'aſſaut; mais les ſiens furent ſi rudement repoulſez avec le canon & des feux d'artifices, qu'il y en eut un grand nombre de tuez, & luy meſme penſa l'eſtre d'un coup de canon. Pour avoir perdu de ſes meilleurs ſoldats en ceſt aſſault, il ne laiſſa de faire recommencer la batterie, & fit faire une grande breſche du coſté de Nice: mais voyant que les François ne diſcontinuoient leurs ſorties, où ils faiſoient mourir force Savoyards, & ſe preſentoient reſolus à la breſche pour la ſouſtenir, le Duc leur fit remonſtrer qu'ils eſtoient hors d'eſperance de ſecours, & que les ſiens avoient taillé en pieces trois cents François que l'on leur envoyoit pour les ſecourir, & qu'ils ne pouvoient eſchapper de tumber à la longue ſous ſa puiſſance. Les aſſiegez ſe voyants reduits à deux cents cinquante, de cinq cents qu'ils eſtoient, accepterent la compoſition de ſortir vies ſauves. Et ceux du fort, où eſtoit le frere du Comte de Bar, & le ſieur de Canaus, s'eſtans rendus auſſi le ſeptieſme d'Aouſt à compoſition de ſortir armes & bagages, furent tous devaliſez, & la plus-part tuez. Ceſte ville fut entierement pillée & ſacagée

1592. par le Duc de Savoye. Le pillage ſe monta à plus de trois cens mille eſcus, oultre qu'il fallut que les habitans rachetaſſent leurs maiſons de trente mille eſcus. Les Savoyards trouverent dans ceſte place dix pieces de canon de fonte, & dix-ſept de fer, deux galeottes, & trois navires. Le Duc eſtant ainſi maiſtre d'Antibe, mit le Comte de Martinengue dedans pour Gouverneur avec une garniſon d'Italiens & d'Eſpagnols, & depuis il s'en retourna avec la Ducheſſe ſa femme, ſur ſes Galeres à Nice, là où il receut les nouvelles que le ſieur Deſdiguieres eſtoit entré dans le Piedmont; ce qui les contraignit de tirer la plus-part de ſes forces de la Provence (là où le Duc d'Eſpernon alla reprendre Antibe, ainſi que nous dirons cy-après), & d'aller deffendre ſes propres pays.

Le ſieur Deſdiguieres (comme nous avons dit), à ſon depart d'avec le Colonel Alphonſe, mit toutes ſes troupes aux garniſons; mais ce ne fut pour y eſtre long temps, car il leur donna aſſignation de ſe trouver trois ſemaines après à Briançon pour l'exécution d'une entrepriſe bien haute & difficile, qu'il deſiroit faire ſur le Piedmont. Ce Seigneur ne fit pas ceſte entrepriſe ſans l'apprehender beaucoup pour une infinité de grandes conſiderations: principalement d'autant qu'il ſçavoit aſſez que le Roy avoit tant d'affaires ailleurs, qu'il

ne s'en oſoit promettre ſitoſt l'aſſiſtance & ſecours qu'il en euſt tiré en quelqu'autre ſaiſon. Neantmoins l'utilité qu'il prevoyoit en pouvoir redonder à la France, luy fit paſſer toutes difficultez. 1592.

L'armée doncques du Roy, ſous la charge & conduite du ſieur Deſdiguieres, paſſa le mont Genevre le 26 Septembre, & ſe mit en gros à Sezanne & autres lieux circonvoiſins. Le meſme jour, ceſte armée ſe ſepara en deux ſur le matin, dont une partie print le chemin vers Pragela, tirant à la Perouſe & à Pignerol, pour faire entrepriſe ſur ces deux places: l'autre vers Suze, où il y avoit eſperance de faire quelque exploict. De ces trois entrepriſes, l'une ſeule ſucceda, qui fut celle de la Perouſe; car la ville fut priſe la nuict meſme à une heure après minuict; & quant à Pignerol, l'eſcallade fut preſentée au chaſteau, & de quatre eſchelles il n'en fut dreſſé que deux, dont l'une ſe trouva courte, & l'autre fut renverſée & rompuë. Les fauxbourgs de Suze furent pris, mais la garde d'iceux leur euſt apporté ſi peu de commodité qu'ils furent quitez, & les troupes qui y eſtoient s'allerent rejoindre avec l'autre partie de l'armée en la ville de Perouſe le dernier de Septembre, afin d'en attaquer le chaſteau, qui tenoit encor depuis la priſe de la ville. Pendant ce ſiege on fit une courſe juſques à Auſaſq, qui eſt un bourg à la plaine où il y a un chaſteau au deſſus de Pignerol, qui

1592. fut pris, & garniſon y eſtablie. Ce meſme jour le Capitaine Franciſque Cacherano, qui commandoit audit chaſteau de la Perouze, voyant le canon preſt en batterie, rendit la place, & en ſortit vie & bagues ſauve le lendemain. Et après avoir pourveu à la garde & ſeureté de la place, l'armée partit de la Perouſe le 3 Octobre, & fit logis à Briqueras & autres lieux proches en la plaine de Piedmont.

A l'abord de ceſte armée, & dès le 1 jour d'Octobre la tour de Luzerne ſe rendit, & toute la valée de Luzerne. Le lendemain à la poincte du jour quelque infanterie s'advança juſques au fort de Mirebouc, faiſant ſemblant de preſenter le petard; ce que ceux de dedans ne voulurent attendre, ains ſe rendirent la vie, armes & bagues ſauves. Ces deux forts de Luzerne & de Mirebouc donnent libre le paſſage du Dauphiné par la vallée de Queiras juſques à la plaine de Piedmont, & la ville de la Perouſe eſt un beau chemin pour le charroy du canon

Or eſtant l'armée à Briqueras le 3 d'Octobre, le ſieur Deſdiguieres eut advis que les Savoyards faiſoient un gros à Vignon, & qu'il y pouvoit déjà avoir treize cents fantaſſins barricadez, leſquels y attendoient encores le regiment de Purpurat, & autres forces, tant de cheval que de pied. Dès le lendemain le ſieur Deſdiguieres mar-

cha droit audit Vignon, avec environ trois cents maiſtres & ſix cents harquebuſiers tant à cheval qu'à pied, & arriva environ les neuf heures du matin; la cavalerie environna Vignon, cependant que l'infanterie vint qui gaigna d'abord les premieres barriquades, reduiſant les Savoyards dedans la place, où ils mettoient toute leur aſſeurance, à la verité ils s'y eſtoient très-bien accommodez. Le combat de main à main dura l'eſpace de deux heures : mais enfin quelque reſiſtance qu'ils peuſſent faire, les barricades furent forcées & eux taillez en pieces, ſauf quelques hommes de commandement qui demeurerent priſonniers, leur reſiſtance fut grande parce qu'ils eurent loiſir de ſe reſouldre. Ceſte troupe eſtoit commandée par le Colonel Branqueti, qui y fut tué : dix drapeaux y furent gaignez que le ſieur Deſdiguieres envoya depuis au Roy par le Baron de Jous. Dès François il y eut ſeulement ſix Capitaines ou hommes de commandement bleſſez, deux chevaux legers, & une douzaine de ſoldats morts. Ceſte desfaicte apporta grande terreur à tout le Piedmont. Ceux des valées de Lucerne, Angrongne & la Perouſe, preſterent incontinent le ſerment de fidelité en corps, & ceux des trois ordres en particulier, comme d'un peuple & pays nouvellement conquis, à la charge que le Roy confirmeroit leurs privileges. 1593

1592. Le Duc qui eſtoit à Nice ſe trouva eſtonné de ces nouvelles, tant parce que le Piedmont eſtoit deſgarny des forces qu'il avoit faict deſcendre en Provence pour le ſiege d'Antibe, (comme nous avons dit) que pour ſe voir attaqué dans ſa propre maiſon, au lieu qu'auparavant il aſſailloit celle d'autruy. Cela fut cauſe qu'il s'y rendit incontinent avec le plus de forces qu'il put: mais n'eſtant encore aſſez fort, il fit naiſtre dextrement quelque apparence de traicté par l'entremiſe du Comte Morette; offrant aux François de remetre Berre, Grace, Sallon de Craux, Antibe, & ce qu'il tenoit en Provence. On jugea ſoudain que c'eſtoit pour gaigner un peu de temps & prendre le logis de Saluces, dequoy le ſieur Deſdiguieres l'euſt bien prevenu, s'il n'euſt reſolu de fortifier Briqueras; l'aſſiette duquel eſtoit belle, en la plaine & au meilleur lieu du Piedmont. Joint qu'il ne vouloit pas entreprendre tant de beſongne à la fois, ayant cela pour maxime qu'il a voulu toujours voir clair, & marcher pied à pied aux affaires.

Ceſte fortification de Briqueras fut continuée avec une diligence incroyable, & telle que la place fut miſe en deffenſe toſt après. Nul n'eſtoit auſſi exempt du travail; les chefs monſtrerent l'exemple à porter les gazons, & l'infanterie au lieu d'autres vicieuſes occupations y travailla continuellement,

tinuellement, & comme par émulation l'un de l'autre. On fit venir des pionniers des valées de Luzerne, d'Angrongne, Ours, Pragela, & la Perouſe. Bref, en moins de trois ſemaines ou un mois, ceſte place fut reveſtuë de ſix ou ſept baſtions grands & forts, pour reſiſter à une grande armée. ç'a eſté une grande hardieſſe & gloire au ſieur Deſdiguieres d'entreprendre de paſſer les monts avec cinq cents chevaux & trois mille hommes de pied François, à la veuë d'un Prince tel qu'eſt le Duc de Savoye, aſſiſté des forces du Roy d'Eſpagne ſon beau-pere, & ce dans le cœur de ſon pays. Voylà à quoy le S. Deſdiguieres employa ſon armée depuis le 26 Septembre, juſques au 10 Novembre. Pendant le temps de ladite fortification la cavalerie Françoiſe alla ſouvent à la guerre bien avant dans le pays, ſans trouver aucune réſiſtance. 1592

Le Duc cependant faiſoit ſon gros à Salluces, ayant appellé ſes forces de toutes parts, le Milanois arma ſoudain; une partie des troupes que le Duc avoit en Provence repaſſerent le col de Tende, pour le joindre : comme auſſi firent toutes les forces qu'il avoit deçà les monts que D. Olivares & autres chefs luy menerent en toute diligence. D. Amedée s'y rendit auſſi, & en ſon lieu le Marquis de Tréfort fut pourveu du gouvernement de Savoye. Tandis que le Duc appreſ-

1592. toit ſes forces, les François faiſoient toujours quelques courſes ſur ſon pays. Ayans eu advis que ceux de Dormeſan ſe barricadoient & vouloient diſcontinuer de payer leur contribution, le 11 Novembre le ſieur du Poët fut envoyé avec deux cents chevaux, le regiment de Bearnon, & ſix compagnies de Languedoc. Auſſi toſt qu'il y fut arrivé, il les envoya ſommer avant qu'attaquer les barricades, pour n'expoſer ce pauvre peuple au pillage. Comme ils ſe virent inveſtis & les François preſts à donner, ils mirent les armes bas, & ſe rendirent à compoſition, les gens de guerre qui ſe trouverent dans ce bourg ſe retirerent à Rivalte, à un mille de là : & les François ayant repeu dans ce bourg l'eſpace de deux heures, du Poët fit battre aux champs, afin d'eviter les excès que les ſoldats y euſſent peu commettre : car on vouloit ſoulager les gens du plat pays comme amys, & les traicter doucement pour s'en ſervir à un beſoin.

Le ſieur Deſdiguieres avoit donné ordre de faire venir de l'artillerie, que jà dès long temps il avoit miſe aux Eſchilles, ancienne frontiere de la France du coſté du pas de Suze, place qu'il avoit priſe quelques années auparavant. La conduitte dudit canon eſt choſe remarquable, ayant eſté tranſporté à force de bras par le chemin de la Perouſe, & à meſure qu'il arrivoit dans une

vallée ou parroiſſe, tout le peuple le trainoit juſques à la prochaine vallée ou paroiſſe voiſine, qui l'alloient recevoir ſur leurs limites, le convoioient ſur leurs voiſins, & ainſi de main en main le canon acheva de paſſer les monts, & le 13 de Novembre il arriva dans Briqueras : ce qui donna une allegreſſe aux François, de voir encor un coup les fleurs de Lis en bronze delà les monts. On fit tirer une volée à toutes ces pieces, qui eſtoient trois canons & deux coulevrines, calibre de Roy : le bruit en pût eſtre entendu juſques dans Thurin, & autres lieux bien eſloignez. 1592.

Ce meſme jour le Duc vint loger avec ſon armée à Ville-franche. Et le lendemain arriverent auſſi les Sieurs de Gouvernet & de Buous : ledit ſieur de Gouvernet conduiſant 200 maiſtres, & 100 harquebuſiers à cheval, que le Colonel Alphonſe envoioit du Dauphiné, & le ſieur du Buous 200 maiſtres, cinquante carabins, & quatre cents harquebuſiers à cheval, que le Duc d'Eſpernon envoyoit auſſi de Provence où il eſtoit nouvellement arrivé.

Le ſeizieſme du meſme mois le ſieur Deſdiguieres eſtant monté à cheval, avec partie de l'armée alla recognoiſtre le logis de Cavours qu'il deliberoit prendre le lendemain. C'eſt une petite villette cloſe de murailles de brique, au pied

1592. d'une petite montagne, laquelle il ſemble que nature ait voulu planter tout au milieu de la plaine de Piedmont, pour ſervir comme de guette, ou de citadelle, à tout le pays des environs. Sur le haut du rocher il y a un chaſteau preſque inacceſſible, dans lequel ceux de la maiſon de Raconis (à un puiſné, de laquelle maiſon Cavours eſtoit eſcheu en partage) ſouloient tenir leurs titres, & ce qu'ils avoient de plus precieux, pour l'aſſeurance qu'ils avoient en ceſte place: où de tout temps y avoit une paye morte de dix ou douze ſoldats. La ville eſt ſituée au bas de ladite montagnette fermée de muraille de brique, & où y peut avoir environ trois cents maiſons. On peut faire le tour tant de ladite montagnette que de la ville, dans une petite heure, en ſe pourmenant & allant le pas. Voylà ſa grandeur: ſa hauteur eſt d'environ demy mille. La ville regarde la deſcente des Alpes, droit à Briqueras, qui eſt ſitué au pied d'icelles, & en eſt diſtant environ de quatre mille, qui ſont deux petites heures: diſtant auſſi de Pignerol quatre mille, trois mille d'Auſaſq, autant de Barge & de Lucerne qui eſt plus avant (que Briqueras) dans la vallée d'Angrongne. Et n'approche Cavours ladite montagne de plus près que de deux mille qui geſt à l'endroit de Bubiano. Ceſte lieuë de plaine eſt arnie d'utins, prairies, & terres labourables, des

plus fertiles de tout le pays. De l'autre coté tirant vers le Po, & la grande plaine de Piedmont, eſt Vignon, & Ville-franche tout joignant le Po : où nous avons dit, que le Duc s'eſtoit logé avec ſon armée : eſtant eſloignée ladite ville de Ville-franche de Cavours d'environ quatre mille. 1592.

Au départ de Briqueras, qui fut le 17, le ſieur Deſdiguieres réſolut de marcher en bataille ſi d'avanture le Duc vouloit venir aux mains, comme il y avoit apparence, à cauſe du voiſinage du logis qu'il alloit occuper, & importance d'iceluy, ſi d'avanture il eſtoit forcé : joint que ſon armée ſurmontoit en nombre d'infanterie & cavalerie celle du Roy, que ledit ſieur Deſdiguieres rengea en quatre eſcadrons de cavalerie, & deux bataillons de gens de pied. Les Sieurs de Gouvernet & de Buous eſtoient à l'advangarde, ayant chacun un eſcadron de deux cents chevaux & plus: & un bataillon de gens de pied au milieu compoſé de regiments de la Vilette, de Montmorin, & de ſix compagnies de Languedoc, lequel bataillon eſtoit commandé par le ſieur d'Auriac, qui devoit diſpoſer des enfans perdus, ſelon l'occaſion & aſſiette des lieux. A la bataille marchoit ledit ſieur Deſdiguieres avec la cornette blanche, ſa compagnie de gens d'armes qui eſtoit grande & forte, & celles des ſieurs de Morges. Le ſieur du Poët à la main gauche : & dans ſon eſcadron, ſa compagnie, celles du Baron de

1592. Briquemaut, de Blagnieu, de la Buiſſe, & trois autres. Entre les deux eſcadrons un gros bataillon de gens de pied, garny de grande quantité de picques & mouſquetaires, commandé par le ſieur de Pravaut. L'armée en telle ordonnance approcha dudit Cavours où on eut l'advis que le Duc s'advançoit avec ſes forces.

Les François ſe logerent tard à Cavours car on demeura long-temps en la place de bataille ſur les fauſſes alarmes qu'on eut : mais le Duc ne parut point. Le 18, le ſieur Deſdiguieres recognut le Chaſteau où eſtoient entrez pluſieurs gens de guerre Savoyards, & jugea que ce ſeroit un grand advantage de ſe loger ſur une croupe de roc oppoſée à une tour qui deffend ledit Chaſteau, bien qu'elle en ſoit ſéparée de cent ou ſix vingts pas. Ce logis fut gaigné avec une grande difficulté, & falut apporter (par un chemin très-âpre & très-rude) grande quantité de ſacs pleins de terre & de fumier, ſur ladite croupe de roc : à quoy furent taxez par billets tant les gens de cheval que de pied, qui tous firent ſi grande diligence, & s'y employerent d'un tel courage, que l'execution fut preſque auſſi prompte que le commandement. L'artillerie arriva de Briquéras le 19. Ce meſme jour le ſieur Deſdiguieres eut advis comme le Duc ſe remuoit, pour ne laiſſer perdre ceſte place à ſa veuë. Le 20, on mit le canon en batterie contre ladite tour,

nommée Brameſan, qui a eſté conſtruite pour occuper un endroit qui ſe trouve ſeul, le long de la creſte de ladite montagne, dont on peut regarder le Chaſteau à droicte ligne, le reſte n'eſtant que roc taillé en forme de croiſſant. Après beaucoup de coups perdus, on effleura ſeulement les machecoulis de ladite tour ; & pour ne rien perdre à faute de n'entreprendre, les François eſſayerent à l'entrée de la nuict de s'y loger, mais ils trouverent qu'il n'eſtoit encores temps. 1592.

Le 21 le ſieur Deſdiguieres ayant eu advis que le Duc devoit ſecourir les aſſiegez, aſſembla dez le matin les chefs de l'armée, pour adviſer ſi on devoit continuer le ſiege, ou aller au devant du Duc pour le combattre. Ceſte queſtion qui n'eſtoit petite, fut bientoſt vuidée par une rencontre d'opinions, de continuer l'un, & ne laiſſer eſchapper l'autre : & pour ceſt effect chacun print ſa taſche, qui à choiſir la place de bataille, qui à faire clorre les advenues de palliſſades, qui à la batterie : bref ils employerent tellement la journée, qu'après avoir battu ladite tour, depuis les deux heures du matin, juſques à cinq heures du ſoir on l'emporta de force, nonobſtant qu'elle fuſt proche du Chaſteau.

Le 22, à cinq heures du matin, les ſentinelles des François qui eſtoient en garde ſur le haut du rocher (d'où l'on pouvoit voir à clair le fort de Briquéras) ouyrent une ſalve d'harquebuſades de

1592. ce coſté-là, dont ils advertirent à l'inſtant le ſieur Deſdiguieres. Or c'eſtoit le Duc qui eſtant party de Vigon à l'entrée de la nuict, eſtoit allé à Briquéras donner une camiſade, penſant y ſurprendre les François, & tint à peu que les Savoyards n'emportaſſent la place, car ils rompirent les paliſſades, & monterent juſques ſur la poincte d'un des Baſtions mais ils en furent chaſſez & renverſez à coups de main, de croſſe d'harquebuſe, & à coups de pierre, & furent contraints de laiſſer nombre de morts & leurs eſchelles dans le foſſé.

Sur ceſt advis ledit ſieur Deſdiguieres monta à cheval avec ſa cavalerie, & alla prendre ſa place de bataille à deux harquebuſades de Cavours ſur le chemin de Briquéras, incertain de ce qu'on rapporteroit dudit Briquéras. Il s'advança, & ledit Sr. du Poët quand & luy, au devant de ceux qu'on y avoit envoyez à toute bride. Et dès qu'on ſceut la faillite, ledit ſieur Deſdiguieres jugea que les Savoyards ſe retirans, après ceſte défaveur, pourroient faire beau jeu. Il ſe mit donc à les ſuivre le grand pas, ſur le chemin de leur retraicte, avec ſa cavalerie, & environ trois cents harquebuſiers à cheval, laiſſant le ſieur d'Auriac pour commander le reſte de l'armée qui eſtoit demeurée au ſiege. Il aborda les Savoyards ſur les neuf heures du matin à un village nommé Greziliane, dans un pays couvert d'utins, où il luy fut très-malayſé d'y

dreſſer des eſcadrons pour combattre. Les Savoyards 1592.
avoient un ruiſſeau devant eux, une chauſſée, & à l'une & à l'autre main des jardins & chemins couverts, & très-propres pour eux qui avoient là toute leur infanterie; & au contraire le ſieur Deſdiguieres n'auroit que trente ou quarante carabins, & environ deux ou trois cents harquebuſiers à cheval. Ceux de l'advantgarde Françoiſe, portez de l'ardeur de combattre, firent des charges, & receurent celle des Savoyards, qui donnerent juſques ſur le bord du ruiſſeau. En meſme temps le ſieur du Poët s'advançant avec ſon eſcadron, ſe meſla parmy la cavalerie Savoyarde, & leur fit une rude charge, en laquelle le Chevalier de la Mante qui la menoit y fut pris, & quelques morts demeurerent ſur le champ. Le ſieur du Poët retourne en ſa place, n'ayant commandement de paſſer outre, les harquebuſiers à cheval françois qui s'eſtoient advancez ayant mis pied à terre, coururent après les Savoyards, cuidans que toute la cavalerie ſuiviſt: mais l'ordre de l'avantgarde n'eſtant pas bien diſpoſé, cela provoqua les Savoyards à faire encore une autre demi-charge pour toujours donner temps à leur infanterie de tirer pays. Ledit ſieur Deſdiguieres ſe trouva lors de ladite charge ſur le bord du ruiſſeau, où il fit un tourne bien à temps & à propos, avec fort de peu de gens qui le ſuivoient, comme il alloit departans les commandemens de

1592. lieu à autre, & remena ſes ennemis d'où ils eſtoient venus : en chemin faiſant, il fit placer quelques harquebuſiers dans les cloſtures des jardins du village, que les Savoyards abandonnerent du tout ſans oſer donner la bataille. Il y eut bon nombre de morts abandonnez auſſi. Après que ledit ſieur Deſdiguieres eut ſejourné quelque temps dans le village, & conſideré la contenance de ſon ennemy qui ſe retiroit par un pays advantageux pour l'infanterie, il s'en retourna à Cavours pour continuër ſon ſiege.

Les aſſiegez avoient peu aiſément voir une partie de ce combat : & jugeant, par la contenance du retour des aſſiegeans, qu'elle en avoit eſté l'iſſuë, firent quelque demonſtration de vouloir parlementer : le ſieur Deſdiguieres y envoya un trompette qui les trouva aſſez ployables, mais diviſez entr'eux ; de ſorte qu'ils remirent à faire reſponſe le lendemain. Depuis le 23 Novembre les aſſiegez s'eſtans raſſeurez, rompirent le parlement du jour precedent. Ce meſme jour on continua à battre une partie du corps de logis du Chaſteau qui regardoit vers la ville. Le 26 le ſieur Deſdiguieres reſolut de faire mettre ſur le plus haut de la montagne deux canons, pour faire la ſommation de plus près. Les ſoldats ſe tirerent à force de bras depuis le pied de la montagne juſques autant qu'il ſe trouva de terre pour af-

fermir leurs pas : ce fut la premiere ſtance : on alla après aſſeoir ſur le roc vif, à demy la montagne, deux argus ou autrement deux tours, avec leſquels on les tira avec deux cables l'un après l'autre tout affuſtez. Mais la difficulté ſe trouva à les placer à ceſte moitié de chemin, attendant que les argus fuſſent remuez à la ſommité du roc, pour leur faire faire le ſaut entier, & qu'on euſt dreſſé les appans comme des rabats de jeu de paulme, pour ſuppléer à l'inegalité du rocher dentelé & creuſé en maints endroits, par où le canon devoit paſſer, lequel ſe fut indubitablement caverné & accroché en chemin, ſans ce remede. On s'employa depuis ledit jour vingt-ſixieſme Novembre, juſques au premier Decembre, à mettre les pieces en batterie ſur le haut de ladite montagne, dont on battit à plomb une terraſſe qui couvroit l'entrée dudit Chaſteau, & effleura on quelques tours, ſans autrement faire breſche qui fut ſuffiſante. 1592.

Le Mercredy deuxieſme Decembre, au poinct du jour le Duc de Savoye eſſaya de jetter environ cent cinquante hommes de ſecours dans le Chaſteau, portans chacun un ſachet de 12 à 15 livres de farine. Le commencement & le milieu de ſon entrepriſe luy ſuccedda : car avec une reſolution bien grande ledict ſecours fut conduit juſques dans le milieu de l'armée Françoiſe, & monta

1591. une partie du rocher : mais ils crierent trop toſt vive Eſpagne. Les corps de gardes François s'eſtans entendus & entreſecourus l'un l'autre, les rencontrerent comme ils paſſoient une pointe du roc. Il en demeura de mort ſur la place 66, & 22 de priſonniers, entr'autres deux Capitaines, l'un Arragonnois, & l'autre Milanois : le reſte ſe ſauva à la fuitte. Hieroſme de Verſel maiſtre de camp qui commandoit dans ladite place, demanda encor à parlementer ce jour meſme tandis que l'on continuoit la batterie, monſtrant n'avoir faute d'aſſeurance, & de courage : mais apprehendant ſur tout le reproche, & le rigoureux chaſtiment de ſon maiſtre. Enfin la neceſſité où il ſe vid reduit, & la difficulté d'eſtre ſecouru, luy firent paſſer par deſſus ces conſiderations.

Le Lundy deuxieſme Decembre, ils firent faire une chamade, pour retirer leurs morts auſquels les François voulurent rendre ce charitable office de leur donner ſepulture. C'eſtoient la plus-part ſoldats d'eſlite, tirez cinq pour compagnie de toute l'infanterie de l'armée Savoyarde: ſçavoir 50 Eſpagnols, 50 Milanois, & 50 Neapolitains : leſquels le Duc & Dom Olivares avoient conduit environ deux mille pardeçà Vigon, ſur le chemin de Ravel. Le Vendredy quatrieſme, les aſſiegez ſe ſentans obligez du ſoin qu'on avoit voulu avoir de leurs morts, envoyerent un alfier Eſpa-

gnol pour en remercier le ſieur Deſdiguieres, & le prier de plus, de permettre audit Alfier de faire faire les ceremonies funebres à ſes compagnons, meſme à ce Capitaine Eſpagnol qui conduiſoit leur ſecours : ce que ledit Sieur octroya volontiers, & recognut lors deux choſes ; l'une, qu'ils eſtoient près de leur fin : l'autre que Hieroſme de Verſel, & le Comte de Lucerne eſtoient bien ayſes de faire jetter la premier planche du parlement à un Eſpagnol. 1592.

Le Samedy 5 au matin ils envoyerent leur capitulation par eſcrit, qu'on leur accorda avec toutes les ceremonies qu'ils requirent. Le dimanche ladite capitulation fut accomplie. Le Comte Emanuël de Lucerne & Hieroſme de Verſel ſortirent avec 500 hommes de guerre, ayans enduré 650 coups de canon. Ils paſſerent tout à travers de l'infanterie Françoiſe, laquelle eſtoit en bataille, & furent conduits par les ſieurs de Villars & d'Hercules avec la compagnie du ſieur Deſdiguieres, juſques ſur le chemin de Vigon où eſtoit le Duc, qui vid perdre ceſte place à ſa veuë, n'y ayant que deux lieuës françoiſes. Voylà comme ceſte place, très-forte d'elle meſme, après avoir ſouſtenu vingt jours le ſiege, fut enfin priſe par les François.

Environ ce meſme temps le Marquis de Treſort (qui fut après le deſpart de D. Amedée,

1592. pourveu du gouvernement de Savoye comme nous avons dit) ayant aſſemblé des troupes en Savoye, & eſtant bien informé de la mauvaiſe garde que faiſoient ceux de Moreſtel près de Grenoble, ſurprint ceſte place, cuidant par ce moyen ſervir de quelque revulſion, & attirer les forces du ſieur Deſdiguieres du Piedmont : ce que ledit Sieur ne fit : ains donna ordre à tout qui fut expedient, tant pour la garde dudit Cavours, que des autres places qu'il avoit prinſes dans Piedmont : & voyant qu'il ne pouvoit attirer le Duc à un combat, il retira ſon armée aux hivers de Briquéras, Cavours, & de ſix ou ſept autres petites places ; & diſtribua en outre cinquante compagnies de gens de pied ſur la frontiere du Dauphiné & du Piedmont. Quoy fait, il repaſſa en Dauphiné, avec partie de ſa cavalerie. Le Duc de meſme ſepara auſſi ſon armée (qui de jour en jour s'amoindriſſoit) aux garniſons, ſe diſpoſant auſſi pour le Printemps de ſa part, de faire quelque grand effort du coſté de la Savoye.

Auſſi-toſt que le Duc d'Eſpernon fut arrivé en Provence, avec ſes troupes, & qu'il eut deſployé le pouvoir que luy avoit donné le Roy de commander en ceſte Province, il y trouva une grande inclination & affection à la Nobleſſe royale de ce pays là, à beaucoup de la juſtice & du peuple : le traictement qu'avoit faict le

Duc de Savoye à Antibe & aux environs, fit penſer mal à pluſieurs de l'Union de l'intention dudit Duc, & l'eurent du depuis en haine. Il y en eut meſme quelques uns qui quitterent le party de l'Union, & vindrent ſe rendre à Monſieur d'Eſpernon. Le ſieur de Carſes & pluſieurs de la Nobleſſe & des bonnes villes, quoique devenus ennemis du Duc de Savoye, ne laiſſerent de continuer la guerre aux Royaux : mais ledit ſieur Duc d'Eſpernon, ayant ſuivy les meſmes intelligences qu'avoit ledit feu ſieur de la Valette ſon frere avec tous les Gouverneurs des Provinces voiſines pour le Roy, aſſembla au commencement dudit mois de Novembre une armée compoſée de huict mille hommes de pied, huit cents chevaux, & douze canons, avec laquelle il tint la campagne en toute ceſte province, fit tenir ceux du party de l'Union dans l'enclos de leurs murailles, & marcha droict à la frontiere vers Antibe, où après avoir gaigné tous les forts de ce coſté là, & chaſſé les garniſons qu'y avoit mis le Duc de Savoye, il aſſiegea, battit & reprit Antibe, & ferma entierement les paſſages de ce coſté là audit Duc. Voilà ce que j'ai peu recouvrir de ce qui s'eſt paſſé de là le Roſne en ceſte année, tant en Provence, qu'en Dauphiné, Savoye & Piedmont. Car quant à ceux de Geneve, la guerre ne s'y fit en ceſte année 1592.

1592. que par courſes qu'y firent les garniſons, tant d'une part que d'autre : les Savoyards conduits par le Baron d'Ermanſe, & ceux de Geneve par le Baron de Conforgien ; & ne s'y perdit que trente ou quarante hommes en toutes les rencontres qui s'y firent.

Le dix-neufieſme jour d'Octobre l'armée de Monſieur le Duc de Joyeuſe fut desfaicte devant Villemur, & luy en ſe penſant ſauver ſe noya dans le Tar. Affin de mieux entendre comme ceſte desfaicte advint, il eſt de beſoin de dire pluſieurs choſes qui ſe paſſerent au Languedoc auparavant ce ſiege de Villemur.

Après la mort du Mareſchal de Joyeuſe, le plus jeune de ſes enfans qui eſtoit Grand Prieur de Languedoc, delaiſſa l'ordre de Malte, & fut appellé Duc de Joyeuſe, car ſes deux freres aiſnez qui eſtoient & ſont encore à preſent vivants eſtoient Monſieur l'Illuſtriſſime Cardinal de Joyeuſe, & l'autre eſtoit Monſieur du Bouchage, qui avoit quitté les mondanitez, & s'eſtoit rendu de l'ordre des Capucins, n'ayant eu de Madame de Bouchage ſa femme, qui eſtoit ſœur du Duc d'Eſpernon, que Madame la Ducheſſe de Montpenſier d'à preſent, an 607, que j'eſcris ceſte Hiſtoire.

Or ce jeune Duc de Joyeuſe au Printemps de ceſte année, eſtant chef pour le party de l'Union dans

dans Toulouſe & autres villes de ce party en Languedoc, aſſembla une armée de ſept à huit cents cuiraſſes, & cinq mille hommes de pied, avec laquelle il deſira ſe rendre maiſtre de la campagne. 1592.

Au commencement du mois de May le Gouverneur de Caſtres ayant une entrepriſe ſur Lautrech qu'il penſoit ſurprendre, l'entrepriſe eſtant double, ceux qu'il envoya, qui eſtoient deux régiments de gens de pied, & deux cents chevaux, ſous la conduite du Baron de Montoiſon, du Maiſtre de Camp Gondin, & du ſieur de Violet, furent tous défaits par ledit ſieur de Joyeuſe qui leur avoit dreſſé une embuſcade, deux cents furent pris priſonniers, & quelque trois cents cinquante ſe ſauverent au Chaſteau de la Trappe, le reſte fut taillé en pieces. Pour battre le Chaſteau de la Trappe, le Duc de Joyeuſe envoya querir du canon à Alby, les aſſiegez après avoir enduré dans ceſte place trente coups de canon, furent contraints de ſe rendre priſonniers du Duc.

Après ceſt exploict ledit ſieur Duc alla mener ſes troupes aux environs de Montauban, où furent exercées pluſieurs hoſtilitez. Ceux de Montauban, alarmez d'un tel voiſin & ſi puiſſant, en advertiſſent tous les Seigneurs, entr'autres le ſieur de Themines, Seneſchal de Quercy : mais cependant qu'ils donnent ordre à leurs affaires,

1592. ledit ſieur Duc de Joyeuſe ſe rendit maiſtre ſans coup frapper de Monbequin, Monbartier & Monbeton, puis s'achemina au fort de la Barte, qu'il print par compoſition, après y avoir fait perte de quatre-vingts ſoldats. Mais pluſieurs ont eſcrit qu'il ne fit entretenir la capitulation, & que les ſoldats furent tous tuez contre la foy promiſe.

La Barte prinſe, il attaqua & battit le Chaſteau de Mauzak l'eſpace de quelques jours, & après y avoir tiré trois cents coups de canon, finallement la print par compoſition. Le fort ſaint Maurice luy fut auſſi rendu : tellement que continuant la route de ſa proſpérité, il s'achemina à Villemur & l'aſſiegea avec tout l'artifice & diligence dont il ſe put adviſer. Cependant ceux de Montauban deſpeſcherent encor d'autres meſſagers devers le ſieur de Themines, lequel alla ſupplier Monſieur d'Eſpernon (qui s'acheminoit en Provence avec de belles troupes) de luy donner aſſiſtance pour ſecourir Villemur : ledit ſieur Duc le luy ayant promiſe, Themines envoya ſous la conduitte du ſieur de Pedoue quarante-ſix hommes, tant cuiraſſes que harquebuſiers, qui arriverent de nuict dans Villemur, & aſſeurerent le ſieur de Reniers Seigneur de Villemur que le ſecours s'aſſembloit.

La venue de Monſieur d'Eſpernon donnoit grande eſpérance aux Royaux de ces quartiers-

là, d'une prochaine bataille : toutesfois ſon armée n'ayant eſté levée par le commandement du Roy que pour s'acheminer en Provence, il leur dit, je me contenteray de faire lever le ſiege de Villemur au Duc de Joyeuſe, ce que j'eſpere faire. Themines ayant amaſſé quelques troupes, vint ſe joindre audit ſieur d'Eſpernon, lequel s'achemina droict vers Villemur. Monſieur de Joyeuſe adverty de ſa venue, jugeant la partie mal faicte, leva ſon ſiege & ſe retira. 1592

Quelques jours après Monſieur d'Eſpernon s'achemina en Gaſcogne, laiſſant la meilleure partie de ſes forces ez mains du ſieur de Themine. Or il y a en la plaine de Montauban, une maiſon champeſtre, nommée la Court, dont le ſieur de Themines ſe voulut rendre maiſtre. Pour executer ſon deſſein, il y conduit ſes troupes & l'artillerie, mais Monſieur de Joyeuſe ayant advis de la mauvaiſe garde que faiſoient les Royaux, il les chargea de nuict ſi à propos, qu'il en tua environ quatre cents, & en fut bleſſé grand nombre : plus il ſe ſaiſit des deux coulevrines de Montauban, & prit priſonniers quelques habitans qui leur ſervoient de conduite : mais ſans la valeur du ſieur de Themines qui fut comme la barriere qui garantit le reſte des troupes, ceux de l'Union euſſent emmené auſſi bien le canon, que les deux coulevrines ; mais il le con-

1592. ſerva & remena ſeurement à Montauban. Ceſte desfaicte advint le 19 Juillet.

Depuis que Monſieur d'Eſpernon ſe fut acheminé en Provence, Monſieur de Joyeuſe mettant ſes troupes aux garniſons, donna loiſir de moiſſonner & faire la recolte en ce pays-là. Toutesfois il avoit toujours Villemur pour ſon principal desſein; & pour en faciliter l'iſſuë, il ſe campa devant le dixieſme Septembre.

Ledit ſieur de Reniers laiſſant ſa place au Baron de Mauzac, aſſiſté du ſieur de Chambert & du Capitaine la Chaize, il ſe retira à Montauban, en intention d'aſſembler du ſecours, & de faire lever le ſiege. Sur ces entrefaictes, le ſieur de Deſme arriva à Montauban avec quelques forces, lequel alla s'enfermer dans Villemur.

Or Monſieur de Joyeuſe avoit pour ſes principaux confidents, les ſieurs d'Onous & de Montberaut. Par leur advis, il rangea tellement l'eſtat de ſon armée, qu'en l'aſſiette & ordonnance d'icelle, on n'euſt ſçeu rien remarquer, qui ne portaſt teſmoignage d'un bon ſens, & grande ſuffiſance au meſtier de la guerre. Sa diligence fut grande à faire les approches, non toutesfois baſtantes à ſurmonter les empeſchemens, ou d'heure à autre, l'active prevoyance des aſſiegez luy donnoit de nouveaux embarraſſemens.

S'eſtant advancé pied à pied, il commença à

faire ſa batterie de huict pieces de canon & deux coulevrines. Comme il eſtoit ſur le poinct de renforcer la batterie, le ſieur de Themines retourna à Montauban, où ayant mis l'affaire ſur le bureau, il ſe reſolut de conduire à Villemur un ſi bon renfort, qu'il pourroit ſuppléer tant à la foibleſſe des murailles, qu'aux autres incommoditez de la place. 1592.

Le dix-neufieſme de Septembre, environ les neuf heures de nuict, il s'achemina à Villemur accompagné de ſix vingt maiſtres & deux cents harquebuſiers : au milieu du chemin, il fit mettre pied à terre à ſa cavalerie, & ayant donné ordre que les chevaux fuſſent ſeurement ramenez à Montauban, il ſe jetta dans Villemur, ſans que les aſſiegez s'en apperceuſſent.

Le lendemain vingtieſme de Septembre, Monſieur de Joyeuſe ayant faict breſche par une furieuſe batterie, fit donner l'aſſaut, où les ſiens furent ſouſtenus & bravement repoulſez par Themines. Ce que voyant le Duc de Joyeuſe, il fit continuer la batterie encores le jour enſuivant, auſſi furieuſe que le precedent, ſans toutesfois qu'elle facilitaſt aux aſſiegeans aucune advantageuſe execution.

Les Tholozains qui deſiroient que ceſte place fuſt de leur party, luy envoyerent renfort de poudres, boulets, picques & bon nombre de fourches de fer, & un regiment de gens de pied, qui n'eurent

1592. pluſtoſt prins quartier, qu'en une ſaillie que firent les aſſiegez, une partie fut taillée en pieces.

Les affaires de Villemur eſtant en ceſt eſtat, Monſieur le Mareſchal de Montmorency, à preſent Conneſtable, ne voulant perdre une place de ſon Gouvernement, & ayant eu advis du ſieur de Reniers, que la conſervation d'icelle n'eſtoit moins facile que honorable, deſpeſcha les ſieurs de Chambaut & de Lecques, avec de belles troupes, leur commandant expreſſément de faire lever le ſiege de Villemur, à quelque prix que ce fuſt. Leur diligence ſeconda ſi à propos ſon intention, qu'ayant fait quelque bref ſejour à Montauban pour ſe rafraiſchir, ils prindrent reſolution de choquer Monſieur de Joyeuſe; mais comme ils furent à ſainct Leophaire (d'où ils chaſſerent la garniſon de l'Union), les Conſuls de Montauban leur envoyerent dire qu'ils avoient eu advis que Monſieur le Marquis de Villars avoit joint ſes forces à celles de Monſieur de Joyeuſe, & que par enſemble ils ſe diſpoſoient à faire quelque grand effort; (ceſt advertiſſement eſtoit faux, & donné auxdits Conſuls par un qui eſtoit mal informé de l'eſtat dudit ſieur Marquis), ce qui fut cauſe que leſdits ſieurs de Chambaut & de Lecques, jugeans le combat haſardeux, adviſerent de temporiſer quelques jours; & faiſans camper leurs troupes, taſcherent à ſe prevaloir des occaſions

qui ſe preſenteroient. Ils eurent encor un ſecond advis, que les ſieurs d'Onous, de ſainct Venſa, d'Apſier & autres, avoient amené aux aſſiegeans renfort, d'environ douze cents hommes, ce qui eſtoit vray, & fut ce qui les fit tenir fermes en leur reſolution. Ceux de Montauban à qui la perte de Villemur importoit, ſolliciterent tous les Gouverneurs pour le Roy aux provinces voiſines. Pour Monſieur le Mareſchal de Matignon, il s'excuſa ſur l'eſtat de la Gaſcongne, qui ne luy permettoit de deſmembrer ſon armée ; mais Monſieur de Miſſiliac ou Roſtignac, Gouverneur de la haute Auvergne (celuy duquel nous avons parlé cy deſſus en la journée d'Iſſoire), ſe diſpoſa d'y mener luy-meſme ſes troupes. 1592.

Monſieur de Joyeuſe en ayant eu advis, deſirant avant ſa venuë combattre leſdits ſieurs de Chambaut & de Lecques, qui eſtoient campez à Bellegarde, les alla recognoiſtre avec ſa cavalerie, & les ſurprit tellement au deſpourveu à Bellegarde, que la cavalerie royale tourna le dos pour un temps, & ſe mit en deſordre, qui euſt eſté beaucoup plus grand, ſans la réſolution des ſieurs de Chambaut, & de Lecques, qui faiſans ferme, firent tirer quelques coups de canon, avec leſquels ils arreſterent ledit Duc. Il ſe fit lors quelques charges, & après que ledit Duc eut cogneu que les Royaux eſtoient en lieu fort, il ſe retira.

1592. Peu de jours après le Vicomte de Gourdon & le ſieur de Giſcart ſe rendirent à Montauban avec leurs compagnies. Mais auſſi toſt que ledit ſieur de Miſſillac y fut arrivé, avec cent maiſtres & bon nombre d'harquebuſiers à cheval, la matiere eſtant miſe en délibération, les Royaux ſe reſolurent à la bataille. Ceſte reſolution prinſe, l'armée ſe mit en campagne, repartie en trois : le ſieur de Miſſillac conduiſoit l'avantgarde, la bataille eſtoit commandée par le ſieur de Chambaut, & l'arrieregarde par le ſieur de Lecques.

Sur l'advis qu'ils eurent que le Duc avoit eſcarté ſa cavalerie & fait loger aux quartiers, ils prirent party de ne laiſſer eſchapper ſi belle occaſion, & laiſſans l'artillerie à S. Leophaire, on fit advancer l'armée, ſous le voile obſcur de la nuict. Monſieur de Joyeuſe avoit, quelques jours auparavant, fait loger au piquet ſa cavalerie ; & combien que les ſieurs d'Onous & de Monberaut (ſe craignans que les Royaux leur donnaſſent quelque extrette au deſpourveu) luy conſeillaſſent de continuer ceſte procedure ; il n'en voulut toutesfois rien faire, s'aſſeurant d'eſtre à point nommé adverty du délogement des Royaux par une Damoiſelle voiſine de Montauban, laquelle toutesfois pour quelque diligence qu'elle employaſt pour advertir ledit ſieur Duc, ſi ne le put elle faire ſi à temps, que les Royaux ne luy fuſſent ſur les bras.

Or, ſon armée eſtoit compoſée de ſix cents maiſtres & de quatre mille hommes de pied, comprins quatorze cents Lanſquenets. L'armée Royale eſtoit de cinq cents maiſtres, & deux mille cinq cents harquebuſiers. Les Royaux firent advancer cinq cents harquebuſiers conduits par le ſieur de Clouzel, pour garder la foreſt de Villemur, & pouvoir, à la faveur d'icelle, parquer leurs forces en lieu advantageux. Eſtant au bout de la foreſt, ils eurent divers advis, les uns diſans que le Duc eſtoit en champ de bataille: les autres au contraire aſſeurans qu'il ſe tenoit coy, ce qui cuyda les mettre en confuſion: mais le ſieur de Charnbaut leur dit, ſans entrer en plus longs propos, qu'il ſe failloit reſoudre à vaincre ou mourir. A ceſte parole, le ſieur de Pedouë, s'offrit audit ſieur de Miſſillac, de ſe ſaiſir du champ de bataille, moyennant l'aſſiſtance de dix ſoldats: ce qu'il executa, & tout ſoudain retourna devers ledit ſieur de Miſſillac, pour l'advertir de l'advantage dont il s'eſtoit prevalu. 1592.

La Damoiſelle dont nous avons parlé cy-deſſus, avoit (mais tard) donné advis à Monſieur de Joyeuſe, du progrez des Royaux: auſſitoſt qu'il l'eut receu, il fit appeler ſa cavalerie par le ſignal de trois coups de canon: ce que les Royaux ayant entendu, jugerent incontinent de l'eſtat de ſon

1592. armée; & auſſitot le ſieur de Miſſillac s'achemina au champ de bataille avec ſon advantgarde flanquée & favoriſée de cinq cents harquebuſiers, dont nous avons parlé cy-deſſus. Il n'y fuſt pluſtoſt parqué, qu'on fit alte, pour adviſer comme on pourroit attaquer le premier retranchement, que le Duc avoit dreſſé le long du chemin, qui tire de la foreſt à Villemur. La reſolurion fut, que les ſieurs de Clouzel & Montoiſon, feroient ceſte attaque avec leurs regimens.

Ainſi que le Soleil ſe levoit le dix neufieſme Octobre, le premier retranchement, où Monſieur de Joyeuſe avoit laiſſé deux cents ſoldars, fut attaqué par leſdits ſieurs de Clouzel & de Montoiſon, qui ſe rendirent bien toſt maiſtres de ce premier retranchement : & ceux qui le gardoient s'eſtans retirez au ſecond y furent promptement pourſuivis. Ce fut là où il fut le plus combattu. Les ennemis meſme du Duc de Joyeuſe, ont eſcrit de luy, que ſe voyant ainſi ſurpris ſans avoir eu advis de l'acheminement des Royaux, il fit de neceſſité vertu, & monſtra tant de haut courage & de bon ſens, uſant d'une telle diligence à envoyer renforcer la garde des autres forts, que ſi ſa brave reſolution euſt eſté ſecondée des ſiens, l'honneur de la victoire euſt eſté conteſté plus longuement. Toutesfois le ſecond retranchement fut

diſputé une demie heure durant par quatre cents harquebuſiers que ledit Duc y avoit envoyez. Mais ſurvenant tout d'un meſme temps le reſte de l'armée royale, & le ſieur de Themines eſtant ſorty de Villemur, qui donnant à dos avoit renverſé déjà les premieres barricades, ce fut audit ſieur Duc de Joyeuſe à ſonger à ſe retirer aux Condomines, où eſtoit ſon camp & ſon artillerie. Ceſte retraicte toutesfois ſe fit avec de l'eſbahiſſement que les ſiens prindrent de ſe voir ſi chaudement pourſuivis des Royaux, tellement qu'ils ſe mirent tous generalement à la fuitte vers le Tar, pour ſe ſauver par deſſus le pont qu'ils y avoient baſty : mais les Royaux ayans gaigné le gué & coupé le pont, grand nombre de ceux qui penſoient traverſer le Tar s'y noyerent. 1592.

Ledit ſieur Duc voyant tous les ſiens l'abandonner, & que les Royaux avoient jà gaigné ſon camp & l'artillerie, penſant traverſer le Tar pour ſe ſauver, accompagné de deux Gentils-hommes, il fut entrainé par la violence de l'eau, ſe noya, au grand regret des ſiens & de tous ceux de ſon party.

La cavalerie royale ayant paſſé le gué donna ſur ceux qui eſtoient en l'eau, & pourſuivit long temps les fuyards, & tailla en pieces tout ce qu'elle rencontra. Le Tar ſe vit lors, l'eſpace d'une grande

1592. harquebuſade, tout plein & jonché des corps de ceux qui avoient eu recours à ceſt élement. En ceſte deffaicte, outre ledit Duc, ceux de l'Union perdirent deux mille hommes. On avoit auparavant faict retirer cinq pieces de canon des huict dont on avoit faict breche, & n'y en eut que trois de priſes, avec les deux coulevrines que ledit Duc avoit gaignées à la Court, comme nous avons dit cy-deſſus. 22 Enſeignes furent priſes. De priſonniers, le nombre ne paſſa point 43. Les Royaux y perdirent dix hommes ſeulement. Et quant à Villemur, ayant enduré deux mille coups de canon, les aſſiegez n'y perdirent que dix-ſept ſoldats. Le corps de Monſieur de Joyeuſe fut tiré de l'eau le meſme jour, & porté à Villemur, & du depuis rendu aux ſiens, pour luy faire les derniers devoirs.

Voylà ce qui s'eſt paſſé en la desfaicte & mort dudit ſieur Duc de Joyeuſe, dont les Thouloufains & la Nobleſſe du party de l'Union en ceſte province, furent pour un temps bien eſtonnez.

Ledit ſieur Illuſtriſſime Cardinal de Joyeuſe, eſtoit revenu de Rome à Thoulouſe ſur le commencement de ceſt eſté : ledit Comte de Bouchage (que l'on nommoit Pere Ange) y eſtoit auſſi aux Capucins, & la maiſon de Joyeuſe ſe vid lors

reduict, ſans y avoir aucun d'eux qui portaſt *l'eſpée. 1592.
La Nobleſſe dudit party & les Tholoſains prierent ledit ſieur Cardinal de prendre la charge de leur conduitte, ce qu'il ne voulut jamais accepter. Ledit ſieur du Bouchage, eſtant Capucin, en fit meſme refus. Mais après pluſieurs conſeils tenus ſur ce ſubject, par diſpenſe du Pape, & par le congé de ſon General, il quitta l'habit de Capucin, & fut declaré Gouverneur pour l'Union au pays de Languedoc.

Il s'eſtoit paſſé pluſieurs remuëments en ces quartiers là, touchant ce Gouvernement de Thoulouze; le Marquis de Villars beau-fils de Monſieur de Mayenne en diſoit eſtre pourveu par l'Union, & avoit une fois chaſſé la maiſon de Joyeuſe, & tous ceux de leur party hors de Thoulouſe, mais du depuis les Joyeuſes en firent ſortir ledit ſieur Marquis de Villars, & ceux de ſon party, qui ſe retirerent en quelques villes & Chaſteaux vers le Limouſin & Perigord, là où meſme ils firent lever le ſiege aux Royaux de devant S. Yriez la perche, qu'avoit aſſiegé Monſieur le Comte de la Voûte) à preſent Duc de Ventadour) où pluſieurs grands Seigneurs Royaux furent tuez, en-

* Cela s'entend des enfans dudit feu ſieur Mareſchal de Joyeuſe; car le Comte de Beaupré porte auſſi le même nom & arme de Joyeuſe.

1592. tr'autres Meſſieurs le Comte de la Rochefoucaut & la Coſte de Mezieres. Durant meſme ledit ſiege de Villemur pluſieurs ont eſcrit que ledit ſieur Marquis de Villars fut ſupplié de joindre ſes troupes avec ledit ſieur Duc de Joyeuſe, ce qu'il ne fit, & que leur diviſion aporta plus de commodité aux Royaux de desfaire ledit Duc. On a recognu que les partialitez entre les Grands de ce party, ont eſté cauſe de ſa ruyne. Le Comte Bouchage reprenant donc l'habit de ſeculier, prit le nom de Duc de Joyeuſe, & ſe comporta avec grande prudence pour appaiſer une infinité d'eſmotions populaires des Thouloufains, juſques à la reduction de leur ville, ainſi que nous dirons en ſon lieu.

Au meſme mois que ledit Duc de Joyeuſe fut ainſi desfaict devant Villemur, Monſieur le Mareſchal de Bouillon desfit auſſi le ſieur d'Amblize grand Mareſchal de Lorraine devant la petite ville de Beaumont, à trois lieuës près de Sedan, ce qui advint en ceſte façon.

Monſieur le Mareſchal de Bouillon allant reconduire les Reiſtres comme nous avons dit, outre ſes troupes particulieres, le Roy le renforça des regiments du ſieur de Chambaret & de Montigny, & de quelque cavalerie. Après le deſpart des Reiſtres, il avoit donné le rendez-vous deſ-

dites troupes audit Beaumont : un Capitaine qui 1592.
eſtoit dans ceſte petite ville (peu forte de muraille & de foſſez) leur ferma les portes, & dit que Monſieur de Nevers l'avoit mis dedans ceſte ville, & non le Marechal de Bouillon, avec autres reſponces aigres; toutesfois ayant depuis recognu ſa foibleſſe, penſant venir parler audit ſieur Mareſchal, il fut pris & pendu pour ſa deſobeiſſance. Les ſuſdites troupes s'allerent loger dans Beaumont, que ledit ſieur Mareſchal reſolut de faire du tout deſmanteler : & avoit jà faict conduire des gens de Sedan pour ce faire, quand il eut advis que ledit ſieur d'Amblize amaſſoit toutes les forces des garniſons de Verdun, Clermont, Dun, Ville franche, & autres lieux, & avoit fait un gros d'armée de huict cents chevaux & deux mille hommes de pied, avec quelques petites pieces : ce qui le fit changer de volonté, & au contraire envoya incontinent à Beaumont auſdites troupes de la poudre, de la meſche, des picques, & autres choſes neceſſaires, qu'il jugea y eſtre de beſoin pour ſe deffendre s'ils y eſtoient attaquez.

Le huictieſme jour d'Octobre d'Ambliſe bruſla le fort & le village de Marq, & vint loger le Dimanche unzieſme devant Beaumont. Le lendemain ayant faict ſommer ledit ſieur de Montigny, (qui eſtoit un vaillant Gentil-homme du

1592. pays de Picardie) & les autres Capitaines qui eſtoient dedans Beaumont, de ſe rendre à luy, non qu'il les feroit tous tailler en pieces, ils dirent au trompette, dites à voſtre maiſtre que s'il nous veut donner ſon canon, & à chacun de nos ſoldats cent eſcus, que nous quitterons ce logis. D'Ambliſe faſché de ceſte reſponce, dit: Foy de Gentil-homme, je leur donneray à chacun un cordeau, puis qu'ils ſont ſi temeraires. Tout auſſitoſt il fit tirer quelques coups de ſes pieces, & fit faire ſes approches; les Royaux firent quelques ſorties pour l'en empeſcher, & y eut ceſte journée forces eſcarmouches. Mais le Mardy dès le grand matin il commença à faire jouer deux gros canons qu'il avoit faict venir en diligence de Ville-franche, & continua tellement ſa batterie le long du jour qu'il eſperoit y faire donner l'aſſaut, & l'emporter.

Le bruit du canon eſtant entendu à Sedan par ledit ſieur Mareſchal, qui avoit mandé aux Gouverneurs & aux Gentil-hommes voiſins de l'aſſiſter, reſolut avec ce qu'il avoit d'aller ſecourir Beaumont, & partit de Sedan ce meſme jour ſur le midy, avec trois cents bons chevaux, & arriva ſi à propos auprès de Beaumont, que s'eſtant advancé avec environ cent chevaux, il parut avec ce nombre ſeulement juſques devant les murailles,

murailles, ſe contentant, après avoir attaqué une bonne eſcarmouche, & quelques coups de piſtolets donnez, d'avoir aſſeuré ceux de dedans, par quelques cavaliers qu'il y fit entrer, qu'il eſtoit là pour leur ſecours, empeſchant d'Ambliſe à faire donner l'aſſaut, où il ſe preparoit à l'heure meſme, la breſche eſtant raiſonnable, & par ce moyen auſſi il donna loiſir aux aſſiegez de remparer la breſche toute la nuict. 1592.

Après cela il ſe retira à une lieuë & demie de là dans Raucourt; où eſtant & ſe repreſentant la perte toute evidente, faute de ſecours, non tant de la place, que des regiments de Chambaret, & de Montigny, & des compagnies des chevaux legers des ſieurs de la Tour & Flavigny, & en ſuitte la perte de Mouzon, qui eſtoit le principal deſſein des Lorrains. Sur ces conſiderations, il jugea eſtre beſoin de hazarder un combat, l'ayant reſolu, le lendemain au matin il monta à cheval, fortifié encores de quatre vingts bons chevaux, amenez de Maubert par le ſieur de Rumeſnil qui y eſtoit Gouverneur, & de quelques deux cents harquebuziers de ſes ſubjects, & avec cela il alla droict vers Beaumont, au meſme lieu qu'il avoit recognu le jour de devant. Ayant faict advancer deux gros de cavalerie, il fit repouſſer les Lorrains qui s'advançoient pour luy trancher le paſſage d'un vallon, & favoriſer la retraicte à

1592. quelques uns de leur infanterie logez dans des censes qui estoient à leur main gauche. Il se fit là une rude charge.

Cependant ledit sieur d'Ambliſe, ayant à sa dite main gauche ses Lansquenets, & son infanterie Lorraine qu'il avoit assemblée en un gros bataillon près de son artillerie, fit advancer trois gros pour gaigner une montagne dont ledict Mareschal de Bouillon se vouloit prevaloir : mais le Mareschal qui avoit rangé sa cavalerie en quatre gros, en fit advancer deux si tost qu'il vit remuër les Lorrains, lesquels se meslerent incontinent au combat, comme aussi fit en mesme temps ledit sieur Mareschal avec son gros, suivy du sieur de Rumesnil qui menoit le quatrieſme. Au commencement de ce combat le sieur d'Ambliſe ayant rompu son bois receut une harquebuzade dans sa visiere qui luy transperça la teste, dont il mourut à l'instant. Il fut lors bien combattu de part & d'autre : mais la cavalerie de Lorraine voyant leur General mort, voulut se retirer auprès du bataillon de leur infanterie, & du canon, qui tiroit tant contre ceux de Beaumont, que contre le secours du dehors : mais aussi tost qu'elle eut essayé à le faire, les François la poursuivirent si chaudement qu'elle fut toute miſe à vau de route, abandonnant leur infanterie à la misericorde des victorieux.

En ceſte charge ledit Sieur Mareſchal fut bleſſé de deux coups d'eſpée, l'un au viſage, ſous l'œil droit, & l'autre au petit ventre, ce qui l'empeſcha de pourſuivre la victoire, & donna la charge aux ſieurs de Rumeſnil & de Betancourt de donner ſur ceſte infanterie : ce qu'ils firent avec un tel heur, qu'aidez d'une ſortie que firent ceux de dedans, ils la mirent en pieces. Les Lorrains perdirent leur chef, leur artillerie, & toutes leurs cornettes & enſeignes. Plus de ſept cents morts ſur la place, & nombre de priſonniers, entre leſquels eſtoient pluſieurs Capitaines, avec leur maiſtre de Camp le Sieur d'Eſne. Quatre cents Lanſquenets du Regiment du Colonel Schevaw eſtans pris priſonniers furent renvoyez avec la baguette blanche ſous leur foy de ne porter les armes d'un an contre le Roy, contre ceux de Straſbourg, & contre ledit Sieur Mareſchal, ſur ſes terres de Sedan. Les Royaux perdirent en ceſte desfaicte fort peu de gens, ſans aucune perſonne de marque. 1592.

Après que ce ſiege fut ainſi levé, les troupes aſſiegées eurent commandement de revenir en France, & de ſe rendre au ſiege de Rochefort en Anjou, ce qu'ils firent. Pour les Lorrains, ils furent fort eſtonnez de ceſte perte, qui leur vint très-mal, car ils avoient auſſi en ce temps-là une nouvelle

1592. guerre contre ceux de Straſbourg, ainſi que nous dirons cy-après. Quant au Mareſchal de Bouillon, après avoir emporté l'honneur d'une telle victoire, où il avoit eſté bleſſé, il ſe retira à Sedan, & mit ſes troupes (que le Roy entretenoit) en garniſon une partie audit Sedan, & l'autre à Stenay. Ce ne furent depuis que courſes ſur la Lorraine & ſur le Verdunois; & le Duc de Lorraine cogneut deſlors que le Roy luy avoit donné un homme de guerre en teſte, qui la luy portoit dans ſon propre pays, & que le ſuccez que les Princes de la Ligue s'eſtoient propoſez de la priſe de leurs armes, ne ſeroit tel qu'ils ſe l'eſtoient imaginé.

Cependant quand le Mareſchal de Bouillon ſe faiſoit panſer de ſes bleſſures, ſon eſprit ne ſongeoit qu'à nouvelles entrepriſes ſur le Duc de Lorraine. Il fit recognoiſtre la ville de Dun ſur la riviere de Meuſe, à huict lieuës de Sedan, par Noël Richer, homme adviſé & de valeur, lequel ayant rapporté l'eſtat de ceſte ville, & comme il y avoit moyen d'y entrer avec des petards; après pluſieurs diſcours qu'ils eurent enſemble, il ſe reſolut d'executer ceſte entrepriſe la nuict d'entre le dimanche & le lundy, ſixieſme & ſeptieſme jours de Decembre; & pour ce faire, il partit de Sedan le dimanche ſur les trois heures après-midy, aſſiſté d'une belle troupe de cavalerie, ayant donné aux autres

troupes des garniſons de Sedan & Stenay, le rendez-vous à ſept heures du ſoir du meſme jour au village d'Inaut, une lieuë près de Stenay ; car ces troupes eſtoient lors logées en trois villages près de Douſi à trois lieues ou environ de Sedan. Revenans (après la prinſe du chaſteau de Charmoy près Stenay) de faire une courſe en Lorraine & ſur le Verdunois ; leſquelles troupes ſe trouverent audit rendez-vous, & ayant marché juſques à un quart de lieu près de Dun, ledit ſieur Mareſchal fit mettre pied à terre à tous ceux qu'il avoit choiſis & eſleus pour donner les premiers à l'execution, & lors il mit l'ordre qu'il voulut y eſtre obſervé. Il commanda audit Richer de prendre le premier petard, au ſieur Tenot, Capitaine de ſes Gardes, le ſecond ; à du Sault, le tiers ; à Betu, le quart ; & à la Chambre, le cinquieſme. Deguyot, Lieutenant de Tenot, portoit les meſches ; le Capitaine du Saut & Bourſie avoient un treteau : après eux marchoient le ſieur de Marry, avec dix hommes armez & dix harquebuſiers, puis quarante hommes armez, commandez par le ſieur de Caumont, avec deux cents harquebuſiers. 1592.

Au petit fauxbourg, qui eſt devant la porte, il y avoit quatre ſoldats qui y faiſoient garde, l'un deſquels appercevant Richer & Deguyot qui marchoient, leur tira une harquebuſade en leur de-

1592. mandant, qui va-là? Ce qui ne les arreſta pas, ains paſſerent outre. Mais incontinent, eſtant encores eſlongnez de la muraille de cinquante pas, la ſentinelle leur demanda, qui va-là? Et les voyant marcher ſans mot dire, leur tira, & encores deux autres après. En meſme tems Richer leur dit qu'ils avoient tort, & qu'il eſtoit un pauvre homme marchant que les Huguenots avoient deſvalizé. Le Gouverneur, nommé Mouza, là venu à ceſte allarme, s'enquiert; Richer marche toujours, de ſorte que les bourgeois recognoiſſans qu'il s'approchoit, luy crierent qu'il s'arreſtaſt; & luy ſe voyant à ſix pas de la porte, leur dit: Je viens pour faire appreſter le logis à Monſieur de Bouillon, qui veut diſner aujourd'huy dedans Dun.

A ces mots, ce ne fut plus qu'harquebuzades, au ſon deſquelles Richer poſa ſon petard, qui fit grand bruict, & fit ſon effect à la premiere porte. Il poſa l'autre à la ſeconde, qui fit auſſi bien; mais ſoudain ceux de dedans abbatirent le rateau ou herſe, & d'une pierre porterent Richer par terre. Le Capitaine Tenot print le troiſieſme petard des mains de du Sault, & le fit jouër contre le rateau, qui fit fort peu. Il reprint le quatrieſme que portoit Betu, lequel poſé fit un trou où un homme, en ſe courbant fort près de terre, pouvoit paſſer. Les harquebuzades cependant n'eſtoient eſpargnées par

les aſſaillis ſur les petardiers, ny les coups de pierre, 1592.
qu'ils jettoient ſur eux par les deux tours des deux coſtez de la porte. Par ce trou, entrerent bien ſoixante hommes, nonobſtant tout ce que purent faire ceux de Dun, & donnerent juſques au milieu de la ville; mais les aſſaillis ayant faict tomber une autre forme de rateau, les Royaux ne purent plus paſſer que par-deſſous une des pieces dudit rateau: & ſi ce paſſage eſtoit ſi dangereux, que de vingt qui s'haſarderent d'y paſſer, il y en eut quinze de bleſſez.

Ainſi les aſſaillans ſe trouverent fort peu dedans: & au contraire ceux de Dun, ralliez en divers lieux en grand nombre, y ayant dans ceſte ville deux compagnies de cavalerie & une d'infanterie, outre quatre autres qui eſtoient dedans la ville baſſe, qui ne peurent ſecourir la ville haute, leur ayant la poterne ou petite faulſe porte qui deſcend en bas eſté fermée par ceux qui eſtoient jà entrez, leſquels ſe purent trouver environ ſix vingt dans la ville, où le combat dura depuis les trois heures juſques à ſept au matin, ſans que ledit ſieur Mareſchal, qui eſtoit dehors, puſt ſçavoir des nouvelles de ceux de dedans, ſinon par les aſſaillis qui eſtoient ſur la porte, où il faiſoit toujours faire de l'effort, & y entrer file à file, quoy qu'ils criaſſent que tous les Royaux eſtoient perdus. Bref, les combats furent

1592. ſi divers, & la choſe ſi douteuſe, que le ſieur de Caumont, après avoir eſté bleſſé, & retiré en un logis avec trois ou quatre, les aſſaillis le prindrent & le garderent plus d'une heure. Autant en advint d'un autre coſté à Betu & à du Sault, auſquels le Gouverneur Mouza, voyant les choſes tournées à ſon deſadvantage, ſe rendit leur priſonnier. Environ une demi-heure après la pointe du jour, le ſieur de Loppes, en ſondant la muraille par le commandement dudit ſieur Mareſchal, & ayant trouvé que ceux de dedans travailloient à ouvrir la poterne, qui deſcend à la ville baſſe, & voyant qu'elle ne pourroit eſtre ouverte de quelque temps, ſe fit apporter une eſchelle, où luy & quelques-uns monterent, & après la porte ouverte donna paſſage à ceux qui le ſuivirent, leſquels firent retirer tous les aſſaillis dedans une forte tour, proche de la premiere porte. En ces combats qui durerent plus de quatre bonnes heures, la pluſpart des Royaux qui eſtoient entrez dans Dun, furent bleſſez : ledit Tenot, le Capitaine Camus, & Folquetiers, y furent tuez. Enfin ſur le midy, ceux qui s'eſtoient retirez dans ladite tour, ſe rendirent priſonniers de guerre, de ſorte que la ville haute fut toute reduite. Ceux qui eſtoient en la baſſe ville eſtonnez de tel effect, y mirent le feu, & ſaiſis d'effroy, s'enfuyrent. Voilà comme Monſieur

le Mareſchal de Bouillon ſurprint Dun au commencement de Decembre. 1592.

En ce meſme temps le Roy d'Eſpagne deſirant du coſté des Eſpagnes faire entrer des forces en France par terre, & faire la conqueſte de la Guyenne (qu'il eſtimoit aiſée, tandis que le Roy eſtoit aux environs de Paris) eſſaya de s'emparer de Bayonne, à l'ayde de deux armées, par mer & par terre. De longue main le Gouverneur de Fontarabie avoit practiqué une intelligence avec un Medecin nommé Blancpignon, lequel recevoit ſouvent des lettres de luy en termes couverts & prins de la Medecine, pour acheminer leur entrepriſe ſur Bayonne.

Ce Medecin s'entendoit avec un Eſpagnol habitué d'aſſez long temps dans Bayonne, & ces deux avoient acheminé leur entrepriſe ſi avant, qu'une flotte de quelques vaiſſeaux, & une armée par terre eſtoit preſte à l'execution, quand un lacquais envoyé de Fontarabie avec lettres, parlant de medeciner & ſigner le malade, fut ſurprins par le Seigneur de la Hilliere, Gouverneur de Bayonne, lequel ayant faict prendre le Medecin & l'Eſpagnol, en peu d'heures deſcouvrit tout leur deſſein. Il delibera de donner une extrette aux Eſpagnols entrepreneurs, ce qu'il ne put executer à cauſe de la reſolution de l'Eſpagnol priſonnier,

1592. lequel ne voulut escrire les lettres qu'il luy vouloit faire escrire, ains aima mieux mourir que de servir de piege pour faire attraper le Gouverneur de Fontarabie, & fut décapité publiquement avec le Medecin. C'est assez traicté de ce qui s'est passé sur les frontieres de la France, voyons ce qui se passoit en la ville capitale & aux environs.

Fin du cinquante-septieme Volume.